



Aide multilatérale 2010



Aide multilatérale

2010



Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre ne préjugent en rien du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2011), *Aide multilatérale 2010*, Éditions OCDE.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264048737-fr>

ISBN 978-92-64-04877-5 (imprimé)

ISBN 978-92-64-04873-7 (PDF)

Crédits photo : Cover © Cornelius20 / Dreamstime.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2011

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos

L'architecture de l'aide multilatérale se présente comme un « écosystème complexe » composé d'un grand nombre d'organisations diverses acheminant l'aide sous différentes formes. Plus de 200 donateurs multilatéraux reçoivent ou font transiter par leur intermédiaire 40 % de l'aide totale. Le défi est d'acheminer cette aide le plus efficacement possible et de coordonner au mieux les efforts entre donateurs, tout en les alignant sur les priorités des pays en développement dans lesquels ils opèrent.

Ce rapport présente les tendances de l'aide multilatérale et l'utilisation totale (budgets centraux et contributions extrabudgétaires) du système multilatéral et se concentre sur les fonds d'affectation spéciaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque Mondiale. Il donne une vue d'ensemble des réactions de la part des organismes multilatéraux face à la crise financière et économique et analyse les perspectives d'évolution – sous l'angle du développement – d'une architecture du financement de la lutte contre le changement climatique déjà rendu complexe. Ce rapport inclut également des informations sur les stratégies et les approches d'évaluations multilatérales des 24 pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Tandis que le Rapport sur la coopération pour le développement de l'OCDE offre des statistiques et des analyses incontournables concernant les évolutions les plus récentes intervenues sur la scène internationale de l'aide, le rapport sur l'Aide multilatérale se penche en particulier sur les évolutions de l'aide multilatérale.

Remerciements

Le présent rapport a été élaboré par Emily Bosch, sous la direction d'Andrew Rogerson. Fredrik Ericsson a apporté son soutien au traitement et à l'analyse statistiques. Le rapport a également été nourri des commentaires, contributions et suggestions de nombreux autres collègues, et tout particulièrement de Suzanne Steensen, Kimberly Smith, Simon Scott et Julia Benn. Le chapitre consacré à l'architecture du financement de la lutte contre le changement climatique a bénéficié de contributions de la part, entre autres, de Rémy Paris, Tamara Levine, Alexandra Trzeciak-Duval, Richard Carey et du Secrétariat ENVIRONET de la DCD, ainsi que de Jan Corfee-Morlot et Helen Mountford, de la Direction de l'environnement. S'agissant des données, Cécile Sangaré, Olivier Bouret, Andrzej Suchodolski, Elena Bernaldo et Aimée Nichols nous ont prêté un concours inestimable. Les délégués auprès du CAD et leurs collègues des services centraux nous ont apporté leurs éclairages tout au long du processus et ont formulé des commentaires de fond détaillés dans les derniers mois de l'élaboration du rapport. Stephanie Coïc a été chargée de la conception graphique tandis que Stacey Bradbury et Claire Condon nous ont apporté leur soutien technique. Nos collègues du PNUD (Bruce Jenks, Jennifer Topping, Gerd Trogemann, Jennifer Moreau, Bibi Halima Khanam, Mohamed Yar, Henriette Keijzers et Amar Bokhari) et de la Banque mondiale (Rocío Castro, Kjell Nordlander, Christian Rey, Jane Kirby-Zaki et Michael Koch) nous ont communiqué de précieuses informations et ont aimablement assuré la relecture des sections correspondantes du rapport tout au long de sa préparation.

Table des matières

Abréviations et sigles	11
Résumé	15
1. Tendances générales du système multilatéral et conséquences pour les politiques à suivre	29
Pourquoi l'aide multilatérale?	32
Principales tendances	32
Aide totale transitant par le système multilatéral	46
Principales conclusions	47
Questions méritant un examen plus approfondi	48
2. Les contributions extrabudgétaires versées aux organisations multilatérales	51
Synthèse sur les contributions extrabudgétaires des membres du CAD	53
Principales questions concernant les contributions extrabudgétaires versées aux organisations multilatérales	53
Le niveau de préaffectation des contributions extrabudgétaires et l'acheminement de l'aide au niveau des pays	56
Principales conclusions	59
Questions méritant un examen plus approfondi	59
3. Les contributions extrabudgétaires versées à la Banque mondiale et au PNUD	61
Questions méthodologiques	63
Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)	63
Le Groupe de la Banque mondiale	69
La collaboration des Nations unies et de la Banque mondiale dans le domaine des fonds d'affectation spéciale	76
Principales conclusions	77
4. Perspectives sur l'architecture du financement climatique après Copenhague	79
L'Accord de Copenhague	80
Atténuation et adaptation	80
Sources de financement	81
Intégration aux stratégies à l'échelon local	83
Financements publics extérieurs actuellement alloués à la lutte contre le changement climatique	88
Travaux futurs	91
Principales conclusions	92
Questions appelant un examen plus approfondi	93

5. Évolution du système multilatéral en 2009-10	95
Réformes en cours	96
Comment les organismes multilatéraux ont-ils réagi à la crise économique mondiale?	103
Mobilisation des ressources : augmentations de capital et reconstitutions des ressources	109
Principales conclusions	111
6. Aide multilatérale : stratégies et évaluation en 2009-10	113
Stratégies des membres du CAD en matière d'aide multilatérale	114
Évaluation des organisations multilatérales	117
Principales conclusions	119
Questions de fond à considérer à l'avenir	119
Bibliographie	121
Annexe A	125
Annexe B	135
Annexe C	163
Annexe D	171
Annexe E	177
Graphiques	
Graphique 1.1 APD multilatérale des pays du CAD (financement des budgets centraux, sauf Corée) : versements, flux sortants et remboursements en données brutes, 1999-2008	31
Graphique 1.2 APD brute versée par les pays membres du CAD sur la période 1989-2000 (milliards USD à prix constants de 2008)	33
Graphique 1.3 APD multilatérale brute consentie par les pays membres du CAD en pourcentage de l'APD totale sur la période 1989-2008	33
Graphique 1.4 APD bilatérale brute du CAD et dépenses multilatérales en 2008 (à l'exclusion de la Corée)	34
Graphique 1.5 APD multilatérale moyenne (hors contributions à l'UE) en pourcentage de l'APD brute, 2006-08	35
Graphique 1.6 Part moyenne de l'aide consentie par les pays du CAD à quelques organismes multilatéraux par périodes de cinq ans	42
Graphique 1.7 Variation en pourcentage de l'aide-pays programmable (APP) : canal bilatéral et multilatéral	43
Graphique 1.8 Composition de l'aide-pays programmable globale, 2008	43
Graphique 1.9 Composition des flux transitant par le canal multilatéral, 2007 et 2008	44
Graphique 1.10 Aide-pays programmable allouée aux pays à faible revenu classés en fonction de leur situation au regard du développement et de leur performance au regard des OMD, 2009	46
Graphique 1.11 Versements bruts d'APD en 2008	46
Graphique 2.1 Versements d'APD multilatérale brute affectée à des contributions extrabudgétaires en 2008, en pourcentage de l'utilisation totale du système multilatéral tel que notifiée ..	53
Graphique 2.2 Utilisation totale du système multilatéral, versements bruts en 2008	56
Graphique 2.3 Versements bruts d'aide multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires et d'apports multilatéraux en 2008	57
Graphique 2.4 Part des flux allant aux États en situation de conflit et de fragilité	58
Graphique 3.1 Méthodes pour fournir aux Nations unies des apports d'APD préaffectés	67

Graphique 3.2	Répartition régionale des fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale exécutés par les bénéficiaires en 2008	72
Graphique 3.3	Éléments composant le portefeuille des fonds d'affectation spéciale du Groupe de la Banque mondiale au cours de l'exercice 2009	73
Graphique 4.1	Cadre institutionnel pour la lutte contre le changement climatique au Bangladesh	84
Graphique 4.2	Fonds multilatéraux mis en place pour lutter contre le changement climatique	87

Tableaux

Tableau 1.1	Organisations multilatérales recevant une part prédominante (82%) de l'APD multilatérale	38
Tableau 1.2	Versements moyens d'APD multilatérale brute du CAD sur la période 2004-08 hors institutions de l'UE	40
Tableau 1.3	Taux de concentration des donateurs bilatéraux et multilatéraux dans les pays à faible revenu en 2008	45
Tableau 2.1	Canaux d'acheminement de l'aide programmable par pays dans neuf pays partenaires	59
Tableau 3.1	Les contributions du CAD au PNUD, 2007-08	63
Tableau 3.2	Typologie des fonds d'affectation spéciale du Groupe de la Banque mondiale	70
Tableau 3.3	Contributions extrabudgétaires des membres du CAD* à la Banque mondiale en 2007-08	71
Tableau 4.1	Fonds versés à ce jour en faveur de la lutte contre le changement climatique	89
Tableau 5.1	Cadre de soutenabilité de la dette pour les PFR	102
Tableau 5.2	Parts des membres du CAD dans les demandes de contributions formulées au titre de la recapitalisation et de la reconstitution des ressources	111

Encadrés

Encadré 1.1	Définition de l'APD multilatérale	30
Encadré 1.2	Organismes multilatéraux notifiant leur aide au CAD	36
Encadré 2.1	Définitions de l'APD multilatérale et de l'APD octroyée sous forme de contributions extrabudgétaires ou aide « multi-bilatérale »	52
Encadré 3.1	Questions méthodologiques relatives à l'APD multilatérale affectées au financement de contributions extrabudgétaires	62
Encadré 3.2	Le barème indicatif des contributions volontaires du PNUE	64
Encadré 3.3	Les ressources locales allant au PNUD	65
Encadré 3.4	Des approches coordonnées : le Fonds pour la réalisation des OMD	69
Encadré 3.5	Les fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale en Indonésie	74
Encadré 3.6	Le Fonds de la Banque mondiale pour la construction de l'État et la restauration de la paix	75
Encadré 3.7	Les fonds d'affectation spéciale multi-donneurs du PNUD et de la Banque mondiale	76
Encadré 4.1	Atténuation et adaptation	81
Encadré 5.1	Recommandations du rapport de la Commission Zedillo	97
Encadré 5.2	Recommandations du rapport du Comité Manuel	98
Encadré 5.3	Propositions pour une nouvelle amélioration de la cohérence d'ensemble du système des Nations Unies en ce qui concerne les activités opérationnelles pour le développement	99
Encadré 5.4	Initiatives prises face à la crise alimentaire mondiale	102
Encadré 5.5	La riposte du FMI à la crise	104
Encadré 5.6	La riposte du Groupe de la Banque mondiale à la crise	105
Encadré 5.7	Contribution du DFID au budget central de GAVI Alliance : mécanisme de financement à long terme	110
Encadré 6.1	Le financement fondé sur les résultats aux Nations Unies : l'approche britannique	117
Encadré 6.2	Le réseau MOPAN et le réseau du CAD sur l'évaluation du développement	118

Abréviations et sigles

AASP	Autres apports du secteur public
APD	Aide publique au développement
APP	aide-pays programmable
BAfD	Banque africaine de développement
BA sD	Banque asiatique de développement
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BERD	Banque Européenne pour la reconstruction et le développement
BETF*	Fonds fiduciaire exécuté par la Banque
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	banque multilatérale de développement
BRIC	Brésil, Russie, Inde et Chine
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CdP	Conférence des Parties
CE	Commission européenne
DANIDA*	Agence danoise de développement international
DTS	droits de tirage spéciaux
ECOSOC	Conseil économique et social (Nations unies)
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FA sD	Fonds asiatique de développement
FCPF*	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (Banque mondiale)
FED	Fonds européen de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissement climatique
FIDA	Fonds international de développement agricole

FIF*	Fonds intermédiaire financier
FIP*	Programme d'investissement pour la forêt (Banque mondiale)
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FTI-EPT*	Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous
FTP	Fonds pour les technologies propres (Banque mondiale)
GAVI*	Alliance GAVI (Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GES	Gaz à effet de serre
IADM	Initiative d'allégement de la dette multilatérale
IATI*	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
IDA*	Association internationale de développement
IFI	institution financière internationale
LDCF*	Fonds pour les pays les moins avancés
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MOPAN*	Réseau pour l'évaluation des performances des organisations multilatérales
MTEF	cadres de dépenses à moyen terme
NAPA*	Programme d'action national d'adaptation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PAA	Programme d'action d'Accra
PFR	Pays à faible revenu
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPCR*	Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (Banque mondiale)
PPTE	Pays pauvres très endettés
PSA	Priorité stratégique « Adaptation » (FEM)
RETF*	Fonds fiduciaire exécuté par les bénéficiaires
RNB	revenu national brut
SCCF*	Fonds spécial du changement climatique (CCNUCC)
SCF*	Fonds climatique d'investissement stratégique (Banque mondiale)
SLP	Stratégie de lutte contre la pauvreté

SNPC	Système de notification des pays créanciers (OCDE)
SREP*	Programme de développement accéléré des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (Banque mondiale)
UE	Union européenne
UNICEF*	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM*	Fonds de développement des Nations unies pour la femme

* Sigle dans la langue d'origine.

Résumé

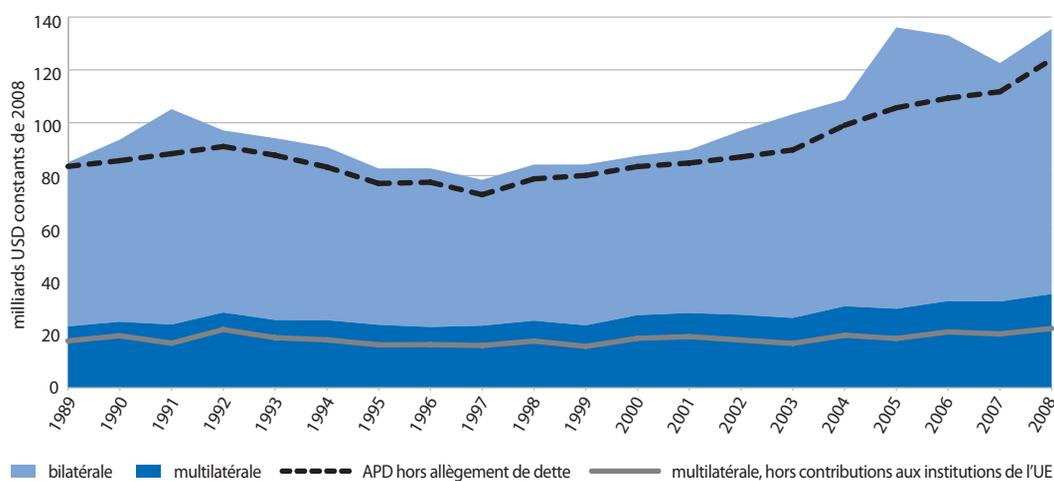
L'avant-projet de rapport sur l'aide multilatérale a été examiné par le CAD en décembre 2008 et publié en juin 2009. Cette deuxième version reprend en les actualisant les éléments de la première analyse. Elle porte sur les tendances de l'aide multilatérale : utilisation totale (budgets centraux et contributions extrabudgétaires) du système multilatéral, avec des données spécifiques concernant les fonds d'affectation spéciale du PNUD et de la Banque mondiale ; perspectives d'évolution, sous l'angle du développement, de l'architecture du financement de la lutte contre le changement climatique ; et enfin, panorama des réponses des organisations multilatérales face à la crise économique et financière et point sur les stratégies d'aide multilatérale des membres et sur leurs conceptions de l'évaluation.

Tendances globales du système multilatéral

Actuellement, les membres du CAD notifient dans les statistiques du CAD les contributions versées à plus de 200 organisations multilatérales. De leur côté, 23 de ces organisations notifient au CAD leurs sorties de fonds.

En vingt ans, l'APD multilatérale est passée de 23 milliards USD en 1989 à 35 milliards USD en 2008 (voir graphique). La part de l'APD totale transitant par le canal multilatéral est demeurée stable à 28 %, la hausse progressive enregistrée dans les années 90 ayant été annulée par un déclin continu au cours de la décennie suivante. Si l'on exclut les contributions versées aux institutions de l'UE qui ont connu une progression plus rapide que les autres composantes, la part de l'APD multilatérale a légèrement fléchi ces vingt dernières années, passant de 22 % à 20 %.

APD brute versée par les pays membres du CAD sur la période 1989-2008



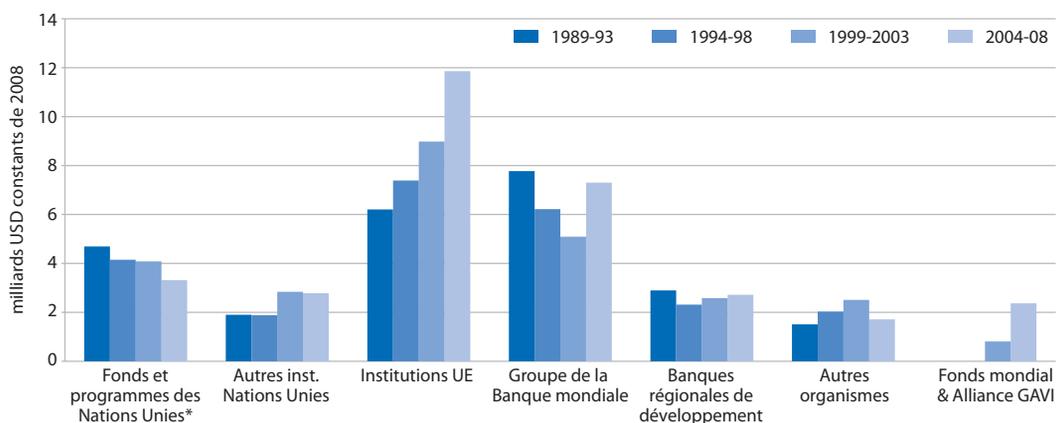
Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE, 2010.

Pourquoi les pays optent-ils pour l'APD multilatérale et qu'est-ce qui peut expliquer la stabilité, voire l'effritement, de la part de l'APD multilatérale dans un système d'aide publique par ailleurs en expansion ? En marge des arguments rebattus par les donateurs en faveur du choix du canal des organisations multilatérales, qui sont rappelés dans le rapport de l'an dernier (économies d'échelle, neutralité et légitimité politiques, volant de ressources, coûts de transaction plus faibles par unité produite et fourniture de biens publics), le présent rapport analyse la rapidité et la souplesse de réaction des grandes organisations multilatérales face à la crise économique et financière. Ils s'emploient en outre à trouver des éléments attestant que l'aide multilatérale est peut-être moins fragmentée géographiquement que l'aide bilatérale et présente une teneur plus élevée en aide programmable par pays étant donné la proportion de l'aide multilatérale globale.

A l'inverse, les arguments classiquement avancés par les *détracteurs* du recours à l'aide multilatérale consistent à invoquer la complexité institutionnelle au sein des organisations multilatérales, des procédures qui peuvent être lourdes ou chronophages, le manque de transparence, des coûts et des salaires plus élevés en valeur absolue, la distance et l'absence de systèmes de reddition de comptes. Le fait que les apports multilatéraux affectés au financement des budgets centraux sont d'abord mis en commun avant d'être ventilés contribue en outre à réduire la visibilité de l'aide distribuée par les donateurs. De manière plus générale, il semble qu'en dépit des investissements considérables réalisés dans des systèmes d'évaluation, d'information et de communication au sein des agences multilatérales, les données prouvant l'efficacité de l'aide multilatérale, et en particulier ses effets sur le développement et son rapport qualité prix, sont considérées insuffisantes par les membres du CAD (voir section finale).

Forte concentration de l'aide dans six « groupes ». Sur la période 2004-08, 82 % de l'APD multilatérale n'ont été alloués qu'à six « groupes » d'organismes multilatéraux : les institutions européennes (37%), l'IDA (21%), les fonds et programmes des Nations unies (10%), le Fonds mondial (6%) et les banques africaine et asiatique de développement (4 %

Part moyenne de l'aide consentie par les pays du CAD à quelques organismes multilatéraux par périodes de cinq ans



* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations unies sont identifiables séparément dans les données notifiées par les membres au CAD : PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP. Les autres Fonds et programmes des Nations unies sont présentés globalement dans la catégorie « Autres institutions » des Nations unies.

Note : La catégorie « Autres organismes » comprend le FEM, le Protocole de Montréal, le FMI et les organismes multilatéraux restants.

Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE, 2010.

et 3%). L'APD multilatérale dirigée vers les institutions de l'UE en fait de cette dernière l'organisation multilatérale qui absorbe la plus grande part de l'APD multilatérale, soit 13 milliards USD, et la majeure partie de l'APD multilatérale (soit 51 %) des États membres de l'UE.

Le redéploiement de l'APD multilatérale sur le long terme au détriment des fonds et programmes des Nations unies et au profit des institutions de l'UE et, plus récemment, du Fonds mondial et à la Banque mondiale, se poursuit (voir graphique suivante). La part de l'APD multilatérale versée par les membres du CAD aux fonds et programmes des Nations unies est passée de 15 % à 10 % en moyenne entre la période allant de 1999 à 2003 et la période s'étalant de 2004 à 2008. Sur les mêmes périodes, la part des ressources allouées au Fonds mondial est passée de 2 % à 6 %, celle des institutions de l'UE de 33 % à 37 % et celle de la Banque mondiale de 19 % à 23 %.

Une pléthore d'autres organismes nettement moins dotés. À l'inverse, le solde de l'APD multilatérale se répartit entre plus de 200 organisations multilatérales qui se partagent 18 % de la manne et voient leur part diminuer peu à peu. Pour la grande majorité d'entre elles, le CAD ne reçoit pas de données financières individualisées. Néanmoins, beaucoup sont dotées de mandats consistant à défendre des principes ou à fixer des normes et de mandats à caractère technique sur lesquels il est difficile de porter une appréciation en se fondant uniquement sur les transferts de ressources. Il peut s'agir de mandats les obligeant à conserver une large représentation géographique. De plus, pour les pays auxquels elles dispensent des conseils, il se peut qu'elles ne génèrent pas de coûts de transactions comparables à ceux induits par l'entrée en scène d'un nouveau donneur offrant des apports modestes.

Le *Rapport 2008 du CAD sur l'aide multilatérale* passe en revue les procédures internes de répartition de l'aide de chaque membre du CAD, tant entre aide bilatérale et aide multilatérale qu'entre organismes multilatéraux. Dans la pratique, ces choix ne s'opèrent pas simultanément, et sont rarement du ressort d'un seul ministère. Les décisions politiques prises à la marge, sous la contrainte budgétaire, ou compte tenu de priorités géographiques ou thématiques et (souvent) de l'équilibre à respecter entre prêts et dons, sont plutôt la règle que l'exception. Il est en revanche exceptionnel, mais cela s'est déjà produit, que des pays préfèrent ramener à zéro leurs contributions au budget de telle ou telle organisation multilatérale plutôt que de les maintenir à très bas niveau, option qui peut rendre de plus en plus intenable les coûts liés au personnel chargé de la supervision.

La notion de portefeuille. Les donateurs du CAD affectent aux mêmes grandes organisations multilatérales des fractions extrêmement différentes des fonds qu'ils décident de faire transiter par le canal multilatéral. Le Luxembourg, par exemple, octroie à l'IDA 13 % de son enveloppe allouée à l'aide multilatérale hors l'UE alors que l'Allemagne lui attribue 53 % de sa dotation. Les fonds et programmes des Nations unies recueillent quant à eux entre 5 % (France) et 45 % (Norvège) de la manne. En outre, la part relative que s'adjudge l'UE varie considérablement selon les États membres.

Ces écarts dans la ventilation des dotations sont significatifs sur le plan de la stratégie globale, dans la mesure où les contributions dirigées vers chaque groupe d'organisations sont considérées comme des contributions volontaires et fongibles avec d'autres apports. Pour les reconstitutions des ressources de l'IDA, les participants négocient les montants qui sont en principe laissés à la discrétion des contributeurs, mais qui sont peut-être bien, dans les faits, largement déterminés en fonction des contributions historiques. Les contributions aux fonds et programmes des Nations unies, au Fonds mondial et aux fonds africains et asiatiques de développement sont également des contributions volontaires. Le financement

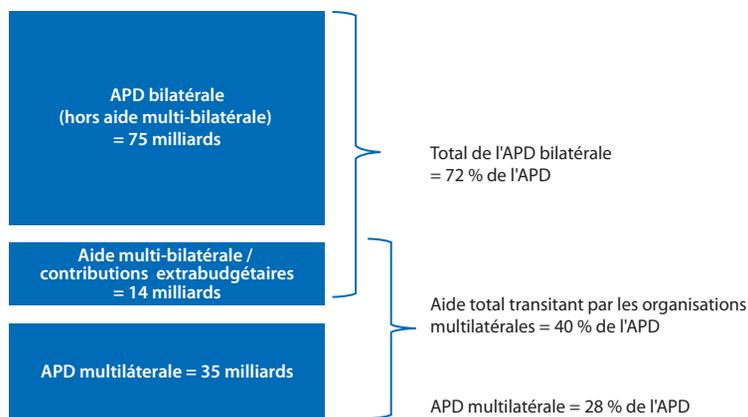
des institutions de l'UE repose sur un double système de reconstitution volontaire pluriannuelle du Fonds européen de développement (FED) allouées à l'Afrique, aux Caraïbes et au Pacifique (sur la base de négociations et de décisions unanimes concernant les contributions de chaque membre); d'attribution semi-automatique des dotations budgétaires annuelles de l'UE (conformément aux décisions du Parlement européen et du Conseil des ministres); et aux autres composantes de l'aide extérieure de l'UE comptabilisées en tant qu'APD. Une fraction plus faible du montant total des financements multilatéraux, alimentant en particulier les agences spécialisées des Nations unies, provient des contributions statutaires que l'on peut considérer comme consubstantielles de la qualité de membre.

Les fournisseurs d'aide multilatérale qui ne sont pas membres du CAD. Dix-neuf donneurs non membres du CAD, à la tête desquels se classe aisément l'Arabie saoudite, notifient au CAD leurs apports d'aide. Ceux-ci se chiffrent à 8.8 milliards USD sur un montant total d'APD, hors membres du CAD, estimé entre 12 milliards et 14 milliards USD, soit 9 à 10 % de l'APD totale selon les estimations de l'OCDE. Au sein de ce groupe de bailleurs de fonds, la part de l'aide multilatérale est dans l'ensemble supérieure à ce qu'elle représente parmi les membres du CAD de par le fait qu'une majorité d'entre eux adhèrent depuis peu à l'UE et n'ont pas encore lancé de programmes bilatéraux d'envergure. Ce constat ne s'appliquera probablement pas au Brésil, ni à la Russie, ni à l'Inde ou à la Chine, qui sont membres d'organisations multilatérales et sont de plus en plus nombreux à contribuer à des fonds concessionnels, mais dont les programmes bilatéraux se développent encore plus vite. Enfin, il convient de mentionner les dons consentis par de grandes fondations – parmi lesquelles la Fondation Bill and Melinda Gates occupe une place prépondérante – à certains des grands partenariats mondiaux pour la santé, au premier rang desquels figure le Fonds mondial et l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI).

Utilisation totale du système multilatéral

En plus de l'APD multilatérale, les donneurs peuvent choisir de financer des contributions extrabudgétaires préaffectées à des secteurs, des thèmes, des pays ou des régions précis et *transitant par* des organismes multilatéraux, comme illustré dans le graphique

Versements bruts d'APD en 2008
(n'inclut pas les contributions versées par les institutions de l'UE et la Corée)



2008 Total APD (hors allègement de la dette) = 124 milliards

Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE et Système de notification des pays créanciers du CAD, 2010.

ci-après. L'APD multilatérale affectée au financement de budgets centraux, ajoutée à l'APD multilatérale affectée au financement de contributions extrabudgétaires, constitue ce que l'on appelle l'utilisation totale du système multilatéral qui revient à 40% de l'APD totale en 2008, soit le même chiffre qu'en 2006. Ce pourcentage constitue probablement un meilleur indicateur du rôle joué par les institutions multilatérales dans l'architecture globale de l'aide de l'APD au sens strict.

Aide sous forme de contributions extrabudgétaires ou aide « multi-bilatérale »

L'Australie, les États-Unis, la Norvège et l'Espagne totalisent les taux les plus élevés d'APD multilatérale affectée à des contributions extrabudgétaires en pourcentage de l'utilisation totale du système multilatéral, telle qu'elle apparaît dans les données notifiées, des taux bien supérieurs à la moyenne du CAD qui s'établit à 29%. La France, la Grèce et l'Allemagne affichent les pourcentages les plus faibles bien que ce résultat puisse peut-être en partie s'expliquer par une sous-estimation des données notifiées. Le volume des ressources allouées à des contributions extrabudgétaires progresse rapidement à partir d'un chiffre de référence relativement bas mais, sachant que cette évolution coïncide avec une amélioration sensible de la notification, il est encore trop tôt pour savoir s'il s'agit véritablement d'une tendance durable. Jusqu'à il y a peu, les contributions aux institutions de l'UE étaient uniquement destinées au financement des ressources de base (contributions non préaffectées), ce qui signifie que l'APD multilatérale des membres de l'UE comprenait de ce fait une part plus importante d'APD multilatérale destinée au financement des budgets centraux. Lorsqu'on ne tient pas compte des contributions aux institutions de l'UE, la moyenne du CAD passe à 39% et ces mêmes quatre pays arrivent en tête.

Des contradictions et des complémentarités apparaissent obligatoirement lorsqu'on verse à des organisations multilatérales à la fois des contributions alimentant leur budget central et des contributions extrabudgétaires. Du **point de vue du donneur**, octroyer à des organisations multilatérales des fonds affectés au financement extrabudgétaire est un moyen de cibler certains secteurs, régions ou pays en particulier, et de donner à ces transferts une forme de visibilité qui peut se révéler importante pour mobiliser des ressources à l'appui du développement et entretenir ce flux de ressources.

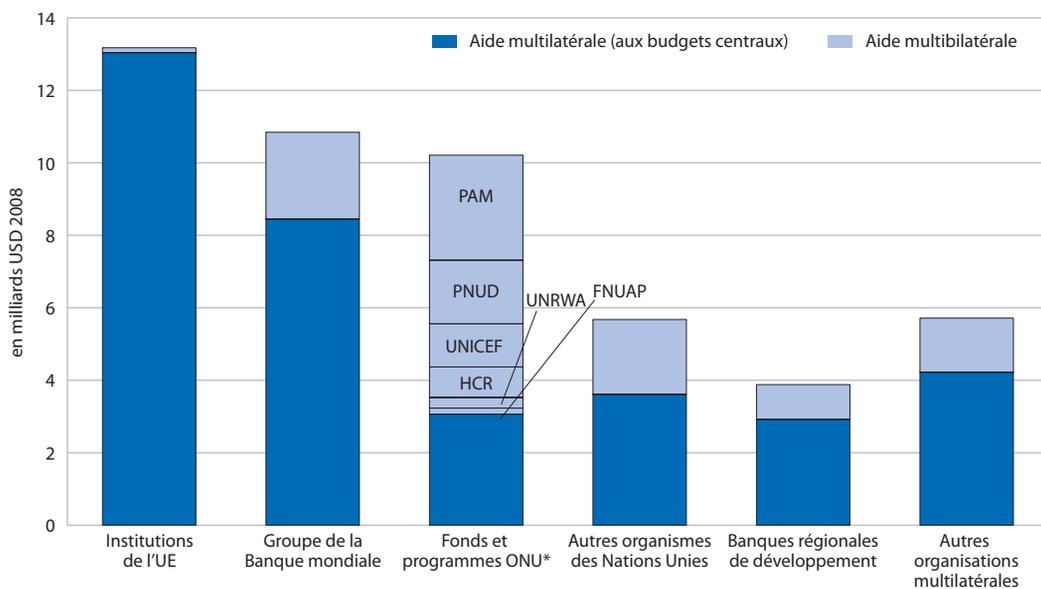
Du **point de vue de l'organisation multilatérale**, l'octroi de ressources affectées à des contributions extrabudgétaires peut modifier l'équilibre global des activités. Il peut aussi induire des coûts de transaction plus élevés pour l'organisation bénéficiaire compte tenu des exigences à respecter en matière de suivi et de reddition de comptes. Il se peut également que les dispositions en matière de gouvernance s'appliquant aux fonds préablement affectés offrent aux pays partenaires moins d'occasions de faire entendre leur voix au cours du processus de décision et/ou imposent des limites à la surveillance par les organes compétents. Par ailleurs, les fonds affectés à des contributions extrabudgétaires viennent gonfler l'enveloppe globale dont disposent les organismes multilatéraux, ce qui leur permet de déployer une gamme plus large d'activités en s'appuyant sur les structures institutionnelles existantes.

Vus sous l'angle de l'**efficacité de l'aide**, les fonds d'affectation multi-donneurs constituent une solution qu'il convient également de mettre en parallèle avec la prolifération d'initiatives bilatérales indépendantes, porteuses de coûts associés et d'un risque de recouvrements. Néanmoins, plus la part des financements affectés à des contributions extrabudgétaires, s'étalant sur une période limitée, dans les versements effectués par les membres

du CAD au bénéfice des organisations multilatérales est élevée, moins les ressources globales des organisations multilatérales sont prévisibles.

Comme l'indique le graphique ci-après, la Banque mondiale se situe en deuxième position dans le classement des bénéficiaires de ressources affectées à des contributions extrabudgétaires : elle s'adapte à ce titre 2.4 milliards USD derrière le Programme alimentaire mondial (2.9 milliards USD) qui, par définition, draine des contributions préalablement affectées à des interventions d'urgence spécifiques et ne reçoit donc que très peu de versements sous forme de contributions destinées au financement du budget central. Le PNUD occupe la deuxième place du classement des bénéficiaires de contributions extrabudgétaires appartenant au système des Nations unies (en percevant 1.8 milliard USD).

Utilisation totale du système multilatéral, versements bruts en 2008
(À l'exclusion des institutions de l'UE et de la Corée en leur qualité de donateurs)



Note : Les contributions aux six fonds et programmes des Nations unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et UNFPA) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres organismes des Nations unies ».

Source : Système de notification des pays créanciers du CAD et statistiques agrégées du CAD de l'OCDE, 2010.

Si l'on considère les données en volume, le principal canal d'acheminement de l'aide humanitaire est celui constitué par l'APD servant à financer des contributions extrabudgétaires préalablement affectées à des actions à visées humanitaires et transitant par des organisations multilatérales. L'APD multilatérale affectée à des contributions extrabudgétaires représente également une proportion plus forte d'États fragiles : 72 % des fonds alloués sous forme de contributions extrabudgétaires affectées à des pays en particulier sont dirigés vers des États fragiles, alors que ceux-ci ne recueillent que 36 % des flux multilatéraux affectés au financement de budgets centraux et 34 % des apports d'APD bilatérale.

Ressources affectées sous forme de contributions extrabudgétaires à la Banque mondiale et au PNUD

PNUD

Les ressources affectées au financement du budget central ou ordinaire du PNUD se sont chiffrées à 1.1 milliard USD en 2008 tandis que les ressources affectées à des contributions extrabudgétaires (toutes sources confondues) ont représenté 3.6 milliards USD selon les chiffres communiqués par le PNUD. Le premier bénéficiaire des concours versés au PNUD par les membres du CAD sous forme de contributions extrabudgétaires est l'Afghanistan (383 millions USD), suivi du Soudan (75 million USD), puis du Bangladesh (68 millions USD) et de la Somalie (63 millions USD). Les ressources affectées à des contributions extrabudgétaires sont déployées en fonction des domaines d'intervention pour lesquels le PNUD est mandaté, mais elles ne relèvent pas directement de la compétence du conseil administratif, contrairement aux ressources destinées à financer le budget central.

Le Fonds d'affectation spéciale multi-donneurs des Nations unies (MDTF) constitue un « guichet unique » grâce auquel les donateurs peuvent conclure un seul accord avec un seul organisme des Nations unies jouant le rôle d'intermédiaire, au lieu de conclure des accords séparés avec chacun des organismes concernés du système des Nations unies. Les activités et programmes conduits grâce au MDTF sont menés à bien concrètement par plus d'une quarantaine d'organismes des Nations unies et par quelques organismes n'appartenant pas au système des Nations unies. Des initiatives telles que celles baptisées « One UN » et « Une ONU – Unis dans l'action » ainsi que la création d'autres fonds multi-donneurs offrent peut-être le moyen de réduire véritablement les coûts de transaction tant pour les organismes des Nations unies que pour les administrations partenaires, et de rationaliser les efforts déployés pour combler le besoin de financement existant au niveau des pays.

Banque mondiale

En proportion des décaissements cumulés de la Banque (IDA, BIRD et fonds d'affectation spéciale), les versements effectués au profit des fonds d'affectation spéciale sont passés de 8 % au titre de l'exercice budgétaire 2004 à 14 % au titre de l'exercice budgétaire 2008 sans tenir compte des fonds d'intermédiation financière (FIF) – dispositifs pour lesquels la Banque assure des services financiers ou administratifs particuliers avec un rôle opérationnel ou fiduciaire limité. Les fonds d'affectation spéciale permettent à la Banque mondiale d'appuyer les États fragiles et les pays non-membres (par exemple le Kosovo, et la Cisjordanie et Gaza), ainsi que les pays en situation d'urgence ou touchés par des désastres naturels. Il existe aussi des fonds d'affectation spéciale thématiques ou liés à des secteurs particuliers, tels que l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme « Éducation pour tous » (EFA-FTI). Une évaluation récente de l'EFA-FTI semble indiquer que les ressources principales de l'IDA pour l'éducation aient été réorientées vers d'autres priorités des pays dans le cadre d'affectation global basé sur les résultats, étant donné qu'il existe des fonds d'affectation spéciale complémentaires financés par des subventions, alloués au secteur de l'éducation.

En 2007, la Banque mondiale a lancé une série de réformes visant à améliorer l'alignement stratégique, la gestion des risques et l'efficacité des fonds qu'elle administre. Dans le cadre de ces réformes, la Banque a porté le seuil minimum pour tous les nouveaux fonds d'affectation spéciale de 200 000 USD à 1 million USD. Des efforts sont en cours pour améliorer l'alignement des fonds d'affectation spéciale sur les stratégies et procédures de la Banque.

Le développement dans la perspective de l'avènement d'une architecture du financement de la lutte contre le changement climatique après Copenhague

L'Accord de Copenhague signé en décembre 2009 contient la promesse faite aux pays en développement qu'ils disposeront de financements accrus, prévisibles et suffisants pour relever les défis liés au changement climatique. Les pays développés se sont engagés à procurer des ressources supplémentaires représentant près de 30 milliards USD sur la période 2010-12 et à veiller au respect d'un équilibre entre les dotations revenant à l'adaptation au changement climatique et celles destinées à financer l'atténuation du changement climatique. Ils se sont en outre fixé le but de réussir à mobiliser 100 milliards USD par an d'ici 2020 afin de répondre aux besoins des pays en développement.

Les principaux processus qui feront suite à la Conférence de Copenhague, notamment la seizième Conférence des Parties (COP16) qui aura lieu à Mexico, devront permettre de trouver des mécanismes solides pour mesurer les flux financiers affectés à la lutte contre le changement climatique et pour mobiliser d'autres ressources. Pour le moment, le marqueur Rio relatif à l'atténuation du changement climatique mis au point par le CAD, et le nouveau marqueur approuvé récemment pour l'adaptation au changement climatique constituent les seuls instruments systématiques permettant d'isoler les composantes des flux de fonds publics notifiés par les pays qui servent de manière évidente des objectifs définis en matière d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation du changement climatique. Cependant, ces marqueurs ne suffisent pas pour déterminer le volume de dépenses consacrées à la poursuite de ces objectifs par comparaison avec d'autres activités en faveur du développement. On ne dispose pas non plus de critères de référence convenus permettant d'apprécier dans quelle mesure ces enveloppes viennent s'ajouter aux apports d'APD.

En dépit d'un certain nombre d'engagements d'envergure et d'efforts exceptionnels afin de mettre en place des structures fiduciaires et des structures de gestion, il aura fallu du temps avant que les décaissements ne soient effectifs. Actuellement, les décaissements cumulés effectués par les fonds mondiaux ayant vocation à s'occuper du changement climatique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique s'élèvent à 2,9 milliards USD seulement, soit environ 246 millions USD par an. Cependant, la Banque mondiale estime le montant total des ressources affectées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique à 9-10 milliards USD par an (8-9 milliards USD pour l'atténuation et 1 milliard USD pour l'adaptation).

On ne saurait se contenter de plaider en faveur de la création de nouveaux fonds au seul motif que les fonds existants n'ont pas permis de drainer suffisamment de ressources, ou à cause de l'ampleur démesurée des besoins de financement nés de la nécessité d'atténuer le changement climatique ou de s'y adapter. Il importe au contraire de tirer les enseignements du fonctionnement des fonds mondiaux créés dans le domaine de la santé en commençant par analyser les fonctions et les finalités qu'il est envisagé d'assigner aux nouvelles structures, afin de déterminer si les institutions en place ne peuvent vraiment pas assumer ce rôle. Le recours à d'autres configurations, notamment à des formules en réseau supposant la séparation des fonctions et des compétences institutionnelles, est également souhaitable et/ou envisageable.

Lorsqu'on parvient à hiérarchiser les plans et à les intégrer dans un processus de planification par pays et lorsqu'ils peuvent bénéficier de la participation active du ministère des Finances et des ministères sectoriels, de la société civile et du secteur privé, les parties prenantes peuvent effectivement prendre les commandes du processus de planification. Dans sa forme idéale, un fonds pour le climat serait un fonds qui procurerait aux pays, selon des modalités souples, des ressources externes à l'appui d'interventions cohérentes entre elles

et ancrées dans une stratégie nationale de développement ou d'adaptation au changement climatique. Il convient d'éviter les nouveaux systèmes supposant la présentation de propositions parce qu'ils exigent généralement la mise en place de mécanismes d'appréciation préalable complexes, induisant des coûts de transaction élevés pour les pays partenaires.

Évolution du système multilatéral

Tous les organismes multilatéraux dont il est question dans le présent document ont institué des programmes de réforme précis pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants : *i*) gagner en efficacité et en efficience, tous organismes confondus ; *ii*) améliorer la cohérence des politiques menées pour le développement comme dans le cas des institutions européennes ; *iii*) réduire la fragmentation, en particulier en ce qui concerne le systèmes des Nations unies ; et *iv*) mettre en place des structures de vote et de gouvernance plus conformes à la composition des organisations, un défi qui relève principalement aux Institutions de Bretton Woods.

Les organismes multilatéraux ont réagi rapidement aux demandes des pays partenaires sollicitant des ressources supplémentaires en raison de la crise économique et financière en 2009. Pour partie à cause de la forte demande et des décaissements considérables qui se sont ensuivis l'année 2010 force les donateurs à prendre simultanément des décisions sur la reconstitution des ressources et sur la recapitalisation des grands fonds concessionnels et des grandes banques multilatérales de développement.

Stratégies multilatérales et évaluation 2009-10

La Finlande, le Portugal, les Pays-Bas et la Belgique ont défini de nouvelles stratégies multilatérales depuis le rapport de 2008. Il convient tout particulièrement de noter que la Belgique a opté pour un redéploiement de la majeure partie des contributions qu'elle verse à des organisations multilatérales au profit des budgets centraux, d'où un déclin au fil du temps de l'APD multilatérale affectée au financement de contributions extrabudgétaires. Une autre proposition adoptée par certains donateurs (par exemple le Royaume-Uni) lie le versement de contributions volontaires au budget central de certaines institutions multilatérales à la réalisation d'objectifs énoncés dans les « cadres de résultats » de ces mêmes agences. Les membres du CAD continuent d'attirer l'attention sur la nécessité de disposer de données plus probantes sur l'impact et l'efficacité de l'aide multilatérale à des fins de transparence sur le plan intérieur, étant donné que les exigences en matière de reddition de comptes risquent de devenir encore plus strictes du fait des contraintes budgétaires qui marqueront la période suivant la crise et de la tenue des négociations portant sur la reconstitution des ressources des grands organismes multilatéraux. Les membres du CAD font état d'un besoin croissant de justifier les contributions versées aux organisations multilatérales – sur lesquelles ils ne peuvent exercer une surveillance aussi directe – devant des opinions publiques enclines au scepticisme, et indiquent qu'il leur faudra donc peut-être disposer de données plus exactes sur les effets des actions menées par ces organisations dans les pays en développement que celles-ci n'en possèdent pour leur propre gouverne. La manière dont les organisations multilatérales informent en retour les donateurs, puis la manière dont ceux-ci présentent à leur tour ces informations à leurs opinions publiques respectives, peuvent influencer, tout autant que les données factuelles, sur la perception que ces dernières ont de ces organisations.

Comme il en avait déjà été question dans le rapport de 2008 sur l'aide multilatérale, l'idéal serait que les organisations multilatérales présentent des données suffisamment

complètes pour satisfaire les exigences des donateurs bilatéraux en matière d'information, de sorte que les donateurs n'aient plus à procéder à des évaluations séparées. De fait, passer à un système de notification obligatoire par les organisations multilatérales elles-mêmes serait un moyen d'appliquer au financement de ces organisations les principes de l'« appropriation » et de l'« alignement » énoncés dans la Déclaration de Paris. Avant d'en arriver à ce stade cependant, les évaluations collectives ayant vocation à tendre vers une harmonisation totale des instruments de suivi des activités des organisations multilatérales représentent au moins un pas en avant en regard de la prolifération d'initiatives lancées isolément.

Au nombre des initiatives tendant vers une meilleure harmonisation, on peut citer le Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN) et les travaux du Réseau du CAD sur l'évaluation du développement. Ce dernier participe à des examens mutuels des capacités des organisations en matière d'évaluation. Il se donne également pour mission de définir une méthode pour les évaluations conjointes de l'efficacité des organisations multilatérales au regard du développement associant des éléments des évaluations menées par le Réseau MOPAN et d'autres éléments tirés de l'analyse des évaluations des résultats, en matière de développement, de leurs propres activités auxquelles se livrent les organisations multilatérales au niveau des pays.

Le rapport de 2011 sur l'aide multilatérale examinera les processus et les données probantes dont les pays membres du CAD disposent pour décider de leurs affectations

Questions appelant un examen plus approfondi

- Comment s'explique l'absence de variation de la part de l'APD affectée aux organisations multilatérales au fil du temps? Quels sont les arguments qui ont le plus de poids en faveur, ou au contraire en défaveur, d'une plus large mise en commun des fonds dans le contexte actuel?
- Convient-il de mettre l'accent, dans les travaux futurs, sur les 15 organisations multilatérales (les six « groupes ») qui absorbent 82 % de l'APD multilatérale en volume ou vaut-il mieux tenter de rationaliser les contributions versées aux nombreuses autres, moins généreusement dotées, qui se partagent les 18 % restants?
- Quels sont les principaux facteurs qui expliquent les différences notables entre les membres du CAD dans la répartition des dotations allouées aux activités multilatérales? Ceux-ci risquent-ils d'être influencés par une amélioration du partage de l'information?
- Les fonds mobilisés grâce aux nouvelles sources de financement ne provenant pas de membres du CAD ni des membres de l'UE sont-ils moins nettement orientés vers les organisations multilatérales? Si oui, pourquoi et comment la situation pourrait-elle évoluer?
- L'UE constitue-t-elle un cas à part qui exige l'emploi d'une méthode d'analyse différente? Dans l'affirmative, en quoi est-elle un cas à part?
- Observe-t-on une tendance de plus en plus marquée à privilégier le financement de contributions extra-budgétaires? Quelles pourraient en être les conséquences pour l'efficacité au regard du développement?
- Comment peut-on envisager de suivre l'évolution des ressources « nouvelles et additionnelles » mobilisées à l'appui de la lutte contre le changement climatique?
- Les efforts déployés dans le cadre du réseau du CAD sur l'évaluation et du réseau MOPAN viseront à combiner les enquêtes menées sur l'efficacité de l'aide multilatérale et les meilleures informations sur l'impact de leurs actions communiquées par les organisations multilatérales elles-mêmes. Est-ce la bonne solution?
- L'incapacité déclarée des donateurs à prouver l'efficacité de l'aide multilatérale est-elle principalement due à des problèmes fondamentaux affectant les performances des organisations multilatérales, à l'absence de données solides ou à un défaut de communication?

bilatérale et multilatérale aussi que le part de leurs contributions aux agences multilatérales majeures. Il examinera si ces choix sont faits délibérément et de façon cohérente ou s'ils peuvent seulement être uniquement déduits de multiples points de décisions distincts au sein des agences et départements du gouvernement et entre ceux-ci.

Liste des principales conclusions

Tendances globales du système multilatéral

- Même si le niveau global de l'APD est en hausse, la part de l'APD consacrée à l'aide multilatérale ne varie pas, voire s'effrite, si l'on ne tient pas compte des contributions versées aux institutions de l'UE.
- Souvent, les donateurs affectent aux mêmes organismes multilatéraux des proportions très différentes de leur enveloppe globale allouée à l'aide multilatérale.
- Les États de l'UE non membres du CAD qui notifient au CAD leurs apports d'APD affichent une part élevée d'APD multilatérale, ce qui n'est probablement pas le cas pour le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie (pays qui ne notifient pas leur aide au CAD).
- Entre 2004 et 2008, 82 % en moyenne de l'APD multilatérale distribuée par les membres du CAD ont été attribués à six « groupes » d'organisations : les institutions de l'UE, l'IDA, les fonds et programmes des Nations unies, le Fonds mondial et les banques africaine et asiatique de développement (15 institutions en tout). À l'inverse, l'APD multilatérale versée aux plus de 200 autres organisations multilatérales restantes ne représente que 18 % du total de l'APD multilatérale.
- Les évolutions récentes dénotent un redéploiement des ressources au bénéfice des institutions de l'UE et du Fonds mondial, et au détriment des contributions affectées, au titre de l'aide multilatérale, au financement des budgets centraux des fonds et programmes des Nations unies.
- Les dépenses multilatérales offrent, en fin de compte, une plus grande flexibilité à court terme, comme en témoigne la réaction face à la crise.
- Les dépenses multilatérales sont en outre plus concentrées géographiquement que les apports bilatéraux, et prennent à hauteur de 37 % la forme d'aide-pays programmable. Ces chiffres appellent toutefois quelques réserves.
- *L'aide totale* des membres du CAD transitant par le système multilatéral (APD affectée au financement des budgets centraux des organisations multilatérales, mais aussi apports d'APD bilatérale préalablement affectés transitant par le canal des organisations multilatérales) s'est établie à 40 % de l'APD totale en 2008. De fait, ce pourcentage donne probablement un instantané plus exact de l'importance du rôle des organisations multilatérales dans l'architecture mondiale de l'aide aujourd'hui.

Contributions extrabudgétaires versées à des organisations multilatérales

- En 2008, 29 % de l'aide totale allouée par les pays du CAD transitant par le canal multilatéral étaient préalablement affectés (affectés au financement de contributions extrabudgétaires). Cette part se monte à 39 % si l'on ne tient pas compte de l'ensemble des institutions de l'UE.

- Les donateurs optent pour la préaffectation de fonds au profit de certains pays ou de certains secteurs afin d'obtenir une meilleure visibilité et une plus grande influence sur le système multilatéral.
- Du point de vue des organisations multilatérales, un recours excessif à la préaffectation de fonds risque d'affaiblir leur gouvernance et de compliquer la reddition de comptes. Cependant, cette solution est peut-être préférable à la multiplication des initiatives parallèles lancées par des donateurs individuels.
- Le principal canal d'acheminement de l'aide humanitaire est celui constitué par l'APD multilatéral affectée au financement de contributions extrabudgétaires ou préaffectée. Ce canal dessert une plus forte proportion d'États fragiles que les dépenses des organisations multilatérales ou que l'APD bilatérale.

Contributions extrabudgétaires versées à la Banque mondiale et au PNUD

- Les contributions extrabudgétaires versées au PNUD bénéficient aux mêmes champs d'action thématiques que les ressources transitant par son budget central. Les versements au Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs favorisent l'alignement des activités des donateurs et des organismes des Nations unies au niveau des pays, par exemple grâce aux fonds liés au programme « Une ONU ».
- Les contributions extrabudgétaires versées à la Banque mondiale favorisent la diversification de ses interventions au profit de pays qui ne peuvent accéder aux instruments de prêt – parce qu'ils sont en situation d'impayés ou bien parce qu'il s'agit de non-membres.

Le développement dans la perspective de l'avènement d'une architecture du financement de la lutte contre le changement climatique après Copenhague

- Dans sa forme idéale, un fonds pour le climat serait un fonds qui procurerait aux pays, selon des modalités souples, des ressources externes à l'appui d'interventions cohérentes entre elles et ancrées dans une stratégie nationale de développement ou de lutte contre le changement climatique.
- Il convient d'éviter les nouveaux systèmes supposant la présentation de propositions parce qu'ils exigent généralement la mise en place de mécanismes d'appréciation préalable complexes induisant des coûts de transaction élevés pour les pays partenaires.
- Au lieu de créer de nouveaux mécanismes de financement, les donateurs auraient peut-être intérêt à analyser les missions à accomplir et à étudier si les institutions en place peuvent les assumer en instaurant des réseaux au sein desquels chaque institution serait investie d'une compétence précise.
- Le montant total des ressources publiques actuellement affectées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans les pays en développement est estimé à environ 10 milliards USD par an. À ce jour, les fonds climatiques existant n'ont décaissé que 246 millions USD par an en moyenne.
- Lorsque les parties à la CCNUCC débattront de la question de l'additionnalité, il importera de veiller à ce que les membres de l'OCDE utilisent aussi rapidement que possible, pour procéder à la notification et l'améliorer, les marqueurs de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets.

Évolution du système multilatéral et évaluation

- Les banques multilatérales de développement évoluent de réforme en réforme vers une structure de gouvernance plus représentative. Les réformes internes visent également à offrir à leurs clients des instruments plus souples et mieux adaptés.
- L'année 2010 oblige les donateurs à prendre simultanément des décisions sur la reconstitution des ressources et la recapitalisation de grands fonds concessionnels et de grandes banques multilatérales de développement.
- À plus long terme, les évaluations effectuées par les organisations multilatérales elles-mêmes devraient être suffisamment complètes pour satisfaire aux exigences des donateurs bilatéraux en matière d'information et rendre inutile la réalisation d'évaluations bilatérales distinctes.
- En attendant que la notification par les organisations multilatérales elles-mêmes soit jugée satisfaisante, les évaluations collectives devant conduire à l'harmonisation totale des instruments de suivi des activités des organisations multilatérales sont encouragées du fait qu'elles constituent une amélioration par rapport aux multiples efforts d'évaluation déployés isolément par les donateurs.

Chapitre 1

Tendances générales du système multilatéral et conséquences pour les politiques à suivre

Le présent chapitre dresse un état des lieux d'une aide multilatérale en évolution et actualise les tendances globales qui se dégagent du Rapport 2008 du CAD sur l'aide multilatérale. Il fait pour cela référence aux tendances historiques et fondamentales de l'aide multilatérale, notamment la composition de l'APD multilatérale et les choix opérés par les membres dans la sélection de leur portefeuille d'activités multilatérales. Il comporte également une introduction au chapitre suivant consacré aux contributions extrabudgétaires apportées au titre de l'aide multilatérale.

Le présent chapitre dresse un état des lieux d'une aide multilatérale en évolution et actualise les tendances globales qui se dégagent du *Rapport 2008 du CAD sur l'aide multilatérale*. Il fait pour cela référence aux tendances historiques et fondamentales de l'aide multilatérale, notamment la composition de l'APD multilatérale et les choix opérés par les membres dans la sélection de leur portefeuille d'activités multilatérales. Il comporte également une introduction au chapitre suivant consacré aux contributions extrabudgétaires apportées au titre de l'aide multilatérale.

Tout au long du rapport, une distinction est faite entre (a) l'APD multilatérale (voir encadré 1.1), qui mesure le financement consenti aux organisations multilatérales (c'est-à-dire les flux financiers *vers* les organismes multilatéraux) et (b) les flux financiers *en provenance* des organismes multilatéraux (dépenses multilatérales) alloués aux pays partenaires. Dans les statistiques du CAD, les membres notifient aujourd'hui les contributions versées à plus de 200 organismes multilatéraux. A leur tour, 23 de ces organismes multilatéraux notifient au CAD des dépenses imputées sur leur budget central (voir encadré 1.2). Dans ce rapport, les références aux dépenses des organismes multilatéraux renvoient exclusivement à des ressources assorties de conditions conditionnelles. La Corée est devenue membre du CAD en décembre 2009. A des fins statistiques, elle sera en conséquence comptabilisée dans le groupe des membres du CAD arrêté à début 2010. Elle fait toutefois l'objet d'une ligne séparée dans les tableaux et figure également à l'annexe B de ce rapport.

Encadré 1.1. Définition de l'APD multilatérale

L'APD multilatérale recouvre les contributions versées à une organisation bénéficiaire qui :

- consacre tout ou partie de ses activités au développement
- est un organisme, une institution ou une organisation de caractère international ayant pour membres des gouvernements ou un fonds géré de façon autonome par un tel organisme
- fond les ressources qu'elle recueille en une seule masse, de telle sorte qu'elles perdent leur identité pour devenir partie intégrante de son actif financier.

L'APD multilatérale comprend *à la fois* les contributions statutaires et les contributions volontaires non préaffectées.

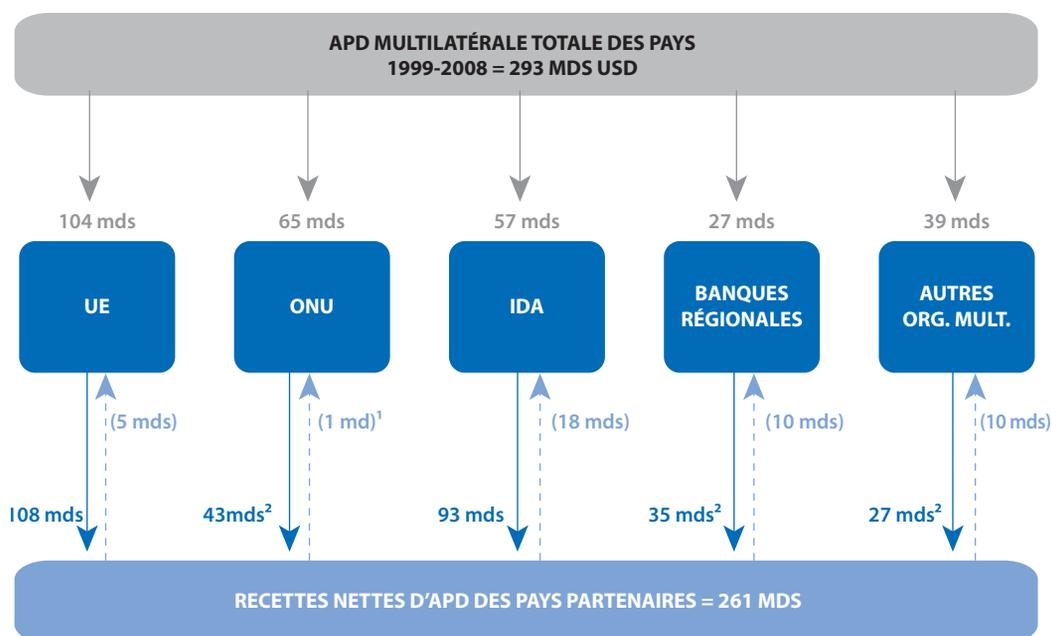
Source : Directives pour l'établissement des rapports statistiques du CAD de l'OCDE, 2010.

Le graphique 1.1 met en évidence les apports de fonds aux organismes multilatéraux, les fonds distribués par les organismes multilatéraux et les remboursements qui transitent par le système multilatéral. L'APD multilatérale des pays membres du CAD, ou les apports de ressources *à destination* des organisations, est représentée par les flèches grises du haut. Les flèches bleues dans la partie basse du graphique sont les apports *en provenance* de ces organisations, et les flèches vertes en pointillés pointant vers le haut se rapportent

aux *rentrées de fonds*, c'est-à-dire les remboursements de prêts, qui reviennent des pays partenaires vers les organisations. En ce qui concerne l'IDA, par exemple, le montant qui apparaît en haut sous la flèche grise est bien inférieur au montant des sorties de fonds qui figure à côté de la flèche bleue. Cela s'explique par le fait que cette institution est capable de lever des ressources provenant de rentrées de fonds des prêts concessionnels antérieurs et de transferts en provenance d'autres guichets du groupe de la Banque mondiale au-delà des nouveaux apports (entrées de fonds) consentis par les contributeurs lors des reconstitutions de ressources des institutions multilatérales.

Graphique 1.1. APD multilatérale des pays du CAD (financement des budgets centraux, sauf Corée) : versements, flux sortants et remboursements en données brutes, 1999-2008

(Aide totale cumulée, hors allègement de dette, en milliards USD à prix constants de 2008)



1. Remboursements au FIDA.

2. Les flux sortants ne correspondent pas exactement aux flux entrants du fait que les organismes multilatéraux mentionnés ci-dessus ne notifient pas tous au CAD les apports d'aide transitant par leur intermédiaire. Le chiffre correspond aux ressources distribuées uniquement par les organismes notifiant leur aide au CAD. Les apports versés à ces organismes qui correspondent aux sommes redistribuées par ces organismes sont les suivants : 39 milliards USD pour les « institutions des Nations unies » ; 25 milliards USD pour les « Banques régionales » ; et 20 milliards USD pour les « autres organismes multilatéraux ».

Note : Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme de ses composantes. Les « institutions des Nations unies » englobent les contributions aux organismes suivants : PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR, FNUAP, FIDA, OMS, OMPI, OIT, UPU, UIT, UNESCO, DOMP, ONU, et autres organismes et fonds des Nations unies. Les « banques régionales de développement incluent des contributions aux organismes suivants : Banque asiatique de développement, Fonds asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement, Fonds africain de développement, Banque de développement des Caraïbes, Banque centroaméricaine d'intégration économique, Fonds de solidarité africain, et autres banques et fonds régionaux. Parmi les « autres organismes multilatéraux » figurent les contributions versées aux organismes suivants : FMI, Fonds mondial, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Protocole de Montréal, Alliance GAVI, et d'autres organisations multilatérales.

Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE, 2010.

Pourquoi l'aide multilatérale ?

Le *Rapport 2008 du CAD sur l'aide multilatérale*¹ énumère les principales raisons invoquées par les membres du CAD pour justifier leur choix de ce canal d'acheminement (OCDE, 2009a), à savoir les économies d'échelle, la neutralité et la légitimité sur le plan politique, le volant de ressources (capitaux et savoir-faire), la modicité des coûts unitaires ou encore la fourniture de biens publics.

Il existe aussi des arguments en défaveur de l'APD multilatérale, qui sont bien connus : d'abord la complexité institutionnelle qui semble s'y rattacher et/ou le manque de transparence des processus en jeu, ensuite des coûts et salaires élevés en valeur absolue, et enfin une déconnexion et un manque de reddition de comptes aux yeux de l'opinion publique des pays concernés. Il apparaît de façon plus générale qu'en dépit des investissements considérables réalisés dans des systèmes d'évaluation, d'information et de communication, les données prouvant l'efficacité de l'aide multilatérale, et en particulier ses effets sur le développement et son utilité par rapport à son coût, qui sont notifiées par les membres du CAD demeurent insuffisantes (voir chapitre 6). En tout état de cause, avantages et inconvénients doivent être replacés dans le contexte propre aux pays donateurs – c'est-à-dire qu'un organisme bilatéral très focalisé sur une région peut préférer y mener directement ses activités tout en utilisant ailleurs des organismes multilatéraux pour relayer son action, dans un souci d'efficacité par rapport aux coûts. Quant à l'argument du coût des transactions, il n'est pas décisif tant il est difficile d'établir des comparaisons entre les divers organismes.

Cela étant posé, le rapport 2010 présente trois autres arguments expliquant l'attrait que peut revêtir l'APD multilatérale. En premier lieu, les donateurs multilatéraux, pour beaucoup, concentrent globalement davantage les ressources distribuées par leur intermédiaire que les donateurs bilatéraux. La définition récemment donnée par le Secrétariat du CAD (OCDE, 2009b) fait apparaître une plus forte proportion de pays dans lesquels les donateurs multilatéraux interviennent à hauteur de leur part de l'aide mondiale ou plus. Cette concentration des dépenses s'explique pour l'essentiel par le fait que les organismes multilatéraux sont le plus souvent mandatés pour appliquer des mécanismes d'allocation des ressources régis par des règles afin d'assurer une meilleure répartition géographique en fonction du revenu du pays et de sa population. Deuxièmement, les organismes multilatéraux consentent une part d'aide-pays programmable (APP) supérieure à ce qu'on pourrait attendre étant donné la part de l'aide globale que représente le canal multilatéral au départ. (Tant les niveaux de concentration que l'APP sont analysés plus avant dans ce chapitre). Troisièmement, les organismes multilatéraux ont fait la preuve de leur souplesse et de leur réactivité, qui leur ont permis d'accroître leurs dépenses pour faire face à la récente crise économique et financière.

Principales tendances

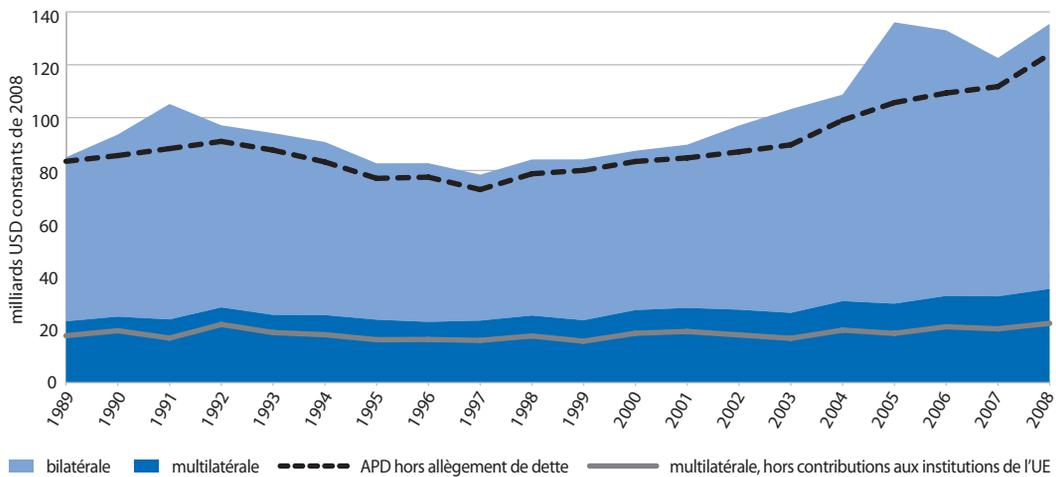
Plus d'aide, mais une part d'aide multilatérale qui s'effrite

Le graphique 1.2 fait état de l'APD brute² consentie par les pays membres du CAD au cours des deux dernières décennies. Dans les vingt années écoulées entre 1989 et 2008, l'APD multilatérale a augmenté de moitié – passant de 23 à 35 milliards USD (aux prix et taux de change de 2008). La part de l'APD multilatérale n'a guère varié au cours de cette période, entre 27% et 33% de l'APD totale, hors opérations d'allègement de dette. Cette part relativement stable de 30% fléchit toutefois si en sont exclues les contributions aux institutions de l'Union européenne (UE) (ligne jaune dans le graphique 1.2). La ligne bleue

du graphique ci-après (graphique 1.3) illustre ce fléchissement, qui a ramené la part de l'APD multilatérale à 20% en 2008. A partir de 2002, l'écart entre les deux lignes s'est creusé, ce qui dénote un recul de la part de l'APD multilatérale hors UE.

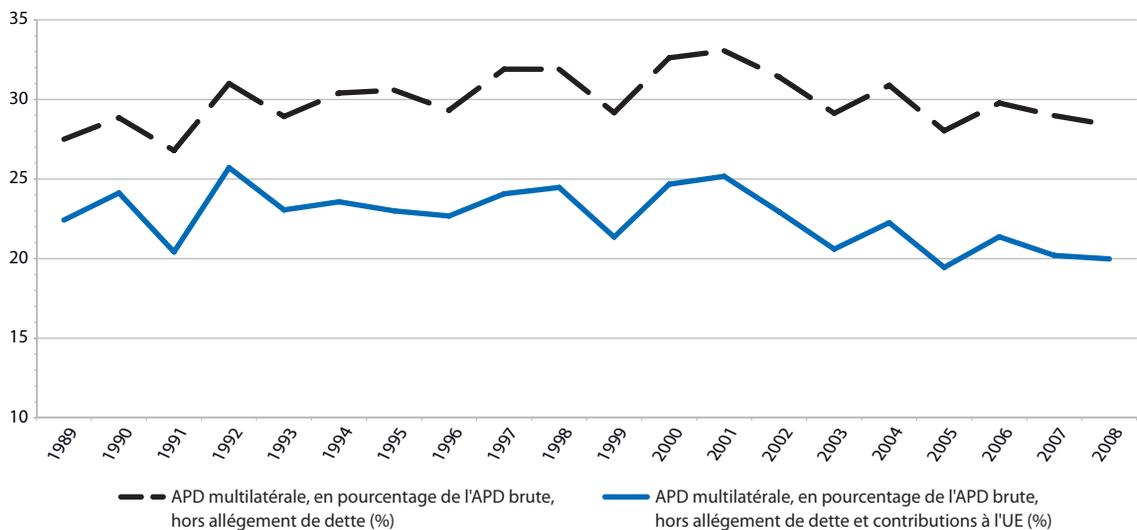
Cette tendance à la stagnation de l'APD multilatérale n'est pas appelée à évoluer sensiblement à moyen terme. La récente enquête menée par le CAD sur les plans indicatifs de dépenses des donateurs (OCDE, 2010a) prévoit une légère croissance de l'APD multilatérale, de 1% en termes réels, au cours des trois prochaines années.

Graphique 1.2. APD brute versée par les pays membres du CAD sur la période 1989-2008 (milliards USD à prix constants de 2008)



Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE, 2010.

Graphique 1.3. APD multilatérale brute consentie pas les pays membres du CAD en pourcentage de l'APD totale sur la période 1989-2008 (milliards USD à prix constants de 2008)



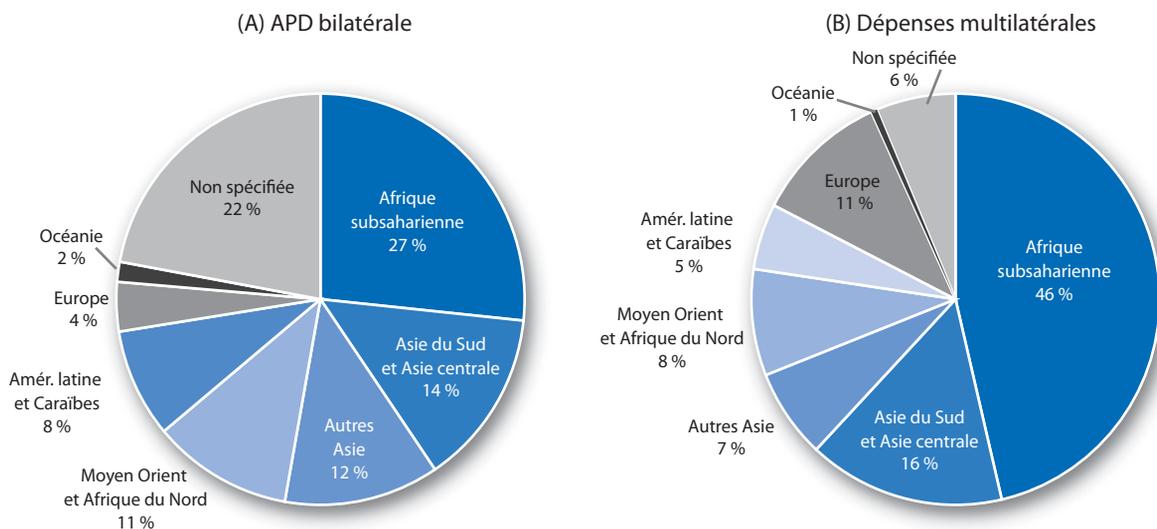
Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE, 2010.

Les institutions européennes ont la particularité de jouer un double rôle dans l'architecture internationale de l'aide. D'une part, elles reçoivent des États membres de l'UE des fonds à allouer à des activités de développement et, d'autre part, elles font transiter des fonds par le canal d'autres organismes multilatéraux (et, en tant que groupe, sont un membre du CAD). Le présent rapport s'efforce de rendre compte de ces deux rôles. Classer les institutions de l'UE comme un groupe d'organisations multilatérales recevant des contributions est conforme aux pratiques et au traitement statistiques établis de longue date pour les autres publications du CAD. En outre, les institutions de l'UE sont considérées comme un seul donneur vis-à-vis des autres organisations multilatérales dans l'analyse de « l'aide totale » transitant par le canal multilatéral figurant à l'annexe B. Lorsque l'on compare les parts respectives de l'APD multilatérale et des portefeuilles d'activités multilatérales entre les membres du CAD, l'APD destinée aux institutions de l'UE est généralement exclue.

Ciblage géographique de l'aide multilatérale

Le graphique 1.4 montre la répartition géographique de l'APD bilatérale et des ressources distribuées par les organismes multilatéraux. Le *Rapport 2008 sur l'aide multilatérale* insistait sur le fait que la part des dépenses des organismes multilatéraux affectée à l'Afrique subsaharienne et à l'Asie du Sud et l'Asie centrale était supérieure aux parts allouées par les donateurs bilatéraux à ces mêmes régions. Les données recueillies depuis 2008 confirment cette tendance. Il importe toutefois de noter que plus d'un cinquième de l'APD bilatérale était « non spécifiée » par région au moment de l'affectation à des programmes thématiques mondiaux, même si les fonds en question étaient ultérieurement destinés à des régions en particulier. Le graphique A.4 de l'annexe A présente l'APD bilatérale et les dépenses des organisations multilatérales en données ventilées par catégorie de revenu du pays bénéficiaire. Quelque 33 % de l'APD bilatérale ont été alloués aux pays à

Graphique 1.4. APD bilatérale brute du CAD et dépenses multilatérales en 2008 (à l'exclusion de la Corée)*
(Hors allègement de dette)



* L'APD de la Corée n'est pas comprise dans l'APD bilatérale totale. Les institutions de l'UE sont prises en compte dans les apports transitant par des organisations multilatérales. L'APD régionale à l'« Afrique » entre dans la catégorie « Afrique subsaharienne ». Les données relatives aux dépenses multilatérales sont incomplètes. Environ 23 grandes organisations multilatérales notifient au CAD les ressources qu'elles distribuent.

Source : Système OCDE de notification des pays créanciers, 2010.

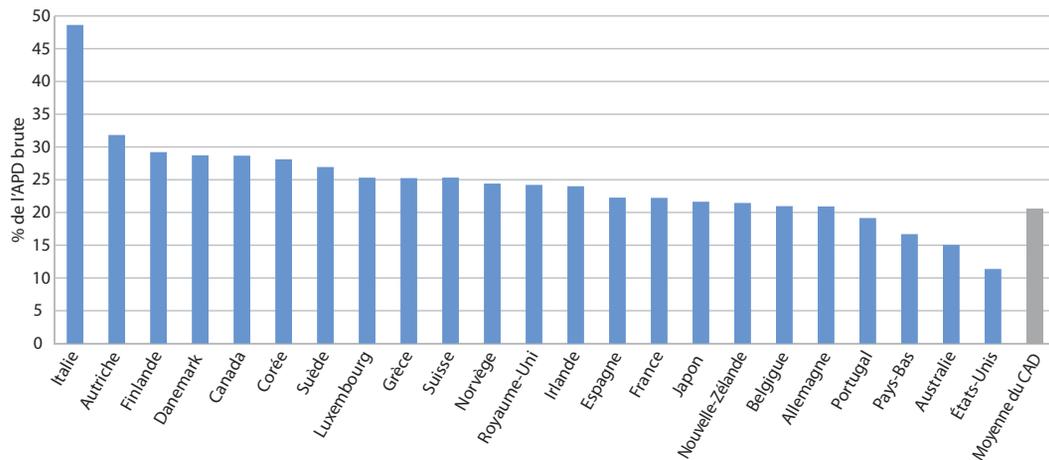
faible revenu (y compris les PMA), contre 55 % des dépenses multilatérales. Les graphiques ci-après mettent en évidence une plus large part de l'APD bilatérale qui est « non affectée » ou « non spécifiée », ce qui rend plus difficile de tirer des conclusions quant aux donateurs qui privilégient dans leur aide les pays à faible revenu.

La part d'APD multilatérale varie selon les donateurs

La part moyenne de l'APD multilatérale consentie par les pays membres du CAD sur trois ans – hors contributions aux institutions de l'UE afin de pouvoir établir des comparaisons entre pays du CAD – est représentée dans l'histogramme ci-après (graphique 1.5). La part moyenne est légèrement supérieure à 20 %, avec deux valeurs atypiques aux deux extrêmes : l'Italie (49 %) et les États-Unis (11 %). L'aide multilatérale faisant apparaître à la fois les contributions à l'UE et les contributions hors UE est présentée dans le graphique A.1 de l'annexe A, tandis que l'aide multilatérale aux seules institutions de l'UE est exprimée en pourcentage de l'APD totale dans le graphique A.2 de l'annexe A.

Graphique 1.5. **APD multilatérale moyenne (hors contributions à l'UE) en pourcentage de l'APD brute, 2006-08**

(Hors allégement de la dette)



Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE.

Plafonnement de l'aide multilatérale

Deux membres du CAD ont décidé de limiter par voie législative leur part relative de l'APD multilatérale. L'Allemagne plafonne son enveloppe multilatérale à un tiers du budget du ministère fédéral de la Coopération économique et du développement. Ce plafonnement ne concerne pas l'aide humanitaire ou l'APD versée au budget de l'UE par le ministère des Finances (mais concerne en revanche les contributions au FED). En décembre 2008, le parlement suisse a approuvé un plafonnement à 40 % de l'aide multilatérale au développement jusqu'à la fin 2012. Ce plafond ne s'applique pas à l'aide multilatérale affectée à l'action humanitaire ou à l'aide allouée à l'Europe orientale (les deux relevant d'une législation distincte).

Donneurs non membres du CAD

Vingt donateurs non membres du CAD ont notifié leurs apports d'aide au Secrétariat sur la période 2006-08 (voir tableau A.1), à la différence d'autres acteurs importants comme le Brésil, la Chine et l'Inde). Les pays membres de l'UE n'appartenant pas au CAD ont consenti une plus forte proportion d'aide multilatérale que les membres du CAD (y compris à destination des institutions européennes), le pourcentage allant de 42 % au plus bas (Chypre) à 87 % (Lettonie) au plus haut sur les trois années de la période 2006-08. Les BRIC – Brésil, Russie, Inde et Chine (qui actuellement ne notifient pas leurs apports d'aide au CAD) – n'ont probablement pas consenti une part aussi élevée d'aide multilatérale. Ces pays appartiennent à des organisations multilatérales, et apportent de plus en plus de ressources assorties de conditions concessionnelles, mais l'aide qu'ils fournissent dans le cadre de programmes bilatéraux est également importante et va en augmentant. Les donateurs non membres du CAD mais notifiant leur aide au CAD ont contribué à hauteur de 8.8 milliards USD à l'APD totale des donateurs non membres du CAD, cette dernière étant estimée entre 12 et 14 milliards USD, soit entre 9 et 10 % de l'APD mondiale (OCDE, 2010b). L'APD multilatérale moyenne des donateurs non membres du CAD s'est établie à 32 % au cours de la période 2006-08, non compris le Koweït, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, l'aide notifiée par ces derniers concernant essentiellement l'aide bilatérale.

Vingt-deux donateurs³ non membres du CAD ont participé au 15^e cycle de reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale (IDA-15). Sur ce total, la Chine, Chypre, l'Égypte, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie sont les plus récents donateurs à l'IDA. Ensemble, les donateurs non membres du CAD comptent pour 3 % du total des contributions à IDA-15 (Banque mondiale, 2008a). Les négociations en cours en vue de la 16^e reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-16) visent l'ouverture à de nouveaux donateurs non membres du CAD.

Plusieurs organisations multilatérales notifient également leur aide au CAD, comme l'indique l'encadré 1.2. Il convient de mentionner les dons consentis par de grandes fondations – parmi lesquelles la Fondation Bill et Melinda Gates occupe une place prépondérante – à certains des grands partenariats mondiaux pour la santé, au premier rang desquels le Fonds mondial et l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI).

Encadré 1.2. Organismes multilatéraux notifiant leur aide au CAD

Le CAD recueille auprès des organismes multilatéraux des données couvrant leurs activités dans les pays en développement, y compris les dépenses de soutien directement liées à l'exécution de ces activités. Ces données concernent uniquement les dépenses ordinaires imputées sur les budgets (centraux) afin d'éviter le risque de double comptage. Les fonds préaffectés, à n'importe quel niveau – pays partenaire, région, secteur ou thème en particulier – sont comptabilisés en tant qu'aide bilatérale et identifiés en fonction de la classification des canaux d'acheminement.

Si les organismes multilatéraux (autres que le groupe des institutions de l'UE qui comptent parmi les membres du CAD) ne sont pas formellement tenus de notifier leur aide au CAD, ils sont nombreux à le faire spontanément. Le CAD, qui encourage toutes les organisations conduisant des programmes opérationnels d'envergure dans les pays en développement à commencer à les lui notifier, a mis au point des directives à l'intention des organismes multilatéraux pour l'établissement de rapports au CAD. Le tableau ci-dessous énumère tous les organismes multilatéraux ayant notifié des données au CAD en 2008 :

Encadré 1.2. **Organismes multilatéraux notifiant leur aide au CAD** (suite)

Fonds mondiaux	Institutions financières internationales	Banques régionales de développement	Fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations unies	
Alliance GAVI	Fonds monétaire international	Banque africaine de développement	AIEA	HCR
Fonds mondial	Groupe de la Banque mondiale (IDA, BIRD, SFI)	Banque asiatique de développement	FIDA	UNICEF
Fonds pour l'environnement mondial *	Fonds nordique de développement	Banque de développement des Caraïbes	ONUSIDA	UNRWA
Protocole de Montréal (Fonds multilatéral)		Banque européenne pour la reconstruction et le développement	PNUD	ATNU
		Banque interaméricaine de développement	CEE-ONU	PAM
			FNUAP	

* Les données recueillies auprès du Secrétariat du FEM brossent un tableau complet des engagements. Pour le moment, toutefois, les données relatives aux versements ne sont notifiées que pour les activités de la Banque mondiale et du PNUD déjà mises en œuvre.

L'année dernière, les notifications statistiques des organisations multilatérales au CAD ont gagné en qualité et en quantité. Au nombre des améliorations constatées figurent une notification détaillée au niveau des activités dans le cadre du SNPC++ par la Banque mondiale (tous les apports de l'IDA et de la BIRD de 1999 jusqu'à fin 2008) et par le GAVI (apports constatés en 2007 et 2008).

En 2010, les efforts consisteront en particulier à :

- Améliorer l'identification par secteur des activités du PNUD dans les bases de données statistiques du CAD. Le CAD et le PNUD travaillent actuellement ensemble sur la question et espèrent progresser dans les mois à venir.
- Continuer d'améliorer la notification par activité de la part des banques régionales de développement.
- Même si le CAD reçoit quelques données par activité, elles se présentent dans un format non normalisé ou sont téléchargées sur Internet. Les codes secteur sont souvent apposés manuellement et les données sont incomplètes à bien des égards. Afin d'améliorer la qualité et la couverture des données, les banques régionales de développement sont encouragées à notifier leurs données dans le format SNPC++.
- Obtenir des statistiques relatives aux dépenses de l'OMS au niveau des pays.
- Le CAD et l'OMS travaillent ensemble sur ce point et espèrent que la notification – au moins au niveau régional – commencera cette année, même si elle ne concerne que les financements flexibles du budget central. L'information améliorerait sensiblement la couverture des données sur l'aide, en particulier dans le secteur de la santé.

Il est indispensable d'obtenir des données précises et détaillées sur les dépenses des organismes multilatéraux pour dresser un tableau complet des apports d'aide mondiaux et rendre dûment compte du rôle très important que les organismes multilatéraux jouent dans la coopération pour le développement. Il est aussi nécessaire de disposer de données détaillées sur l'aide au niveau des pays partenaires pour procéder à des analyses statistiques exactes et éclairer les débats sur la fragmentation de l'aide, la répartition des tâches et l'harmonisation entre les donateurs.

Source : Secrétariat du CAD de l'OCDE, 2010.

Forte concentration du soutien du CAD en direction de 15 organisations multilatérales

Entre 2004 et 2008, six « groupes » d'organismes multilatéraux (15 institutions en tout) ont collectivement reçu et représenté 82 % de l'APD multilatérale : les institutions de l'UE ((37%), l'IDA (21 %), les fonds et programmes des Nations unies (10%), le Fonds mondial (6%) et les banques africaine et asiatique de développement (respectivement 4% et 3%). Du fait de cette concentration, le reliquat de l'APD multilatérale se répartit entre plus de 200 organisations multilatérales qui se partagent 18% de la manne. La pléthore d'institutions dispersées ou « la longue traîne » des institutions qui reçoivent les plus modestes apports d'APD mériteraient d'être examinées de plus près. Il importe de noter toutefois que le transfert de ressources n'est pas la mission principale de la plupart de ces institutions, qui sont nombreuses à fournir une assistance technique et à avoir un mandat à des visées normatives. Une liste complète des organisations multilatérales admises à recevoir des apports d'APD figure à l'annexe E.

Tableau 1.1. **Organisations multilatérales recevant une part prédominante (82 %) de l'APD multilatérale**

Institutions de l'UE	Banque mondiale – IDA	Fonds et programmes des Nations unies*	Fonds mondial	Banque africaine de développement	Banque asiatique de développement
<ul style="list-style-type: none"> • Budget UE • Fonds européen de développement (FED) • Banque européenne d'investissement (BEI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Association internationale de développement (IDA) 	<ul style="list-style-type: none"> • UNICEF • PNUD • FNUAP • HCR • PAM • UNRWA 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds mondial 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds africain de développement • Banque africaine de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds asiatique de développement • Banque asiatique de développement

* Les données ventilées existent seulement pour ces six fonds et programmes des Nations unies.

Parts des portefeuilles d'activités multilatérales des membres du CAD

Le *Rapport 2008 du CAD sur l'aide multilatérale* passe en revue les procédures internes de répartition de l'aide de chaque membre du CAD, tant entre aide bilatérale et aide multilatérale qu'entre organismes multilatéraux. Dans la pratique, ces choix ne s'opèrent pas simultanément, et sont rarement du ressort d'un seul ministère. Les décisions politiques prises à la marge, sous la contrainte budgétaire, ou compte tenu de priorités géographiques ou thématiques et (souvent) de l'équilibre à respecter entre prêts et dons, sont plutôt la règle que l'exception. Il est en revanche exceptionnel, mais cela s'est déjà produit, que des pays préfèrent ramener à zéro leurs contributions au budget de telle ou telle organisation multilatérale plutôt que de les maintenir à très bas niveau, option qui peut rendre de plus en plus intenable les coûts liés au personnel chargé de la supervision.

Les donateurs du CAD répartissent très différemment leur APD multilatérale. Ces écarts dans la ventilation des dotations sont significatifs dans la mesure où les contributions dirigées vers chaque groupe sont considérées comme des contributions volontaires et fongibles avec les contributions versées à d'autres organisations. En ce qui concerne les reconstitutions de ressources de l'IDA, les participants négocient les montants qui sont en principe laissés à la discrétion des contributeurs, mais qui peuvent être, dans les faits, largement déterminés par leurs contributions historiques. Les contributions aux fonds et programmes des Nations unies, au Fonds mondial, et aux fonds africain et asiatique de développement sont également des contributions volontaires. Le financement des institutions européennes, quant à lui, est un panache de :

- reconstitutions pluriannuelles des ressources du Fonds européen de développement (FED) allouées à l'Afrique, aux Caraïbes et au Pacifique (sur la base de négociations et de décisions unanimes concernant les contributions de chaque membre)

- de dotations annuelles au budget de l'UE (conformément aux décisions du Parlement européen et du Conseil des ministres) allouées aux autres composantes de l'aide extérieure de l'UE comptabilisées en tant qu'APD.

Une fraction plus faible du montant total des financements multilatéraux, alimentant en particulier les agences spécialisées des Nations unies, provient des contributions obligatoires que l'on peut considérer comme consubstantielles de la qualité de membre. Les comparaisons de portefeuilles sont utiles pour apprécier la cohérence du système dans son ensemble.

Les institutions de l'UE en tant que groupe sont les principales bénéficiaires de l'aide multilatérale des pays du CAD. En 2008, l'aide consentie dans ce cadre s'est élevée à 13 milliards USD, soit 37% de l'aide multilatérale du CAD. En moyenne, les institutions de l'UE s'adjugent environ 50% de l'APD multilatérale des membres de l'UE. Des variations sont toutefois à noter : les contributions aux institutions européennes comptent pour pas moins de 77% de l'aide multilatérale de la Grèce, alors que la part de la Suède n'est que de 23%. (Les données figurant dans le tableau 1.5 reproduisent celles du tableau 2 ci-après, mais comprennent les contributions *aux* institutions de l'UE).

Toute comparaison des parts respectives de l'aide des membres du CAD transitant par des organismes multilatéraux doit prendre en compte le fait que sept pays du CAD n'appartiennent pas à l'UE. C'est la raison pour laquelle la prochaine section et le tableau 1.2 visent à déterminer en quoi ces dotations changent lorsqu'elles ne prennent pas en compte les institutions européennes. C'est une démarche permettant de disposer de comparaisons précises entre pays en ce qui concerne les dotations allouées dans le cadre de l'enveloppe multilatérale.

Cinq principaux groupes de bénéficiaires, hors institutions de l'UE

Comme l'indique le tableau 1.2, les donateurs du CAD affectent aux organisations multilatérales des fractions extrêmement différentes des fonds qu'ils décident de faire transiter par le canal multilatéral. Le Luxembourg, par exemple, octroie à l'IDA 13% de son enveloppe allouée à l'aide multilatérale hors UE alors que l'Allemagne lui attribue 53% de sa dotation. Les fonds et programmes des Nations unies recueillent quant à eux entre 4% (Grèce) et 45% (Norvège).

Les pays nordiques (dans les catégories membres de l'UE et non-membres de l'UE) affectent environ 40% de leur aide multilatérale aux fonds et programmes des Nations unies⁴. Ce pourcentage est à comparer aux moins de 10% affectés par plusieurs donateurs du CAD, par exemple la Grèce (4%), la France (5%), le Portugal et l'Allemagne (6%), l'Australie (7%), l'Italie et les États-Unis (8%). La part de l'APD multilatérale affectée à l'IDA dresse le tableau inverse puisque les pays nordiques lui consacrent moins de 20%, soit beaucoup moins que l'Allemagne (53%) et que les États-Unis (38%), ou que le CAD en moyenne (34%).

Les catégories membres de l'UE et non-membres de l'UE consacrent à peu près les mêmes proportions de leur aide multilatérale à l'IDA et au Fonds mondial. Cinq membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Grèce et Royaume-Uni) affectent une part encore supérieure de l'APD à l'IDA que l'Australie (42%). Quant à la France, elle alloue au Fonds mondial la même part de son enveloppe destinée aux organisations multilatérales que les États-Unis (19%).

Tableau 1.2. Versements moyens d'APD multilatérale brute du CAD sur la période 2004-08, hors institutions de l'UE
(À prix constants de 2008)

	"Total multilatéral ODA (excluding to EU institutions) 2004-2008"	Donor's share of global multilatéral ODA, excluding to the EC	IDA	"UN Funds and Programmes"	Global Fund	AfDB	AsDB	% allocated to largest five multilatéral clusters
<i>Nombre de donateurs du CAD</i>			23	23	21	18	22	
Non-EU members	44 962	44%	34%	15%	9%	6%	7%	72%
Australia	1 772	2%	42%	7%	5%	n.a.	20%	74%
Canada	5 673	6%	32%	13%	9%	9%	6%	69%
Japan	15 057	15%	36%	12%	3%	5%	12%	67%
New Zealand	322	0%	16%	26%	1%	n.a.	11%	52%
Norway	4 932	5%	16%	45%	4%	9%	1%	75%
Switzerland	2 309	2%	40%	23%	1%	10%	3%	77%
United States	14 899	15%	38%	8%	19%	5%	5%	75%
EU members	56 243	55%	33%	17%	9%	8%	3%	71%
Austria	939	1%	51%	9%	n.a.	13%	6%	78%
Belgium	1 652	2%	52%	10%	5%	9%	2%	79%
Denmark	3 662	4%	14%	37%	4%	5%	2%	61%
Finland	1 163	1%	20%	39%	0%	9%	2%	70%
France	8 727	9%	29%	5%	19%	11%	3%	67%
Germany	8 369	8%	53%	6%	8%	9%	4%	79%
Greece	323	0%	47%	4%	0%	n.a.	n.a.	52%
Ireland	1 075	1%	26%	35%	5%	n.a.	4%	71%
Italy	5 677	6%	26%	8%	15%	8%	5%	62%
Luxembourg	398	0%	13%	21%	3%	n.a.	14%	51%
Netherlands	5 829	6%	20%	35%	6%	5%	3%	69%
Portugal	322	0%	33%	7%	4%	21%	12%	76%
Spain	4 047	4%	31%	12%	9%	10%	5%	66%
Sweden	4 971	5%	22%	41%	8%	7%	2%	79%
United Kingdom	9 091	9%	43%	15%	7%	8%	3%	76%
DAC total excl. Korea	101 206	99%	33%	16%	9%	7%	5%	71%
Korea	938	1%	32%	4%	n.a.	7%	17%	61%

* UNICEF, PNUD, FNUAP, HCR, PAM et UNRWA. Ne comprend pas les institutions spécialisées des Nations unies ni la CNUCED, PNUCID, PNUE, UNIFEM, UNV, FENU et UN-Habitat, organismes pour lesquels les contributions au budget central ne sont pas ventilées dans la base de données du CAD.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme de ces composantes.

Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE, 2010.

Une poignée de donateurs financent les plus grandes organisations multilatérales

Entre quatre et cinq donateurs représentent plus de la moitié de l'ensemble des contributions destinées à financer le budget central des six premiers groupes d'institutions multilatérales. Sur la période 2004-08, les quatre principaux donateurs (Allemagne, États-Unis, Japon et Royaume-Uni) ont été à l'origine de près de 60 % de l'ensemble des contributions au budget central de l'IDA. Les donateurs qui consentent des financements aux institutions de l'UE et au Fonds mondial concentrent au moins autant leur aide, puisque trois d'entre eux apportent plus de 50 % des contributions : la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni pour ce qui est des institutions européennes, et la France, l'Italie et les États-Unis pour le Fonds mondial. Le tableau A.2 montre la part que les donateurs consacrent au financement des organisations multilatérales.

Ensemble, l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Japon ont financé à hauteur de près de 60 % les contributions au budget central de la Banque asiatique de développement, le Japon ayant fourni à lui seul un tiers de l'ensemble des ressources sur la période 2004-08. Sur la même période, les contributions de la France et des États-Unis ont représenté près de 50 % du financement du budget central du Fonds mondial. A eux seuls, les États-Unis en financent 31 %. Les États nordiques concourent à concurrence de 36 % au financement aux budgets centraux des fonds et programmes des Nations unies.

Aucun schéma particulier de répartition entre les donateurs des ressources destinées au système multilatéral ne se dégage, qu'ils aient élaboré une stratégie vis-à-vis des organisations multilatérales ou non (voir le chapitre 6 pour de plus amples informations sur les stratégies multilatérales).

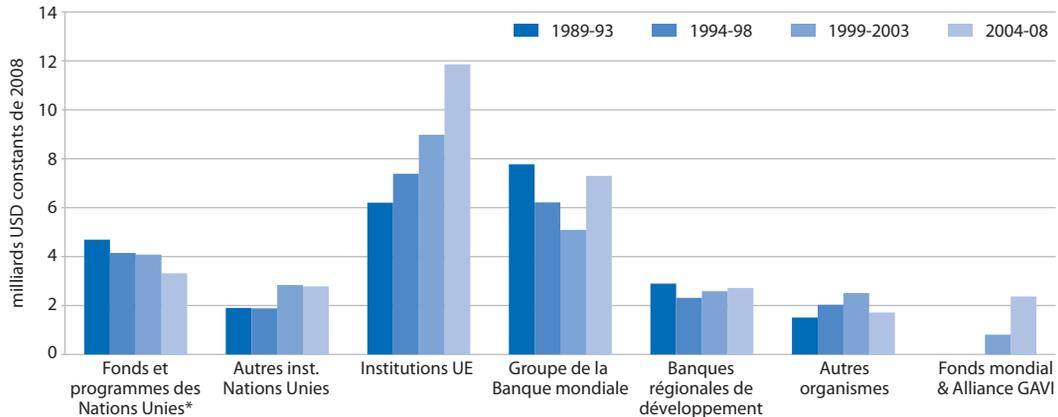
Croissance soutenue de l'aide aux institutions de l'UE et au Fonds mondial

Les faits montrent que le fléchissement sur le long terme de l'aide multilatérale destinée au financement du budget central des fonds et programmes des Nations unies, parallèlement à la progression de l'aide consentie pour financer le budget central des institutions européennes et – plus récemment – du Fonds mondial et du Groupe de la Banque mondiale sont des tendances persistantes (graphique 1.6 et graphique A.6). La part moyenne de son APD multilatérale que le CAD destine aux fonds et programmes des Nations unies est tombée de 15 % (4 milliards USD) à 10 % (3 milliards USD) entre 1999-2003 et 2004-08. Entre ces deux périodes, la part des ressources allant au Fonds mondial est quant à elle passée de 2 % de l'APD multilatérale (1 milliard USD) à 6 % (2 milliards USD). L'APD multilatérale allouée aux institutions de l'UE s'est chiffrée à 12 milliards USD, soit 37 % de l'APD multilatérale, en 2004-08, contre 9 milliards USD, soit 33 %, en 1999-2003 et la part de l'APD multilatérale affectée au Groupe de la Banque mondiale s'est établie à 23 % (7 milliards USD) en 2004-08, contre un pourcentage de 19 % (5 milliards USD) en 1999-2003.

Les tendances observées sont à rapprocher de plusieurs facteurs. Les contributions aux « Autres organismes » ont atteint un sommet en 1998 et 1999 lorsque les contributions du CAD au FMI ont avoisiné 1 milliard USD. Selon le même principe, le financement du budget central des institutions des Nations unies a concomitamment fléchi, ce qui peut dénoter une réorientation vers des contributions extrabudgétaires dans la mesure où les donateurs s'efforcent de cibler des objectifs plus spécifiques dans le périmètre couvert par le mandat de ces organismes. La création de nouveaux organismes ou mécanismes de financement investis d'une mission précise tels que le Fonds mondial atteste de cette même évolution vers un ciblage plus étroit. L'augmentation récente du financement du Groupe de

la Banque mondiale s'appuie notamment sur les contributions substantielles versées pour couvrir les opérations d'allégement de dette opérées dans le cadre de l'Initiative PPTE. La progression de l'aide allouée à l'UE est régulière et soutenue, sous l'effet de la croissance de son budget et de reconstitutions à chaque fois plus importantes des ressources du Fonds européen pour le développement (FED).

Graphique 1.6. **Part moyenne de l'aide consentie par les pays du CAD à quelques organismes multilatéraux par périodes de cinq ans**



* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations unies sont identifiables séparément dans les données notifiées par les membres au CAD : PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP. Les autres Fonds et programmes des Nations unies sont présentés globalement dans la catégorie « Autres institutions » des Nations unies.

Note : La catégorie « Autres organismes » comprend le FEM, le Protocole de Montréal, le FMI et les organismes multilatéraux restants.

Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE, 2010.

Ressources transitant par le canal multilatéral au titre de l'aide programmable

Aide programmable par pays

En 2007, faisant fond sur des analyses antérieures du financement de base de l'aide au développement, le CAD a introduit un nouveau concept en vue d'établir des estimations plus fidèles du volume des ressources transférées vers les pays en développement. Il s'agit du concept d'aide-pays programmable (APP), qui vise à isoler la part de l'aide sur laquelle les pays bénéficiaires ont, ou pourraient avoir, une influence significative et que les donateurs (bilatéraux ou multilatéraux) peuvent programmer pour chaque pays⁵. Elle est calculée sur la base des données relatives aux versements bruts d'APD, dont sont exclues les dépenses :

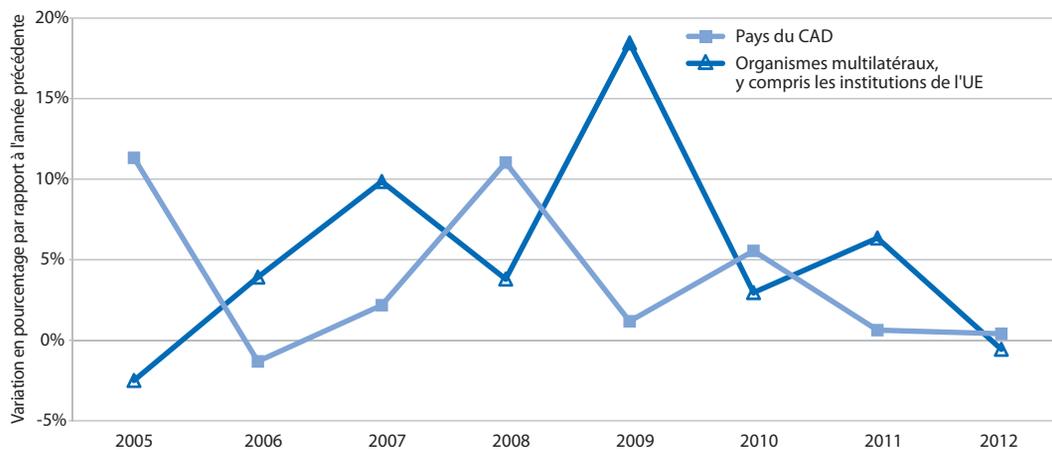
- par nature non prévisibles (telles que l'aide humanitaire et les allègements de dette)
- n'entraîne pas de flux vers le pays bénéficiaire (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, recherche sur le développement, sensibilisation au développement et aide aux réfugiés dans les pays donateurs)
- ne relève pas d'accords bilatéraux entre les gouvernements du principal organisme donneur et du pays bénéficiaire (aide alimentaire et aide des collectivités locales, contribution au budget central des ONG, aide transitant par des organismes secondaires et prises de participation et aide non ventilable par pays).

Enfin, les remboursements de prêts ne sont pas exclus de l'APP, parce qu'ils ne sont généralement pas pris en compte dans les décisions d'affectation de l'aide.

Les récentes fortes hausses du niveau des dépenses multilatérales provenant du canal multilatéral sont la concrétisation de la réponse donnée par les institutions financières internationales à la demande des pays désireux d'obtenir des financements pour faire face à la crise en 2009. Comme il ressort du graphique 1.7, les dépenses multilatérales ont augmenté de 18 % en 2009 par rapport à l'année précédente, tandis que l'APD bilatérale restait inchangée. Plus généralement, les hausses annuelles de l'APP bilatérale et multilatérale semblent être négativement corrélées, ce qui peut avoir pour effet de réduire les risques pour les pays partenaires⁶.

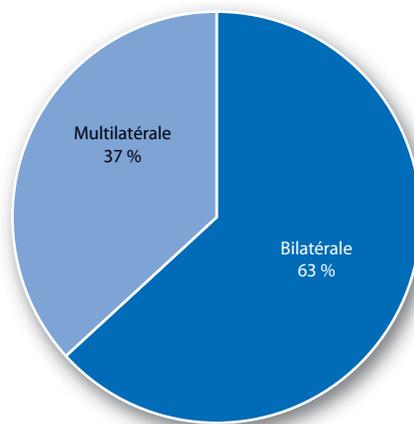
En 2008, la part de l'APP mondiale empruntant le canal multilatéral (flux de ressources à destination des pays partenaires) était de 37 %, malgré la stagnation, voire l'effritement, de la part d'APD multilatérale (apports de capitaux destinés aux organismes multilatéraux), qui représentait 28 % de l'APD brute, hors allègement de dettes. Les organismes

Graphique 1.7. **Variation en pourcentage de l'aide-pays programmable (APP) : canal bilatéral et multilatéral**



Source : données agrégées du CAD de l'OCDE, 2010, et OCDE, 2010a.

Graphique 1.8. **Composition de l'aide-pays programmable globale, 2008**



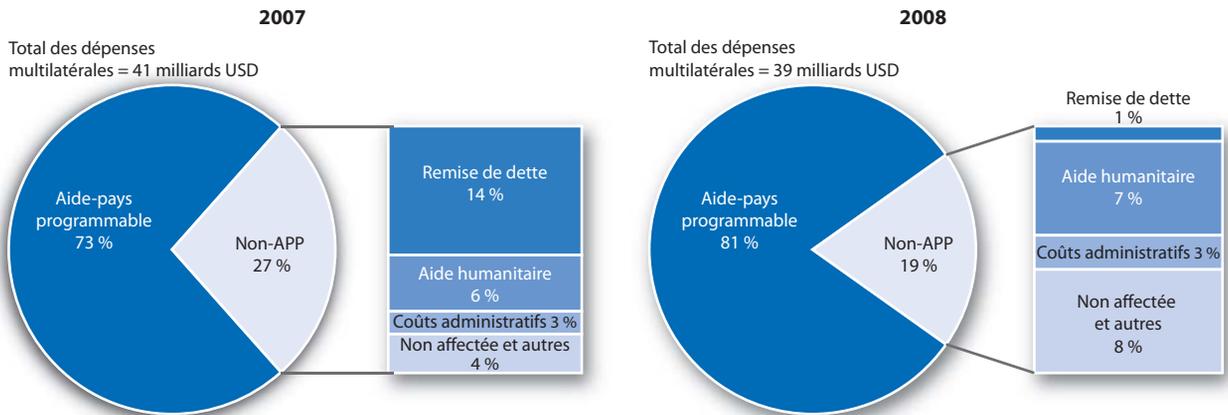
Note : Les institutions de l'UE sont comprises dans la catégorie « APP multilatérale ».

Source : Estimations du Secrétariat du CAD de l'OCDE, 2010.

multilatéraux sont responsables d'une plus forte part de l'APP mondiale que ne laisseraient supposer les apports de ressources aux organismes multilatéraux. Certes, il faut aussi prendre en considération le fait que les non-membres du CAD – autres pays, bénéficiaires remboursant des prêts antérieurs, et autres organisations (y compris les fondations privées) – et les organismes eux-mêmes injectent également des ressources dans les organisations multilatérales sans les notifier au CAD.

En moyenne, 63 % de dépenses multilatérales ont été comptabilisées comme de l'aide-pays programmable entre 2004 et 2008. Le graphique 1.9 fait apparaître la part de l'APP dans les dépenses des organismes multilatéraux, qui est passée de 30 milliards USD en 2007 à 31 milliards USD en 2008. Cette progression de la part de l'APP d'une année sur l'autre est probablement due pour l'essentiel aux substantielles remises de la dette multilatérale (3.9 milliards USD) consenties par le Fonds spécial de la Banque interaméricaine de développement (BID) à la Bolivie, au Nicaragua, au Honduras et au Guyana et par l'IDA (1.5 milliard USD) au Malawi et à la Sierra Leone en 2007.

Graphique 1.9. **Composition des flux transitant par le canal multilatéral, 2007 et 2008**
(en milliards USD constants de 2008)



Note : Les données couvrent l'APP destinée aux pays partenaires, à l'aide régionale et à l'aide multi-pays.

Source : Estimations du Secrétariat du CAD de l'OCDE, 2010.

Les organismes multilatéraux qui notifient au CAD les ressources qu'ils versent (voir encadré 1.2) ne communiquent pas, à deux exceptions près, leurs coûts administratifs, les coûts liés aux activités de sensibilisation, leurs dépenses de recherche sur le développement ou autres dépenses non comptabilisables en tant qu'APP. La véritable part de l'APP dans les flux en provenance des organismes multilatéraux est probablement légèrement inférieure à ce que suggère le graphique 1.9.

Une plus large part de relations donneurs-partenaires « significatives »

Le *Rapport 2009 de l'OCDE sur la division du travail (OECD Report on Division of Labour)* propose des mesures de la concentration et de la fragmentation de l'aide des donateurs (bilatéraux et multilatéraux). Le taux de concentration mesure l'ampleur des apports d'aide qu'un pays partenaire reçoit d'un donneur par rapport à l'aide reçue d'autres donateurs et, dans un deuxième temps, la part de l'aide que le donneur en question alloue à ce pays partenaire⁷. Le tableau ci-après décompte le nombre total de relations significatives

qu'entretiennent les organismes multilatéraux et les donateurs bilatéraux (pays du CAD) dans les pays à faible revenu. Du point de vue du pays partenaire, le fait d'avoir moins de « relations non significatives » avec les donateurs permet aux ministères des finances et/ou de la planification de consacrer plus de temps et d'efforts à la gestion des partenariats plus « significatifs ».

D'après les données du tableau 1.3 pour 2008, l'aide consentie par les organismes multilatéraux paraît géographiquement plus concentrée (75 %) que celle des donateurs bilatéraux (57 %). Cela est dû, pour une part, au fait que le mandat de certaines des grandes organisations multilatérales est plus régional que mondial. Ce seul constat ne peut à lui seul expliquer l'écart observé de 18 points. Pour les grandes organisations multilatérales qui versent des montants d'aide plus importants que d'autres donateurs et allouent cette aide en fonction des besoins et sur la base des performances, une telle concentration n'est pas surprenante. De la même manière, il n'est pas très difficile pour un petit donneur de paraître « concentrer » son effort si sa part de l'APP mondiale est minimale⁸ (voir le tableau A.4 de l'annexe qui présente des taux de concentration ventilés entre organismes bilatéraux et multilatéraux). Parmi les organismes multilatéraux, nombreux sont ceux dont le mandat à des visées normatives ou techniques dont il n'est pas aisé de rendre compte en se fondant uniquement sur le transfert de ressources.

Tableau 1.3. **Taux de concentration des donateurs bilatéraux et multilatéraux dans les pays à faible revenu en 2008**

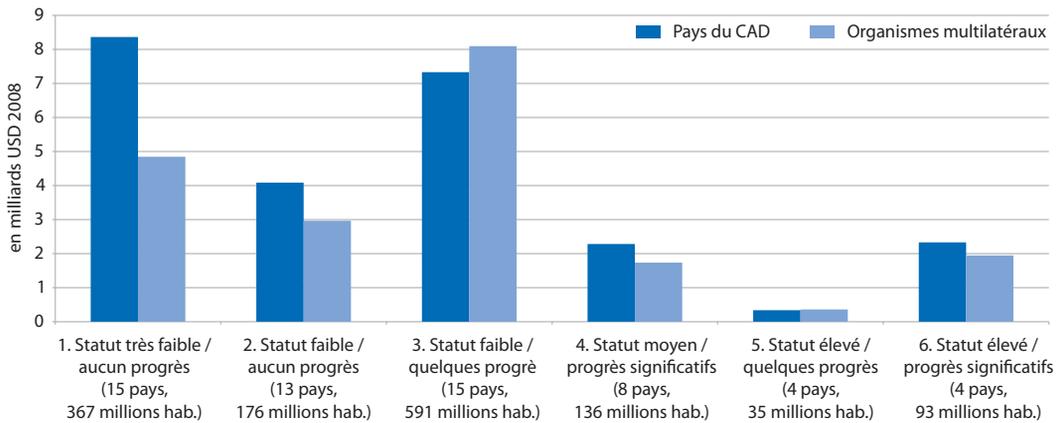
Donneurs du CAD et principaux organismes	Nombre de relations « significatives »	Nombre de relations « non significatives »	Total des relations (nombre de pays partenaires)	Taux de concentration
	A	B	(A+B)	(A) / (A+B)
Multilatéraux	524	175	699	75%
Bilatéraux	438	335	773	57%
Total	962	510	1472	65%

Source : OCDE, 2009b.

Performance au regard des OMD et ressources affectées au titre de l'aide

Pour évaluer la performance au regard des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les ressources affectées au titre de l'aide dans le cadre des plans indicatifs de dépenses des donateurs, le Secrétariat du CAD a recensé six groupes de pays à faible revenu (PFR), en fonction de leur situation au regard des OMD et des progrès accomplis vers leur réalisation. La situation a été évaluée à l'aide de scores composites relatifs à 12 indicateurs correspondant aux OMD 1 à 7. Les progrès obtenus ont été calculés pour chaque pays à partir d'un score composite de marqueurs ayant évolué. Le graphique 1.10 montre les six grandes catégories de PFR et le montant de l'aide-pays programmable que reçoit chaque groupe de pays de ses partenaires bilatéraux ou multilatéraux. L'APD bilatérale l'emporte en volume sur les dépenses multilatérales dans les catégories décrivant une situation de « très faible » ou « faible » développement et *aucun* progrès. Toutefois, dans le troisième groupe de PFR en situation de « faible » développement et connaissant « quelques » progrès sur la voie des OMD, les versements des organismes multilatéraux dépassent l'APD bilatérale (OCDE, 2010a).

Graphique 1.10. Aide-pays programmable allouée aux pays à faible revenu classés en fonction de leur situation au regard du développement et de leur performance au regard des OMD, 2009



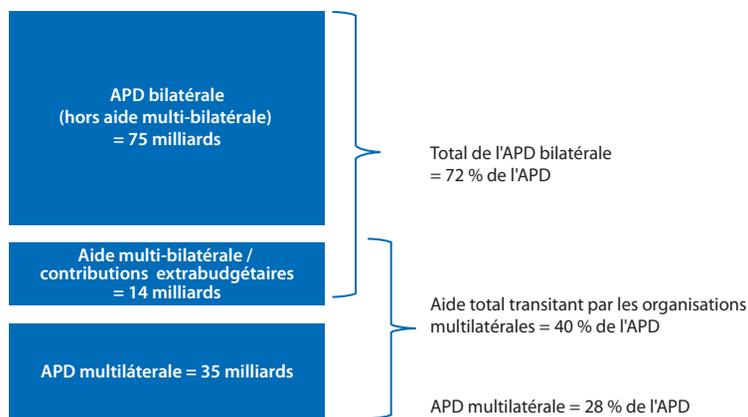
Source : Enquête du CAD sur les plans indicatifs de dépenses, 2010.

Aide totale transitant par le système multilatéral

En plus de l'APD multilatérale, les donateurs peuvent choisir de financer des contributions extrabudgétaires préaffectées à des secteurs, des thèmes, des pays ou des régions en particulier et acheminées par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux (graphique 1.11). L'APD multilatérale affectée au financement de budgets centraux, ajoutée à l'APD multilatérale affectée au financement de contributions extrabudgétaires, constitue ce qu'on appelle l'aide totale transitant par le système multilatéral.

Les membres du CAD comptabilisent ces apports en tant qu'APD bilatérale dans les statistiques du CAD et les qualifient « d'APD multilatérale affectée à des contributions extrabudgétaires » ou « d'APD multi-bilatérale ». La qualité des statistiques relatives à l'APD multi-bilatérale notifiées par les membres du CAD s'améliore, puisque 21 membres

Graphique 1.11. Versements bruts d'APD en 2008
(Hors allègements de la dette, contributions des institutions de l'UE et Corée)



2008 Total APD (hors allègement de la dette) = 124 milliards

Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE et Système OCDE de notification des pays créanciers, 2010.

utilisent systématiquement les codes des canaux d'acheminement. Pour ce rapport, une attention toute particulière a été portée au champ « canal d'acheminement ».

En 2008, les fonds affectés à des contributions extrabudgétaires se sont élevés à 14 milliards USD (ou 16 milliards USD si les institutions de l'UE sont prises en compte en tant que donneur) – soit 18 % d'augmentation par rapport à 2006, où le chiffre était de 12 milliards USD (aux prix de 2008). Une partie de cette augmentation est due à l'amélioration de la communication des statistiques relatives aux canaux d'acheminement. L'« aide totale » transitant par le système multilatéral représentait 40 % de l'APD totale en 2008, soit l'équivalent de son niveau de 2006. En d'autres termes, si l'on tient compte du financement des budgets centraux des organismes multilatéraux et les contributions extrabudgétaires passant par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux, ces derniers jouent un rôle plus important dans l'architecture globale de l'aide internationale que le seul montant des financements des budgets centraux ne semblerait l'indiquer.

Bien qu'il soit prématuré d'établir si l'aide totale transitant par le canal multilatéral augmente, le chapitre 2 étudie les schémas d'utilisation de l'APD multilatérale affectée à des contributions extrabudgétaires et le chapitre 3 examine plus particulièrement les contributions extrabudgétaires allouées au PNUD et à la Banque mondiale.

Principales conclusions

- Même si le niveau global de l'APD est en hausse, la part de l'APD consacrée à l'aide multilatérale ne varie pas, voire s'effrite, si l'on ne tient pas compte des contributions versées aux institutions de l'UE.
- Souvent, les donateurs affectent aux mêmes organismes multilatéraux des proportions très différentes de leur enveloppe globale allouée à l'aide multilatérale.
- Les États de l'UE non membres du CAD qui notifient au CAD leurs apports d'APD affichent une part élevée d'APD multilatérale, ce qui n'est probablement pas le cas pour le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie (pays qui ne notifient pas leur aide au CAD).
- Entre 2004 et 2008, 82 % en moyenne de l'APD multilatérale distribuée par les membres du CAD ont été attribués à six « groupes » d'organisations : les institutions de l'UE, l'IDA, les fonds et programmes des Nations unies, le Fonds mondial et les banques africaine et asiatique de développement (15 institutions en tout). À l'inverse, l'APD multilatérale versée aux plus de 200 autres organisations multilatérales restantes ne représente que 18 % du total de l'APD multilatérale.
- Les évolutions récentes dénotent un redéploiement des ressources au bénéfice des institutions de l'UE et du Fonds mondial, et au détriment des contributions affectées, au titre de l'aide multilatérale, au financement des budgets centraux des fonds et programmes des Nations unies.
- Les dépenses multilatérales offrent, en fin de compte, une plus grande flexibilité à court terme, comme en témoigne la réaction face à la crise.
- Les dépenses multilatérales sont en outre plus concentrées géographiquement que les apports bilatéraux, et prennent à hauteur de 37 % la forme d'aide-pays programmable. Ces chiffres appellent toutefois quelques réserves.
- L'aide totale des membres du CAD transitant par le système multilatéral (APD affectée au financement des budgets centraux des organisations multilatérales, mais aussi apports d'APD bilatérale préalablement affectés transitant par le canal des

organisations multilatérales) s'est établie à 40 % de l'APD totale en 2008. De fait, ce pourcentage donne probablement un instantané plus exact de l'importance du rôle des organisations multilatérales dans l'architecture mondiale de l'aide aujourd'hui.

Questions méritant un examen plus approfondi

- Comment s'explique l'absence de variation de la part de l'APD affectée aux organisations multilatérales au fil du temps ? Quels sont les arguments qui ont le plus de poids en faveur, ou au contraire en défaveur, d'une plus large mise en commun des fonds dans le contexte actuel ?
- Convient-il de mettre l'accent, dans les travaux futurs, sur les 15 organisations multilatérales (les six « groupes ») qui absorbent 82 % de l'APD multilatérale en volume ou vaut-il mieux tenter de rationaliser les contributions versées aux nombreuses autres, moins généreusement dotées, qui se partagent les 18 % restants ?
- Quels sont les principaux facteurs qui expliquent les différences notables entre les membres du CAD dans la répartition des dotations allouées aux activités multilatérales ? Ceux-ci risquent-ils d'être influencés par une amélioration du partage de l'information ?
- Les fonds mobilisés grâce aux nouvelles sources de financement ne provenant pas de membres du CAD ni des membres de l'UE sont-ils moins nettement orientés vers les organisations multilatérales ? Si oui, pourquoi et comment la situation pourrait-elle évoluer ?
- L'UE constitue-t-elle un cas à part qui exige l'emploi d'une méthode d'analyse différente ? Dans l'affirmative, en quoi est-elle un cas à part ?

Notes

1. Voir page 37 de la référence OCDE (2009a).
2. Pour les rapports du CAD sur l'aide multilatérale, le chiffre brut de l'APD est délibérément retenu pour montrer la part des « dépenses » de chaque membre du CAD allant à des organismes multilatéraux. En effet, le chiffre net prenant en compte les rentrées de fonds qu'enregistrent les donateurs (pour ceux d'entre eux qui mettent en œuvre des programmes bilatéraux de prêt) exagérerait la part de l'aide qui transite par le canal multilatéral pour certains membres.
3. Afrique du Sud, Arabie saoudite, Barbade, Brésil, Chine, Chypre, Egypte, Estonie, Hongrie, Islande, Israël, Koweït, Lettonie, Lituanie, Mexique, Pologne, République slovaque, République tchèque, Russie, Singapour, Slovénie et Turquie.
4. Les Fonds et programmes des Nations unies pour lesquels on dispose de données ventilées sont les suivants : PNUD, UNICEF, FNUAP, UNRWA, HCR et PAM.
5. Voir également OECD Development Brief « Getting Closer to the Core – Measuring Country Programmable Aid ».
6. Il faut noter que les données relatives à la période 2009-12 figurant dans le graphique 1.2 sont des estimations fondées sur les réponses des donateurs au questionnaire remis dans le cadre de l'Enquête 2010 sur les plans indicatifs de dépenses.

7. Le nombre de relations « significatives » est déterminé de l'une des façons suivantes :
- Un donneur (bilatéral ou multilatéral) contribue à l'aide-pays programmable (APP) consentie à un pays dans une proportion supérieure à sa part de l'APP globale. Le donneur est alors réputé « concentrer » ses activités dans ce pays.
 - Un donneur (bilatéral ou multilatéral) figure parmi les donateurs qui consentent collectivement plus de 90 % de l'aide allouée à un pays partenaire.
 - La catégorie des relations « non significatives » renvoie aux relations donneur-partenaire qui ne satisfont à aucun de ces deux critères. Pour plus de détails, voir l'Enquête du CAD sur les plans indicatifs de dépenses pour 2010-12.
8. La plus forte proportion de petits donateurs multilatéraux par rapport aux petits donateurs bilatéraux fait pencher la balance du côté des organismes multilatéraux. A titre d'exemple, pour les donateurs qui notifient leur aide au CAD, la part médiane de l'APP mondiale des organisations multilatérales est de 0.6 %, alors que la part médiane du canal bilatéral dans l'APP mondiale est de 1.4 %.

Chapitre 2

Les contributions extrabudgétaires versées aux organisations multilatérales

Selon les conclusions du présent chapitre les contributions extrabudgétaires participent souvent au financement d'un large éventail d'activités complémentaires, cependant elles ont aussi des aspects moins positifs que ces chapitres passent en revue. L'existence d'un grand nombre de fonds d'affectation multi-donneurs témoigne de l'utilisation grandissante qui est faite des contributions extrabudgétaires. Dans la mesure où cette progression va probablement se poursuivre, les donateurs devraient s'assurer que les contributions extrabudgétaires complètent un minimum de ressources de base sans compromettre les objectifs fondamentaux des organisations multilatérales. À ce jour, les fonds d'affectation multi-donneurs n'ont guère été évalués.

Dans le chapitre précédent, on a examiné les tendances de l'aide multilatérale et expliqué ce qu'était l'APD multilatérale destinée au financement des budgets centraux (ressources de base) des organisations multilatérales et l'APD multilatérale octroyée sous forme de contributions extrabudgétaires. L'encadré 2.1 présente une définition du financement des ressources de base et des contributions extrabudgétaires, conformément aux directives du CAD.

Selon les conclusions du présent chapitre et du chapitre suivant (chapitre 3) les contributions extrabudgétaires participent souvent au financement d'un large éventail d'activités complémentaires, cependant elles ont aussi des aspects moins positifs que ces chapitres passent en revue. L'existence d'un grand nombre de fonds d'affectation multi-donneurs témoigne de l'utilisation grandissante qui est faite des contributions extrabudgétaires. Dans la mesure où cette progression va probablement se poursuivre, les donateurs devraient s'assurer que les contributions extrabudgétaires complètent un minimum de ressources de base sans compromettre les objectifs fondamentaux des organisations multilatérales. À ce jour, les fonds d'affectation multi-donneurs n'ont guère été évalués.

Encadré 2.1. Définitions de l'APD multilatérale et de l'APD octroyée sous forme de contributions extrabudgétaires ou aide « multi-bilatérale »

1. Par APD multilatérale, on entend les contributions versées à une organisation bénéficiaire qui :
 - consacre tout ou partie de ses activités au développement
 - est un organisme, une institution ou une organisation de caractère international ayant pour membre des gouvernements ou un fonds géré de façon autonome par un tel organisme
 - fond les ressources qu'elle recueille en une seule masse, de sorte qu'elles perdent leur identité pour devenir partie intégrante de son actif financier.

L'APD multilatérale couvre *à la fois* les contributions obligatoires et les contributions volontaires non préaffectées.

2. Si l'APD du donneur est affectée à un secteur, un thème, un pays, ou une région par l'intermédiaire d'une institution multilatérale, cette APD est comptabilisée en tant qu'APD bilatérale. Elle est aussi appelée APD multilatérale extrabudgétaire ou APD multi-bilatérale.

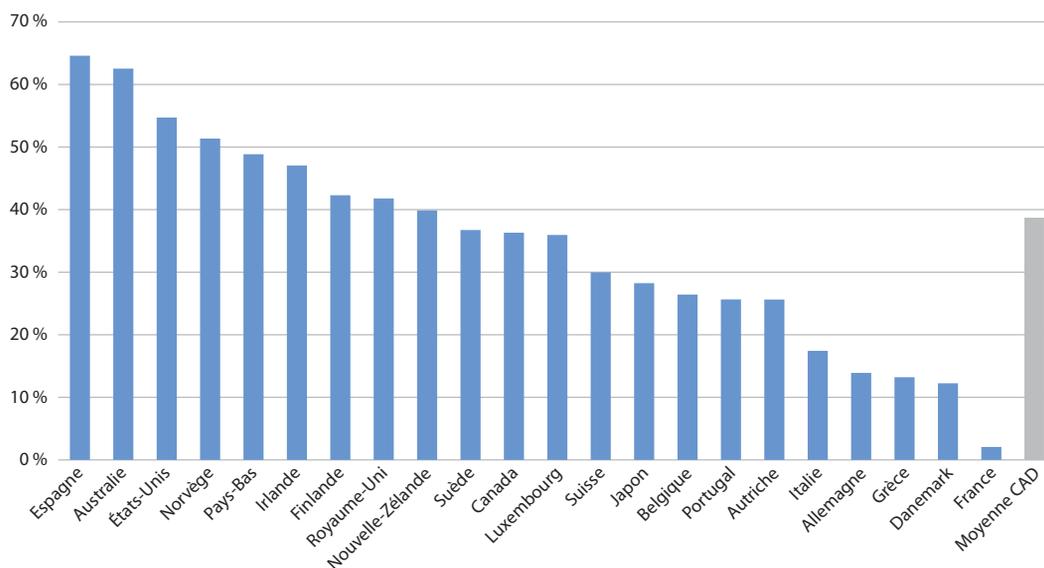
Source : Directives du CAD de l'OCDE pour l'établissement des formulaires du Système de notification des pays créanciers du CAD et Secrétariat du CAD, 2010.

Synthèse sur les contributions extrabudgétaires des membres du CAD

L'Australie, les États-Unis, l'Espagne et la Norvège totalisent les taux les plus élevés d'APD multilatérale affectée à des contributions extrabudgétaires en pourcentage de l'« utilisation totale » du système multilatéral (aide multilatérale affectée au financement des ressources de base et aide multilatérale octroyée sous forme de contributions extrabudgétaires). Leurs parts sont bien supérieures à la moyenne du CAD qui s'établit à 29%. Lorsqu'on ne tient pas compte des contributions aux institutions de l'UE, la moyenne du CAD passe à 39% (voir le graphique 2.1) et ces mêmes quatre pays arrivent en tête. Jusqu'à il y a peu, les contributions aux institutions de l'UE étaient uniquement destinées au financement des ressources de base (contributions non préaffectées), ce qui signifie que l'APD multilatérale des membres de l'UE comprenait de ce fait une part plus importante d'APD multilatérale destinée au financement des budgets centraux. Le Danemark, la France, l'Allemagne et la Grèce affichent les pourcentages les plus faibles mais ce résultat s'explique peut-être en partie par une sous-estimation des données notifiées au titre des contributions extrabudgétaires versées aux organisations multilatérales. On trouvera à l'annexe B des informations plus détaillées qui couvrent aussi les allocations de crédits extrabudgétaires spécifiques de chaque donneur.

Graphique 2.1. Versements d'APD multilatérale brute affectée à des contributions extrabudgétaires en 2008, en pourcentage de l'utilisation totale du système multilatéral tel que notifiée

(À l'exclusion des versements à l'UE)



Source : Système de notification des pays créanciers du CAD et statistiques agrégées du CAD de l'OCDE, 2010.

Principales questions concernant les contributions extrabudgétaires versées aux organisations multilatérales

Des contradictions et des complémentarités apparaissent obligatoirement lorsque l'on verse à des organisations multilatérales à la fois des contributions alimentant leurs ressources de base et des contributions extrabudgétaires. Les contributions extrabudgétaires peuvent

ébranler les mécanismes de gouvernance centraux. Dans le même temps, elles créent la possibilité d'augmenter les ressources ciblées par l'intermédiaire de ces mêmes institutions.

Contributions extrabudgétaires : le point de vue des donateurs

Du point de vue du donneur, octroyer à des organisations multilatérales des fonds affectés aux contributions extrabudgétaires est un moyen de cibler certains secteurs, régions ou pays en particulier. Un donneur peut donc verser des contributions ciblées à une organisation qu'il ne finançait pas autrement par exemple, parce qu'il est convaincu que le conseil d'administration de cette organisation n'alloue pas les ressources de base en tenant compte des principaux besoins et des grandes priorités du développement international (du point de vue du donneur en question.) Les donateurs peuvent aussi vouloir utiliser les contributions extrabudgétaires pour exercer une influence sur les activités financées par une organisation multilatérale de manière moins lourde et bureaucratique qu'en passant par l'intermédiaire de son conseil d'administration ou de l'organe directeur équivalent.

Les contributions extrabudgétaires confèrent aussi aux donateurs une forme de visibilité aux yeux des parties prenantes qui peut jouer un rôle important dans la mobilisation et la préservation des ressources publiques allouées au développement. Par exemple, contribuer au financement du fonds de la Banque mondiale pour les infrastructures en Asie de l'Est (*East Asia Infrastructure Fund*) peut être un investissement plus remarqué que l'allocation d'une même somme au financement du budget central de l'IDA ou de la BIRD, même si ces ressources non affectées sont en réalité en partie consacrées à des programmes d'infrastructure en Asie de l'Est. L'augmentation des contributions extrabudgétaires de certains donateurs peut avoir pour effet de rendre le financement des ressources de base moins attrayant aux yeux de l'ensemble des donateurs si l'on a l'impression que celles-ci servent à subventionner les financements extrabudgétaires quand les frais généraux des fonds d'affectation spéciale ne couvrent pas entièrement les coûts administratifs. C'est pourquoi il est important que les organisations multilatérales conservent une vision et un cadre stratégiques mettant en évidence les résultats des activités centrales afin d'attirer les contributions à leur budget de base, tout en acceptant des fonds destinés à des financements extrabudgétaires.

Tout comme pour l'octroi de fonds destinés aux ressources de base des organisations multilatérales, les gouvernements donateurs peuvent vouloir financer certains programmes qu'ils ne sont pas à même de mettre en œuvre eux-mêmes ou bien aider certains pays partenaires dans lesquels ils ne sont pas présents. De la sorte, les donateurs peuvent verser des contributions extrabudgétaires pour réduire leurs propres coûts de transaction même s'il est peu probable qu'ils les éliminent entièrement. Les organisations multilatérales peuvent prendre en charge les coûts de transaction, en les intégrant dans les frais administratifs, lesquels sont, en fin de compte, financés par les donateurs.

Contributions extrabudgétaires : le point de vue du premier destinataire (l'organisation multilatérale)

L'octroi de ressources affectées à des contributions extrabudgétaires peut modifier l'équilibre global des activités d'une organisation multilatérale, et risque d'affaiblir ses politiques fondamentales. La gestion au jour le jour des contributions extrabudgétaires ne relève généralement pas du conseil d'administration de l'organisme concerné. Il se peut aussi que les dispositions en matière de gouvernance qui s'appliquent aux fonds préalablement affectés offrent aux pays partenaires moins d'occasions de faire entendre leur voix au cours du processus de prise de décisions. Même lorsque les fonds d'affectation spéciale sont multi-donneurs et les

sources de financement mutualisées, les mécanismes de contrôle n'assurent pas toujours une aussi bonne représentativité que les mécanismes de gouvernance formels en vigueur. Il arrive que les pays partenaires aient un peu plus leur mot à dire dans la gestion du fonds d'affectation spéciale mais ce n'est pas toujours le cas. La gestion des ressources extrabudgétaires peut aussi induire pour l'organisation bénéficiaire des coûts de transaction plus élevés (que le financement des ressources de base) compte tenu du temps requis pour négocier et appliquer les exigences des donateurs en matière de suivi et de reddition de comptes.

En revanche, les fonds affectés à des contributions extrabudgétaires viennent gonfler l'enveloppe globale dont disposent les organismes multilatéraux, ce qui leur permet de déployer une gamme plus large d'activités en s'appuyant sur les structures institutionnelles existantes. Le recours à une organisation multilatérale existante pour atteindre des objectifs spécifiques, déterminants et limités dans le temps peut être préférable à la création d'une nouvelle institution multilatérale voire à la mise en place en parallèle de multiples initiatives bilatérales. Dans certains cas, les contributions extrabudgétaires peuvent aussi contribuer à renforcer l'harmonisation et l'alignement entre donateurs, comme dans le cas du Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs des Nations unies.

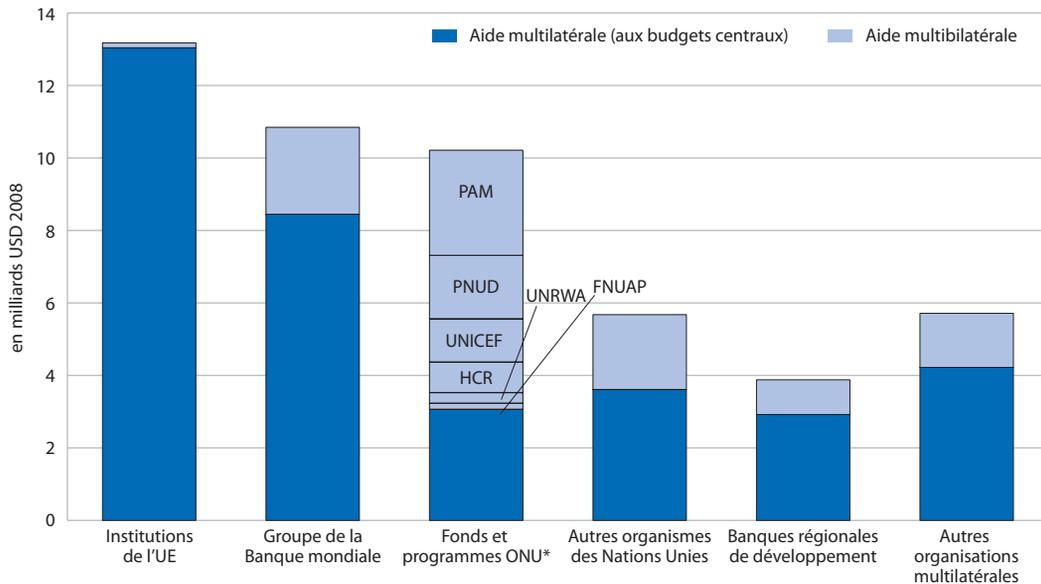
Les principes de l'efficacité de l'aide appliqués au financement du système multilatéral

Les principes de l'efficacité de l'aide peuvent être appliqués au financement des organisations multilatérales et à l'ensemble des fonds affectés aux contributions extrabudgétaires et aux ressources de base de ces organismes. Plus les membres du CAD ont recours à des contributions extrabudgétaires pour financer leur portefeuille d'activités multilatérales, moins le financement des organisations multilatérales est prévisible, en particulier lorsque les ressources extrabudgétaires écartent les ressources de base. Par exemple, lorsque les contributions d'un donneur ont plus de chance d'être déterminées par des thèmes particuliers qui sont limités dans le temps plutôt que par l'objectif fondamental ou le mandat en cours d'une organisation, il y a un risque que la prévisibilité des financements futurs soit compromise. C'est pourquoi, il conviendrait, par souci de prévisibilité, d'associer aux fonds extrabudgétaires un niveau minimum de contribution au financement des ressources de base.

Les ressources de base des organismes contribuent à soutenir l'infrastructure institutionnelle qui sous-tend les activités financées par le budget central et par les contributions extrabudgétaires. Néanmoins, certaines organisations multilatérales considèrent de plus en plus les fonds d'affectation spéciale comme une gamme d'activités distincte incluant tous les coûts associés et d'autres, comme le Programme alimentaire mondial, font très peu appel aux contributions au budget central pour financer leurs opérations. De fait, les principes de l'efficacité de l'aide concernant les contributions extrabudgétaires ne s'appliquent pas à l'aide humanitaire qui est par nature imprévisible.

Dans le chapitre 3, on examine de plus près les contributions extrabudgétaires versées au PNUD et à la Banque mondiale. Comme l'illustre le graphique 2.2 et selon les données notifiées au CAD, la Banque mondiale est le principal bénéficiaire des contributions extrabudgétaires qui s'élèvent à 2.4 milliards USD. Parmi les organismes des Nations unies, le PNUD se place en deuxième position (1.8 milliard USD), derrière le Programme alimentaire mondial (2.9 milliards USD) qui dépend par nature de l'aide affectée à des opérations d'urgence spécifiques et reçoit très peu de contributions destinées à financer son budget central. Jusqu'à une période récente, les institutions de l'UE n'acceptaient pas de fonds préaffectés, ce qui explique la part très restreinte de l'APD multilatérale affectée au financement de leurs ressources de base.

Graphique 2.2. **Utilisation totale du système multilatéral, versements bruts en 2008**
(À l'exclusion des institutions de l'UE et de la Corée en leur qualité de donateurs)



* Les contributions aux six fonds et programmes des Nations unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et UNFPA) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres organismes des Nations unies ». *Source* : Système de notification des pays créanciers du CAD et statistiques agrégées du CAD de l'OCDE, 2010.

Le niveau de préaffectation des contributions extrabudgétaires et l'acheminement de l'aide au niveau des pays

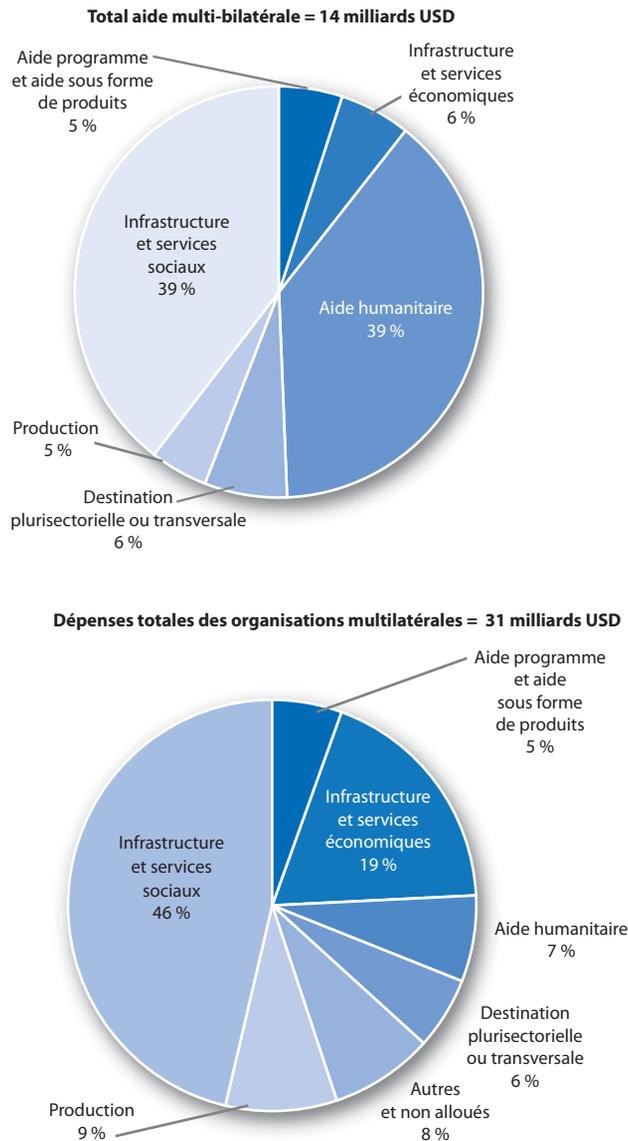
Plus de 80 % des contributions extrabudgétaires sont destinés à un pays ou une région donnés. Les 20 % restants ne sont pas d'emblée préaffectés à un pays ou à une région mais elles sont préaffectés par secteur.

Les secteurs et acteurs bénéficiaires de l'aide sous forme de contributions extrabudgétaires par rapport aux autres canaux

Les dépenses des organisations multilatérales (ou apports multilatéraux) notifiées au CAD correspondent uniquement au versement de contributions non préaffectées prises sur les ressources de base. La part des opérations humanitaires dans l'aide multilatérale destinée aux contributions extrabudgétaires (39 %, soit 5,5 milliards USD) est beaucoup plus importante que leur part dans les dépenses des organisations multilatérales financées par les ressources de base (7 % ou 2,1 milliards USD), comme le montre le graphique 2.3. En réalité, le principal canal d'acheminement de l'aide humanitaire en volume est celui de l'APD servant à financer des contributions extrabudgétaires préalablement affectées à des opérations humanitaires et transitant par des organisations multilatérales, tandis que l'aide humanitaire bilatérale octroyée directement aux pays partenaires représente 3,5 milliards USD. L'aide humanitaire extrabudgétaire accordée au Programme alimentaire mondial (PAM) représente près de la moitié de l'ensemble de l'aide humanitaire multilatérale extrabudgétaire. L'aide humanitaire englobe les activités d'urgence, la reconstruction, les secours et la réhabilitation, la prévention des catastrophes et la préparation à celles-ci.

Graphique 2.3. Versements bruts d'aide multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires et d'apports multilatéraux en 2008

(En USD constants de 2008, à l'exclusion de l'allègement de dette)

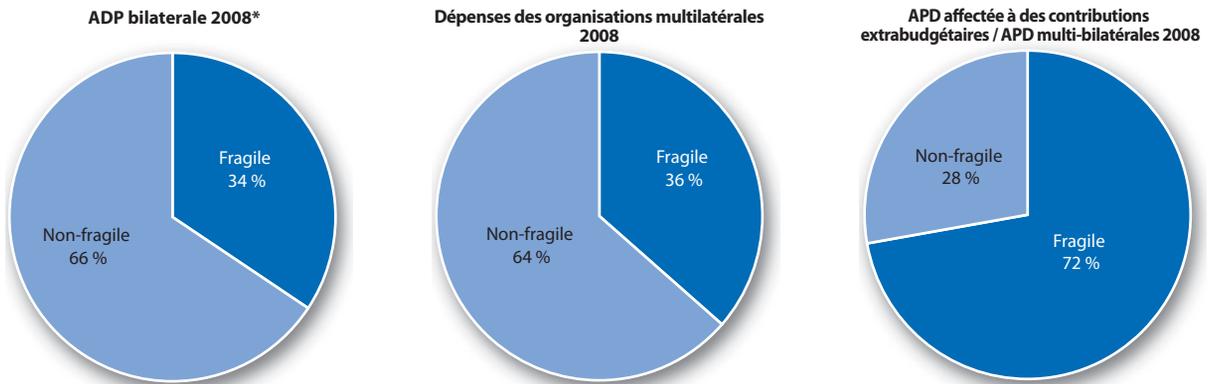


Source : Système OCDE de notification des pays créanciers, 2010.

Les activités financées par des contributions extrabudgétaires sont moins centrées sur les « infrastructures et services économiques » (qui couvrent les transports, les moyens de communication, la production d'énergie, les services bancaires et financiers, et le développement des entreprises) que les dépenses des organisations multilatérales financées par leurs ressources de base. L'aide multilatérale sous la forme de contributions extrabudgétaires et l'aide multilatérale consacrée au financement des budgets centraux vont à peu près à part égale aux « infrastructures et services sociaux », catégorie qui couvre l'éducation, la santé, la politique et la planification économique. L'aide multilatérale affectée à des contributions extrabudgétaires et les dépenses des organisations multilatérales ont à peu près la même ventilation

géographique, l'Afrique subsaharienne en étant le principal bénéficiaire. Cependant, l'APD multilatérale affectée à des contributions extrabudgétaires bénéficie également à une plus forte proportion d'États fragiles : 72 % des fonds alloués sous forme de contributions extrabudgétaires affectés à des pays en particulier sont en effet dirigés vers des États fragiles alors que ceux-ci ne recueillent que 36 % des dépenses des organisations multilatérales financées par les ressources de base et 34 % de l'APD bilatérale (voir le graphique 2.4).

Graphique 2.4. Part des flux allant aux États en situation de conflit et de fragilité



* à l'exclusion de l'APD multi-bilatérale.

Note : APD bilatérale totale (affectée à certains pays) : 69 milliards USD. Dépenses totales des organisations multilatérales (affectées à certains pays) : 29 milliards USD. APD multi-bilatérale totale (affectée à certains pays) : 9 milliards USD.

Source : Système OCDE de notification des pays créanciers, 2010.

Les canaux d'acheminement de l'aide dans les différents pays partenaires

En dehors des dépenses des organisations multilatérales financées par leurs ressources de base, 19 % en moyenne de l'aide programmable par pays destinée aux États fragiles et aux pays en proie à un conflit transite par les organisations multilatérales¹ contre 9 % pour les autres pays. Ce faible écart s'explique peut-être par le fait que les organisations multilatérales sont davantage présentes que les organismes bilatéraux dans les États en situation de conflit et de fragilité et se voient confier des ressources de partenaires bilatéraux n'opérant pas dans les pays considérés. D'une certaine manière, il est surprenant que la différence ne soit pas plus grande, mais cela est peut-être dû aux importants volumes d'APD consentis à certains États en situation de conflit et de fragilité par d'importants donateurs bilatéraux.

La poursuite des travaux pourrait permettre d'analyser ces canaux de financement de façon plus approfondie du point de vue des pays partenaires. Le tableau 2.1 fait apparaître des données sur les parts de financements publics du développement de nature concessionnelle à neuf pays au titre de l'aide bilatérale, de l'aide multi-bilatérale (contributions extrabudgétaires), et des dépenses des organisations multilatérales financées par leurs budgets centraux en 2008. Le Soudan et l'Afghanistan dépendent davantage de l'APD multilatérale affectée à des contributions extrabudgétaires comme en témoigne l'important volume de ressources géré par des fonds d'affectation spéciale destinés à ces pays. La Bolivie, l'Indonésie et la Zambie sont fortement tributaires de l'APD bilatérale (plus de 72 %) tandis qu'Haïti, la Mongolie et l'Ouzbékistan dépendent plus que les autres pays représentés dans le tableau des dépenses des organisations multilatérales financées par leurs ressources de base.

Tableau 2.1. **Canaux d'acheminement de l'aide programmable par pays dans neuf pays partenaires**

	APD bilatérale		Dépenses des organisations multilatérales
	APD bilatérale	APD multi-bilatérale	
Afghanistan	65%	27%	8%
Bolivie	76%	6%	17%
Haïti	52%	17%	31%
Indonésie	74%	7%	19%
Mongolie	65%	7%	28%
Soudan	33%	58%	9%
Ouzbékistan	69%	4%	27%
Viet Nam	60%	6%	34%
Zambie	72%	2%	25%

Source : Statistiques agrégées du CAD de l'OCDE et Système de notification des pays créanciers du CAD, 2010.

Principales conclusions

- En 2008, 29 % de l'aide totale allouée par les pays du CAD transitant par le canal multilatéral étaient préalablement affectés (affectés au financement de contributions extrabudgétaires). Cette part se monte à 39 % si l'on ne tient pas compte de l'ensemble des institutions de l'UE.
- Les donateurs optent pour la préaffectation de fonds au profit de certains pays ou de certains secteurs afin d'obtenir une meilleure visibilité et une plus grande influence sur le système multilatéral.
- Du point de vue des organisations multilatérales, un recours excessif à la préaffectation de fonds risque d'affaiblir leur gouvernance et de compliquer la reddition de comptes. Cependant, cette solution est peut-être préférable à la multiplication des initiatives parallèles lancées par des donateurs individuels.
- Le principal canal d'acheminement de l'aide humanitaire est celui constitué par l'APD multilatérale affectée au financement de contributions extrabudgétaires ou préaffectée. Ce canal dessert une plus forte proportion d'États fragiles que les dépenses des organisations multilatérales ou que l'APD bilatérale.

Questions méritant un examen plus approfondi

- Observe-t-on une tendance de plus en plus marquée à privilégier le financement de contributions extrabudgétaires ? Quelles pourraient en être les conséquences pour l'efficacité au regard du développement ?

Note

1. Estimations du Secrétariat, fondées sur l'aide programmable par pays plus l'aide humanitaire.

Chapitre 3

Les contributions extrabudgétaires versées à la Banque mondiale et au PNUD

Le présent chapitre fournit une vue d'ensemble du rôle des contributions volontaires dans le fonctionnement du PNUD et de la Banque mondiale, plus particulièrement en ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale. Le groupe de la Banque mondiale est le principal bénéficiaire des ressources affectées à des contributions extrabudgétaires (2.7 milliards USD en 2008) et le PNUD occupe la deuxième place du classement des bénéficiaires de contributions extrabudgétaires appartenant au système des Nations unies (1.8 milliard USD en 2008). Les contributions extrabudgétaires (souvent sous la forme de fonds d'affectation spéciale multi-donneurs) au profit du PNUD et de la Banque mondiale représentent 30% de l'aide totale du CAD sous forme de contributions extrabudgétaires au système multilatéral et constituent une part importante des ressources totales versées à ces organisations.

Le présent chapitre fournit une vue d'ensemble du rôle des contributions volontaires dans le fonctionnement du PNUD et de la Banque mondiale, plus particulièrement en ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale. Le groupe de la Banque mondiale est le principal bénéficiaire des ressources affectées à des contributions extrabudgétaires (2.7 milliards USD en 2008)¹ et le PNUD occupe la deuxième place du classement des bénéficiaires de contributions extrabudgétaires appartenant au système des Nations unies (1.8 milliard USD en 2008). Les contributions extrabudgétaires (souvent sous la forme de fonds d'affectation spéciale multi-donneurs) au profit du PNUD et de la Banque mondiale représentent 30 % de l'aide totale du CAD sous forme de contributions extrabudgétaires au système multilatéral et constituent une part importante des ressources totales versées à ces organisations.

Encadré 3.1. Questions méthodologiques relatives à l'APD multilatérale affectées au financement de contributions extrabudgétaires

Il peut y avoir des différences entre le montant des contributions ordinaires et des contributions extrabudgétaires versées aux organisations multilatérales qui ont été notifiées au CAD et le montant comptabilisé par les organisations multilatérales elles-mêmes. Il existe plusieurs raisons pratiques à cela, notamment :

- différence dans les taux de change utilisés (USD)
- notification de contributions pluriannuelles au titre d'une seule année
- contributions versées en fin d'année notifiées au titre de l'année calendaire suivante
- identification des ressources destinées à des contributions extrabudgétaires en ressources destinées au financement des budgets centraux ou vice versa.

Quelques explications sont propres au PNUD et à la Banque mondiale :

- Le PNUD considère que les contributions extrabudgétaires sont les ressources préaffectées à des thèmes, programmes et activités spécifiques. Il n'y inclut pas les ressources versées aux 29 fonds d'affectation spéciale gérés par le Bureau des fonds d'affectations spéciales multi-donneurs du PNUD pour le système des Nations unies. Or dans leur notification, les membres du CAD rattachent leurs contributions au Bureau des fonds d'affectations spéciales multi-donneurs des Nations unies à l'APD affectée au financement des contributions extrabudgétaires* acheminées par l'intermédiaire du PNUD, puisque celui-ci en est l'agent administratif.
- La Banque mondiale considère les fonds et programmes suivants comme faisant partie des contributions extrabudgétaires qu'elle reçoit : le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; GAVI Alliance; la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFIFm); le Fonds pour l'environnement mondial; l'Initiative multilatérale pour l'allégement de la dette (MDRI) et l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Cependant, les membres du CAD comptabilisent dans l'APD multilatérale, les contributions non préaffectées à ces fonds et programmes mondiaux car ceux-ci figurent sur la liste des organisations internationales qui reçoivent des contributions qui peuvent être comptabilisées dans l'APD (voir l'annexe E).

* À l'exception du Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix (Guichet 1) qui peut recevoir des apports d'APD multilatérale.

Source : Secrétariat du CAD de l'OCDE, 2010.

Questions méthodologiques

Les données utilisées aux fins du présent chapitre sont issues des rapports des membres du CAD au Secrétariat du CAD et des organisations multilatérales elles-mêmes. L'encadré 3.1 présente quelques-unes des raisons qui expliquent pourquoi il peut y avoir des écarts entre les données émanant de ces deux sources.

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

La présente section porte sur les contributions ordinaires et extrabudgétaires versées au PNUD, l'utilisation faite des fonds d'affectation spéciale multi-donneurs et les conséquences que ces deux types de modalité de financement ont sur l'organisation.

Le financement du PNUD

Comme tous les fonds et programmes des Nations unies, le PNUD est entièrement financé par des contributions volontaires, préaffectées ou non. Les ressources régulières ou de base non pré-affectées se sont élevées à 1.1 milliard USD en 2008 tandis que les contributions extrabudgétaires (toutes sources confondues) représentaient 3.6 milliards USD, selon le PNUD même (voir le tableau 3.1). Autrement dit, le « taux de dépendance » à l'égard des contributions extrabudgétaires est d'environ 77%. Les ressources ordinaires représentent les contributions au budget central du PNUD qui sont conformes aux critères et aux règles établis par le Conseil d'administration du PNUD pour soutenir l'exécution du mandat multilatéral de l'organisation (y compris les services de conseil sur les questions de fond). Les autres ressources ou ressources extrabudgétaires sont composées des contributions affectées à des thèmes, des pays, des régions et/ou des projets spécifiques.

Tableau 3.1. **Les contributions du CAD au PNUD, 2007-08**

Contributions du CAD* au PNUD, 2007-08 (Milliards USD nominaux)		
Statistiques du CAD	2007	2008
Ressources de base	1.2	1.1
Ressources extrabudgétaires	2.0	1.8
Données du PNUD		
Ressources de base	1.1	1.1
Ressources extrabudgétaires, dont :	3.6	3.6
• donateurs bilatéraux du CAD/OCDE	1.1	1.4
• donateurs multilatéraux (y compris la CE)	1.2	1.2
• ressources locales	1.3	1.0

* Donneurs bilatéraux membres du CAD/OCDE, à l'exclusion de la Corée et des Institutions européennes.

Source : Système OCDE de notification des pays créanciers et données du PNUD, 2010.

Les ressources de base du PNUD (budget central)

Les ressources de base sont les contributions volontaires non préaffectées versées au budget central du PNUD. Entre 50 et 60 gouvernements participent au financement de ces ressources au cours d'un exercice donné. Dix gouvernements partenaires ont compté pour environ 80% des contributions au budget central en 2008². Une dépendance excessive à

l'égard d'un petit nombre de grands donateurs et le caractère volontaire, souvent résiduel, des contributions de base rendent le PNUD fortement vulnérable face à toute évolution des contributions, même d'un petit nombre de donateurs (Secrétariat des Nations unies, 2009).

Les engagements pluriannuels d'un certain nombre de donateurs du CAD ont contribué à améliorer la prévisibilité des ressources de base du PNUD mais la majorité des donateurs prennent encore des engagements sur une base annuelle bien que le PNUD ait adopté un cadre de financement pluriannuel en 1999 pour améliorer la prévisibilité des contributions volontaires affectées à ses ressources de base et assurer la cohérence de son action. Pour palier à ce problème, certaines agences des Nations unies ont pris des dispositions pour réduire la concentration des donateurs et répartir la charge entre les gouvernements donateurs (voir encadré 3.2).

Encadré 3.2. Le barème indicatif des contributions volontaires du PNUE

En dehors d'une petite contribution du budget ordinaire de l'ONU, qui représente moins de 4% de son budget total, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) dépend entièrement des contributions volontaires. En 2002, le PNUE a approuvé l'application du barème indicatif des contributions volontaires à son Fonds pour l'environnement. L'objectif était d'élargir la base des contributions volontaires, d'accroître la prévisibilité du financement du Fonds, d'améliorer la stabilité financière de celui-ci et d'attirer des contributions volontaires plus importantes.

Le barème indicatif des contributions volontaires est en partie fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU et il comprend quelques directives supplémentaires qui limitent la proportion des financements destinés au Fonds pour l'environnement :

- un taux indicatif minimum de minimum 0.0001 %
- un taux indicatif maximum de 22 %
- un taux indicatif maximum de 0.01 % pour les pays les moins avancés.

Selon une évaluation du barème indicatif des contributions volontaires effectuée en décembre 2008, la base des donateurs s'est élargie passant de 76 États membres au cours de la période 1973-2002 à 117 États membres en 200307. En outre, la concentration des dix principaux donateurs a été moins forte en 200809 : ceux-ci* devaient en effet compter pour 71 % du total des fonds. Si la prévisibilité à court terme s'est améliorée en 2002, depuis lors la prévisibilité n'a pas marqué de progrès car les donateurs continuent de prendre des engagements annuels. En revanche, La stabilité s'est accrue et les volumes ont augmenté mais il est probablement trop tôt pour dire si ces résultats sont directement liés à la mise en œuvre du barème indicatif des contributions volontaires.

* À l'exclusion des États-Unis qui ont décidé de sortir du mécanisme du barème indicatif des contributions volontaires.

Source : PNUE, 2008.

Les ressources extrabudgétaires du PNUD

Les ressources extrabudgétaires du PNUD sont affectées à des thèmes, programmes et activités spécifiques et elles sont un élément essentiel qui complète pour ses ressources de base ordinaires. En 2008, les ressources extrabudgétaires mises à la disposition du PNUD du fait des nombreuses décisions prises individuellement par les donateurs d'allouer des ressources à des objectifs et des pays spécifiques se sont élevées au total à 3.6 milliards USD. Pour la majeure partie, les ressources extrabudgétaires sont mobilisées au niveau des pays pour honorer les engagements pris au titre de différents projets rassemblés dans le cadre

des programmes pays du PNUD. Le montant global des ressources extrabudgétaires est de ce fait difficile à prévoir et ces ressources sont généralement très concentrées sur un sous-ensemble de pays partenaires. Plus de 60 % des contributions extrabudgétaires versées par des donateurs bilatéraux et multilatéraux en 2008 (2.7 milliards USD) sont ainsi concentrées sur environ 20 pays programmes.

La composition des ressources extrabudgétaires telles que notifiées à la fois par le CAD et le PNUD est présentée de façon plus détaillée dans le tableau 3.1 ci-dessus. Pour le PNUD, il existe trois sources de contributions extrabudgétaires : *i)* les donateurs du CAD/OCDE; *ii)* les partenaires multilatéraux; et *iii)* les ressources locales. En 2008, près de 40 % (soit 1.4 milliard USD) des contributions extrabudgétaires au PNUD provenaient des donateurs du CAD/OCDE. En outre, en 2008, les partenaires multilatéraux, notamment la Commission européenne, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que le Fonds mondial pour l'environnement ont versé 1.2 milliard USD au PNUD au titre des ressources extrabudgétaires. Enfin, les ressources locales comptent chaque année pour environ 1 milliard USD dans les ressources extrabudgétaires du PNUD (voir encadré 3.3).

Encadré 3.3. Les ressources locales allant au PNUD

Les gouvernements des pays de programme travaillent avec le PNUD, et par son intermédiaire, pour mettre en œuvre leurs priorités nationales de développement. Ces « ressources locales » ne sont pas considérées comme des flux à proprement parler car elles demeurent dans le pays partenaire et ne sont donc pas incluses dans l'APD. Les ressources locales sont généralement fournies au PNUD par des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire d'Amérique latine et centrale, mais depuis quelques années également par des pays d'autres régions.

Les ressources locales sont un moyen pour le PNUD de soutenir efficacement la capacité d'un pays à mobiliser et gérer les ressources internes et externes et de l'aider à exposer et à mettre en œuvre les OMD. Tout comme les ressources de base et les ressources extrabudgétaires, les ressources locales s'inscrivent dans le cadre du programme pays pluriannuel convenu par le gouvernement partenaire et le PNUD. Elles sont gérées et notifiées de la même façon que toutes les ressources du PNUD au niveau des pays.

Source : Bureau des partenariats du PNUD, 2010.

Selon le PNUD, les principaux bénéficiaires des contributions extrabudgétaires versées par les membres du CAD et acheminées par l'intermédiaire du PNUD (compte non tenu des contributions transitant par le biais du Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs mentionné ci-après) sont l'Afghanistan (383 millions USD), suivi par le Soudan (75 millions USD), le Bangladesh (68 millions USD) et la Somalie (63 millions USD).

Liens entre contributions au budget de base et contributions extrabudgétaires

Le mélange de contributions destinées au budget central et de contributions extrabudgétaires fait nécessairement naître des tensions et des opportunités. En général, les ressources extrabudgétaires induisent des coûts de transaction plus élevés pour l'organisation bénéficiaire, compte tenu du temps requis pour négocier chaque accord de financement et se conformer aux exigences des donateurs en matière de suivi et de reddition de comptes.

Tout cela alourdit considérablement le coût des opérations générales du PNUD (Secrétariat des Nations unies, 2009). En revanche, l'acheminement par l'intermédiaire du PNUD de ressources destinées aux programmes provenant d'un large éventail de sources reflète le caractère international du financement et atteste du fait que le PNUD est jugé suffisamment fiable pour mener des activités et interventions ciblées.

L'Assemblée générale des Nations unies a fréquemment souligné l'importance des ressources de base et elle l'a fait encore tout récemment dans sa Résolution 62/208 :

[L'Assemblée générale] « souligne que les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, demeurent l'assise des activités opérationnelles de développement du système des Nations unies, note avec inquiétude que les contributions aux ressources de base des fonds et programmes des Nations unies ont diminué au cours des dernières années... ».

De fait, si les contributions des donateurs du CAD aux ressources de base au PNUD sont restées relativement stables, les ressources extrabudgétaires se sont considérablement accrues et dépassent les ressources de base depuis quelques années.

Les ressources extrabudgétaires sont déployées en fonction des domaines d'intervention pour lesquelles le PNUD est mandaté (réduction de la pauvreté, OMD; gouvernance démocratique; prévention des crises et le relèvement; énergies renouvelables et environnement) et s'inscrivent dans les programmes pays qui sont convenus avec les partenaires nationaux et approuvés par le conseil d'administration du PNUD. Cependant, contrairement aux ressources destinées à financer le budget de base, les ressources extrabudgétaires ne relèvent pas directement de la compétence du conseil d'administration. Les pays partenaires détiennent 24 des 36 sièges du conseil d'administration, ce qui leur assure la majorité des deux tiers des voix. Cependant, les règles de gouvernance du conseil d'administration sont effectivement contournées dans la gestion au jour le jour des ressources extrabudgétaires, selon le volume et le type de financement.

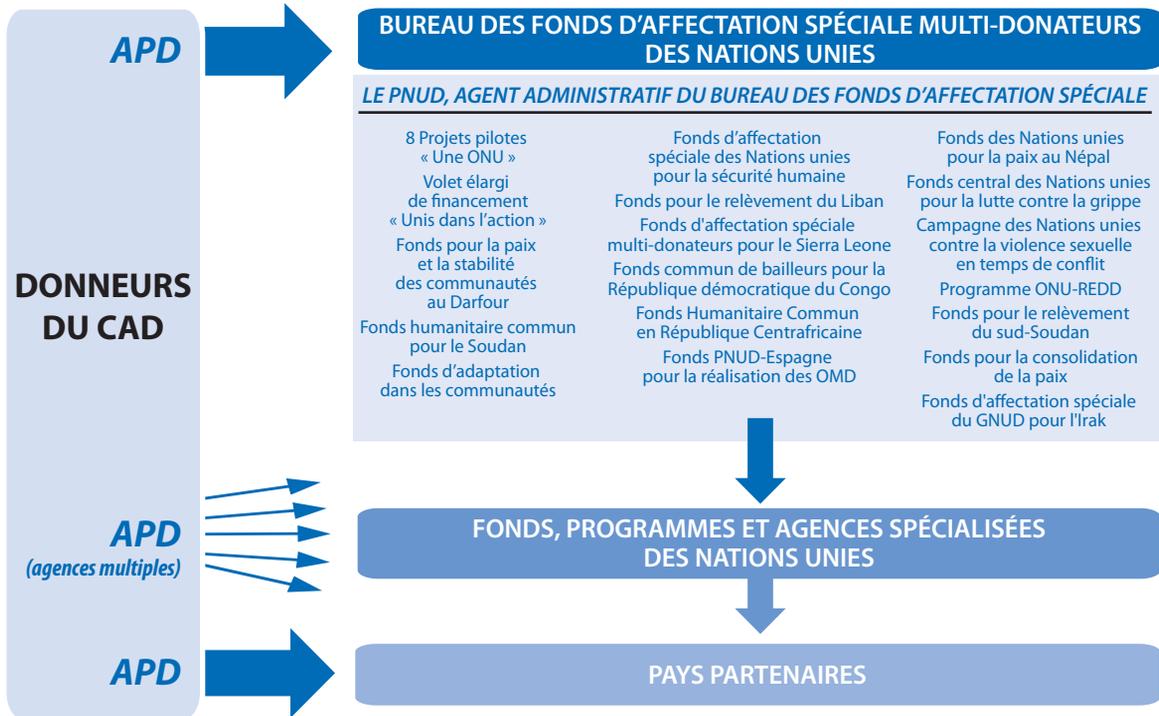
C'est peut-être parce que le PNUD est tributaire des contributions volontaires que les six principaux contributeurs à son budget ordinaire correspondent presque exactement aux six principaux contributeurs à ses ressources extrabudgétaires³. Cela signifie que les donateurs ne substituent pas nécessairement les contributions extrabudgétaires au financement des ressources de base. Dans le plan stratégique pour 2008-13 approuvé par le Conseil d'administration, le PNUD vise à rééquilibrer le rapport ressources de base/contributions extrabudgétaires dans toute la mesure du possible compte tenu du contexte international actuel du financement. Dans une Résolution de juillet 2010 sur la cohérence du système des Nations unies⁴, les États membres conviennent d'adopter une nouvelle approche afin de déterminer la « masse critique » des ressources de base dont ont besoin les fonds et programmes pour s'acquitter de leur mandat.

Le Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donneurs des Nations unies

Le Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donneurs des Nations unies constitue un « guichet unique » par lequel les donateurs peuvent passer pour conclure un accord unique avec un seul organisme des Nations unies servant d'agent administratif, au lieu de traiter séparément avec chacun des organes concernés. Cela réduit les coûts et peut permettre aux donateurs comme aux organismes des Nations unies de gagner du temps, du moins dans le premier exemple. Le premier fonds d'affectation spéciale multi-donneurs, le Fonds d'affectation spéciale pour l'Irak du Groupe des Nations unies pour le développement (GNUD), a été créé en décembre 2003 avec des fonds d'entités des Nations unies et de la Banque mondiale. Aujourd'hui, le Bureau gère 29 fonds d'affectation spéciale (voir le graphique 3.1). Il

a pris des mesures précises et concrètes pour que les contributions versées par les donateurs aux différents fonds d'affectation spéciale des Nations unies dont il a la charge soient gérées distinctement des opérations et finances propres du PNUD. Les dépôts du Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs des Nations unies se montaient au total à environ 4 milliards USD fin 2009 et le Bureau a à ce jour transféré un peu plus de 3 milliards USD aux organisations participantes pour assurer la mise en œuvre des activités.

Graphique 3.1. Méthodes pour fournir aux Nations unies des apports d'APD préaffectés



Source : Secrétariat du CAD, 2010, à partir des données communiquées par le Bureau des Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs des Nations unies et le PNUD.

Le point de vue des donateurs sur les fonds d'affectation spéciale du Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs

Certains donateurs (pour l'essentiel des petits donateurs) apprécient la visibilité que le canal de financement du Bureau des fonds d'affectation spéciale leur assure. Par exemple, la participation de la Roumanie au financement du Fonds pour le relèvement du Liban aurait pu passer inaperçue si ce pays avait versé la même somme directement à une entité des Nations unies pour la mise en œuvre des activités. En tant que contributeur à un fonds d'affectation spéciale multi-donneurs, la Roumanie a obtenu une plus grande visibilité. Pour les entités des Nations unies et les donateurs, les fonds d'affectation spéciale multi-donneurs offrent un processus simplifié et des incitations à adhérer à la réforme de l'ONU et à la promouvoir. Les activités et programmes conduits grâce au Fonds d'affectation spéciale sont menés à bien concrètement par plus d'une quarantaine d'organismes des Nations unies et par quelques organismes n'appartenant pas au système des Nations unies. Par exemple, en 2008, le Bureau des fonds d'affectation spéciale a transféré 21 % (121 millions USD) de ses ressources au PNUD et 17 % (82 millions USD) à l'UNICEF pour la mise en œuvre d'activités financées par les fonds d'affectation spéciale⁵.

La participation des donateurs à la gestion des fonds d'affectation spéciale varie. Alors que certains demandent que le point soit fait chaque semaine sur les activités conduites grâce au fonds d'affectation spéciale au niveau des pays ou que des clauses spéciales soient prévues dans les accords qu'ils signent, d'autres se satisfont de rapports périodiques. Bien que la préaffectation des fonds par secteur ou thème (mais non par projet spécifique) à l'intérieur d'un fonds d'affectation donné puisse se faire au niveau des pays, un organisme des Nations unies ne peut pas être choisi pour la mise en œuvre des activités. C'est peut-être parce qu'ils sont dotés de réglementations mal adaptées à l'affectation souple de ressources aux organismes des Nations unies au niveau des pays que certains donateurs bilatéraux continuent de verser parallèlement des contributions aux fonds du programme « Une ONU ». (Les fonds du programme « Une ONU » étaient initialement destinés à huit pays : l'Albanie, le Cap Vert, le Mozambique, le Pakistan, le Rwanda, la Tanzanie, l'Uruguay et le Viet Nam. La couverture géographique a récemment été élargie à onze nouveaux pays dans le cadre des fonds « Unis dans l'action » en 2009¹⁰ [PNUD, 2009].) Les membres du CAD encouragent le recours aux fonds des programmes « Une ONU » et « Unis dans l'action » dans les pays où cela est possible afin d'éviter la multiplication des transactions mais selon les données dont on dispose, le recours à ces fonds n'est pas encore très répandu.

Les politiques et travaux futurs en matière de fonds d'affectation spéciale multi-donneurs

Contrairement à la Banque mondiale qui a fixé en 2007 un seuil minimum d'un million USD (contre 200 000 USD auparavant) pour créer de nouveaux fonds d'affectation (Banque mondiale, 2007a), le Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donneurs du PNUD n'en a fixé aucun. C'est là un problème important car les coûts de création, de fonctionnement et de suivi d'un fonds très petit peuvent l'emporter sur ses avantages, en particulier s'il n'y a aucune garantie d'augmentation future des financements (PNUD, 2010). Le Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donneurs admet aussi qu'il faut disposer d'un personnel plus expérimenté pour participer aux travaux des comités de direction nationaux et à la mise en œuvre des fonds au niveau des pays. En 2010, le GNUMD élabore des lignes directrices pour la création de fonds d'affectation spéciale multi-donneurs qui portent sur les questions de gouvernance, d'évaluation et de vérification. La liquidation progressive des fonds, le cas échéant, est considérée comme un domaine où l'expertise de la Banque mondiale pourrait être utile. Les travaux futurs pourraient porter sur l'additionnalité du financement des fonds d'affectation spéciale multi-donneurs et sur les facteurs incitant les agences des Nations unies à collaborer avec ces fonds.

Le point de vue des équipes de pays des Nations unies : des approches mieux coordonnées alignées sur la réforme de l'ONU

Le financement global au niveau des pays provient de trois sources, mais tous les pays n'ont pas accès à l'ensemble de ces trois sources. Il s'agit *i)* des ressources ordinaires ; *ii)* des ressources extrabudgétaires ; et *iii)* des fonds du programme « Une ONU » ou d'autres fonds d'affectation spéciale multi-donneurs. Les fonds du programme « Une ONU » sont accessibles aux huit pays pilotes « Une ONU » mentionnés ci-dessus, tandis que le guichet de financement du Volet élargi de financement multi-donneurs « Unis dans l'action » pour la réalisation des OMD a été lancé en septembre 2008 pour fournir des fonds complémentaires non préaffectés à d'autres pays partenaires selon le même modèle que celui proposé par l'initiative « Une ONU⁶ ». En effet, ces fonds d'affectation spéciale multi-donneurs et d'autres peuvent réduire effectivement les coûts de transaction tant pour les agences de l'ONU que pour les pays partenaires.

Encadré 3.4. Des approches coordonnées : le Fonds pour la réalisation des OMD

La coordination des opérations de l'ONU a été une motivation majeure pour le versement par l'Espagne d'une importante contribution extrabudgétaire (239,9 millions USD en 2008) en vue de la création du Fonds pour la réalisation des OMD (FOMD). Ce fonds d'affectation spéciale à donneur unique donne lieu à un grand nombre de programmes conjoints de grande taille (200 réalisés dans 59 pays partenaires), encourageant les partenariats et servant de cadre pour l'alignement sur la mise en œuvre de la réforme de l'ONU. Il a aussi donné lieu au Volet élargi de financement multi-donneurs – « Unis dans l'action », qui a attiré trois autres donateurs : les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni.

Le FOMD n'est pas une source de financement permanente. La plupart des programmes conjoints lancés aujourd'hui ont une durée de vie de trois ans. Les données d'observation dont on dispose jusqu'ici montrent que le Comité directeur du F-OMD et les ministres de la Planification au niveau des pays voient leurs rôles se renforcer mutuellement, ce qui accentue l'appropriation nationale dans la recherche d'un consensus. Une évaluation à mi-parcours des volets du FOMD sera effectuée en 2010. Le Fonds pour la réalisation des OMD est sans doute un bon exemple d'initiative ayant une clause d'extinction naturelle qui a trouvé dans le PNUD une structure d'accueil appropriée plutôt que de fonctionner comme une organisation parallèle.

Source : Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donneurs du PNUD et statistiques du CAD de l'OCDE, 2010.

Deux scénarios peuvent illustrer la façon dont les financements opèrent au niveau des pays. L'équipe de pays des Nations unies examine les besoins d'un pays, affecte les ressources ordinaires aux différentes priorités et parvient à la conclusion qu'il y a un déficit de financement de l'ordre de 20 à 40 %. Dans le premier scénario où les pays partenaires n'ont pas accès aux fonds d'affectation spéciale multi-donneurs, chaque organisme des Nations unies est mobilisé au niveau des pays et dans les services centraux pour combler le déficit avec des ressources extrabudgétaires existantes. Il s'en suit une concurrence entre les organismes car chaque responsable de programme chargé des priorités non financées s'adresse aux mêmes donateurs pour demander des fonds supplémentaires.

Selon le deuxième scénario, les pays partenaires ont accès aux ressources soit du programme « Une ONU » soit du programme « Unis dans l'action » et le processus pour traiter le déficit de financement se déroule différemment. Il est en effet beaucoup plus simple de combler le déficit avec les ressources existantes des fonds d'affectation spéciale puisque celles-ci sont déjà mobilisées, ce qui permet de réduire les coûts de transaction pour les organismes, les donateurs bilatéraux et probablement aussi les pays partenaires. Dans le cas qui nous occupe, le Coordonateur résident dialogue avec les donateurs au niveau des pays et les pays partenaires font partie du *modus operandi* des Nations unies sur le terrain (un leadership de qualité et une vision commune renforcent encore ce processus).

Le Groupe de la Banque mondiale

Les fonds d'affectation spéciale, ou les contributions extrabudgétaires, sont des instruments importants pour canaliser les apports des donateurs vers la Banque mondiale. On trouvera dans la présente section une vue d'ensemble des différents types de fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale, les politiques récentes adoptées par celle-ci concernant les fonds d'affectation spéciale et les conséquences que peut avoir la combinaison ressources de base/contributions extrabudgétaires pour le fonctionnement de l'organisation.

Les fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale

Ces dernières années, le portefeuille des fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale a grandi rapidement à la fois en taille et en complexité. Le total des versements au titre des fonds d'affectation spéciale au cours de l'exercice 2008 a continué de croître, atteignant 6.72 milliards USD. En proportion des décaissements cumulés de la Banque (IDA, BIRD et fonds d'affectation spéciale), les versements effectués au profit des fonds d'affectation spéciale sont passés de 16 % au titre de l'exercice budgétaire 2004 à 25 % au titre de l'exercice budgétaire 2008. Si l'on ne tient pas compte des fonds d'intermédiation financière (FIF) – dispositifs pour lesquels la Banque assure des services financiers ou administratifs particuliers avec un rôle opérationnel ou fiduciaire limité⁷ – la part des décaissements au titre des fonds d'affectation spéciale a augmenté encore plus rapidement, passant de 8 % des décaissements combinés au cours de l'exercice 2004 à 14 % au cours de l'exercice 2008 (Banque mondiale, 2009a).

La Banque gère actuellement 1 045 comptes financés par des contributions des donateurs. Du point de vue des contributions, il existe trois types de fonds d'affectation spéciale : les fonds d'intermédiation financière (FIF) ; les fonds fiduciaires de la Société financière internationale (SFI) et les fonds de la BIRD, de l'IDA et de l'AMGI. Ces derniers, comme le montre le tableau 3.2, servent à financer les activités des fonds exécutés par la Banque mondiale (FEB) et des fonds exécutés par les pays receveurs (FER).

Tableau 3.2. **Typologie des fonds d'affectation spéciale du Groupe de la Banque mondiale**

	Fonds BIRD/IDA/AMGI	Fonds d'intermédiation financière	Fonds administrés par la SFI
Cadre général	FEB : fonds qui financent le programme de travail de la Banque. FER : fonds que la Banque confie à une tierce partie et pour lesquels elle joue un rôle opérationnel — la Banque en principe évalue et supervise les activités financées par ces fonds.	FIF : fonds qui impliquent des montages financiers complexes et pour lesquels la Banque fournit essentiellement des services administratifs, financiers ou opérationnels.	Stratégie de la SFI (directives de gestion) en vigueur depuis le 1er janvier 2009.
Pratiques opérationnelles	Dispositions par lesquelles la Banque est responsable des activités financées par les fonds d'affectation spéciale ou les supervise. FEB : les fonds financent un ensemble d'activités suivant les politiques et procédures administratives en vigueur pour l'exécution du budget de la Banque. La Banque met en œuvre les activités. FER : les fonds financent un ensemble d'activités suivant les procédures et règles opérationnelles en vigueur de la BIRD ou de l'IDA. Les activités sont mises en œuvre par le bénéficiaire et sont supervisées par la Banque.	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions par lesquelles la Banque n'est pas responsable de la supervision des activités financées par les fonds d'affectation spéciale. • La Banque en tant qu'administrateur est responsable des fonds jusqu'à ce qu'elle transfère les ressources à des tierces parties (notamment la BIRD/l'IDA) qui sont responsables auprès des donateurs ou bien à une structure de gouvernance pour l'utilisation des fonds. 	Dispositions par lesquelles la SFI est responsable des activités financées par les fonds fiduciaire ou en assure la supervision.

Source : Banque mondiale, 2010.

Les contributions extrabudgétaires versées à la Banque mondiale

Les différences entre ce que les membres du CAD notifient en tant que contributions extrabudgétaires à la Banque mondiale et ce que la Banque elle-même comptabilise varient. Cette situation s'explique en grande partie par le fait que la Banque tient compte des grands fonds multilatéraux (souvent des fonds d'intermédiation financière, FIF) qu'elle administre pour son propre compte. Ces fonds comprennent le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Fonds pour l'environnement mondial et l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Même si l'on tient compte des différences entre ce que le Groupe de la Banque mondiale et les donateurs du CAD considèrent comme étant des contributions extrabudgétaires (encadré 3.1), il existe des écarts importants (voir tableau 3.3). Ils sont probablement dus aux problèmes méthodologiques soulevés au début de ce chapitre, dont l'insuffisance des données notifiées par les membres du CAD.

Tableau 3.3. **Contributions extrabudgétaires des membres du CAD* à la Banque mondiale en 2007-08**

	2007	2008
Statistiques du CAD	2.2	2.4
Banque mondiale	3.3	3.1
dont :		
Fonds fiduciaires BIRD/IDA	3.2	3.2
Fonds fiduciaires SFI/AMGI	0.2	0.3

* Membres du CAD/OCDE à l'exclusion de la Corée et des institutions de l'Union européenne.

Note : Les fonds d'intermédiation financière représentaient en 2008 4.5 milliards USD en contributions.

Source : Système de notification des pays créanciers du CAD et données de la Banque mondiale.

La répartition régionale des fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale

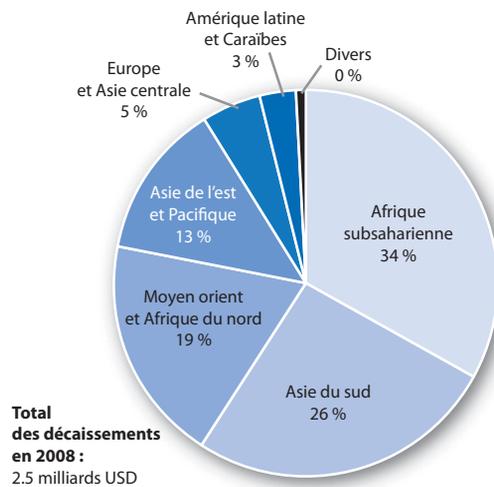
Les FER de la Banque mondiale sont les fonds que la Banque confie à une tierce partie bénéficiaire et pour lesquels elle joue un rôle opérationnel, notamment en évaluant et en supervisant les activités financées. La figure en forme de camembert ci-après (graphique 3.2) illustre la répartition régionale des FER en 2008. L'Afrique subsaharienne est le premier bénéficiaire de ces fonds (34 %) suivie par l'Asie du Sud (26 %), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (19 %), l'Asie de l'Est et le Pacifique (13 %), l'Europe et l'Asie centrale (5 %) et enfin l'Amérique latine et les Caraïbes (3 %).

- En Afrique subsaharienne, les versements incluent les opérations au titre de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous (183.2 millions USD) et du Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale (65.5 millions USD).
- Dans la région d'Asie du Sud, le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan représente 80 % des versements (549.1 millions USD).
- Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les décaissements au titre des fonds d'affectation spéciale comprennent les opérations concernant le Fonds d'affectation spéciale pour l'Irak (92.7 millions USD) et les deux fonds d'affectation spéciale pour la Cisjordanie et Gaza (109.3 millions USD).

- En Asie de l'Est et dans la région Pacifique, les principaux décaissements incluent les opérations concernant le Fonds pour l'ozone (59 millions USD) et le Fonds d'affectation multi-donneurs pour Aceh, en Indonésie (30.4 millions USD).

La répartition géographique des apports multilatéraux de la Banque mondiale est à peu près la même que pour les fonds d'affectation spéciale. Par exemple, la majorité des engagements de l'IDA au cours de l'exercice 2009 sont allés à l'Afrique subsaharienne (56 %), suivie par l'Asie du sud (29 %), l'Asie de l'est (9 %), l'Europe et l'Asie centrale (3 %) et enfin, l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (1 %) (Banque mondiale, 2009b). Dans les pays non membres comme le Kosovo et en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que dans les États fragiles et pays affectés par un conflit, les fonds d'affectation spéciale sont la principale source de financement de la Banque mondiale (voir encadré 3.6).

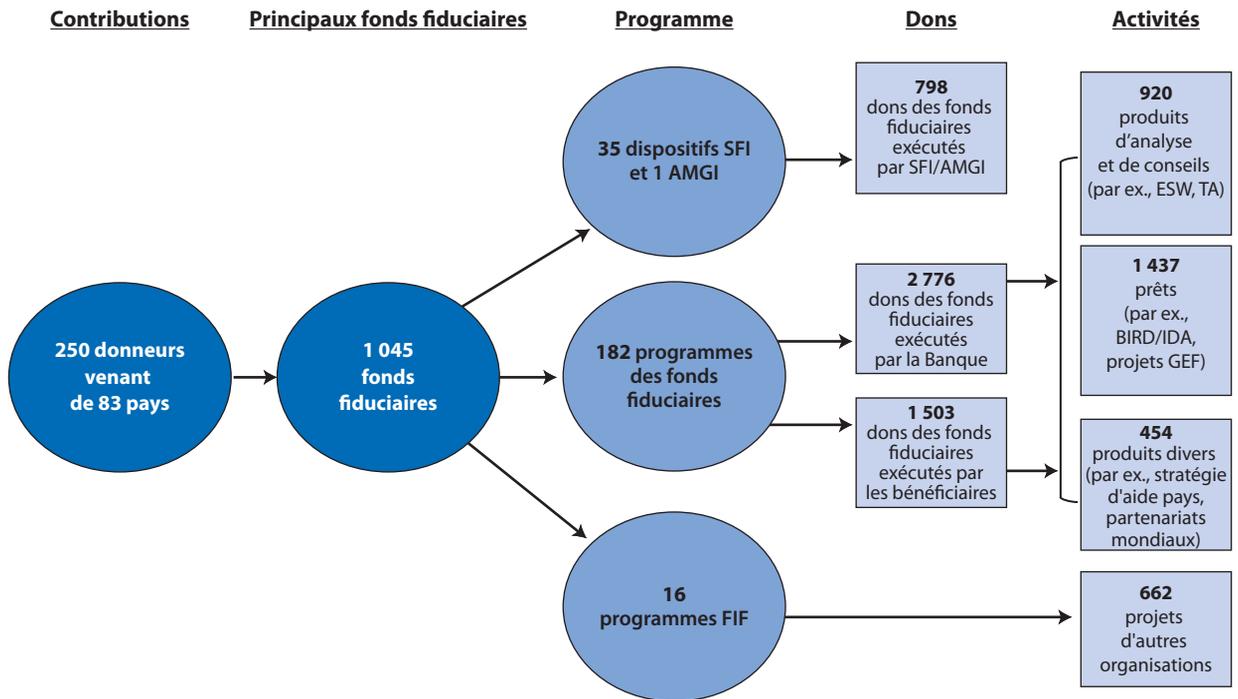
Graphique 3.2. Répartition régionale des fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale exécutés par les bénéficiaires en 2008



Source : Banque mondiale, 2010.

La politique de la Banque mondiale en matière de fonds d'affectation spéciale

En 2007, la Banque mondiale a lancé une série de réformes au titre du Cadre de gestion des fonds d'affectation spéciale (*Trust Fund Management Framework*) visant à améliorer l'alignement stratégique, la gestion des risques et l'efficacité des fonds qu'elle administre (Banque mondiale, 2007). Dans le cadre de ces réformes, la Banque a porté le seuil minimum pour tous les nouveaux fonds d'affectation spéciale de 200 000 USD à 1 million USD, sachant par expérience que les fonds de petite taille sont extrêmement coûteux à mobiliser et à administrer puisqu'ils sont soumis aux mêmes procédures que les fonds beaucoup plus importants. En outre, un droit d'entrée unique de 35 000 USD a été approuvé afin de couvrir les coûts d'établissement initiaux de tous les fonds d'affectation spéciale dont les frais sont facturés. Des efforts sont en cours pour améliorer l'alignement des fonds d'affectation spéciale sur les stratégies et procédures de la Banque.

Graphique 3.3. **Éléments composant le portefeuille des fonds d'affectation spéciale du Groupe de la Banque mondiale au cours de l'exercice 2009**

Note : Les données relatives aux projets FIF sont fondées sur des données au niveau des pays émanant du Fonds mondial, du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour le changement climatique qui représente environ 80% des engagements des fonds gérés par le CFPMI au cours des deux dernières années.

Source : Banque mondiale, 2010c.

Le point de vue des services centraux

Les fonds d'affectation spéciale exécutés par la Banque mondiale permettent à celle-ci d'élargir l'éventail de ses services d'analyse et de conseil et de ce point de vue sont plus faciles à raccorder à son budget administratif global et aux autres contributions extérieures (Banque mondiale, 2007). Le Réseau du développement durable de la Banque, par exemple, est dans une grande mesure tributaire des décaissements des fonds d'affectation spéciale pour ses activités sectorielles ou thématiques au niveau des pays. Les fonds financent également le gros des activités conduisant à la préparation et à la supervision des FER indépendants. Comme on l'a vu ci-dessus, les FER élargissent globalement la couverture sectorielle et thématique des prêts de la BIRD et de l'IDA, facilitant le renforcement de l'engagement. Ils sont aussi de plus en plus destinés à faire office de fonds « isolés », par exemple dans les États fragiles.

Le point de vue des donateurs

Les donateurs bilatéraux apprécient dans l'ensemble la visibilité qu'ils gagnent en versant des contributions extrabudgétaires à la Banque mondiale, en particulier s'agissant des grands fonds d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale en faveur des États fragiles et des pays en proie à un conflit. Les fonds d'affectation spéciale en faveur d'un pays particulier sont généralement axés sur un État fragile ou une situation d'urgence provoquée par une catastrophe naturelle. Les contributeurs à ces fonds les considèrent par exemple comme des

ressources s'ajoutant au budget central de la Banque. Ce n'est pas toujours le cas pour certains fonds d'affectation spéciale sectoriels ou thématiques qui peuvent se substituer aux ressources financières « de base » de la Banque au lieu de les compléter. Les donateurs utilisent différents canaux et/ou instruments pour financer le secteur de l'éducation (par exemple, l'IDA et l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous) dans les pays à faible revenu. Compte tenu de l'ampleur de cette initiative, le risque est réel qu'elle n'évince les financements de l'IDA pour l'éducation (Cambridge Education *et col.*, 2009). Selon des données de la Banque mondiale présentées lors d'une récente évaluation à mi-parcours, la part de l'enseignement primaire dans l'ensemble des décaissements de l'IDA au profit de l'éducation est brutalement passée de 57 % en 1995-99 à 30 % en 2005-09⁸.

En conséquence, on peut s'attendre à ce que les ressources de base de la Banque soient réaffectées vers des secteurs négligés par les fonds d'affectation spéciale. Au Malawi et au Rwanda, par exemple, les ressources de l'IDA semblent cibler des secteurs de croissance plutôt que l'éducation et la santé qui devraient bénéficier de l'aide de fonds d'affectation

Encadré 3.5. Les fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale en Indonésie

Les fonds d'affectation spéciale font partie intégrante de l'aide du Groupe de la Banque mondiale à l'Indonésie où plus de 26 fonds spécifiques au pays et 24 fonds mondiaux et régionaux coexistent. Le portefeuille de fonds d'affectation spéciale comprend des fonds fiduciaires multi-donneurs spécifiques au pays (891 millions USD) et des fonds d'affectation spéciale à donneur unique (237 millions USD).

Ces dispositifs donnent lieu à 231 activités financées par des dons qui doivent être préparées, suivies et supervisées tant par la Banque que par les autorités du pays. En outre, la majorité des fonds d'affectation spéciale (exécutés par le bénéficiaire) nécessitent un accord officiel entre le gouvernement et la Banque mondiale. Cela représente une charge supplémentaire pour les services de la Banque mondiale au niveau du pays et pour le ministère de la Planification et des Finances.

Certains grands fonds d'affectation spéciale multi-donneurs comprennent des programmes destinés à faire face à des catastrophes naturelles et à des conflits (Aceh, Fonds pour la reconstruction de Java) et des partenariats pour soutenir les efforts de lutte contre la pauvreté, la fourniture de services de base (notamment l'enseignement), la décentralisation, la gestion des finances publiques, le commerce et l'investissement. Certaines contributions récentes et prévues sont en faveur du changement climatique (par exemple, gestion des forêts et géothermie), notamment une aide émanant des fonds d'investissement climatique.

Certaines caractéristiques du programme financé par des fonds d'affectation spéciale en Indonésie sont les suivantes :

- Les institutions indonésiennes – gouvernementale et non-gouvernementale – mettent en œuvre la plus grande partie des activités financées par les fonds en Indonésie, ce qui est conforme à la stratégie de la Banque mondiale d'investissement dans les institutions indonésiennes. Le gouvernement utilise son propre système budgétaire pour les fonds d'affectation spéciale exécutés par le bénéficiaire chaque fois que des activités sont mises en œuvre par des ministères sectoriels ou fonctionnels.
- La Banque mondiale examine régulièrement avec le gouvernement indonésien le portefeuille de fonds d'affectation spéciale dans le cadre de l'Examen de la performance du portefeuille-pays (*Country Portfolio Performance Review*), afin de garantir que les résultats sont atteints et conformes à la Stratégie de partenariat avec l'Indonésie.
- Les organismes directeurs des grands fonds d'affectation spéciale (tels que le Fonds multi-donneurs en faveur d'Aceh) comprennent parmi leurs membres des représentants du ministère de la Planification, d'autres donateurs, et des organisations multilatérales (notamment la Banque mondiale). Des ONG et la société civile sont également associées en tant que membres sans voix délibérative.

Source : Vice-présidence de la Banque mondiale sur le financement concessionnel et les partenariats mondiaux, 2010.

spéciale financés par des dons. Si ces exemples illustrent la façon dont les ressources de base peuvent être réorientées du fait de la création de fonds d'affectation spéciale, rien ne prouve que cela nuise aux activités centrales de la Banque qui couvre un large éventail de secteurs.

Le point de vue des pays

Les fonds d'affectation spéciale de la BIRD et de l'IDA financent plus de 1 500 activités exécutées par les bénéficiaires. En outre, plus de 600 projets menés au niveau des pays sont financés par des FIF (et sont mis en œuvre par d'autres organisations). Ces financements peuvent devenir complexes dans les pays où le nombre de fonds d'affectation spéciale est élevé car les autorités sont moins susceptibles d'avoir une bonne vue d'ensemble des multiples comptes de fonds d'affectation spéciale. Dans ce cas, les principes de la Déclaration de Paris relatifs à l'appropriation par le pays bénéficiaire et les objectifs du Programme d'action d'Accra concernant l'alignement, la transparence et la prévisibilité risquent de ne pas être appliqués.

Dans les pays qui reçoivent de faibles dotations de l'IDA du fait soit de leur population (par exemple, les petits États insulaires du Pacifique) soit du niveau médiocre de leur performance (par exemple, les pays relevant d'un conflit), ces dotations peuvent être complétées par les ressources de fonds d'affectation spéciale spécifiques au pays. Pour les pays en situation de conflit et de fragilité qui n'ont pas de portefeuille actif de l'IDA, des ressources supplémentaires pour combler le déficit qui entrave la reconstruction peuvent provenir par exemple du Fonds pour la construction de l'État et la restauration de la paix (*State and Peace Building Fund*), bien que dans ces situations la Banque mondiale puisse aussi être gênée du fait de son engagement limité (encadré 3.6).

Encadré 3.6. Le Fonds de la Banque mondiale pour la construction de l'État et la restauration de la paix

Le Fonds de la Banque mondiale pour la construction de l'État et la restauration de la paix (SPF), financé par les Pays-Bas, la Norvège et l'Australie, a été créé en 2008 pour remplacer les fonds d'après conflit et l'Initiative en faveur des pays à faible revenu en difficulté (Initiative LICUS).

Ses objectifs sont les suivants :

1. soutenir les mesures destinées à améliorer la gouvernance et la performance institutionnelle dans les pays sortant d'une crise, en crise ou risquant d'entrer dans une crise ou d'être en situation d'impayés
2. soutenir la reconstruction et le développement de pays exposés à un conflit, en proie à un conflit ou sortant d'un conflit.

L'aide est accordée aux États en situation de conflit pour soutenir leurs efforts de stabilisation. Les opérations de reconstruction se déroulent essentiellement dans les pays où l'IDA n'intervient pas ou bien dans lesquels son portefeuille est minimal. Les financements au titre du SPF complètent les ressources de la Banque mondiale et aident les pays en situation d'impayés à financer des opérations d'urgence de faible ampleur qui peuvent être difficilement financées par des crédits ou des dons ordinaires de la Banque. Le SPF aide aussi deux pays en situation d'impayés : le Zimbabwe et la Somalie.

En mars 2010, plus de la moitié des montants des projets approuvés par le SPF allait à l'Afrique (30,5 millions USD). Au niveau global, certains des plus gros projets approuvés (5 millions USD) étaient destinés à la Colombie, à la Guinée-Bissau, à Haïti, à l'Irak et au Zimbabwe. À ce jour, les Pays-Bas, l'Australie et la Norvège ont versé 19 millions USD au SPF.

Source : Banque mondiale, 2010.

Les fonds d'affectation spéciale permettent de cette manière de proposer des conditions de financement « homogènes » lorsqu'ils injectent des fonds assortis de conditions libérales dans les pays aidés par la BIRD ou de modifier la combinaison crédits/dons dans les pays aidés par l'IDA, ce qui complique quelque peu la situation des décaissements pour la Banque mondiale. Des cas particuliers comme les situations d'après-conflit de non-solvabilité, transitoires (ou même les pays non membres), nécessitent aussi des dons et des financements conçus sur mesure.

La collaboration des Nations unies et de la Banque mondiale dans le domaine des fonds d'affectation spéciale

Les fonds multi-donneurs de la Banque mondiale et des Nations unies opèrent dans les États en transition, les plus fragiles, et en situation de conflit. Lorsqu'ils semblent attirer les contributions des mêmes donateurs et répondre à des demandes analogues, on est tenté de se demander pourquoi l'option retenue ne consiste pas à faire transiter l'aide par un seul canal de financement. Dans certains cas, il arrive que des demandes concurrentes ne soient pas satisfaites par un seul canal ou une seule institution, comme on le verra dans l'exemple de l'Afghanistan présenté dans l'encadré 3.7.

Encadré 3.7. Les fonds d'affectation spéciale multi-donneurs du PNUD et de la Banque mondiale

La division du travail entre les fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale et ceux des Nations unies sur le terrain n'est pas toujours évidente. Dans certains cas, les deux organisations financent des activités analogues. En Afghanistan, le recul apporte un éclairage sur la complémentarité des efforts des fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale et les Nations unies, même si leur action n'était pas toujours aussi clairement définie ou évidente lors de leur mise en place.

Au début de l'année 2002, l'Autorité intérimaire afghane ne disposait pas des ressources nationales nécessaires pour payer le traitement des fonctionnaires et assurer les services sociaux de base. Comme le PNUD était déjà très présent en Afghanistan, il a été rapidement en mesure de fournir un financement à court terme pour financer les mesures les plus urgentes de restauration de la fonction publique (recrutement, paiement des traitements des enseignants et des autres fonctionnaires, préparation des bâtiments publics pour l'hiver et achat d'équipements de bureaux et de véhicules pour les ministres) en mettant sur pied le Fonds pour l'Autorité intérimaire afghane (AIAF).

L'AIAF a existé pendant une période de six mois jusqu'à ce que des dispositifs consacrant un appui budgétaire à plus long terme et la reconstruction soient mis en place. Dans le même temps, les donateurs adoptaient le concept de Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan (ARTF) géré par la Banque mondiale. En mai 2002, l'ARTF a commencé à fonctionner avec deux guichets pour maintenir le financement des dépenses de fonctionnement, investir dans les infrastructures et apporter un soutien budgétaire dans le contexte du cadre temporaire de développement national de l'Afghanistan.

Dans la mesure où les fonds administrés par la Banque mondiale ne peuvent financer des activités de sécurité, ce qui pose un problème critique pour la mise en œuvre réussie et durable des activités de l'ARTF, le PNUD a créé le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOTFA). Le LOTFA opère parallèlement à l'ARTF pour garantir le versement des traitements aux forces de police et soutenir la réhabilitation et la remise en état de bon fonctionnement des installations de police, en étroite coopération avec les ministères de l'Intérieur et des Finances. L'ARTF et le LOTFA continuent d'opérer aujourd'hui.

Source : OCDE, 2010d.

L'une des recommandations qui se dégagent des « Bonnes pratiques pour l'aide humanitaire », rapport commandé sur les instruments de financement de l'aide humanitaire, est que les donateurs ne doivent pas s'appuyer exclusivement sur une seule modalité de financement. Cependant, les systèmes administratifs duals peuvent accroître la complexité et parfois même aggraver les retards comme on le voit très bien dans le cas du sud-Soudan où huit mécanismes différents ont été créés pour financer les priorités de redressement du pays, lesquelles se recourent en grande partie (OCDE, 2010d). Il est donc important pour les donateurs d'examiner les moyens de faire en sorte que les mécanismes soient compatibles avec de nouveaux appels à l'alignement, à l'harmonisation et à la prévisibilité de l'aide.

À la fin de l'année 2008, plusieurs fonds, programmes et agences spécialisées des Nations unies⁹ et la Banque mondiale ont mis au point et approuvé un instrument (dont l'Accord sur les principes fiduciaires) pour faciliter le transfert de fonds entre les organisations dans les situations de crise et d'après-crise. Des ressources peuvent ainsi être transférées d'un fonds d'affectation spéciale administrée par la Banque mondiale vers un fonds d'affectation spéciale d'une organisation des Nations unies, ou bien d'un fonds d'affectation spéciale du GNUM vers la Banque mondiale. Ce dispositif permet au bénéficiaire d'appliquer ses propres règles, réglementations et procédures – y compris celles qui ont trait à la passation de marchés, à l'audit et aux coûts de financement des programmes – pour la gestion de ces fonds.

Principales conclusions

- Les contributions extrabudgétaires versées au PNUD bénéficient aux mêmes champs d'action thématiques que les ressources transitant par son budget central. Les versements au Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs favorisent l'alignement des activités des donateurs et des organismes des Nations unies au niveau des pays, par exemple grâce aux fonds liés au programme « Une ONU ».
- Les contributions extrabudgétaires versées à la Banque mondiale favorisent la diversification de ses interventions au profit de pays qui ne peuvent accéder aux instruments de prêt – parce qu'ils sont en situation d'impayés ou bien parce qu'il s'agit de non-membres.

Notes

1. Tous les chiffres cités sont fondés sur les rapports des membres du CAD au Système de notification des pays créanciers.
2. Norvège, Pays-Bas, Suède, États-Unis, Royaume-Uni, Japon, Danemark, Canada, Espagne et Suisse (Source : PNUD).
3. Analyse du Secrétariat du CAD.
4. Résolution de l'Assemblée générale 64/289.
5. Bureau du PNUD des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs.

6. Pour 2009 et 2010, le GNUM a approuvé les pays suivants : le Malawi, la Papouasie-Nouvelle Guinée, le Bhoutan, le Kiribati, Samoa, le Botswana, le Lesotho, les Comores, le Sierra Leone, le Kirgizstan et le Monténégro.
7. Parmi les principaux fonds entrant dans cette catégorie, on peut citer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Fonds carbone, et la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm).
8. Parallèlement, les engagements font apparaître une forte augmentation de la part de l'enseignement *général* qui est passée de 5 % en 1990 à 32 % en 2005 et de l'enseignement secondaire dont la part est passée de 9 à 17 % au cours de la même période (Cambridge Education et col., 2009, page 36).
9. OMS, BIT, UNESCO, FAO, PAM, PNUD, UNICEF, FNUAP, HCR, Programme des Nations unies pour les établissements humains et Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets.

Chapitre 4

Perspectives sur l'architecture du financement climatique après Copenhague

Le présent chapitre est consacré aux mécanismes de financement et aux dispositifs de gouvernance qui sont utilisés pour acheminer les ressources financières destinées à la lutte contre le changement climatique. L'accent est mis sur le cadre institutionnel et non sur les ressources proprement dites. Ce rapport passe en revue les différents leviers et composantes des fonds existants en privilégiant les fonds publics, principalement les fonds multilatéraux. L'objet de ce chapitre consiste à définir le type de configuration qui pourrait répondre au mieux aux besoins des pays en développement s'agissant de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.

Le présent chapitre est consacré aux mécanismes de financement et aux dispositifs de gouvernance qui sont utilisés pour acheminer les ressources financières destinées à la lutte contre le changement climatique. L'accent est mis sur le cadre institutionnel et non sur les ressources proprement dites. Ce rapport passe en revue les différents leviers et composantes des fonds existants en privilégiant les fonds publics, principalement les fonds multilatéraux. L'objet de ce chapitre consiste à définir le type de configuration qui pourrait répondre au mieux aux besoins des pays en développement s'agissant de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.

L'Accord de Copenhague

L'Accord de Copenhague signé en décembre 2009 contient la promesse faite aux pays en développement selon laquelle ils disposeront :

« [d'] Un financement accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat ainsi (que d') un meilleur accès pour permettre et soutenir une action renforcée concernant à la fois l'atténuation... l'adaptation, la mise au point et le transfert de technologies, ainsi que la création de capacités, en vue d'une application renforcée de la Convention ».

Les pays développés se sont engagés à procurer des ressources supplémentaires représentant près de 30 milliards USD sur la période 2010-12 et à veiller au respect d'un équilibre entre les dotations allant à l'adaptation au changement climatique et celles destinées à financer l'atténuation de ses effets. Ils se sont en outre fixé comme objectif à plus long terme de mobiliser 100 milliards USD par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement. Ce financement devrait provenir de sources très diverses, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources de financement. Un Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général des Nations unies sur le financement de la lutte contre les changements climatiques a été mis en place pour étudier les sources de recettes susceptibles d'être mobilisées pour pouvoir réaliser l'objectif retenu. Il est probable que les ressources seront acheminées par de multiples canaux comme le Fonds vert de Copenhague pour le climat – fonds créé dans le cadre du Protocole de Kyoto – et par d'autres canaux régionaux, bilatéraux et multilatéraux.

Atténuation et adaptation

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un bien public mondial – leur réduction dans une région profite à toutes les autres en diminuant les concentrations de GES dans le monde qui sont à l'origine du changement climatique. Les avantages directs de l'adoption de mesures d'adaptation concernent principalement le niveau local ou régional, même si les effets indirects du changement climatique peuvent se faire sentir par delà les frontières (voir encadré 4.1 ci-après). L'adaptation est indissociable du développement, notamment parce que les pays les plus démunis sont les plus vulnérables aux effets du

changement climatique. Par ailleurs, l'atténuation ouvre la perspective à plus long terme de trouver des lignes nouvelles d'évolution vers un développement durable. Les fonds¹ requis se situent entre 82 et 87 milliards USD pour l'atténuation et entre 28 et 67 milliards USD pour l'adaptation – soit une fourchette totale comprise entre 110 et 154 milliards USD pour l'atténuation et l'adaptation. Les estimations sont très variables, mais elles concordent dans une large mesure avec les volumes de ressources additionnelles envisagées dans l'Accord de Copenhague. Lors de sa dernière réunion, le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général des Nations unies sur le financement de la lutte contre les changements climatiques a défendu la position selon laquelle les objectifs en matière d'adaptation, d'atténuation et de développement ne devaient pas être abordés de façon cloisonnée (Nations unies, 2010). Cela est important car dans le passé, des investissements cloisonnés ont abouti à des résultats inefficaces, voire contre-productifs.

Encadré 4.1. Atténuation et adaptation

Atténuation

Dans le contexte du changement climatique, intervention humaine visant à réduire les sources de gaz à effet de serre ou à augmenter les puits de carbone. Par exemple, utilisation plus efficace de combustibles fossiles pour les activités industrielles ou la production d'électricité, passage à l'énergie solaire ou à l'énergie éolienne, amélioration de l'isolation des bâtiments, et extension des forêts et autres puits de carbone pour permettre l'absorption de plus grandes quantités de dioxyde de carbone présentes dans l'atmosphère.

Adaptation

Ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques réels ou prévus ou à leurs effets, afin d'en atténuer les inconvénients ou d'en exploiter les avantages. Par exemple *i*) protection du littoral (digues, remparts de cordon littoral, rechargement de plages, etc.) destiné à empêcher que l'élévation du niveau de la mer n'entraîne une inondation des plaines côtières ; et *ii*) plantation par les agriculteurs de cultures plus résistantes au changement climatique.

Source : site web de la CCNUCC, 2010.

Sources de financement

Une grande partie des besoins en matière d'atténuation et d'adaptation sera financée par des sources intérieures, ce qui donnera lieu à un très grand nombre de transactions purement privées. L'équation ci-après (dans laquelle l'équilibre est assuré par l'aide publique extérieure) donne une idée de la façon dont les besoins de ressources extérieures publiques seraient déterminés dans les pays en développement :

$$\begin{aligned} & \text{Besoins totaux} - \text{Ensemble des ressources privées (nationales et étrangères)} \\ & - \text{Ressources intérieures publiques} = \text{Ressources extérieures publiques requises} \end{aligned}$$

Les flux privés internationaux incluront l'IDE et les flux générés par les dispositifs de plafonnement et d'échange². Les recettes intérieures publiques entreront dans une certaine mesure dans le financement des besoins liés au changement climatique, selon le contexte national. Le déficit pourrait être financé par des recettes extérieures publiques. Pour donner un point de comparaison, l'APD brute totale, à l'exclusion de l'allègement de dette, s'est

établie à 130 milliards USD en 2009 et elle a augmenté en termes réels de quelque 4% par an depuis 2005 (OCDE, 2010e).

Si les financements privés, y compris les financements issus des marchés du carbone, peuvent à long terme générer l'investissement marginal nécessaire, cela ne devrait pas être le cas à court terme. Il sera essentiel d'attirer des financements publics (c'est-à-dire générés par l'impôt) pour établir le cadre réglementaire nécessaire pour mobiliser des financements privés. La mise en œuvre de stratégies nationales de développement et de lutte contre le changement climatique par les pays partenaires constituera un signal fort et un levier puissant pour attirer ces flux privés sous forme de garanties de dette et d'autres structures d'incitation.

Une liste de nouvelles sources de financement potentielles est reprise pour information à l'annexe C.

Additionnalité et utilisation de l'APD en liaison avec la lutte contre le changement climatique

Les principaux processus qui feront suite à la Conférence de Copenhague, notamment la 16e Conférence des Parties (COP16) qui aura lieu à Mexico, devront permettre de trouver des mécanismes solides pour la mesure, la notification et la vérification (MRV) des actions entreprises à l'appui de l'atténuation (ainsi que pour le suivi, le contrôle et la notification des investissements en faveur de l'adaptation). À l'heure actuelle, le marqueur Rio relatif à l'atténuation du changement climatique mis au point par le CAD et le nouveau marqueur approuvé récemment pour l'adaptation au changement climatique constituent les seuls instruments systématiques dont disposent les membres du CAD pour recenser les flux de fonds publics qui servent des objectifs clairement définis en matière d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation de ses effets. Si des ressources sont disponibles et si les parties prenantes en sont d'accord, des marqueurs pourraient aussi être appliqués aux financements accordés à des conditions non concessionnelles par les institutions financières internationales et former une base utile pour assurer un suivi plus large des apports provenant de non-membres du CAD, voire des apports privés. Cependant, les marqueurs ne suffisent pas pour déterminer le volume de dépenses consacrées à la poursuite de ces objectifs par comparaison avec d'autres activités en faveur du développement.

La question de l'« additionnalité » du financement de la lutte contre le changement climatique par rapport à l'APD consentie par le CAD, ou de fait par le monde entier, ne saurait être résolue en adoptant des marqueurs pour identifier les apports en faveur de la lutte contre le changement climatique. Les marqueurs montrent quelles composantes des portefeuilles d'aide-pays servent, au moins partiellement, un double objectif, à savoir le développement et l'atténuation et/ou l'adaptation. Ils n'imputent toutefois pas les montants au sein de chaque programme à chaque objectif. Le recoupement intrinsèque tant de l'adaptation que de l'atténuation avec le développement rend cette imputation particulièrement difficile. Même s'il était techniquement possible de distinguer, par exemple entre les activités à l'appui de l'adaptation et les activités à l'appui du développement, ce serait une tâche ambitieuse pour le CAD que d'arrêter des règles d'imputation pour les différents types de programmes qui permettraient d'avoir une idée approximative de cette quantification entre ce qui relève des « questions climatiques » et des « questions non climatiques ». Pour que cet exercice puisse être considéré comme objectif, il faudrait en outre qu'y soit associé un large éventail d'experts des pays partenaires et d'autres parties prenantes impliquées dans l'après-Copenhague

Même si un système était mis au point pour dissocier l'APD « climatique » de l'APD « non climatique » au sein de chaque projet, ce ne serait pas nécessairement suffisant pour assurer un suivi des engagements internationaux. À titre d'exemple, certains peuvent considérer que l'Accord de Copenhague permet la comptabilisation intégrale des projets d'atténuation et d'adaptation concernés, alors que d'autres peuvent insister sur le fait que seule la part « spécifique au climat » d'une activité, ou le coût supplémentaire de la « validation climatique » d'une activité, est à prendre en compte. De plus, l'expression « fonds nouveaux et additionnels » signifie-t-elle que ces ressources doivent venir s'ajouter au volume futur des apports d'APD déjà annoncés mais pas encore atteints, ou seulement au niveau des apports actuels? Ces questions doivent aussi être replacées dans un contexte politique plus large, débordant du seul cadre des membres du CAD.

Intégration aux stratégies à l'échelon local

Il ressort clairement de l'expérience acquise à l'échelon local que l'appropriation par les pays en développement et l'utilisation des systèmes nationaux existants sont des éléments essentiels pour une application efficace des programmes. Cette section contient des informations sur la mesure dans laquelle les apports financiers peuvent effectivement aider les pays en développement à suivre des trajectoires de développement sobres en carbone et favorisant la résistance au changement climatique. Selon la Commission européenne, les ressources et le soutien fournis doivent être gérés et affectés de manière efficace à des activités expressément axées sur l'atténuation des effets du changement climatique... et s'inscrire dans le contexte d'une gouvernance et de stratégies nationales globales (Commission européenne, 2009).

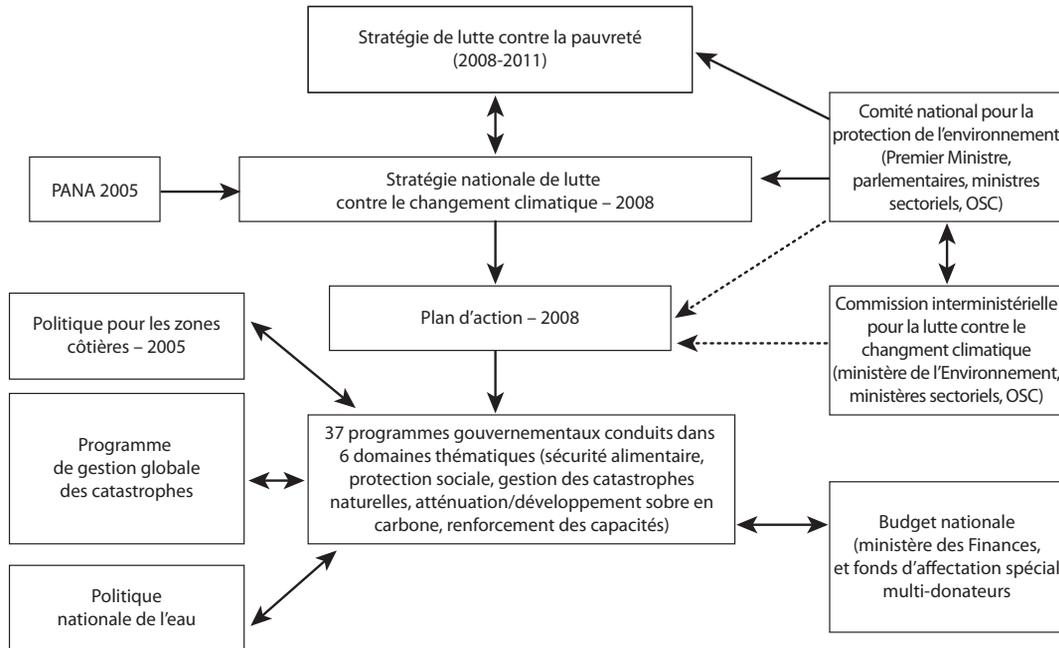
Intégration des efforts consacrés à la lutte contre le changement climatique à l'échelon local

Cette section qui s'appuie sur l'action menée au niveau national par quatre pays (Bangladesh, Mexique, Ghana et Indonésie) dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, met en évidence les facteurs qui sont propices à une lutte efficace à l'échelon local contre le changement climatique. S'il n'existe pas de modèle ni de pratique optimale avérée, une série d'approches spécifiques aux pays concernés et pilotées localement peuvent être dégagées.

Au Bangladesh, la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique et le plan d'action associé (2008) se rattachent à la stratégie de lutte contre la pauvreté pour 2008-11. Cette approche intersectorielle concerne tous les aspects de la planification, de l'investissement et de la prise de décision, et les expose aux défis posés par le changement climatique. Le plan d'action englobe 37 programmes gouvernementaux conduits dans six domaines thématiques – sécurité alimentaire, protection sociale, gestion des catastrophes naturelles, atténuation/développement sobre en carbone, et renforcement des capacités. Un fonds d'affectation spéciale multidonneurs permet d'assurer la coordination des ressources extérieures et de les fonder avec les ressources intérieures pour mettre en œuvre la stratégie climatique nationale. Le graphique 4.1 illustre ces liens.

Au Ghana, une large place importante est faite à la *définition des objectifs* et à la *mesure des résultats* concernant la lutte contre le changement climatique, ainsi qu'au suivi des progrès accomplis en la matière. Les Cadres d'évaluation des performances des secteurs participant à la lutte contre le changement climatique servent à retracer les progrès accomplis en facilitant le suivi et l'évaluation d'activités spécifiques. Les dotations budgétaires nationales sont pleinement prises en compte dans les Cadres de dépenses à moyen terme des secteurs concernés.

Graphique 4.1. Cadre institutionnel pour la lutte contre le changement climatique au Bangladesh



Source : Secrétariat de l'ENVIRONET, 2010.

À l'instar du Bangladesh, l'Indonésie a mis en place un fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre le changement climatique dans le cadre duquel des ressources internationales sont affectées à différents secteurs et compte tenu du budget national, en utilisant par conséquent les systèmes nationaux. Avec l'augmentation future des financements internationaux destinés à la lutte contre le changement climatique, il importera d'utiliser et de renforcer les systèmes de *gestion des finances publiques* des pays partenaires de sorte qu'ils puissent absorber des volumes de crédits plus importants et intensifier leurs efforts de lutte contre le changement climatique.

Au Mexique, les 32 États fédérés ont entrepris d'élaborer une stratégie de lutte contre le changement climatique et c'est aussi ce que font les grandes villes du pays. Une planification décentralisée vient compléter la planification nationale. Elle garantit une appropriation à large assise et un ciblage sur les priorités locales – exemple d'intégration verticale entre les différents niveaux de gouvernement.

Dans les quatre pays considérés, il a été jugé nécessaire de *renforcer* durablement les *capacités* – pas seulement pour les fonctionnaires directement chargés de la lutte contre le changement climatique, mais également pour ceux qui travaillent directement dans des secteurs touchés par le changement climatique et pour ceux qui s'occupent de la gestion des finances publiques, du suivi et de la notification. La capacité d'un pays à s'attaquer au changement climatique et à exploiter au mieux les possibilités qu'offre ce dernier (dans le cadre, par exemple, du marché du carbone) dépend des compétences disponibles au sein de l'administration, du secteur privé et de la société civile.

Un indicateur clé du succès initial des stratégies utilisées dans les pays examinés peut être le fait qu'ils ont attiré des ressources financières tant nationales qu'internationales pour mettre en œuvre des activités de lutte contre le changement climatique³. Il apparaît qu'une véritable appropriation locale des stratégies et plans pertinents, quelle que soit la

forme choisie, est indispensable pour garantir un financement et une mise en œuvre réussis (Sharma, 2009). En adaptant le processus de planification aux besoins et institutions d'un pays – au lieu d'utiliser une approche normalisée – on peut renforcer l'appropriation et faire en sorte que les plans soient convertis en mesures appropriées.

Il est trop tôt pour évaluer l'impact de ces approches sur la réduction des émissions et l'accroissement de la résilience climatique. De grands défis doivent encore être relevés, dont la nécessité d'élaborer une stratégie nationale appropriée par un large éventail de parties prenantes et de maintenir l'accent sur les priorités locales en tenant également compte des implications à plus long terme du changement climatique. De plus, il importe de mettre en place des mécanismes permettant d'affecter des ressources financières nationales et internationales à la mise en œuvre d'activités de lutte contre le changement climatique. Ces mécanismes devront pouvoir absorber et gérer les ressources accrues escomptées pour l'après-2012 et permettre un solide suivi et une notification cohérente.

Enseignements tirés dans le cadre de fonds mondiaux concernant d'autres secteurs

Les fonds mondiaux sont définis comme étant de grands fonds faisant intervenir plusieurs pays, qui sont alimentés pour une large part par des crédits réservés pour la réalisation d'objectifs spécifiques portant sur les aspects thématiques, sectoriels ou sous-sectoriels. Dans le domaine de la santé, des fonds mondiaux ont été créés par les donateurs pour axer les efforts sur l'obtention des résultats que manifestement, des transferts importants de ressources n'avaient pas produits. De nouveaux fonds financés par des donateurs privés et des gouvernements ont donc été mis en place pour répondre à des objectifs spécifiques. On peut citer, à cet égard, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et l'Alliance GAVI. Avec la multiplication et le développement des fonds mondiaux, les interventions spécifiques qu'ils financent dans un pays donné se sont accrues par rapport aux financements totaux reçus par ce pays (Banque mondiale, 2008).

Les sources de financement de la lutte contre le changement climatique sont aussi multiples et diverses que celles concernant les soins de santé. L'expérience des fonds mondiaux dans le secteur de la santé⁴ peut donc étayer utilement les discussions futures. Il existe un ensemble de travaux que l'on peut valablement exploiter étant donné que l'OCDE a choisi la santé comme secteur de référence pour examiner l'efficacité de l'aide⁵. Les montants totaux des financements alloués à la santé ont augmenté à un rythme de 14% par an entre 2000 et 2007, passant de 5.5 à 13.5 milliards USD⁶. Cela a permis d'accroître les investissements pour obtenir des résultats sur le plan sanitaire. Les financements destinés à la lutte contre le changement climatique étant appelés, selon les estimations, à être encore plus importants que ceux consacrés au secteur de la santé, il y a beaucoup à apprendre de l'expérience acquise dans ce secteur.

L'expérience des fonds mondiaux dédiés à la santé donne à penser que les fonds servant des besoins spécifiques – efficacité énergétique, énergies renouvelables, réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+), transfert de technologie, renforcement des capacités, etc. – peuvent être efficaces à court terme. À plus long terme, il convient toutefois de les intégrer aux stratégies de développement des pays partenaires pour qu'ils puissent être viables. La majeure partie de l'accroissement des dépenses de santé est allée aux fonds mondiaux ainsi qu'à des instruments de financement bilatéraux eux aussi réservés pour des besoins spécifiques. En conséquence, la situation pose aussi des défis aux pays partenaires étant donné que le nombre, la diversité et le manque relatif de flexibilité des canaux d'acheminement de l'aide se sont accrues

parallèlement, ce qui impose une charge administrative plus lourde à toutes les parties concernées, en particulier aux pays partenaires où les ressources humaines sont généralement plus limitées.

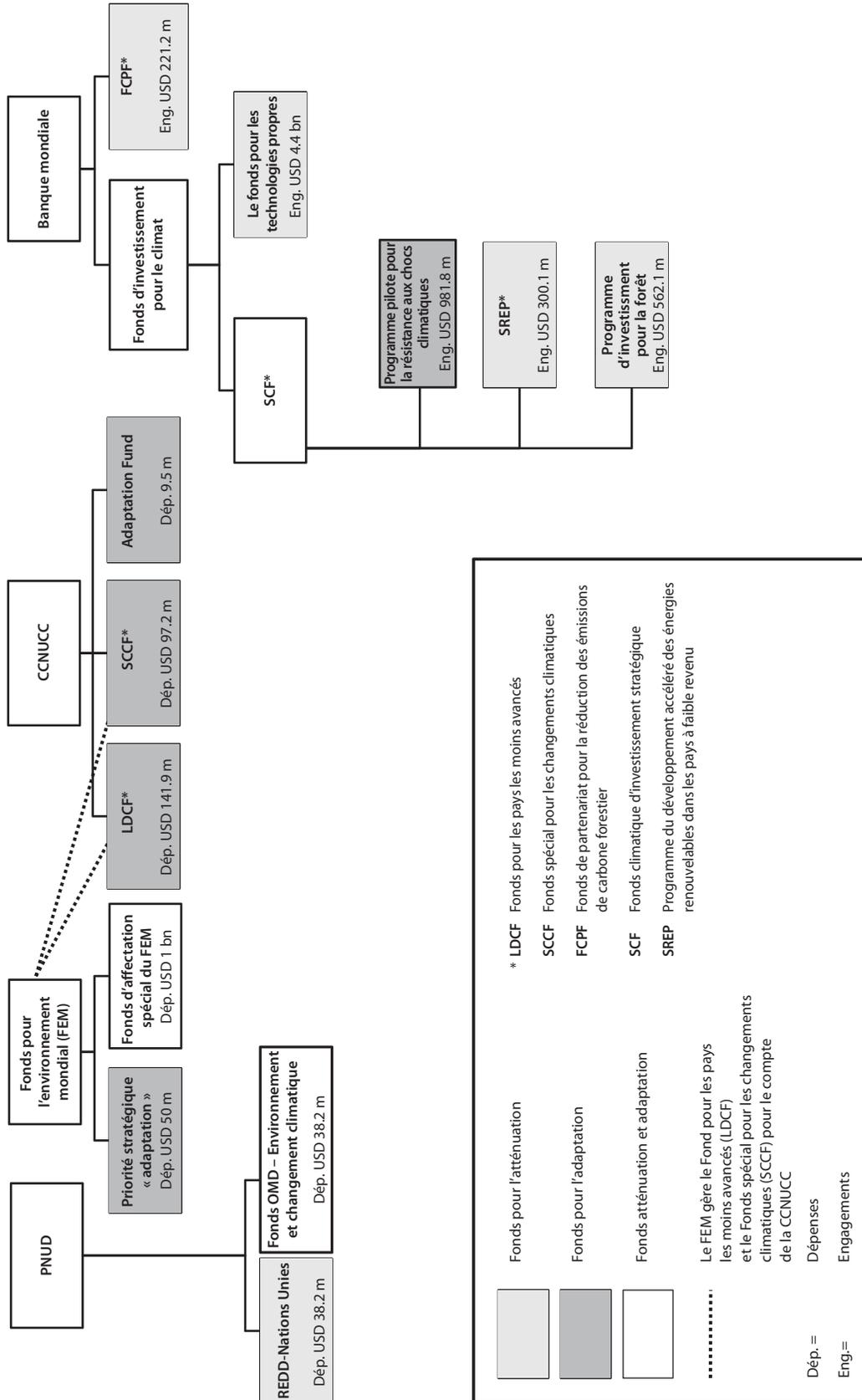
Principes pour l'efficacité de l'aide

Les financements relatifs à la lutte contre le changement climatique ne représenteront souvent qu'une composante des ressources totales allouées par les donateurs à un pays partenaire. L'harmonisation d'exigences et de procédures différentes avec celles d'autres sources de financement devrait donc s'avérer complexe. Étant donné le grand nombre de mécanismes de financement existants, ayant chacun leurs propres règles administratives et en matière de notification, les capacités administratives des pays partenaires sont sollicitées de manière excessive (Commission sur le changement climatique et le développement, 2009). Il existe déjà de multiples sources de financement pour l'adaptation et l'atténuation ainsi que pour la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+). Dans ce contexte, il est à craindre que l'expérience vécue dans le secteur de la santé ne se répète à moins que des efforts ne soient déployés pour unifier ces multiples sources de financement.

Le volume élevé des crédits en faveur de la santé provenant des fonds mondiaux a eu pour effet de différer la prise en compte des questions de prévisibilité et de viabilité qui sont implicitement au cœur du débat sur l'efficacité du développement. Les fonds mondiaux octroient en règle générale des crédits sur la base de propositions et sous réserve de résultats, ce qui rend la prévisibilité et la viabilité de l'accès au financement très difficiles pour deux raisons. Premièrement, l'accès aux financements mondiaux peut être imprévisible d'une année à l'autre si une proposition visant l'octroi de fonds limités est en concurrence avec une autre proposition répondant à des besoins plus pressants. Deuxièmement, si l'obtention de résultats doit être démontrée, comment éviter qu'un projet pluriannuel ne soit abandonné au moment précisément où il est le plus nécessaire ? Les pays auxquels des financements sont alloués peuvent-ils miser véritablement sur les succès répétés de leurs propositions présentées aux fonds mondiaux dans leur planification à moyen terme ? Étant donné l'expérience du Fonds mondial pour la santé, il semblerait qu'il convienne d'éviter de nouveaux systèmes supposant la présentation de propositions dans la mesure où l'on ne peut s'en remettre à eux à long terme et où ils exigent d'ordinaire la mise en place de dispositifs d'évaluation complexes induisant des coûts de transaction élevés pour les pays partenaires. Par ailleurs, aussi bien l'Alliance GAVI que le Fonds mondial sont maintenant en mesure d'allouer des financements plus prévisibles et plus viables par suite des engagements pris par les donateurs à l'égard de mécanismes de financement novateurs comme la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) et la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID).

Lorsqu'on parvient à hiérarchiser les plans nationaux de développement ou de lutte contre le changement climatique et à les intégrer dans les processus de planification et de budgétisation d'un pays, les acteurs nationaux peuvent effectivement prendre la tête des efforts déployés pour atténuer les effets négatifs du changement climatique. Dans les orientations de l'OCDE (OCDE, 2009c), il est suggéré d'utiliser un prisme climatique pour examiner les risques découlant de la variabilité climatique, les vulnérabilités et les opportunités associées aux nouveaux plans, projets ou politiques, ainsi que les propositions concernant les moyens d'adapter les politiques et plans existants pour pouvoir faire face à ces risques et saisir ces opportunités.

Graphique 4.2. Fonds multilatéraux mis en place pour lutter contre le changement climatique



Source : Schéma établi par le Secrétariat du CAD à partir de données tirées de la « Climate Funds Update », 2010.

En résumé, on ne saurait se contenter de plaider en faveur de la création de nouveaux fonds parallèles pour le simple motif que les fonds existants n'ont pas donné les résultats escomptés, ou à cause de l'ampleur démesurée des besoins de financements nés de la nécessité de financer l'adaptation au changement climatique et de s'adapter à ce dernier⁷. Au contraire, il pourrait être utile de commencer par analyser les fonctions et les finalités des nouvelles structures envisagées afin de déterminer si les institutions en place ne peuvent pas assumer ce rôle et répondre aux besoins (Muller, 2009). Le recours à d'autres solutions et configurations, notamment à des formules en réseau supposant la séparation des fonctions et des compétences institutionnelles peut être également souhaitable et/ou envisageable. Que l'aide soit ou non fournie sous forme d'APD, le succès d'un dispositif institutionnel sera fonction de la question de savoir s'il répond aux besoins de financement concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, tout en améliorant les perspectives relatives à l'appropriation, à l'alignement, à l'harmonisation et à la gestion efficace d'ensemble au plan national.

Financements publics extérieurs actuellement alloués à la lutte contre le changement climatique

Les pays développés à la CCNUCC sont censés fournir des informations sur l'aide bilatérale et multilatérale qu'ils allouent dans leurs communications nationales à la CCNUCC. En raison de lacunes et d'incohérences dans les méthodes de notification appliquées pour les troisième et quatrième communications nationales, il n'est pas encore possible de calculer le volume total de l'aide financière allouée. Toutefois, dans son *Rapport 2010 sur le développement*, la Banque mondiale estime que les ressources, totales affectées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets sont actuellement de l'ordre de 910 milliards USD par an : 89 milliards USD pour l'atténuation et 1 milliard USD pour l'adaptation⁸. Une grande partie de ces financements est allouée à des conditions non concessionnelles ou aux conditions du marché.

L'APD bilatérale affectée à l'atténuation du changement climatique s'est élevée, ces dernières années, à 5.2 milliards USD, comme indiqué par le marqueur Rio relatifs à l'atténuation du changement climatique (voir l'annexe C pour des informations complémentaires sur le marqueur Rio). Les activités d'adaptation ne peuvent pas encore être recensées séparément dans les statistiques du CAD, mais les membres de ce Comité ont défini d'un commun accord un marqueur statistique permettant d'identifier les projets bilatéraux et multilatéraux axés sur l'adaptation au changement climatique, qui serait appliqué aux données de 2010.

Les statistiques du CAD ne recensent que les concours multilatéraux en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce dernier qui émanent des institutions de l'Union européenne et du groupe de la Banque mondiale. Les dépenses des organisations multilatérales représentent une fraction importante des ressources publiques totales, la part des financements publics affectés au changement climatique par les organismes multilatéraux et les fonds mondiaux ne cessant de croître. En 2008, les engagements de l'IDA assortis de conditions concessionnelles en faveur de la lutte contre le changement climatique se sont établis à 334 millions USD et les versements des fonds d'affectation spéciale ont atteint 44 millions USD (Steckhan, 2009). Ces chiffres ne donnent bien entendu qu'un aperçu partiel des ressources totales allouées par les banques multilatérales de développement.

Fonds mis en place pour lutter contre le changement climatique

Le cadre institutionnel existant pour la lutte contre le changement climatique se compose des mécanismes financiers de la CCNUCC, du Fonds pour l'adaptation créé dans le cadre du Protocole de Kyoto, et d'apports bilatéraux, multilatéraux et régionaux de fonds publics et privés. Comme l'illustre le graphique 4.1, il existe aujourd'hui un grand nombre de fonds pour le climat qui ne sont pas issus de la CCNUCC.

Actuellement, les décaissements totaux cumulés effectués par les fonds mondiaux chargés du changement climatique s'élèvent à 2.9 milliards USD (tableau 4.1), soit quelque 246 millions USD par an⁹. Ces chiffres ne tiennent pas compte des versements récemment opérés par le Fonds pour l'adaptation, qui étaient de l'ordre de 6 millions USD en janvier 2010. Il est clair que les versements effectués à ce jour par les fonds mondiaux sont très en-deçà des besoins avérés.

Tableau 4.1. **Fonds versés à ce jour en faveur de la lutte contre le changement climatique**

Fonds existants	Date de mise en service	Finalité première	Montant versé cumulé (en millions USD)	Contrôle des versements de fonds		
				Stratégie/proposition	Examen/évaluation	Administrateur
Priorité stratégique « adaptation »	Juillet 2004	Adaptation	50.0	Projets pilotes et de démonstration	Examen effectué par le Secrétariat et le Conseil du FEM	FEM
Fonds pour les pays les moins avancés	Octobre 2002	Adaptation	111.9	(1) Soutien aux programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA); (2) Propositions de projet établies à partir des PANA	Examen effectué par le Secrétariat et le Conseil du FEM, en coordination avec le Secrétariat de la Convention	FEM
Fonds spécial pour les changements climatiques	Octobre 2002	Adaptation	91.2	Propositions de projet concernant des stratégies de réduction des risques, des mesures d'adaptation et le renforcement des capacités	Examen effectué par le Secrétariat et le Conseil du FEM, en coordination avec le Secrétariat de la Convention	FEM
Fonds pour la réalisation des OMD	Mars 2007	Adaptation et atténuation	85.5	Propositions de programme établies par des équipes-pays des Nations unies à partir des stratégies nationales	Examen des propositions effectué par un sous-comité technique	PNUD
Fonds d'affectation spéciale du FEM – domaine principal : changement climatique	1994	Adaptation et atténuation	2 600.0	Projets à l'appui de l'atténuation et de l'adaptation, y compris l'aide à l'élaboration des communications nationales	Examen effectué par le Secrétariat et le Conseil du FEM	BIRD

Note : On trouvera à l'annexe C une cartographie des pays auxquels ces cinq fonds effectuent des versements à l'appui de l'adaptation et de l'atténuation.

Source : Tableau établi par le Secrétariat du CAD à partir de données tirées de la « Climate Funds Update », 2010.

Fonds issus de la CCNUCC

Trois fonds ont été créés dans le cadre de la CCNUCC : le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) – gérés l'un et l'autre par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – et le Fonds pour l'adaptation.

Le Fonds pour les pays les moins avancés. Durant la première phase de mise en œuvre du Fonds pour les pays les moins avancés, les PMA ont obtenu un soutien pour

l'élaboration de programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA). Durant la deuxième phase, ces pays ont présenté leurs projets PANA en vue d'obtenir des financements. Une évaluation du Fonds pour les PMA a abouti à la conclusion que les fonds versés en faveur de projets prioritaires étaient négligeables au regard des besoins des PMA en matière d'adaptation (DANIDA et FEM, 2009). Dans ce contexte, il a été recommandé de lancer un cycle de planification de l'adaptation au changement climatique dans lequel les ministres des Finances et de la Planification seraient appelés à jouer un rôle clé, de manière à pouvoir coordonner l'investissement des fonds émanant d'autres sources. Il a par ailleurs été suggéré de réexaminer les dispositifs institutionnels et les mécanismes d'acheminement existants du Fonds pour les PMA afin d'allouer des financements suffisants pour la mise en œuvre de programmes PANA, plutôt que de projets individuels.

Le Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF). Il a été créé pour soutenir la mise en œuvre à plus long terme d'activités d'adaptation dans des pays parties à la Convention qui ne sont pas visés à l'Annexe A. Les projets doivent être conformes aux stratégies définies dans les communications nationales ou dans les PANA. Les principaux secteurs prioritaires sont l'eau, la gestion des sols, l'agriculture, la santé, le développement des infrastructures, les écosystèmes fragiles, la gestion intégrée des zones côtières, et la gestion et la prévention des risques de catastrophe.

Le Fonds pour l'adaptation. Il a été instauré dans le cadre du Protocole de Kyoto pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement qui sont parties au Protocole, notamment les pays les plus vulnérables aux effets négatifs du changement climatique. Les institutions qualifiées des pays en développement concernés peuvent recevoir directement des crédits du Fonds pour l'adaptation. La gestion de ce Fonds est placée sous l'autorité et la direction de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP). Le FEM fait office de secrétariat et la Banque mondiale d'administrateur du Conseil du Fonds pour l'adaptation, ce rôle leur étant dévolu à titre provisoire. Aujourd'hui, le Fonds d'adaptation est principalement financé par un prélèvement de 2% sur la valeur des unités de réduction des émissions certifiée (URCE) qui sont délivrées pour des projets MDP encore qu'il ait aussi reçu en 2010 les premières contributions volontaires de l'Espagne et de l'Allemagne. En janvier 2010, 5.95 millions USD avaient été décaissés. Les quatre premiers projets du Fonds pour l'adaptation ont été approuvés en juin 2010.

Autres fonds climatiques

Le **FEM**. Outre qu'il est le mécanisme financier du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques, le FEM supervise la **Priorité stratégique « adaptation »** et le **Fonds d'affectation spéciale du FEM**. Programme pilote sur trois ans, la Priorité stratégique « adaptation » a été conçue pour démontrer comment la planification et l'évaluation de l'adaptation pouvaient être transposées dans des projets grandeur nature. Le Fonds d'affectation spéciale du FEM a décaissé à ce jour la partie de loin la plus importante des crédits affectés au climat, soit environ 2.6 milliards USD (total cumulé). Le FEM a recours à des organismes d'exécution, comme le PNUD, le PNUE et la BIRD (Banque mondiale) pour la mise en œuvre des projets qu'il finance. Certains pays en développement estiment que cela a pour effet de retarder la prise de décision, d'accroître les coûts et d'ajouter de nouvelles conditions qui pourraient être évitées si l'on appliquait le principe de l'« accès direct », c'est-à-dire si les organismes d'exécution agréés au niveau local pouvaient accéder directement à des crédits pour les projets et programmes approuvés.

Le **PNUD**. Il joue le rôle d'Agent administratif pour le compte du PNUE et de la FAO s'agissant du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier

des Nations unies (**REDDNU**) – fonds d'affectation spéciale multi-donneurs – et du **Fonds pour la réalisation des OMD**. Le Fonds pour la réalisation des OMD couvre huit domaines thématiques, dont l'environnement et le changement climatique, et ses ressources sont allouées sur la base des propositions présentées par les équipes-pays des Nations unies ainsi que des stratégies nationales et des plans établis par les pays pour lutter contre le changement climatique. Ces deux fonds sont administrés par le Bureau des fonds d'affectation spéciale multi-donneurs du PNUD qui est une ressource interinstitutions des Nations unies.

Dans le Communiqué de Gleneagles sur le changement climatique, l'énergie propre et le développement durable qu'il a adopté en 2005, le G8 a confié à la Banque mondiale un rôle clé concernant « la création d'un nouveau cadre d'investissement dans l'énergie propre et le développement, notamment le développement et le financement¹⁰ ». Cette volonté a été réaffirmée en septembre 2009, lors du sommet du G20 à Pittsburgh¹¹. Les **Fonds d'investissement pour le climat** ont été créés en 2008 auprès de la Banque mondiale. Ils englobent deux fonds, le Fonds pour les technologies propres qui soutient l'investissement dans des technologies sobres en carbone, et le **Fonds stratégique pour le climat** qui expérimente des approches novatrices de l'atténuation des effets du changement climatique. Le **Programme pilote pour la résilience climatique** (PPCR) est placé sous la direction du Fonds stratégique pour le climat. Dans le cadre du PPCR, des ressources doivent être allouées dans un premier temps à neuf pays et deux régions choisis par un comité de pilotage. Ces fonds sont gérés conjointement par les banques régionales de développement et la Banque mondiale. Le **Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier** a lui aussi été créé auprès de la Banque mondiale (indépendamment des FIC) pour aider les pays à élaborer des stratégies REDD et rémunérer ceux qui ont réduit leurs émissions de façon vérifiable.

Le **Fonds pour les forêts du bassin du Congo** (FFBC) est un autre fonds multilatéral qui n'est pas repris dans le graphique 4.2. Créé en 2008 auprès de la Banque africaine de développement, il dispose d'une dotation initiale de 200 millions USD pour ralentir le rythme de la déforestation dans le bassin du Congo. La Commission européenne a également instauré l'**Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique** qu'elle a dotée de 286 millions EUR pour aider les pays en développement à s'adapter aux effets du changement climatique et à atténuer son impact futur.

En dépit d'un certain nombre d'engagements d'envergure et des efforts considérables qui ont été déployés pour mettre en place des structures fiduciaires et des structures de gestion, il a fallu du temps pour que les décaissements des fonds susmentionnés ne deviennent effectifs. Les promesses et engagements contractés à l'égard du Fonds d'investissement pour le climat de la Banque mondiale devraient déboucher, au cours des prochaines années, sur d'importants versements destinés à financer la lutte contre le changement climatique. Même si ces flux financiers potentiellement substantiels ont pour objet de répondre pleinement aux besoins, certains pays en développement émettent des doutes au sujet des mécanismes d'acheminement « extérieurs » à la CCNUCC étant donné qu'ils risquent d'avoir moins d'influence sur leur gouvernance et leur mise en œuvre.

Travaux futurs

La future architecture du financement de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets est complexe. De nouveaux fonds climatiques commenceront à verser des ressources, les canaux existants livreront des volumes de financement plus

élevés et de nouveaux réseaux de financement pourront voir le jour. De nouvelles études pourraient être axées plus précisément sur les points de recoupement et de convergence des mandats des fonds mis en place pour l'adaptation et l'atténuation afin de faire jouer au maximum les synergies et de réduire les doubles emplois. Il importera également de tirer les enseignements de l'expérience des pays en développement qui ont bien progressé dans la prise en compte de l'adaptation et de l'atténuation dans leurs efforts de planification et de mobilisation des ressources (comme le Bangladesh). Cela sera très précieux pour la coopération Sud-Sud entre les pays en développement et fournira d'utiles informations sur l'avancement du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide dans le domaine du changement climatique.

D'ici quelques années, avec l'amélioration des notifications relatives aux apports destinés à financer la lutte contre le changement climatique (et en particulier, avec l'introduction par le CAD de marqueurs de l'adaptation pour les flux d'APD), il sera possible d'étudier de plus près la répartition des engagements et des versements. À cela devraient s'ajouter des études de cas plus approfondies sur les réalités du financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays partenaires et sur les meilleurs moyens de promouvoir la transparence entre les pays développés et les pays en développement durant chaque phase du cycle de financement. Enfin, il importera non seulement d'accroître les capacités d'absorption des pays mais aussi de développer leur capacité de rendre compte du soutien reçu, des mesures prises et des résultats obtenus.

Principales conclusions

- Dans sa forme idéale, un fonds pour le climat serait un fonds qui procurerait aux pays, selon des modalités souples, des ressources externes à l'appui d'interventions cohérentes entre elles et ancrées dans une stratégie nationale de développement ou de lutte contre le changement climatique.
- Il convient d'éviter les nouveaux systèmes supposant la présentation de propositions parce qu'ils exigent généralement la mise en place de mécanismes d'appréciation préalable complexes induisant des coûts de transaction élevés pour les pays partenaires.
- Au lieu de créer de nouveaux mécanismes de financement, les donateurs auraient peut-être intérêt à analyser les missions à accomplir et à étudier si les institutions en place peuvent les assumer en instaurant des réseaux au sein desquels chaque institution serait investie d'une compétence précise.
- Le montant total des ressources publiques actuellement affectées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans les pays en développement est estimé à environ 10 milliards USD par an. À ce jour, les fonds climatiques existant n'ont décaissé que 246 millions USD par an en moyenne.
- Lorsque les parties à la CCNUCC débattront de la question de l'additionnalité, il importera de veiller à ce que les membres de l'OCDE utilisent aussi rapidement que possible, pour procéder à la notification et l'améliorer, les marqueurs de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets.

Questions appelant un examen plus approfondi

- Comment peut-on envisager de suivre l'évolution des ressources « nouvelles et additionnelles » mobilisées à l'appui de la lutte contre le changement climatique ?

Notes

1. Pour les besoins du présent document, les estimations des financements annuels qui seront nécessaires en 2030 sont celles de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), traité international de protection de l'environnement visant à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.
2. Collier, Conway et Venables (2008) font valoir que si chaque individu était doté des mêmes droits d'émission, les flux financiers vers l'Afrique résultant des ventes de permis d'émission pourraient avoir une ampleur comparable à celle des recettes d'aide actuelles (p. 349).
3. L'accent est mis sur les *deux* types de ressources. Des stratégies nationales ayant seulement pour ambition d'attirer des financements extérieurs sont rarement couronnées de succès, comme on le verra plus en détail ci-après.
4. Un certain nombre de fonds mondiaux ont été mis en place pour accroître les apports destinés à relever des défis mondiaux se posent dans le secteur de la santé comme le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses comme la tuberculose. Les principaux fonds mondiaux opérant dans le secteur de la santé sont le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance GAVI qui administre également la Facilité internationale pour la vaccination (IFFIm).
5. Portail sur l'efficacité de l'aide, www.aideeffectiveness.org/web/index.php?option=com_content&view=article&id=48&Itemid=65.
6. Système de notification des pays créanciers.
7. Il est énoncé au paragraphe 19(c) du Programme d'action d'Accra qu'« À l'heure où de nouveaux défis se profilent à l'échelle planétaire, les donateurs veilleront à ce que les canaux existants d'acheminement de l'aide soient effectivement utilisés et, renforcés si nécessaire, avant de créer de nouveaux circuits distincts risquant d'aggraver la fragmentation de l'aide et de compliquer la coordination au niveau des pays. »
8. Dans le chapitre 6 du Rapport de la Banque mondiale sur le développement intitulé « Generating the funding needed for mitigation and adaptation », Corfee-Morlot et al. estiment que les concours aux pays en développement spécifiquement axés sur l'atténuation s'élevaient à un montant maximum de quelque 53 milliards USD en 2007, compte tenu des apports provenant du FEM et du MDP. (Ce chiffre pourrait être plus faible si les apports provenant du MDP sont pris en compte différemment).
9. Estimations du Secrétariat.
10. Voir paragraphe 11(b).
11. Déclaration des Chefs d'État et de gouvernement du G20 lors du Sommet de Pittsburgh : www.pittsburghsummit.gov/mediacenter/129639.htm.

Chapitre 5

Évolution du système multilatéral en 2009-10

Le chapitre comprend trois sections. La première résume les réformes entreprises par les institutions de Bretton Woods, le système des Nations Unies, la Commission européenne et les banques multilatérales de développement. La deuxième décrit comment les organismes multilatéraux ont réagi à la crise économique mondiale et la troisième couvre les questions de la mobilisation et de la reconstitution des ressources en 2009-10.

Les défis récents, en particulier la crise financière et économique mondiale, ont contraint les organismes multilatéraux à occuper le devant de la scène. De nouvelles instances de concertation, comme le G20, ont été créées ou améliorées pour gérer et coordonner l'action à mener face à la crise. Les changements apportés aux organismes multilatéraux pour les rendre mieux à même de faire face aux nouveaux défis ont constitué un aspect essentiel des efforts entrepris dans ce sens. Le présent chapitre examine et résume les réformes qui sont en cours au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et dans d'autres organismes multilatéraux. Il s'intéresse plus particulièrement au rôle joué par les organismes multilatéraux dans le contexte de la crise économique mondiale, aux biens publics mondiaux qu'ils fournissent et aux efforts qu'ils déploient pour mobiliser des ressources.

Le chapitre comprend trois sections. La première résume les réformes entreprises par les institutions de Bretton Woods, le système des Nations Unies, la Commission européenne et les banques multilatérales de développement. La deuxième décrit comment les organismes multilatéraux ont réagi à la crise économique mondiale et la troisième couvre les questions de la mobilisation et de la reconstitution des ressources en 2009-10.

Réformes en cours

Tous les organismes multilatéraux dont il est question dans le présent document ont institué des programmes de réforme précis pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants : *i*) gagner en efficacité et en efficience, tous organismes confondus ; *ii*) améliorer la cohérence des politiques au service du développement, comme dans le cas des institutions de l'UE ; *iii*) réduire la fragmentation, en particulier en ce qui concerne le système des Nations Unies, et *iv*) mettre en place des structures de vote et de gouvernance plus conformes à la composition des organisations, défi que doivent notamment relever les institutions de Bretton Woods.

Résultats de la réunion d'avril 2010 du Comité du développement

Dans son communiqué du 25 avril 2010, le Comité du développement a reconnu le rôle très important qu'a joué l'appui apporté à la fois par le FMI (près de 175 milliards USD) et le Groupe de la Banque mondiale (plus de 100 milliards USD) depuis le début de la crise. Le Comité du développement a approuvé un accroissement de 3.13 % de la part des droits de vote détenue par les pays en développement¹ et en transition, membres de la BIRD, afin de renforcer leur représentation et leur participation. Ajouté à l'augmentation de 1.46 % des droits de vote accordée dans le cadre de la première phase de la réforme, cet agrément du Comité de développement a porté à 47.19 % la représentation des pays en développement et en transition (Banque mondiale, 2010a). Ce réalignement est à la base de l'augmentation sélective de capital en cours. Le prochain examen de la répartition du capital, en 2015, permettra d'établir un plan d'action pour l'élaboration d'une formule dynamique conduisant à un réalignement durable des voix attribuées.

Réformes du Groupe de la Banque mondiale

Comme indiqué plus haut, le Groupe de la Banque mondiale met en œuvre des programmes de réforme externe et interne pour permettre à l'institution de gagner en efficacité, efficacité et responsabilité. À la demande du président de la Banque mondiale, l'ancien président du Mexique, Ernesto Zedillo, a dirigé une commission chargée d'examiner la question de la représentation et de la participation, de revoir le mode de gouvernance de l'institution et de définir les besoins urgents pour la modernisation du Groupe afin que celui-ci soit mieux équipé pour faire face aux défis mondiaux futurs. Le Conseil d'administration de la Banque mondiale n'a pas approuvé toutes les recommandations du rapport Zedillo, en particulier celles concernant la gouvernance et la direction de la Banque (voir l'encadré 5.1).

Encadré 5.1. Recommandations du rapport de la Commission Zedillo

Le rapport de la Commission Zedillo recommande de modifier fondamentalement la structure et le rôle du conseil d'administration et les relations entre ce dernier et le président. Diffusé en octobre 2009, il a formulé cinq recommandations essentielles qui doivent être considérées comme un tout dont chaque élément est indissociable des autres :

1. renforcer la représentation et la participation des pays en développement en vue de parvenir à une répartition égale entre les pays développés et les pays en développement
2. restructurer les organes de direction du Groupe de la Banque mondiale en haussant le niveau politique du Conseil des Administrateurs et en déléguant à la direction les compétences en matière d'opérations de financement
3. réorganiser le processus de sélection des dirigeants en l'ouvrant à tous les candidats qualifiés, quelle que soit leur nationalité
4. renforcer le devoir de responsabilité de la direction
5. renforcer l'assise financière du Groupe de la Banque mondiale et chercher à déterminer la meilleure façon de recapitaliser l'institution.

Le Groupe de la Banque mondiale a aussi pris d'importantes mesures concrètes pour procéder à des réformes internes. Celles-ci s'articulent autour de trois grands axes d'action :

1. moderniser et rendre plus efficaces les instruments financiers et non financiers de la Banque mondiale de manière à les adapter aux besoins des clients, à en accélérer la fourniture et à produire des résultats tangibles sur le terrain ;
2. améliorer la prestation de services en modifiant le mode d'organisation de l'institution notamment en conjuguant des améliorations au niveau de la matrice et une présence renforcée sur le terrain avec une déconcentration accrue des responsabilités
3. favoriser une plus grande efficacité des services et l'amélioration de leur fourniture en introduisant des changements au niveau des politiques, de l'infrastructure et du système d'incitations.

Dans le cadre de la première catégorie de réformes, un modèle de prêt d'investissement fondé sur le risque est maintenant utilisé pour différencier les projets et les procédures dont ils doivent faire l'objet selon les risques qu'ils présentent. Cela permet non seulement

de suivre des procédures simplifiées dans les cas présentant peu de risque (et de déléguer davantage de responsabilités au niveau des pays), mais aussi de renforcer la surveillance et l'aide à la mise en œuvre pour les projets plus complexes. La nouvelle politique adoptée par la Banque mondiale en matière de divulgation de l'information (prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2010) rend publique l'information sur la préparation des opérations de prêt, la formulation des politiques et stratégies de l'institution et les délibérations du Conseil.

Réformes du FMI visant à assurer la stabilité financière dans le monde

Pour renforcer son efficacité et sa légitimité, le Fonds monétaire international a engagé un processus visant à réaligner les voix attribuées à ses membres. En 2008, le Comité Manuel (du nom de son président, le ministre sud-africain Trevor Manuel) a été invité à examiner la grande question de l'adéquation du cadre institutionnel du FMI (encadré 5.2). Le rapport, diffusé en mars 2009, a conclu que l'efficacité de la surveillance de l'institution a été amoindrie par l'absence d'un mandat chargeant explicitement celle-ci de superviser la stabilité financière dans le monde sous *tous* ses aspects – secteur financier, politiques macroéconomiques nationales et dispositions monétaires. Le FMI a en même temps vu sa popularité augmenter à la fin de 2009 parce qu'il s'est montré apte à réagir efficacement à la crise, comme on le verra plus loin.

Encadré 5.2. Recommandations du rapport du Comité Manuel

Le Comité Manuel a recommandé une série de mesures de réforme de la gouvernance devant être adoptée globalement :

- accélération du processus de révision des quotes-parts, suppression de la pratique de désignation des présidents en vigueur pour tenir compte des réalités économiques actuelles et valorisation du rôle du Conseil d'administration qui, au lieu de prendre les décisions opérationnelles, donnerait son avis sur les questions stratégiques et assurerait la surveillance et la supervision
- renforcement du mandat de surveillance du FMI en lui conférant un plus grand pouvoir
- abaissement du seuil de la majorité requise pour les décisions cruciales de 85 % à 70-75 % des droits de vote et application d'un système de double majorité à un plus large éventail de décisions, ce qui permettrait d'assurer que les décisions importantes sont approuvées par la majorité des membres
- introduction d'un système ouvert, transparent et basé sur les compétences pour la nomination du Directeur général et des Directeurs généraux adjoints.

Les autres recommandations portaient notamment sur l'augmentation des ressources financières disponibles de l'institution et le renforcement de ses compétences et de son rôle dans le domaine financier, de la coordination macroéconomique et des questions touchant le compte de capital.

Réformes des Nations Unies : mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action »

Le Secrétaire général a déclenché, en février 2006, les efforts actuellement déployés par le système des Nations Unies pour améliorer sa cohérence, son efficacité et sa pertinence. L'initiative « Unis dans l'action », dont la genèse a été décrite en détail dans le dernier rapport du CAD sur l'aide multilatérale, a été mise en œuvre dans huit pays, à titre expérimental. En dehors des programmes « Une ONU », les Nations Unies concentrent

actuellement leurs efforts sur quatre autres aspects de la cohérence d'ensemble du système : financement, gouvernance, égalité entre les sexes et harmonisation des pratiques de fonctionnement. En décembre 2009, le Secrétaire général des Nations Unies a publié un rapport contenant des propositions et options pour un élargissement des réformes relatives à la gouvernance, visant à améliorer l'efficacité du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les principaux aspects en sont résumés dans l'encadré 5.3.

Encadré 5.3. Propositions pour une nouvelle amélioration de la cohérence d'ensemble du système des Nations Unies en ce qui concerne les activités opérationnelles pour le développement

1. Renforcer la cohérence fonctionnelle entre non seulement les organes directeurs de l'ensemble du système des Nations Unies, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les conseils d'administration des fonds et programmes, mais aussi les organes directeurs des institutions spécialisées.
2. Renforcer la communication financière sur les activités opérationnelles pour le développement.
3. Créer une base centrale de données sur les activités opérationnelles pour le développement.
4. Entreprendre l'évaluation indépendante des enseignements tirés de l'expérience des pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ».
5. Harmoniser davantage les pratiques de fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Source : Nations Unies, 2009.

Plusieurs évaluations importantes, comme l'examen triennal complet des activités opérationnelles et le bilan des programmes pilotes mis en œuvre dans les huit pays participant à l'initiative « Unis dans l'action », ont fait apparaître de nets problèmes de financement (Secrétariat des Nations Unies, 2009) :

- Le caractère fragmenté de la structure de financement des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement.
- Les coûts de transaction élevés qui nuisent à l'efficacité de la coopération des Nations Unies pour le développement au niveau des pays. L'accroissement des contributions extrabudgétaires de donateurs individuels contribue notablement à augmenter les coûts de transaction pour les institutions spécialisées des Nations Unies.
- La diminution rapide de la part des ressources affectées au financement du budget central – moins de 30% de l'ensemble des contributions ces dernières années – favorise les approches tirées par l'offre et nuit au principe de la conduite et de l'appropriation des opérations par les pays concernés.
- L'introduction de cadres de financement et de plans stratégiques pluriannuels a amélioré la prévisibilité des ressources pour certaines entités des Nations Unies, permis de définir des indicateurs de résultats, réduit les coûts de transaction et facilité la focalisation des activités sur les domaines prioritaires.

Il ressort de l'évaluation de l'expérience des huit pays pilotes que les autorités des pays partenaires participent davantage à la conduite des programmes des Nations Unies et jouent un plus grand rôle dans l'orientation des activités des institutions spécialisées des Nations Unies pour soutenir les priorités du développement national. L'exercice a déjà permis de mieux harmoniser les programmes et le financement des Nations Unies avec les priorités nationales. La formule du financement des programmes « Une ONU » par le biais de fonds d'affectation spéciale multidonneurs s'est révélée attirante pour les donateurs du fait qu'elle simplifie le processus et améliore la rentabilité grâce au guichet unique établi en accord avec toutes les institutions spécialisées des Nations Unies. Elle a aussi incité ces dernières à collaborer pour la coordination, la planification et la mise en œuvre de leurs actions. Bien des problèmes demeurent toutefois. Le principal d'entre eux tient au fait qu'il est difficile de mobiliser des ressources prévisibles, les donateurs continuant de financer directement les institutions spécialisées et les projets des Nations Unies.

Réformes des banques multilatérales de développement

Pour accroître l'efficacité de l'institution et l'impact de ses activités sur le développement, la **Banque africaine de développement** (BAfD) a préconisé des réformes dans quatre principaux domaines :

1. gestion des ressources humaines
2. processus de fonctionnement
3. décentralisation des bureaux locaux qui seront rendus opérationnels
4. réorganisation du budget

Le cadre budgétaire récemment mis en place permet d'assurer l'alignement des allocations de ressources sur la stratégie à moyen terme (2008-12). Il rend aussi le personnel d'encadrement davantage comptable de l'exécution et des résultats en liant les résultats attendus des programmes à des indicateurs clés de performance. La BAfD a poursuivi ses activités dans le domaine de la gestion et du développement du savoir dont la stratégie à moyen terme a fait un complément indispensable des activités de prêt. En juillet 2008, elle a approuvé, à cette fin, la Stratégie de gestion et de développement du savoir (KMDS) visant à favoriser les synergies entre la gestion des opérations et du savoir en ayant comme objectif prioritaire de consolider son rôle de première institution du savoir en Afrique et d'agent influent du changement dans la poursuite d'un développement socioéconomique durable.

La Stratégie 2020 de la **Banque asiatique de développement** (BASD) confirme cinq grandes spécialisations qui reflètent ses points forts et les besoins de ses clients : *i)* infrastructure; *ii)* environnement, y compris le changement climatique; *iii)* coopération et intégration régionales; *iv)* développement du secteur financier et *v)* éducation. En traduisant le cadre de ses résultats en fonctions opérationnelles, la BASD a entrepris de surveiller les résultats obtenus au niveau des régions et des pays, l'efficacité opérationnelle et l'efficacité du développement (ce qui implique de s'assurer que les ressources internes sont utilisées rationnellement et les réformes mises en œuvre). L'examen 2008 de l'efficacité du développement (*Development Effectiveness Review*) a fait apparaître que l'efficacité de l'action de la BASD est en train de s'améliorer dans l'ensemble et que la majorité des indicateurs de performance devraient attester que les objectifs seront atteints. La BASD met actuellement en œuvre plusieurs actions correctives liées à des échéances précises en vue de renforcer la communication sur les résultats des projets, la création et le partage de connaissances, le cofinancement, l'intégration de la dimension féminine dans le cadre des opérations, et l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'organisation.

Collaboration entre le FMI et la Banque mondiale

L'établissement d'une collaboration plus systématique entre la Banque mondiale et le FMI a été en grande partie favorisé par les crises mondiales qui se sont rapidement succédé à partir de 2008. L'examen externe effectué en 2007 de la collaboration entre la Banque mondiale et le FMI (« Rapport Malan ») a conduit à l'élaboration d'un plan d'action conjoint (JMAP) visant à renforcer encore la façon dont les deux institutions collaborent sur la base des « pratiques recommandables » existantes.

L'examen de la mise en œuvre du JMAP, effectué en mars 2010, donne à penser que celui-ci a joué un rôle complémentaire plutôt qu'un rôle central dans cette collaboration plus étroite et qu'il faudrait s'efforcer à l'avenir de :

- favoriser des consultations conjointes des équipes chargées des pays
- utiliser davantage les échanges d'information entre les institutions dans l'évaluation des résultats
- renforcer la mobilité du personnel entre les institutions
- rendre plus clair le partage d'informations
- améliorer la connaissance des structures organisationnelles

La crise récente a montré à quel point il est important que les deux institutions collaborent étroitement pour les aides financières et les conseils sur l'action à mener qu'elles fournissent. Par exemple, elles fournissent toutes deux des conseils dans le domaine budgétaire, mais leur rôle dans le soutien qu'elles apportent aux pays partenaires est déterminé par leurs mandats respectifs : le FMI met l'accent sur la cohérence de l'orientation globale de la politique budgétaire avec la stabilité macroéconomique d'ensemble et sur la fourniture d'une assistance technique visant à renforcer les situations budgétaires alors que la Banque mondiale donne son avis sur la composition et l'efficacité des dépenses.

En août 2009, le FMI a approuvé de nouvelles lignes directrices pour les limites d'endettement. Ces limites visent à prévenir le surendettement tout en permettant de mobiliser un financement extérieur suffisant. Le nouveau cadre établi, qui a pris effet en décembre 2009 (FMI) et en avril 2010 (Banque mondiale), ne repose plus sur une définition uniforme des limites d'endettement (ou, pour reprendre la terminologie usuelle, des « exigences en matière de concessionnalité »), mais propose un menu d'options. Cette approche modulable tient mieux compte de la diversité des situations que connaissent les pays à faible revenu (PFR) en ce qui concerne leurs vulnérabilités à l'endettement – telles qu'elles ressortent des analyses de viabilité de la dette (AVD) effectuées dans le cadre de viabilité de la dette (CVD) établi pour les pays à faible revenu – et de leur « capacité » (à la fois capacité macroéconomique et capacité de gestion des finances publiques)².

En vertu du nouveau cadre, un pays qui présente des vulnérabilités à l'endettement relativement élevées devrait se montrer plus exigeant en matière de concessionnalité. À l'inverse, des exigences moins rigoureuses peuvent être envisagées en cas de vulnérabilités à l'endettement relativement faibles. De même, plus la capacité de gestion d'un pays est élevée, plus il peut suivre des approches plus souples, mais techniquement plus délicates, en ce qui concerne les exigences en matière de concessionnalité, et en tirer avantage. Chacun des deux facteurs, à savoir vulnérabilités à l'endettement et capacité, peut donc avoir deux valeurs : « inférieure » et « supérieure ». On aboutit ainsi à quatre types différents d'exigences en matière de concessionnalité (tableau 5.1). Sauf si la soutenabilité de la dette soulève de sérieuses inquiétudes (valeur « supérieure ») et la capacité est limitée (valeur « inférieure »), les

Tableau 5.1. **Cadre de soutenabilité de la dette pour les PFR**

		Ampleur des vulnérabilités à l'endettement	
		Inférieure	Supérieure
Capacité	Inférieure	Exigence minimale de concessionnalité applicable à chaque dette (précédent dispositif), mais avec une plus grande souplesse en ce qui concerne la dette extérieure non concessionnelle (par exemple, limites non nulles supérieures et non liées si cela n'aggrave pas les vulnérabilités à l'endettement)	Maintien de l'exigence minimale de concessionnalité applicable à chaque dette (précédent dispositif) - probablement supérieur à 35 % avec des possibilités limitées, voire nulles, d'emprunt non concessionnelles
	Supérieure	Exigence minimale moyenne de concessionnalité appliquée à la dette publique extérieure ou totale ; pour les PFR les plus avancés, aucune exigence de concessionnalité ou limite d'endettement nominal global si nécessaire	Limite globale applicable à la valeur actualisée de la dette publique extérieure ou totale ; pour les PFR les plus avancés, plafonnement de la dette publique totale ou extérieure en valeur nominale

Source : Fonds monétaire international, 2010.

Encadré 5.4. **Initiatives prises face à la crise alimentaire mondiale**

- En avril 2008, le Secrétaire général des Nations Unies a établi l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire (HLTF) dans le but principalement d'apporter une réponse globale et unifiée à cette crise. En juillet 2008, l'Équipe spéciale a produit le Cadre global d'action (CFA).
- En mai 2008, le Groupe de la Banque mondiale a mis en place le **Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale** (GFRP) pour soutenir la mise en œuvre du CFA. Le GFRP offre à la Banque mondiale un cadre lui permettant de coordonner ses propres contributions en partenariat avec d'autres organisations multilatérales et organismes donateurs. Il est destiné à aider les gouvernements à faire face dans l'immédiat et à moyen terme aux pénuries alimentaires observées au niveau national, jointes à la hausse des prix internationaux des produits alimentaires. La dotation du programme a été augmentée en avril 2009 et portée à 2 milliards USD. Le GFRP a bénéficié, par la suite, de financements complémentaires fournis par l'Australie, la Fédération de Russie et la Commission européenne.
- En réponse à une demande formulée lors de la réunion au sommet du G20, la Banque mondiale a établi, en janvier 2010, le **Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire** (GAFSP). Le GAFSP est un fonds fiduciaire multi-bailleurs devant permettre de concrétiser les engagements pris par le G8 à L' Aquila en juillet 2009 à l'égard de l'agriculture et de la sécurité alimentaire des pays pauvres. Les donateurs se sont en effet alors engagés à contribuer à hauteur de 22 milliards USD à l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire (AFSI).
 - Deux guichets vont être créés dans le cadre du GAFSP pour recevoir les contributions ciblées des donateurs. Le guichet secteur public sera accessible aux entités de surveillance parmi lesquelles figureront la Banque mondiale, d'autres banques multilatérales de développement, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM) qui gèrera les projets et décaissera les fonds. Le guichet secteur privé sera géré par la Société financière internationale (IFC).
 - Les pays IDA, et ceux à financement mixte le cas échéant, peuvent bénéficier d'un financement au titre de ce programme. Le Canada, l'Espagne et les États-Unis se sont engagés à contribuer au financement du fonds fiduciaire du GAFSP dont les ressources devraient s'élever à un montant compris entre 1 et 1.5 milliard USD, d'autres contributions étant attendues.

exigences applicables en matière de concessionnalité permettront normalement de contracter des emprunts non concessionnels et offriront donc plus de souplesse que par le passé. Dans le cas des pays à faible revenu les plus avancés, les exigences en matière de conditionnalité pourraient être totalement supprimées.

Le FMI et la Banque mondiale ont également réexaminé le cadre de viabilité de la dette en août 2009 en vue d'en renforcer la flexibilité. L'effet de l'investissement public sur la croissance a été reconnu à cette occasion de même que l'importance des envois de fonds comme source de financement extérieur. Le risque que de légères révisions de l'évaluation de la politique et de la capacité institutionnelle d'un pays se traduisent par des appréciations plus défavorables de son surendettement a été aussi considéré et des efforts ont été faits pour établir une définition appropriée de l'endettement des entreprises publiques pour les besoins de l'évaluation de la viabilité de la dette. Les changements apportés dans tous ces domaines ont des effets positifs sur l'évaluation de la capacité d'emprunt des PFR.

L'encadré 5.4 montre comment les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions financières internationales collaborent pour lancer et mettre en œuvre des programmes afin de faire face à la crise alimentaire mondiale.

Comment les organismes multilatéraux ont-ils réagi à la crise économique mondiale ?

La Banque mondiale, les banques régionales de développement et l'UE ont réagi rapidement pour offrir des moyens de financement liés à la crise en puisant dans des enveloppes d'aide concessionnelle existantes. Le FMI a non seulement émis de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) comme il avait été appelé à le faire par le G20, mais également remanié son cadre de prêts concessionnels et accru ce type de financement. Les organismes multilatéraux ont été en mesure de réagir avec souplesse et rapidité grâce aux ressources que leur avaient confiées les États membres.

FMI

Au sommet de Londres, le G20 a décidé d'appuyer une série de mesures visant à permettre au FMI de mieux réagir aux crises qui sont décrites dans l'encadré 5.5 et devront toutes être approuvées selon les procédures de gouvernance du FMI.

Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale a pris plusieurs initiatives pour mobiliser davantage de ressources, aussi bien publiques que privées, en vue de protéger les plus pauvres et de stimuler les activités du secteur privé (voir l'encadré 5.6). Parmi ces initiatives, un total de 20.7 milliards USD a été alloué aux infrastructures, secteur clé pour un redressement rapide et la création d'emplois. De même, le total des prêts accordés à l'agriculture par le Groupe de la Banque mondiale passera de 4 milliards USD en 2008 à 12 milliards au cours des deux prochaines années. Cela est d'autant plus important que la révision en baisse de ses engagements (tant sur le plan financier que pratique) auquel la Banque mondiale a procédé dans les secteurs des infrastructures et de l'agriculture dans les années 90 (Banque mondiale, 2007b) est largement considérée comme une décision à courte vue. Les investissements dans les filets de protection sociale et autres programmes sociaux dans les domaines de la santé et de l'éducation devraient aussi s'élever à 12 milliards USD au cours des deux prochaines années³.

Encadré 5.5. La riposte du FMI à la crise

Accroissement de l'aide financière

- Depuis septembre 2008, les **nouveaux engagements de prêts** pris par le FMI se sont élevés à plus de 170 milliards USD. Le total des engagements de prêts concessionnels a triplé en 2009 pour atteindre 3.8 milliards USD.
- La **capacité de prêt** du FMI a aussi notablement augmenté. Les contributions de plusieurs pays membres ont tout d'abord gonflé ses ressources de prêt de **250 milliards USD avant qu'il soit décidé de les accroître encore de 500 milliards USD** en renouvelant et élargissant les Nouveaux accords d'emprunt (NAE)*. La capacité de prêts concessionnels de l'institution a été doublée et portée à 17 milliards USD jusqu'à la fin de 2014, la part de ce total pour 2009-10 pouvant atteindre jusqu'à 8 milliards USD. Il faudra pour cela augmenter les ressources de bonification de 2.8 milliards USD pour combler l'écart entre les taux d'intérêt du marché et les taux concessionnels plus faibles appliqués aux PFR emprunteurs, à l'aide notamment du produit des ventes d'or du FMI.
- En réponse à un appel émanant des chefs d'État du G20 et du Comité monétaire et financier international (CFMI) en avril 2009, le FMI a procédé à de **nouvelles allocations de DTS** équivalant à 283 milliards USD en août-septembre 2009. Sur ce total, quelque 18 milliards USD ont bénéficié aux pays à faible revenu. **Cela devait aider les pays se heurtant à des problèmes de liquidité à faire face aux retombées de la crise mondiale en limitant la nécessité, pour eux, de procéder à des ajustements à l'aide de mesures incompatibles avec les risques de déflation.**
- Le FMI a consenti un **allègement des intérêts**, avec des intérêts nuls sur l'encours de ses prêts concessionnels jusqu'à la fin de 2011 pour aider les PFR à faire face à la crise. Il compte ensuite appliquer, de façon permanente, un plus haut niveau de concessionnalité sur son aide financière.

Assouplissement des instruments de prêt

- Une nouvelle forme d'aide financière – la ligne de crédit modulable – a été introduite pour les pays enregistrant de solides performances économiques auxquels elle offre d'emblée un accès élevé aux ressources du FMI sans conditionnalité continue.
- Pour rendre le soutien financier du FMI plus flexible et mieux adapté à la diversité des besoins des pays à faible revenu, un nouveau **Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et de la croissance** (FRPC) a été créé avec trois nouveaux guichets de prêt :
 1. La facilité élargie de crédit (FEC), qui remplace la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), est le principal instrument dont dispose le FMI pour venir en aide aux PFR se heurtant à des problèmes tenaces de balance des paiements. Elle offre des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnels, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie, et une conditionnalité à la fois plus souple et mieux ciblée.
 2. La facilité de crédit de confirmation (FCC), qui remplace la « composante à accès élevé » de la facilité de protection contre les chocs exogènes pour les pays confrontés à des problèmes immédiats et temporaires de balance des paiements, offre un plus large accès et peut être utilisée à titre de précaution.
 3. La facilité de crédit rapide (FCR) offre une aide financière rapide aux PFR qui se heurtent à un problème immédiat de balance des paiements sans qu'ils aient à appliquer un programme assorti de conditions.
- Les dernières réformes ont fait disparaître la conditionnalité structurelle « stricte » de tous les programmes soutenus par le FMI en mettant davantage l'accent sur les objectifs que sur des mesures et des délais précis.

Encadré 5.5. La riposte du FMI à la crise (suite)

- Conjointement à un examen de la flexibilité du **cadre de viabilité de la dette** (CVD), décrit de manière plus approfondie dans le tableau 5.1, les limites de l'endettement dans le cadre des programmes du FMI ont été assouplies (en les liant systématiquement aux analyses de viabilité de la dette des pays et à leur capacité de gérer celle-ci). Cela pourrait permettre aux PFR les plus forts de contracter plus facilement des emprunts assortis d'un moindre niveau de concessionnalité tout en mettant en œuvre de saines politiques macroéconomiques.

*Les souscriptions de quotes-parts des pays membres du FMI constituent sa principale source de financement. Il peut toutefois compléter ses ressources par l'emprunt s'il estime qu'elles ne suffiront pas à couvrir les besoins de ses pays membres. Il bénéficie actuellement d'un certain nombre d'accords bilatéraux de prêt et d'achats de bons ainsi que de deux types d'accords permanents d'emprunt : les Accords généraux d'emprunt (AGE) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE).

Encadré 5.6. La riposte du Groupe de la Banque mondiale à la crise

Accroissement de l'aide financière

- Au total, les nouveaux engagements du Groupe de la Banque mondiale ont augmenté de 54% pendant l'exercice budgétaire 2009 par rapport à l'exercice précédent pour atteindre le niveau record de 60 milliards USD.
- **Les prêts de la BIRD ont presque triplé** en 2009 puisqu'ils sont passés de 13.5 milliards USD en 2008 au chiffre jamais encore enregistré de 32.9 milliards USD. Ils devraient dépasser 40 milliards USD en 2010. La BIRD est en train d'élaborer un système permettant d'élargir le recours à ses ressources pour le financement de projets précis dans les pays IDA qui s'inspirera du dispositif « enclave » de la BIRD pour les prêts et/ou les garanties partielles de risque.
- **Les engagements de l'IDA ont atteint le niveau record de 14 milliards USD** pendant l'exercice budgétaire 2009, soit une progression de 25% par rapport à l'exercice précédent et ils devraient encore augmenter pendant l'exercice 2010 pour atteindre 14.5 milliards USD. Les décaissements de l'IDA ont aussi été importants puisqu'ils se sont élevés à 9.2 et 11.5 milliards USD pendant les exercices 2009 et 2010, respectivement.
- Jusqu'à 2 milliards USD des ressources IDA-15 seront fournis au titre du **mécanisme de financement rapide de l'IDA**, qui a accéléré les procédures de traitement et d'agrément des dossiers et permet qu'une plus grande part des ressources IDA (jusqu'à la moitié des allocations des pays) soit versée en début de période. En mars 2010, les engagements de versement s'élevaient à 1.5 milliard USD.

Initiatives ciblées

- Le **Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale** (GFRP), avec des engagements de 1.2 milliard USD et des décaissements de 870 millions USD dans plus de 30 pays pendant l'exercice 2009 (voir l'encadré 5.4).
- Le **Programme d'intervention sociale rapide** (RSR), destiné à soutenir les filets de protection sociale et autres programmes d'action sociale. Sa dotation d'un montant total de 4.3 milliards USD pendant l'exercice 2009 est principalement financée par la BIRD et l'IDA et les contributions à un fonds fiduciaire multidonneurs.
- Le **Programme d'appui aux infrastructures existantes et nouvelles** (INFRA) est un programme multidonneurs destiné à aider, de façon coordonnée, les pays en développement à investir dans leurs secteurs des infrastructures en raison du rôle de moteurs économiques que ceux-ci peuvent jouer dans le contexte de la crise mondiale actuelle.

Encadré 5.6. La riposte du Groupe de la Banque mondiale à la crise *(suite)*

Soutien des activités du secteur privé

- Des initiatives de cofinancement de la BIRD⁴ et **un plus large recours aux garanties, instruments d'assurance** et produits de gestion des risques par la BIRD et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) soutiennent les activités du secteur privé.
- La Société financière internationale (IFC) a pris des engagements de financement s'élevant à 7 milliards USD par le biais d'initiatives ciblées pendant l'exercice budgétaire 2009. Cela a permis de mobiliser des financements supplémentaires de 11 milliards USD auprès de partenaires dans le cadre d'accords de gestion ou de financement parallèle de l'IFC :
 - Dans le domaine des échanges, l'IFC a renforcé son Programme de financement du commerce mondial (GTFP) en portant à 3 milliards USD le total des garanties commerciales pouvant être émises et lancé le Programme de liquidité pour le commerce international (GTLP) qui a déjà soutenu jusqu'à présent les échanges internationaux à hauteur de 3 milliards USD, au profit surtout de pays africains.
 - Dans le domaine des infrastructures, l'IFC a mis en place le Mécanisme d'appui à l'infrastructure en situation de crise (ICF) pour soutenir des projets financés par le secteur privé ou des projets de partenariat public-privé (PPP) viables, mais qui se heurtent à des difficultés financières en raison de la crise.
 - Dans le domaine de la microfinance, l'IFC a établi le Mécanisme de renforcement de la microfinance (MEF) pour aider principalement les institutions spécialisées à se financer par emprunt.
 - Dans le domaine de la capitalisation bancaire, le Fonds de recapitalisation de l'IFC (3 milliards USD en capitaux d'emprunt et capitaux propres) est destiné à renforcer l'assise financière de banques sur les marchés émergents.

Guichet de l'IDA pour répondre à la crise

Lors de l'examen à mi-parcours du quinzième cycle de reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-15) qui a eu lieu fin novembre 2009, les suppléants de l'IDA ont approuvé la création d'un guichet spécial de réponse à la crise (CRW) au sein de l'institution pour la fourniture de moyens de financement supplémentaires permettant de maintenir les dépenses essentielles. Le CRW pilote établi pour la deuxième moitié de l'IDA-15 (janvier 2010-juin 2011) aidera à maintenir les dépenses essentielles dans les domaines de la santé, de l'éducation, des filets de protection sociale, des infrastructures et de l'agriculture. Ce guichet doté de 1.6 milliard USD sera financé grâce au redéploiement des ressources internes de l'IDA et de nouvelles contributions volontaires des donateurs. Les fonds alloués aux pays par son intermédiaire doivent compléter le système d'allocation des ressources de l'IDA en fonction des résultats (PBA) et apporter un soutien financier supplémentaire à des pays non exportateurs de pétrole qui bénéficient uniquement des prêts de l'IDA et qui présentent les besoins de financement liés à la crise les plus grands et la capacité de lever des fonds auprès d'autres sources la plus faible.

Les suppléants de l'IDA ont donné leur accord à l'élaboration d'une proposition pour un CRW permanent afin de pouvoir réagir à des crises « exceptionnelles » provoquées par des chocs exogènes. Cette question a été approfondie à la deuxième réunion de la seizième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-16) qui a eu lieu à Bamako en juin 2010. Le CRW permanent serait utilisé pour faire face à de grandes catastrophes naturelles ou à de graves crises économiques. Les participants ont reconnu que le recours au CRW devrait associer une approche fondée sur des règles à des décisions éclairées étant donné

le caractère imprévisible des crises et ils ont demandé un approfondissement des travaux sur les critères de définition d'une crise économique couvrant la coordination avec le FMI, les seuils de déclenchement et les conditions d'accès pour les pays. Les participants ont décidé de limiter la dotation du CRW à 5 % du total des ressources IDA-16, mais exprimé des points de vue très variés sur le dosage du financement *ex ante* et *ex post* (Banque mondiale, 2010b).

Banques régionales de développement

La **Banque africaine de développement** a pris des dispositions pour accélérer les transferts de ressources vers ses pays membres en concentrant ses allocations de fonds en début de période, accélérant les décaissements et restructurant les portefeuilles. Le Groupe de la BAfD a en outre adopté, en mars 2009, le cadre de réponse de la BAfD à l'impact économique de la crise financière. Celui-ci inclut : *i*) une Facilité de liquidité d'urgence de 1.5 milliard USD, et *ii*) une Initiative de financement du commerce de 1 milliard USD, comportant deux phases. La première soutient le financement du commerce par les banques africaines et la deuxième correspond à une contribution au Programme de financement du commerce mondial dirigé par l'IFC, là encore pour financer le commerce africain. Le plan d'action conjoint 2009, destiné à soutenir les systèmes financiers africains et à accorder des prêts au secteur privé (petites et moyennes entreprises et infrastructures), a été adopté par huit institutions financières internationales, dont le Groupe de la BAfD et le Groupe de la Banque mondiale. Cette initiative devrait accroître leur engagement d'au moins 15 milliards USD au cours des deux à trois prochaines années.

L'aide liée à la crise accordée par la **Banque asiatique de développement**, définie dans son cadre stratégique à long terme couvrant les années 2008 à 2020, devrait augmenter de plus de 10 milliards USD en 2009-10 et porter ainsi le total de l'aide consentie par l'institution pendant ces deux ans à environ 32 milliards USD (BASD, 2009) contre 22 milliards USD en 2007-08. (Cette aide inclut des investissements dans des projets, des prêts axés sur des politiques, décaissés rapidement, des garanties et de nouvelles initiatives visant à répondre à des besoins spécifiques créés par la crise.) L'accroissement des prêts couvre des prêts destinés à financer des échanges commerciaux, l'octroi d'un soutien anticyclique pour le financement de dépenses budgétaires et des investissements dans les infrastructures. La BASD va aussi renforcer l'aide qu'elle apporte pour faire face à la crise en finançant des analyses de politiques et le renforcement des capacités. Étant donné les sérieuses contraintes qui pèsent sur les ressources des pays à faible revenu, elle a approuvé l'octroi de 400 millions USD supplémentaires aux pays qui sont entièrement tributaires d'elle. Elle a en outre autorisé ses emprunteurs à utiliser au départ la plus grande partie des ressources qui leur sont attribuées pour la période biennale 2009-10. La BASD collabore étroitement avec le Secrétariat de l'ASEAN en vue d'établir un mécanisme d'investissement et de garantie de crédit sous la forme d'un fonds fiduciaire pour permettre à ses membres d'avoir accès au marché obligataire asiatique et d'y lever des fonds supplémentaires.

Pour stimuler les prêts à court terme, la **Banque interaméricaine de développement** (BID) a supprimé les plafonds limitant ses prêts à l'appui de réformes. Les agréments programmés pour les années suivantes ont été avancés. En octobre 2008, la BID a créé un fonds de liquidité pour aide d'urgence à décaissement rapide, doté de 6 milliards USD et destiné à financer des prêts commerciaux. Les fonds sont fournis aux gouvernements qui les mettent ensuite à la disposition des banques commerciales. Ces institutions financières peuvent utiliser les ressources pour financer des prêts à des entreprises. La dotation du Programme de facilitation du financement des transactions commerciales (TFFP) de la

BID a été portée de 400 millions à 1 milliard USD et cette ligne de crédit sert maintenant à financer des opérations commerciales libellées dans des monnaies autres que le dollar. La BID a porté à 9.6 milliards USD son volume d'approbations de prêts, garanties et dons pendant les neuf premiers mois de 2009, soit un accroissement de 77% par rapport à la période correspondante de l'année précédente. L'augmentation des prêts est allée de pair avec un niveau record de décaissements. Pendant les neuf premiers mois de 2009, la BID a versé 6.5 milliards USD à la région, ce qui constitue une augmentation de 63% par rapport à la même période en 2008.

Commission européenne

La Commission européenne avance 3 milliards EUR, soit 72% de son aide budgétaire prévue aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP), pour protéger leurs dépenses sociales. En août 2009, elle a mis en place un mécanisme spécial doté de 500 millions EUR, le mécanisme FLEX relatif à la vulnérabilité (VFLEX) pour aider les pays ACP à faire face à la crise économique. Elle a approuvé la première série de décisions de financement portant sur un total de 215 millions EUR, en décembre 2009. VFLEX agit de façon préventive pour réduire les effets de la crise sur la base de prévisions de pertes budgétaires et d'autres critères de vulnérabilité économique et sociale. Pour la première tranche de 215 millions EUR, tous les montants sont versés sous la forme d'une aide budgétaire devant permettre aux pays partenaires de maintenir leur niveau de dépenses publiques dans les domaines prioritaires, sociaux notamment, sans compromettre leur stabilité macroéconomique. Ce financement devrait être en majeure partie versé rapidement et compléter l'aide fournie par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres banques régionales de développement.

En dehors du VFLEX, la Commission européenne a renforcé et remodelé son Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures portant ainsi les fonds disponibles pour l'octroi de subventions et les fonds bilatéraux fournis par les États membres à un total de 500 millions EUR en 2010. Cela lui a permis de mobiliser 2.5 milliards supplémentaires sous forme de prêts.

Leçons de la crise pour les institutions financières internationales et les banques régionales de développement

Les institutions multilatérales ont tiré de nombreuses leçons de la crise récente. Le FMI a beaucoup délibéré sur les politiques macroéconomiques⁴ et financières et les réglementations, respectant en cela les recommandations du rapport Manuel. Premièrement, la surveillance doit être aiguisée pour se focaliser sur les risques systémiques et les effets de contagion sans oublier les risques liés aux aspects macrofinanciers. Deuxièmement, pour rétablir la confiance, les prêts accordés pour faire face à la crise doivent permettre aux membres d'avoir accès rapidement à d'importants paiements en utilisant des instruments adaptés aux points forts des politiques nationales. Et, troisièmement, le FMI doit continuer d'étudier et d'évaluer la crédibilité et la faisabilité des diverses lignes d'action envisageables pour favoriser à long terme la stabilité et le bon fonctionnement du système monétaire international.

Dans les mois qui viennent, le FMI va considérer diverses idées pour renforcer les outils dont il dispose pour prévenir les crises. Cela impliquera d'améliorer les instruments existants et de créer une nouvelle ligne de crédit préventive pour répondre aux besoins d'un plus grand groupe de membres ainsi qu'une nouvelle ligne de crédit/de nouveaux

accords de swap multipays. Les travaux entrepris dans ce domaine doivent permettre de comprendre les origines et le comportement des flux de capitaux, de mettre au point des instruments pour gérer la volatilité et de considérer l'offre d'avoirs de réserve.

Il est bien sûr un peu tôt pour dresser une liste exhaustive des enseignements à tirer de la crise économique mondiale, mais le Groupe de la Banque mondiale a d'ores et déjà recensé les domaines qui appellent actions et réflexions. Premièrement, de plus vastes réformes sont nécessaires pour améliorer la stabilité et la solidité du système financier (en comptant sur un élargissement et une meilleure représentativité du Conseil de stabilité financière et un renforcement du rôle du FMI). Deuxièmement, l'importance des filets de protection sociale est reconnue en raison de leur efficacité. Troisièmement, le rôle des pouvoirs publics doit être réévalué. Et, quatrièmement, il convient de reconsidérer la façon dont est abordé un large éventail de questions, depuis les partenariats entre les secteurs public et privé jusqu'aux régimes de change et l'ouverture des comptes de capital.

Compte tenu de l'étendue mondiale et intersectorielle de sa présence et de ses connaissances, de ses compétences dans le domaine de la gestion financière, du rôle de chef de file qu'il joue pour les biens publics mondiaux et de ses pouvoirs catalyseur et mobilisateur, le Groupe de la Banque mondiale voit son avantage comparatif, dans l'ère de l'après-crise, déterminé par cinq priorités étroitement liées :

1. viser les populations défavorisées et vulnérables et plus particulièrement le « milliard d'habitants les plus pauvres » en Afrique et en Asie du Sud en étendant la satisfaction des besoins élémentaires et la mise en place de filets de protection sociale ciblés
2. créer des possibilités de croissance axées sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, les infrastructures, le climat de l'investissement et la participation du secteur privé ainsi que sur la résolution de questions de finances publiques cruciales comme l'utilisation efficace des ressources publiques et la gestion des deniers publics
3. fournir aux pays en développement des connaissances et compétences en matière de politiques, appropriées
4. soutenir le programme d'action concernant les biens publics mondiaux – en insistant sur les défis mondiaux à relever comme le changement climatique et la lutte contre les maladies contagieuses
5. renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption aux niveaux national, régional et mondial.

Mobilisation des ressources : augmentations de capital et reconstitutions des ressources

En 2010, les donateurs doivent prendre simultanément des décisions sur la reconstitution des ressources et la recapitalisation de grands fonds concessionnels et de grandes banques multilatérales de développement. Ils sont de plus en plus à la recherche de façons d'assurer un financement prévisible des fonds, même en périodes de contraintes budgétaires. On en trouvera une illustration dans l'encadré 5.7.

En 2010, la Banque interaméricaine de développement, la BIRD et la Banque africaine de développement doivent faire l'objet d'une recapitalisation ou d'une augmentation générale de capital. Si les emprunts qu'elles contractent ne sont pas concessionnels, ce n'est pas le cas des contributions des actionnaires à leurs fonds propres. La part des coûts qui sera

Encadré 5.7. Contribution du DFID au budget central de GAVI Alliance : mécanisme de financement à long terme

D'après les conclusions d'une analyse effectuée à la demande de GAVI (McElligot, 2009), la prévisibilité du financement pourrait améliorer d'au moins 10% les résultats obtenus en matière d'immunisation. Si tous ses donateurs assuraient à GAVI un financement à long terme, 230 000 vies supplémentaires pourraient être sauvées entre 2009 et 2015 (à condition que GAVI dépense le total prévu de 8.1 milliards USD au cours de cette période).

Le ministère britannique du développement international (DFID) va fournir un financement prévisible à GAVI par le biais d'un engagement sur dix ans comportant un élément contraignant à horizon mobile de trois ans. Il va, pour cela, émettre une série de billets à ordre contraignants dans le cadre global de la période de dix ans. Il émettra, la première année, un billet à ordre pour les trois premières années et renouvellera chaque année (à partir de la deuxième année) les engagements pris dans ce billet à ordre de manière à ce qu'ils couvrent toujours les trois années suivantes. De cette façon, la promesse générale de financement se muera progressivement en un engagement contraignant. Chaque billet à ordre ne sera émis que si les performances de GAVI sont satisfaisantes par rapport à des critères de résultats à long terme fixés d'un commun accord et liés aux indicateurs clés de performance et au plan d'action de GAVI.

L'objectif du soutien apporté par le DFID est de fournir un engagement à long terme à l'aide d'un mécanisme qui permette à GAVI *i)* de planifier avec plus d'assurance le financement à long terme (jusqu'à dix ans) qu'il accorde aux pays, et *ii)* de prendre des engagements contraignants vis-à-vis des pays jusqu'à trois ans à l'avance sur la base de l'engagement du DFID (et sans avoir à conserver un volant de trésorerie pour couvrir son obligation).

Source : le ministère britannique du développement international (Department for International Development, DFID).

assumée par les membres du CAD variera selon leur niveau de participation au capital indiqué dans la colonne « coefficient CAD » dans le tableau 5.2. Sur la base des estimations publiées de l'insuffisance des fonds propres dans cinq à six ans et de la reconstitution continue des fonds propres, les augmentations générales de capital pourraient à elles seules se traduire, pour les donateurs du CAD, par un accroissement d'environ 879 millions USD du capital à verser chaque année au titre de l'APD à partir de 2014 (suivant la formule retenue pour le rééquilibrage de l'actionnariat de la BIRD).

Des décisions sont prises concurremment, en 2010, pour la reconstitution des ressources de tous les grands fonds concessionnels. Pour donner une idée de l'ordre de grandeur, les reconstitutions précédentes se sont établies comme suit : IDA (42 milliards USD sur trois ans), BAfD (8.9 milliards USD sur trois ans), Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (4.2 milliards USD sur quatre ans) et Fonds mondial (9.7 milliards USD sur trois ans). Les besoins réels et l'inflation de même que la capacité d'absorption ont fatalement augmenté, dans l'ensemble, de sorte que les chiffres qui viennent d'être indiqués peuvent sans doute être considérés comme des estimations plancher. Le tableau 5.2 indique le niveau minimal des contributions qui, d'après les estimations, seront demandées aux membres du CAD au titre de la recapitalisation et de la reconstitution des ressources au cours des neuf prochaines années.

On trouvera à l'annexe D du présent rapport de plus amples informations sur toutes les augmentations générales de capital et reconstitutions des ressources.

Tableau 5.2. **Parts des membres du CAD dans les demandes de contributions formulées au titre de la recapitalisation et de la reconstitution des ressources**

(en millions USD)	Coefficient CAD	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Augmentations générales de capital (AGE)		-	465	465	465	879	879	414	414	414
BIRD – AGE*	59%	-	-	-	-	414	414	414	414	414
BID – 9 ^e AGE	50%		169	169	169	169	169	-	-	-
BAfD – 6 ^e AGE	37%		296	296	296	296	296			
Reconstitutions des ressources		4 542	7 390	18 286	14 690	10 896	-	-	-	-
IDA-16	78%	-	-	10 896	10 896	10 896	-	-	-	-
FaFD-12	96%	-	2 848	2 848	2 848	-	-	-	-	-
Fonds mondial	92%	3 596	3 596	3 596	-	-	-	-	-	-
FEM-5	89%	946	946	946	946	-	-	-	-	-
Total		4 542	7 855	18 751	15 155	11 775	879	414	414	414

* Sur la base de la formule de l'actionnariat actuellement utilisée pour l'augmentation générale de capital.

Note : les montants ont été ajustés pour tenir compte de la part des membres du CAD.

Source : estimations de 2010 du Secrétariat fondées sur les documents relatifs à la répartition des souscriptions et à la reconstitution des ressources de la Banque mondiale, du Fonds mondial, de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque Africaine et du Fonds pour l'environnement mondial.

Principales conclusions

- Les banques multilatérales de développement évoluent de réforme en réforme vers une structure de gouvernance plus représentative. Les réformes internes visent également à offrir à leurs clients des instruments plus souples et mieux adaptés.
- L'année 2010 oblige les donateurs à prendre simultanément des décisions sur la reconstitution des ressources et la recapitalisation de grands fonds concessionnels et de grandes banques multilatérales de développement.

Notes

1. Dans la définition la plus récente de la Banque mondiale (2008), qui est plus large que celle utilisée par d'autres organisations internationales, les pays en développement sont définis comme ceux dont le revenu national brut par habitant est inférieur à 11 905 USD, ce qui couvre l'ensemble des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.
2. Voir le document intitulé « Debt Limits in Fund-Supported Programs », page 7, FMI 2009.
3. Ces montants pour l'agriculture et les filets de protection sociale correspondent à des prêts de l'IDA ou de la BIRD (les ressources ordinaires de la Banque mondiale) et n'incluent pas les décaissements des fonds fiduciaires.

4. Il convient particulièrement de noter les réflexions récentes des services du FMI sur la nécessité de repenser la politique macroéconomique, notamment en associant la politique monétaire à des instruments réglementaires, et sur l'utilité d'un objectif d'inflation plus élevé (4 % environ contre la norme de 2 % adoptée par les banques centrales des pays développées) pour faciliter l'adoption d'une politique monétaire expansionniste par le biais d'une baisse des taux d'intérêt. Avec une inflation de 2 %, la marge de manœuvre existante pour procéder à une réduction des taux d'intérêt nominaux est limitée. Une autre série de travaux du FMI porte sur la libéralisation du compte de capital.

Chapitre 6

Aide multilatérale : stratégies et évaluation en 2009-10

La première section du présent chapitre examine les stratégies des membres du CAD en matière d'aide multilatérale. Plus de la moitié d'entre eux ont maintenant défini une stratégie dans ce domaine, mais ils ne lui ont pas toujours conféré le même caractère, ni la même portée. En effet, certaines des stratégies adoptées revêtent la forme de déclarations politiques générales destinées à guider l'attribution de l'aide multilatérale alors que d'autres définissent des priorités et des processus de mise en œuvre précis. Aucun pays n'applique une formule fixe de répartition de l'aide à l'ensemble de son portefeuille multilatéral. Les pays ont aussi souvent conclu des accords de partenariat séparés avec leurs principaux partenaires multilatéraux. L'efficacité des institutions multilatérales est l'une des principales considérations prises en compte dans les décisions d'attribution de l'aide multilatérale. La deuxième section du chapitre considère les processus d'évaluation des organisations multilatérales actuellement utilisés dans cette perspective.

La première section du présent chapitre examine les stratégies des membres du CAD en matière d'aide multilatérale. Plus de la moitié d'entre eux ont maintenant défini une stratégie dans ce domaine, mais ils ne lui ont pas toujours conféré le même caractère, ni la même portée. En effet, certaines des stratégies adoptées revêtent la forme de déclarations politiques générales destinées à guider l'attribution de l'aide multilatérale alors que d'autres définissent des priorités et des processus de mise en œuvre précis. Aucun pays n'applique une formule fixe de répartition de l'aide à l'ensemble de son portefeuille multilatéral. Les pays ont aussi souvent conclu des accords de partenariat séparés avec leurs principaux partenaires multilatéraux. L'efficacité des institutions multilatérales est l'une des principales considérations prises en compte dans les décisions d'attribution de l'aide multilatérale. La deuxième section du chapitre considère les processus d'évaluation des organisations multilatérales actuellement utilisés dans cette perspective.

Stratégies des membres du CAD en matière d'aide multilatérale

En 2008, l'aide multilatérale a, le plus souvent, été attribuée parallèlement par au moins deux ministères différents. C'est le ministère des Finances qui, dans l'ensemble, mène le jeu pour la concertation sur l'action à mener et les contributions aux institutions financières internationales tandis qu'il revient au ministère des Affaires étrangères de décider des contributions aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organisations régionales. C'est aussi par ce dernier ministère que peut être fixée l'aide attribuée aux institutions de l'UE, mais pas nécessairement par la même de ses directions que celle qui intervient pour les fonds alloués aux Nations Unies. Les décisions d'attribution de l'aide semblent être prises de façon décentralisée – souvent sans concertation au sein des gouvernements. Cela rend d'autant plus difficiles les discussions sur la division du travail entre les donateurs d'aide bilatérale et d'aide multilatérale. Le Secrétariat du CAD consulte normalement neuf organismes d'aide multilatérale pour chaque examen mutuel afin de mieux comprendre les contributions de chaque membre à ces organismes et sa collaboration avec eux. Beaucoup de pays ont défini une « stratégie multilatérale » globale pour essayer de coordonner les processus d'attribution de l'aide. Le dernier rapport a cité la Suède et la Suisse comme des exemples de pays s'étant dotés de nouvelles stratégies en matière d'aide multilatérale. La Belgique, le Portugal, la Finlande et les Pays-Bas ont récemment adopté à leur tour de nouvelles stratégies dans ce domaine.

Belgique

En novembre 2008, le ministre belge de la Coopération au développement a annoncé une nouvelle stratégie visant à focaliser l'aide multilatérale du pays, éviter la création de nouveaux fonds et augmenter la part de l'aide affectée au financement des budgets centraux par opposition aux contributions extrabudgétaires (préaffectées). En 2008, la Belgique a concentré son aide multilatérale exclusivement sur 21 entités multilatérales¹. À partir de 2009, les apports d'aide préalablement affectée, fournis aux organismes multilatéraux par la Direction générale de la coopération au développement (DGCD) ont été convertis en

contributions aux budgets centraux. (La DGDC est responsable de 55 à 65 % de l'APD du pays.) Les autorités belges comptent maintenant consacrer davantage de temps et d'efforts au dialogue sur l'action à mener au niveau des instances exécutives. Le gouvernement envisage, ainsi, d'apporter un solide soutien à une gestion axée sur les résultats et à la communication, et de renforcer les fonctions de suivi et d'évaluation dans les organisations qu'il finance. L'article 23 du nouveau projet de loi sur la coopération au développement, soumis au Parlement en avril 2010, précise que les contributions multilatérales volontaires sont destinées au budget central des organisations partenaires et ne sont pas préaffectées, sauf dans le cas peut-être de la coopération déléguée (ministère belge des Affaires étrangères, 2009 ; OCDE, 2010f). La Belgique a officiellement adhéré au Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN) en février 2010.

Portugal

Le gouvernement portugais a adopté la *Estratégia Portuguesa de Cooperação Multilateral* en 2009. Cette stratégie définit trois principes directeurs pour l'attribution de l'aide multilatérale : *i*) poursuite des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et efficacité de l'aide ; *ii*) coordination, cohérence et complémentarité, et *iii*) cohérence de l'action menée pour le développement. Elle vise à renforcer la capacité du Portugal d'influer sur les politiques des organisations multilatérales en favorisant une plus grande cohérence entre les divers acteurs chargés de la coopération multilatérale au sein de l'administration portugaise (Institut portugais d'aide au développement [IPAD], ministère des Affaires étrangères, ministère des Finances et de l'Administration publique, ambassades et missions diplomatiques portugaises et ministères sectoriels) ainsi qu'entre la coopération multilatérale et la coopération bilatérale. La stratégie recommande de maintenir le ratio global entre l'APD bilatérale et l'APD multilatérale, mais elle reconnaît l'importance de cette dernière comme moyen de : *i*) démultiplier l'ensemble de l'APD portugaise, y compris l'APD allouée à des programmes et projets suivant une approche « multi-bilatérale » ; *ii*) augmenter la prévisibilité de l'APD portugaise, et *iii*) financer des biens publics globaux.

Finlande

La politique finlandaise dans le domaine de la coopération multilatérale pour le développement se focalise sur l'éradication de la pauvreté et la réalisation des OMD. La Finlande considère les Nations Unies comme son principal partenaire multilatéral pour atteindre ces objectifs. La cohérence, la complémentarité et l'efficacité figurent parmi les principes directeurs de la coopération multilatérale. En ce qui concerne la cohérence, la Finlande soutient le processus de réforme des Nations Unies et souligne l'importance de décentraliser les activités et la prise de décision et de les ramener au niveau des pays. Elle met l'accent sur la complémentarité de la coopération aux niveaux bilatéral, multilatéral et de l'UE. Les priorités thématiques et régionales sont déterminées en fonction des besoins de développement d'une région ou d'un pays donnés et du mandat de l'organisation multilatérale par l'intermédiaire de laquelle la Finlande choisit de mettre en œuvre ces priorités. Le groupe des pays nordiques constitue un important groupe de référence pour la coopération multilatérale et la Finlande utilise son influence dans les organes directeurs pour œuvrer en faveur d'une utilisation efficace de son aide multilatérale. Les thèmes qui transcendent la dichotomie entre coopération bilatérale et coopération multilatérale incluent les droits des femmes et des filles, le renforcement des droits des groupes marginalisés et vulnérables et la lutte contre le VIH/SIDA (ministère finlandais des Affaires étrangères, 2009).

Pays-Bas

Le ministre néerlandais de la coopération au développement a présenté la stratégie multilatérale au Parlement en avril 2009. Les quatre priorités de l'engagement multilatéral sont : *i)* la croissance et l'équité ; *ii)* les États fragiles ; *iii)* les droits des femmes et la santé sexuelle et reproductive, et *iv)* le changement climatique et les énergies renouvelables. Le gouvernement va intensifier son engagement multilatéral tant au niveau du financement qu'à celui du dialogue sur l'action à mener pour quatre raisons. Premièrement, les OMD ne pourront être atteints et les biens publics mondiaux être préservés sans une coopération internationale efficace. Deuxièmement, la plus grande fragmentation des programmes d'aide s'est traduite par un accroissement des coûts de transaction pour les gouvernements et une meilleure coordination peut permettre de réduire ces coûts au moins partiellement. Troisièmement, la légitimité et la spécialisation des organisations multilatérales leur permettent de s'attaquer plus facilement que certains organismes bilatéraux à quelques questions, comme la formulation de normes et de règlements et la fourniture de conseils aux pays dans le domaine de la santé reproductive et de la politique macroéconomique, par exemple. Enfin, les Pays-Bas voient dans l'APD multilatérale un moyen d'influer sur l'ensemble du système multilatéral. Les institutions les plus utiles et les plus performantes seront récompensées plus systématiquement qu'auparavant par des contributions d'APD plus importantes et moins souvent préaffectées.

Espagne

La stratégie espagnole pour l'aide multilatérale a deux objectifs : *i)* éradiquer la pauvreté, et *ii)* atteindre les OMD. Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'Espagne a fait des Nations Unies l'une des principales voies d'acheminement de sa coopération multilatérale. C'est pourquoi elle participe activement au processus engagé pour renforcer la cohérence du système des Nations Unies et milite avec détermination en faveur de l'initiative « Unis dans l'action ». Ses objectifs en matière de coopération multilatérale sont plus ambitieux depuis 2006, année où elle a commencé à augmenter ses apports d'APD multilatérale. Elle s'efforce notamment de mettre l'accent sur l'efficacité de l'aide et du développement, d'augmenter de façon sélective ses engagements multilatéraux, d'encourager la cohérence de l'action menée pour le développement et de jouer un rôle plus actif dans les instances internationales. Afin de privilégier et d'améliorer la qualité de ses relations avec les organisations multilatérales dont elle est membre, son ministère des Affaires étrangères et de la Coopération a signé des accords-cadres stratégiques. Ceux-ci couvrent des principes de l'efficacité de l'aide tels que la prévisibilité du financement, l'obligation mutuelle de rendre des comptes et un meilleur alignement des priorités de l'Espagne en matière de coopération sur celles des organisations qu'elle finance. En 2009, le pays a signé deux accords stratégiques avec le PNUD et l'UNICEF. Il en signera deux autres en 2010 avec le FNUAP et l'UNIFEM.

Royaume-Uni

En 2008-09, le Royaume-Uni a élaboré des stratégies institutionnelles liant le versement de contributions volontaires au budget central de certaines institutions spécialisées des Nations Unies à la réalisation d'objectifs énoncés dans des « cadres de résultats ». Cette initiative est décrite de façon plus approfondie dans l'encadré 6.1.

Encadré 6.1. Le financement fondé sur les résultats aux Nations Unies : l'approche britannique

Le Royaume-Uni a mis au point des stratégies institutionnelles, incluant des cadres de résultats, avec certaines institutions spécialisées des Nations Unies pour lier ses contributions volontaires à leur budget central aux résultats qu'elles obtiennent. Il leur alloue, tout d'abord, une contribution « de base » fondée sur les résultats globaux qu'il complète par une « prime » les récompensant pour les progrès réalisés par rapport à un sous-ensemble d'objectifs hautement prioritaires. Par exemple, en 2009, le ministère britannique du Développement international (DFID) a alloué des contributions, non préaffectées, au budget central du PNUD, du FNUAP, de l'OMS et de l'ONUSIDA d'un montant de 104 millions GBP qui n'ont été débloquées qu'après la réalisation de progrès satisfaisants par rapport aux objectifs des cadres de résultats. Sur le total indiqué, un montant de 6.5 millions GBP correspondait à une prime, non préaffectée, destinée elle aussi au financement du budget central et accordée pour les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés pour la réforme des Nations Unies et l'amélioration des prestations. Les contributions britanniques au financement des budgets centraux des institutions spécialisées sont donc ainsi subordonnées aux résultats que celles-ci obtiennent, ce qui les rend plus directement responsables devant le contribuable britannique. Le DFID a parfois élaboré de nouveaux objectifs avec les institutions spécialisées lorsque ceux qu'elles s'étaient elles-mêmes fixés n'étaient pas assez ambitieux pour être inclus dans les cadres de résultats.

Source : DFID (ministère britannique du Développement international, 2010).

Évaluation des organisations multilatérales

Pourquoi la part de l'APD que les membres du CAD allouent aux organisations multilatérales est-elle stationnaire, voire en diminution, alors qu'ils donnent beaucoup de bonnes raisons en faveur du renforcement de l'engagement multilatéral ?

Les membres du CAD continuent d'attirer l'attention sur la nécessité de disposer de données plus probantes sur l'impact et l'efficacité de l'aide multilatérale à des fins de transparence sur le plan intérieur – nécessité peut-être rendue plus pressante par le grand nombre de négociations importantes qui sont menées simultanément pour la reconstitution des ressources, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. Les membres du CAD estiment aussi de plus en plus nécessaire de justifier à une opinion publique sceptique leurs contributions au financement de l'aide multilatérale – qui échappe en grande partie à leur contrôle – et peuvent, de ce fait, exiger des preuves plus complètes de l'impact de l'action des organisations multilatérales dans les pays en développement. La manière dont les organisations multilatérales communiquent ces informations aux donateurs et celle dont ces derniers les présentent à leur tour au niveau national, peuvent influencer, tout autant que les données elles-mêmes, sur la façon dont les opinions publiques perçoivent ces organisations. La réalité du monde actuel ne semble pas coïncider avec celle qui prévalait quand Milner a conclu qu'en périodes de « scepticisme à l'égard de l'aide », le public estime qu'il est préférable de recourir à l'aide multilatérale qu'à l'aide bilatérale, les organisations multilatérales étant plus efficaces (Milner, 2006)².

Comme il a été exposé dans le dernier rapport sur l'aide multilatérale, l'idéal serait que les organisations multilatérales présentent des données suffisamment complètes pour satisfaire aux exigences des donateurs bilatéraux en matière d'information et rendre inutiles les évaluations effectuées séparément par les donateurs. Le système commun d'évaluation des performances des banques multilatérales de développement (COMPAS) est le fruit d'un effort concerté visant à améliorer la notification des résultats. Le dernier rapport (2008) fait état non seulement des progrès réalisés sur la voie de l'harmonisation dans le domaine de

l'évaluation, mais aussi des plus grandes possibilités d'harmonisation existant au niveau du suivi des résultats en matière de développement.

Passer à un système de notification par les organisations multilatérales elles-mêmes serait un moyen d'appliquer à leur financement les principes de l'« appropriation » et de l'« alignement » énoncés dans la Déclaration de Paris. Avant d'en arriver à ce stade cependant, les évaluations collectives devant aboutir à l'harmonisation totale des instruments de suivi des activités des organisations multilatérales constituent au moins un progrès par rapport à la prolifération des efforts d'évaluation déployés isolément par les donateurs. Au nombre des initiatives tendant vers une meilleure harmonisation, on peut citer le réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN) et les travaux du réseau du CAD sur l'évaluation du développement. Ce dernier participe à des examens mutuels des capacités des organisations en matière d'évaluation. Il est aussi en train d'élaborer une approche permettant d'évaluer conjointement l'efficacité au regard du développement des partenaires multilatéraux de l'aide multilatérale en associant des éléments des évaluations réalisées par le réseau MOPAN aux analyses des évaluations effectuées, par les organisations multilatérales elles-mêmes, des résultats obtenus en matière de développement au niveau des pays (voir l'encadré 6.2).

Encadré 6.2. Le réseau MOPAN et le réseau du CAD sur l'évaluation du développement

Divers instruments et méthodes d'évaluation, comme les examens mutuels des fonctions d'évaluation des organisations multilatérales, les évaluations multi-donneurs des initiatives et programmes multilatéraux, les évaluations effectuées par le réseau MOPAN et les déclarations des organisations multilatérales elles-mêmes, contribuent à informer sur l'efficacité de l'aide multilatérale. Toutefois, chacun de ces instruments et méthodes ne permet sans doute pas à lui seul de satisfaire pleinement les besoins d'information sur les résultats émanant de parties prenantes telles que les bailleurs de fonds bilatéraux.

Seize membres du CAD* appartiennent aussi au réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN). Cette « approche commune » consiste en une évaluation annuelle reposant sur les quatre dimensions suivantes de l'efficacité organisationnelle :

1. gestion stratégique (mode de gouvernement, stratégie globale et autres stratégies)
2. gestion opérationnelle (utilisation des informations sur les performances, gestion des ressources financières, gestion des ressources humaines, gestion des portefeuilles)
3. gestion des relations (appropriation, alignement, harmonisation)
4. gestion des connaissances (surveillance et évaluation des performances, établissement de rapports sur les performances, mise en pratique des enseignements tirés de l'expérience).

Les donateurs (les représentants des membres du MOPAN) aux niveaux des administrations centrales et des pays et les représentants des ministères et des organisations non gouvernementales (ONG) dans les pays en développement sélectionnés répondent à l'enquête sur les organisations multilatérales évaluées dans ces pays. Un aspect important du processus suivi par le MOPAN réside dans les discussions qui sont menées avec les organisations multilatérales sur les conclusions des enquêtes. En 2010, le MOPAN va procéder à une enquête sur la Banque asiatique de développement, l'OMS, le FNUAP et le FIDA dans dix pays partenaires. L'enquête de 2009 a porté sur l'action de la Banque mondiale, du PNUD, de la Banque africaine de développement et de l'UNICEF dans neuf pays partenaires. L'enquête de l'année en cours prendra aussi en considération un examen des documents publiés par chacune des organisations considérées.

Encadré 6.2. Le réseau MOPAN et le réseau du CAD sur l'évaluation du développement *(suite)*

Le réseau du CAD sur l'évaluation du développement est en train d'élaborer une approche, animé par le Canada, permettant d'évaluer conjointement l'efficacité des différents partenaires de l'aide multilatérale en réunissant des évaluateurs, des fonctionnaires des ministères chargés de la politique multilatérale ainsi que des représentants des organisations multilatérales et du MOPAN. L'approche adoptée utilisera les données et informations existantes telles que celles figurant dans les différents examens et rapports afin, d'une part, d'éviter les doubles emplois et une lassitude à l'égard des évaluations, et d'autre part, de réduire la charge de travail imposée aux organisations multilatérales en matière d'information. En bref, il est supposé que lorsque l'efficacité organisationnelle, examinée par le MOPAN, sera jugée appropriée par les donateurs, des méta-évaluations fourniront des informations complémentaires sur l'efficacité au regard du développement. Si l'enquête du MOPAN ou la nouvelle approche élaborée ne permet pas de se faire une idée assez précise de l'efficacité d'une organisation multilatérale donnée, il pourra être envisagé de procéder à une évaluation conjointe plus approfondie de cette organisation pour obtenir davantage d'informations sur son efficacité au regard du développement. Il s'agit là d'une solution transitoire puisque, à long terme, l'approche adoptée devrait conduire à une amélioration de la communication, par les organisations multilatérales elles-mêmes, des résultats concernant leur efficacité au regard du développement.

*En avril 2010, les pays suivants participaient au réseau MOPAN : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Source : Secrétariat du CAD, 2010.

Principales conclusions

- À plus long terme, les évaluations effectuées par les organisations multilatérales elles-mêmes devraient être suffisamment complètes pour satisfaire aux exigences des donateurs bilatéraux en matière d'information et rendre inutile la réalisation d'évaluations bilatérales distinctes.
- En attendant que la notification par les organisations multilatérales elles-mêmes soit jugée satisfaisante, les évaluations collectives devant conduire à l'harmonisation totale des instruments de suivi des activités des organisations multilatérales sont encouragées du fait qu'elles constituent une amélioration par rapport aux multiples efforts d'évaluation déployés isolément par les donateurs.

Questions de fond à considérer à l'avenir

- Les efforts déployés dans le cadre du réseau du CAD sur l'évaluation et du réseau MOPAN viseront à combiner les enquêtes menées sur l'efficacité de l'aide multilatérale et les meilleures informations sur l'impact de leurs actions communiquées par les organisations multilatérales elles-mêmes. Est-ce la bonne solution ?
- L'incapacité déclarée des donateurs à prouver l'efficacité de l'aide multilatérale est-elle principalement due à des problèmes fondamentaux affectant les performances des organisations multilatérales, à l'absence de données solides ou à un défaut de communication ?

Notes

1. PNUD, FNUAP, HCR, UNESCO, UNICEF, FENU, PNUE, HCDH, OCHA, UNRWA, ONUSIDA, FAO, OMS, OIT, Banque mondiale, GCRAI, OIM, CICR, Fonds mondial et PAM.
2. Dans « Why multilateralism? Foreign aid and domestic principal-agent problems », Milner estime que les gouvernements donateurs utilisent l'aide étrangère pour défendre leurs propres intérêts alors que le grand public est plus désireux de répondre aux besoins des pays bénéficiaires ou – plus probablement peut-être – est réticent à contribuer par l'impôt quand il a du mal à contrôler l'action des pouvoirs publics. Par ailleurs, les organisations multilatérales passent pour fournir une aide plus axée sur les besoins et ne peuvent être facilement contrôlées par un seul donneur. En conséquence, quand les gens sont plus sceptiques à l'égard de l'aide, les gouvernements constatent qu'il est dans leur intérêt de donner davantage.

Bibliographie

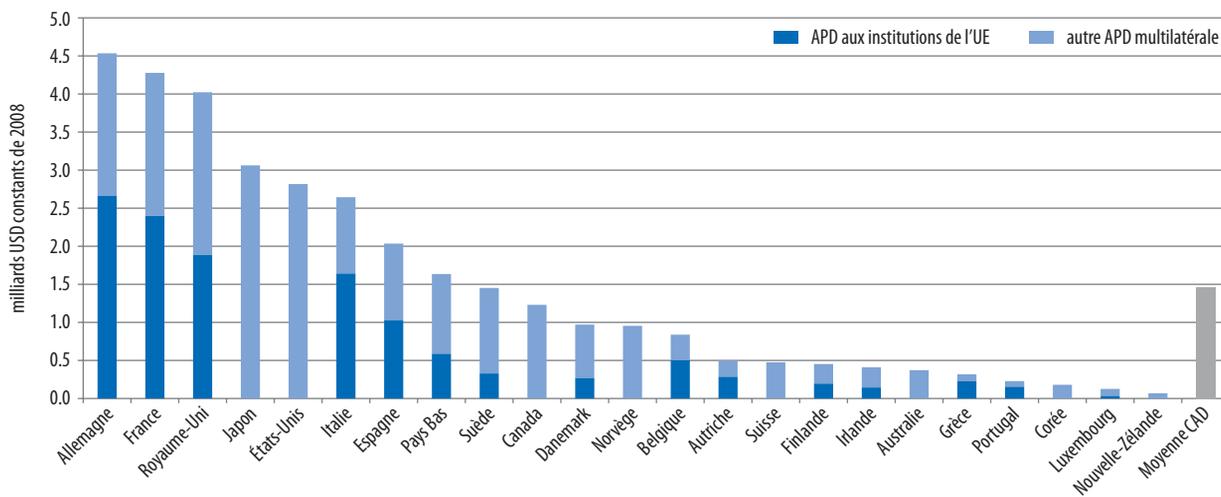
- Aid Effectiveness Portal, www.aideffectiveness.org/index.html.
- Banque asiatique de développement (2009), *The Global Economic Crisis : Challenges for Developing Asia and ADB's Response*, Banque asiatique de développement, Manille, en anglais uniquement www.adb.org/Documents/Reports/Economic-Crisis/Global-Economic-Crisis-042709.pdf.
- Banque mondiale (2007a) « A Management Framework for World Bank-Administered Trust Funds », Concessional Finance and Global Partnerships Vice Presidency, septembre, Banque mondiale, Washington, DC. En anglais uniquement.
- Banque mondiale (2007b), *World Bank Assistance to Agriculture in sub-Saharan Africa : An IEG Review*, Banque mondiale, Washington, DC. En anglais uniquement.
- Banque mondiale (2008a), « Additions to IDA Resources : Fifteenth Replenishment », rapport des Directeurs exécutifs de l'Association internationale de développement au Conseil des Gouverneurs, 28 février 2008, Banque mondiale, Washington, DC. En anglais uniquement.
- Banque mondiale (2008b), « Global Program Funds at Country Level : what have we learned? », Document de synthèse, Banque mondiale, Washington, DC. En anglais uniquement.
- Banque mondiale (2009a), *Partnership and Trust Fund Annual Report – Year Ended June 30, 2008*, Global Partnership and Trust Fund Operations Department, Financement concessionnel et partenariats mondiaux, Banque mondiale, Washington, DC. En anglais uniquement.
- Banque mondiale (2009b) *IDA15 Mid-Term Review Implementation Report*, IDA Resources Mobilization Department (CFPIR), novembre 2009, Banque mondiale, Washington, DC, pp. 3-4. http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/Seminar%20PDFs/73449-1257448780237/Implementation_Report_IDA15MTR.pdf. En anglais uniquement.
- Banque mondiale (2010a), « Communiqué du Comité du développement », 25 avril, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2010b), « Chairperson's Summary : IDA Deputies' Meeting », Bamako, Mali, juin 16-19. En anglais uniquement.
- Banque mondiale (2010c), « Managing Trust Funds, an Update and the Way Forward », World Bank, Washington, DC, May 2010.
- Cambridge Education, Mokoro Ltd., Oxford Policy Management (2009), *Midterm Evaluation of the EFA Fast Track Initiative*, Projet de rapport de synthèse, 19 novembre, p. 84.
- Climate Funds Update, www.climatefundsupdate.org.

- Collier, Paul, Gordon Conway et Tony Venables (2008) « Climate Change and Africa », *Oxford Review of Economic Policy*, Vol. 24, Numéro 2, Oxford, pp. 337-353.
- Commission européenne (2009), *Report on International financing mechanisms for supporting climate policies*, juin, p. 11. En anglais uniquement.
- Commission on Climate Change and Development (2009), *Closing the Gaps*, Stockholm, Suède. En anglais uniquement.
- Corfee-Morlot, J. *et al.* (2009) « Générer les financements nécessaires à l'atténuation et à l'adaptation », *Rapport sur le développement dans le monde 2010 : Développement et changement climatique – Abrégé – version préliminaire*, chapitre 6. Banque mondiale, Washington, DC.
- COWI, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Bureau de l'évaluation (2009), *Evaluation of Least Developed Countries Fund for Adaptation*, commandé par l'Agence danoise de développement international (DANIDA), Ministère des Affaires étrangères, [Copenhague](#). En anglais uniquement.
- Fonds monétaire international (2009), *Debt Limits in Fund-Supported Programs – Proposed New Guidelines*, FMI, Washington, DC. En anglais uniquement.
- G20 (2005), « Changement climatique, énergie propre et développement durable », *Gleneagles Communiqué*, Gleneagles, Royaume-Uni.
- G20 (2009), Sommet de Pittsburgh – Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, 24-25 septembre, Pittsburgh, www.g20.utoronto.ca/2009/2009communiqu0925-fr.pdf.
- Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques (2010), *Compte rendu de la première réunion tenue le 31 mars 2010*, www.un.org/wcm/webdav/site/climatechange/shared/Documents/LondonMeetingReport_31%20Mar%202010.pdf. En anglais uniquement.
- McElligot, Sean (2009), *Health Impact Predictable Long-Term Funding : Study*, Université of Pennsylvanie, Philadelphie.
- Milner (2006), « Why multilateralism? Foreign aid and domestic principal-agent problems, » in *Delegation and Agency in International Organisations*, ed. Hawkins, Lake, *et al.*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Ministère belge des Affaires étrangères (2009), *Multilateral Aid Policy, Going for Full Core*, Présentation PowerPoint en anglais uniquement, Bruxelles.
- Ministère finlandais des Affaires étrangères (2009), *Multilateral Co-operation in Finland's Development Policy*, Helsinki. En anglais uniquement.
- Müller (2009), « Procrustes' Bed & Ockham's Razor : The debate on existing institutions in climate finance », *Oxford Energy and Environment Comment*, novembre, Oxford Institute for Energy Studies, Oxford.
- Nations unies (2009), « Suivi de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations unies concernant les activités opérationnelles pour le développement » Rapport du Secrétaire général, Nations unies, New York, décembre.
- OCDE (2009a), *Rapport du CAD sur l'aide multilatérale*, OCDE, Paris.
- OCDE (2009b), « Addressing Fragmentation and Concentration of Aid Across Countries », *2009 OECD Report on Division of Labour*, OECD, Paris. Pas encore de français.

- OCDE (2009c), *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : Document d'orientation*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010a), *2010 DAC Report on Aid Predictability : Survey on Donors' Forward Spending Plans 2010-2012*, Paris, France, accessible depuis septembre 2010 à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/scalingup. Pas encore de français.
- OCDE (2010b), « Beyond the DAC : the Welcome Role of other Providers of Development Co-operation », *Synthèses de la DCD*, mai 2010, www.oecd.org/dataoecd/58/24/45361474.pdf. Pas encore de français.
- OCDE (2010c), « Getting Closer to the Core – Measuring Country Programmable Aid », *Development Brief*, Issue 1/2010, OECD, Paris, www.oecd.org/dataoecd/32/51/45564447.pdf. Pas encore de français.
- OCDE (2010d), *Le financement des États en transition : vers une meilleure réponse*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010e), « DAC Members' 2009 Preliminary ODA », OCDE, Paris www.oecd.org/LongAbstract/0,3425,en_2649_34447_45067482_119656_1_1_1,00.html. Pas encore de français.
- OCDE (2010f), *Examen du CAD par les pairs : Belgique*, OCDE, Paris.
- PNUD (2010), « Background Note for the UNDG-Donor Meeting on Multi-Donor Trust Funds », 21 janvier 2010. En anglais uniquement.
- PNUD/Bureau du Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs des Nations unies (2009), « UN Multi-Donor Trust Funds and 'Delivering as One' Funds : A lessons learned non-paper », 1^{er} juillet. En anglais uniquement.
- PNUE (2008). « Barème indicatif des contributions volontaires : évaluation de la période d'extension de la phase pilote », décembre, www.unep.org/gc/gc25/info-docs.asp [UNEP/GC.25/INF/14].
- Secrétariat des Nations unies (2009) « Strengthening the system-wide funding architecture of operational activities of the United Nations for development », Note de réflexion, Nations unies, New York, 3 mai. En anglais uniquement.
- Sharma, Anju (2009), *Planning to Deliver : Making the Rio Conventions more Effective on the Ground*, Federal Ministry for Economic Co-operation and Development, GTZ, Eschborn, Germany.
- Steckhan, Uwe (2009), *Financial Flows for Environment : World Bank, UNDP and UNEP*, Financement concessionnel et partenariats mondiaux, Vice-Présidence, Banque mondiale, Washington, DC. En anglais uniquement.

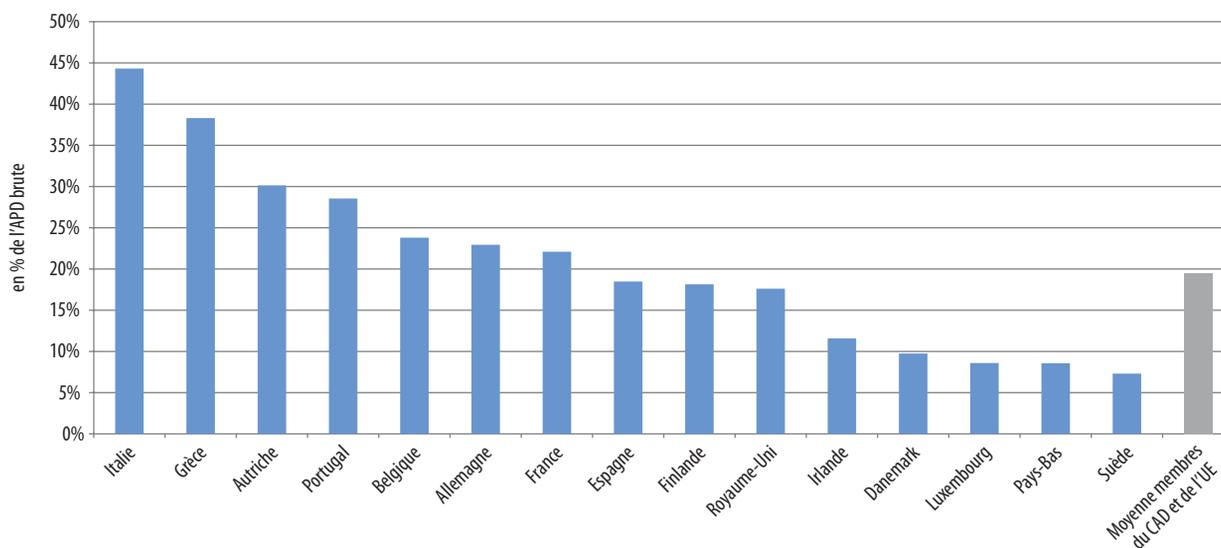
Annexe A

Graphique A.1. Moyenne annuelle sur trois ans (2006-08), en USD constants de 2008



Source : Statistiques agrégées du CAD, 2010.

Graphique A.2. Moyenne annuelle sur trois ans (2006-08), en USD constants de 2008 à l'exclusion de l'allègement de dette



Source : Statistiques agrégées du CAD, 2010.

Tableau A.1. **APD des non-membres du CAD**

Moyenne annuelle sur trois ans (2006-08), en millions USD constants de 2008 (à l'exclusion de l'allègement de dette)

Donneurs non membres du CAD	APD totale	APD bilatérale	APD multilatérale	Part de l'APD multilatérale dans l'APD brute (%)
Chypre ^a	35	20	15	42
République tchèque	216	95	121	56
Estonie	18	4	15	80
Hongrie	139	54	85	61
Lettonie	17	2	15	87
Lituanie	42	16	26	61
Pologne	406	149	257	63
Roumanie ^b	123	27	96	78
République slovaque	83	36	47	56
Slovénie	58	24	34	59
<i>Total UE 10 (à l'exclusion de Malte)</i>	<i>1 137</i>	<i>427</i>	<i>710</i>	<i>62</i>
Taipei chinois	488	464	24	5
Islande	41	30	11	27
Israël ^c	119	102	17	14
Corée ^d	641	460	180	28
Liechtenstein	14	13	1	10
Thaïlande	111	101	10	9
Turquie	770	703	67	9
<i>Non-membres du CAD (à l'exclusion du Koweït, de l'Arabie Saoudite et des Émirats arabes unis)</i>	<i>3 321</i>	<i>2 300</i>	<i>1 020</i>	<i>31</i>
Koweït	570	568	1	0
Arabie Saoudite	3 481	3 449	33	1
Émirats arabes unis	368	368	-	-

a. Note de l'Union européenne, des pays membres de l'OCDE et de la Commission européenne : la République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations unies, à l'exception de la Turquie. Les informations contenues dans ce document concernent la zone placée sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note de la Turquie : les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

b. La Roumanie a commencé à effectuer des notifications au CAD en 2008. C'est pourquoi les données ci-dessus ne portent que sur une année de notification.

c. Les données statistiques pour Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE ne préjuge pas du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

d. La Corée est devenue membre du CAD le 25 novembre 2009.

Source : Statistiques agrégées du CAD, 2010.

Tableau A.2. **Partage de l'effort entre les pays membres du CAD concernant les organismes multilatéraux**
Moyenne annuelle sur cinq ans (2004-08), en USD constants de 2008

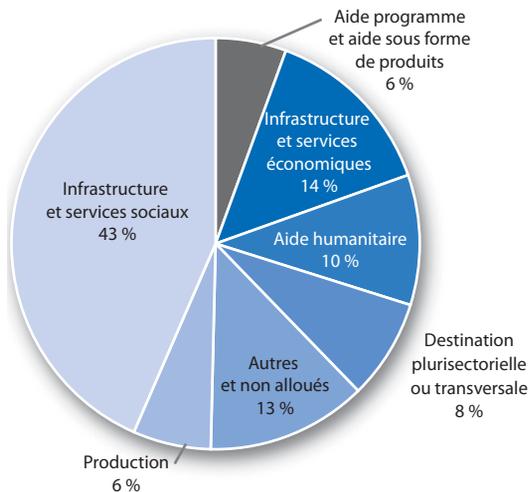
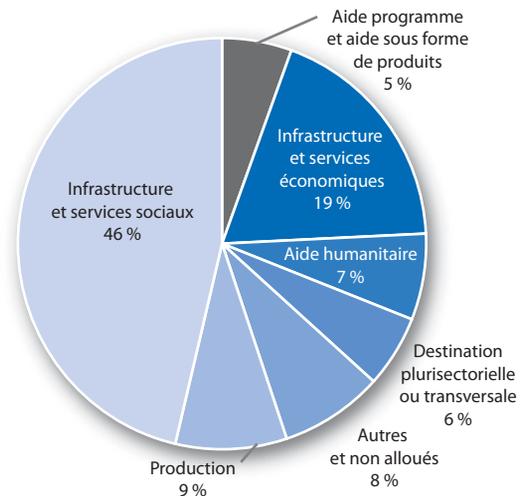
	APD multilatérale 2004-2008	Part des donneurs dans l'APD multilatérale totale	Insittutions de l'UE	AID	Fonds et programmes des Nations unies ^a	Fond mondial	BAfD	BA5D
<i>Nombre de donateurs du CAD</i>			15	23	23	21	18	22
Non-membres de l'UE	44 962	28 %	n.a.	45 %	41 %	44 %	37 %	62 %
Australie	1 772	1 %	n.a.	2 %	1 %	1 %	n.a.	7 %
Canada	5 673	4 %	n.a.	5 %	5 %	5 %	7 %	6 %
Japon	15 057	9 %	n.a.	16 %	11 %	5 %	9 %	34 %
Nouvelle-Zélande	322	0 %	n.a.	0 %	0 %	0 %	n.a.	1 %
Norvège	4 932	3 %	n.a.	2 %	13 %	2 %	6 %	1 %
Suisse	2 309	1 %	n.a.	3 %	3 %	0 %	3 %	1 %
États-Unis	14 899	9 %	n.a.	17 %	7 %	30 %	11 %	13 %
Membres de l'UE	115 529	72 %	100 %	54 %	59 %	56 %	62 %	35 %
Allemagne	21 306	13 %	22 %	13 %	3 %	7 %	10 %	6 %
Autriche	2 318	1 %	2 %	1 %	1 %	n.a.	2 %	1 %
Belgique	4 037	3 %	4 %	3 %	1 %	1 %	2 %	1 %
Danemark	4 933	3 %	2 %	1 %	8 %	2 %	2 %	1 %
Espagne	8 967	6 %	8 %	4 %	3 %	4 %	5 %	4 %
Finlande	2 083	1 %	2 %	1 %	3 %	0 %	1 %	0 %
France	20 556	13 %	20 %	7 %	3 %	18 %	13 %	5 %
Grèce	1 390	1 %	2 %	0 %	0 %	0 %	n.a.	n.a.
Irlande	1 756	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	n.a.	1 %
Italie	13 678	8 %	13 %	4 %	3 %	9 %	6 %	6 %
Luxembourg	562	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	n.a.	1 %
Pays-Bas	8 609	5 %	5 %	3 %	12 %	4 %	4 %	3 %
Portugal	1 089	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %
Royaume-Uni	17 780	11 %	15 %	12 %	8 %	7 %	10 %	5 %
Suède	6 466	4 %	3 %	3 %	12 %	4 %	5 %	2 %
Total CAD sauf Corée	160 491	99 %	100 %	99 %	100 %	100 %	99 %	97 %
Corée	938	1 %	n.a.	1 %	0 %	n.a.	1 %	3 %

a. UNICEF, PNUD, FNUAP, HCR, PAM et UNRWA. Ne comprend pas les institutions spécialisées des Nations unies ni la CNUCED, PNUCID, PNUE, UNIFEM, UNV, FENU et UN-Habitat, organismes pour lesquels les contributions au budget central ne sont pas ventilées dans la base de données du CAD.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme de ses composantes.

Source : Statistiques agrégées du CAD, 2010.

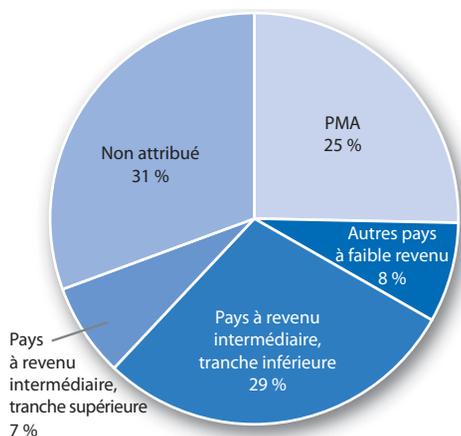
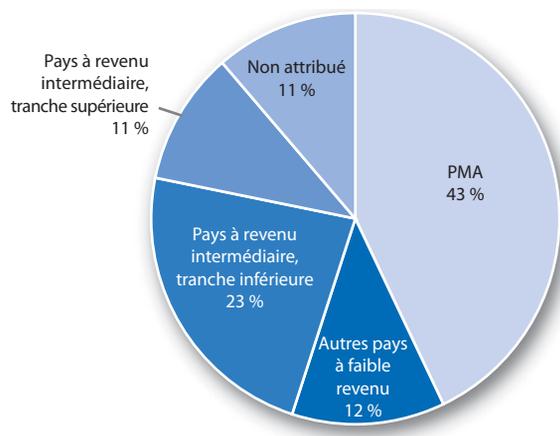
Graphique A.3. Répartition de l'aide par secteur

**APD bilatérale 2008 ventilée par secteur
(à l'exclusion de la Corée)**Versements bruts, hors allègement de dette
(prix constants de 2008)**APD bilatérale totale = 88 milliards USD****Dépenses multilatérales, ventilées par secteur**Versements bruts, hors allègement de dette
(prix constants de 2008)**Dépenses multilatérales = 31 milliards USD**

Note : Les institutions de l'UE sont prises en compte dans les apports transitant par les organismes multilatéraux. Les données relatives aux dépenses multilatérales sont incomplètes. Environ 23 grands organismes multilatéraux notifient les ressources qu'ils distribuent.

Source : Système de notification des pays créanciers du CAD, 2010.

Graphique A.4. Répartition de l'aide par niveau de revenu des pays partenaires

**APD bilatérale 2008 ventilée par secteur
(à l'exclusion de la Corée)**Versements bruts, hors allègement de dette
(prix constants de 2008)**APD bilatérale totale = 88 milliards USD****Dépenses multilatérales, ventilées par secteur**Versements bruts, hors allègement de dette
(prix constants de 2008)**Dépenses multilatérales = 31 milliards USD**

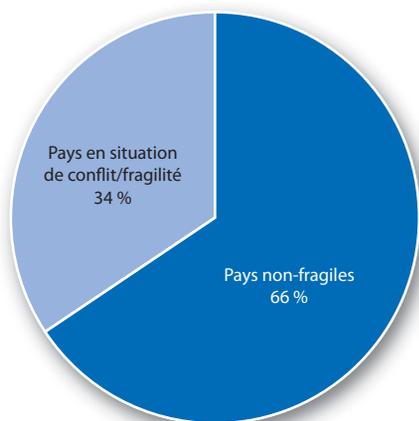
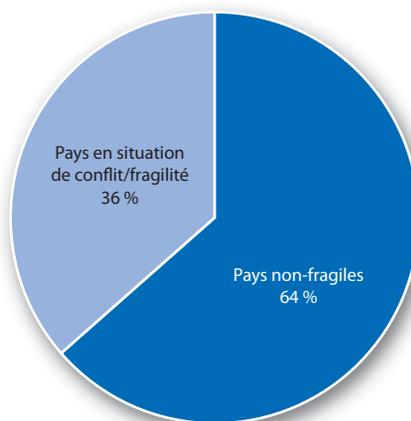
Note : Les institutions de l'UE sont prises en compte dans les apports transitant par des organismes multilatéraux. Les données relatives aux dépenses multilatérales sont incomplètes. Environ 23 grands organismes multilatéraux notifient au CAD les ressources qu'ils distribuent.

Source : Système de notification des pays créanciers du CAD, 2010.

Graphique A.5. Répartition de l'aide entre les pays en situation de conflit/fragilité et les pays non fragiles

APD bilatérale 2008

(à l'exclusion de la Corée)

Versements bruts, hors allègement de dette
(prix constants de 2008)**APD bilatérale allouée = 69 milliards USD****Dépenses multilatérales**Versements bruts, hors allègement de dette
(prix constants de 2008)**Dépenses multilatérales allouées = 29 milliards USD**

Note : L'APD bilatérale totale allouée n'inclut pas les apports d'APD en faveur de pays bénéficiaires « non ventilés ou non spécifiés ». Les institutions de l'UE sont prises en compte dans les apports transitant dans les organismes multilatéraux. Les données relatives aux dépenses multilatérales sont incomplètes. Environ 23 grands organismes multilatéraux notifient au CAD les ressources qu'ils distribuent.

Source : Système de notification des pays créanciers du CAD, 2010.

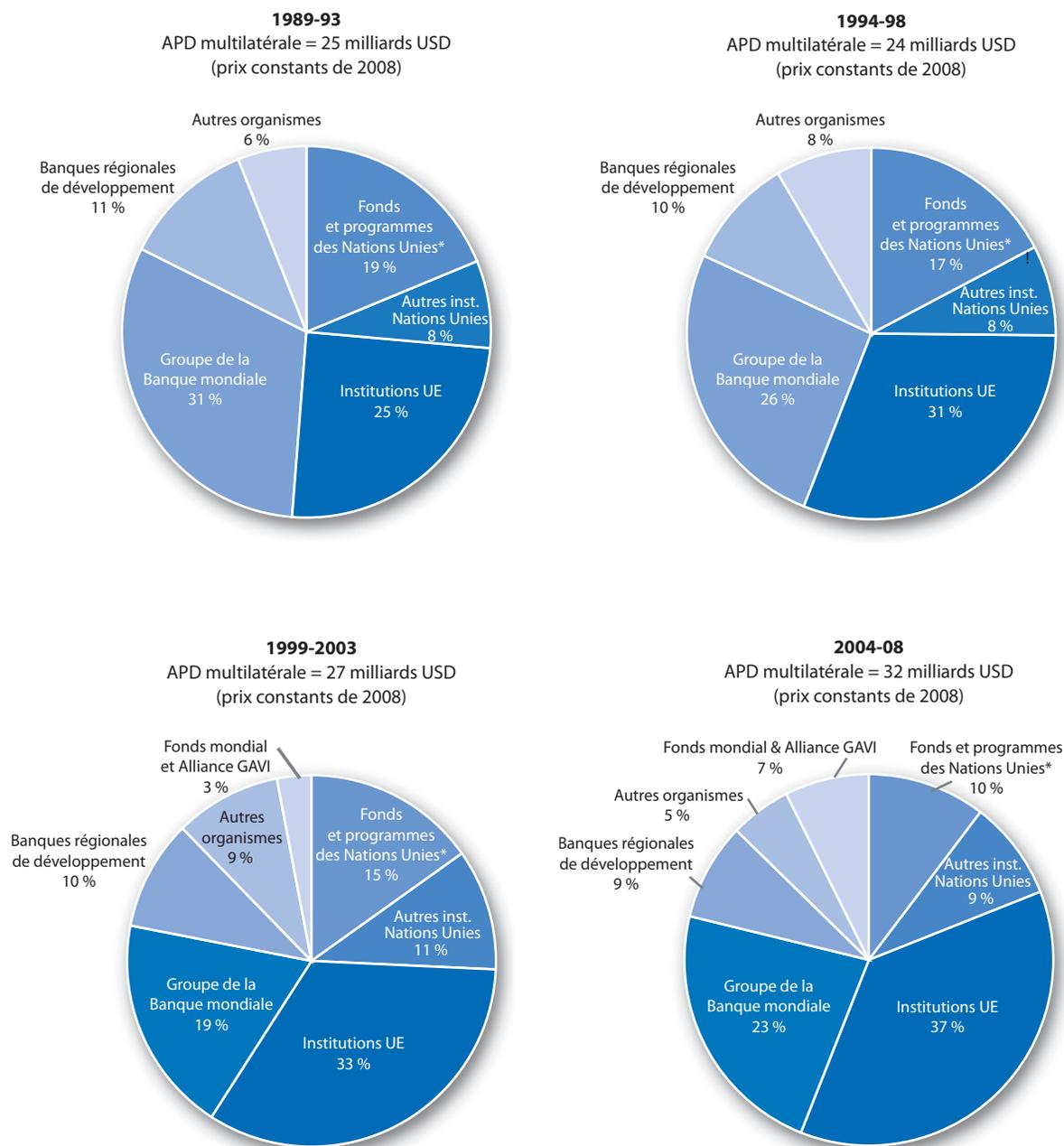
Tableau A.3. **APD multilatérale brute du CAD**

Versements en moyenne annuelle sur trois ans (2006-08), en millions USD constants de 2008

Pays membres du CAD	Institutions de l'UE	Groupe de la Banque mondiale	Fonds et programmes des Nations Unies	Autres organismes des Nations Unies	Banques régionales de développement	Fonds mondial	Autres organismes multilatéraux	APD multilatérale, total
Allemagne	2 663	1 004	89	195	275	174	309	4 535
Australie	-	175	22	41	71	22	64	372
Autriche	286	120	17	24	31	-	18	496
Belgique	502	175	35	31	45	16	51	839
Canada	-	451	144	128	241	119	148	1 231
Danemark	265	148	255	114	65	30	125	971
Espagne	1 027	318	142	146	161	114	242	2 035
États-Unis	-	946	235	445	245	644	945	2 817
Finlande	195	48	91	46	35	2	37	453
France	2 398	560	102	157	243	393	424	4 278
Grèce	226	47	3	13	15	-	14	318
Irlande	144	78	89	45	14	19	38	409
Italie	1 642	291	88	202	127	193	295	2 644
Japon	-	1 433	189	435	534	118	472	3 063
Luxembourg	34	21	19	33	9	3	6	126
Nouvelle-Zélande	-	11	20	13	7	-	19	68
Norvège	-	153	399	155	105	59	143	955
Pays-Bas	588	207	396	164	85	98	196	1 636
Portugal	155	25	4	8	27	3	7	229
Royaume-Uni	1 886	1 023	275	257	286	156	296	4 023
Suède	329	237	436	159	124	101	167	1 452
Suisse	-	189	104	45	64	6	73	476
Total CAD	12 340	7 662	3 152	2 856	2 809	2 272	4 089	33 427
Corée	-	51	7	35	74	-	12	180
Part de l'APD multilatérale (%)	37	23	9	9	8	7	12	100

Source : Statistiques agrégées du CAD, 2010.

Graphique A.6. Répartition de l'APD multilatérale du CAD (1989-2008), moyennes sur différentes périodes de cinq ans



* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies. »

Source : Statistiques agrégées du CAD, 2010.

Tableau A.4. Taux de concentration de l'aide bilatérale et multilatérale dans les pays à faible revenu, 2008

Donneurs du CAD et grands organismes multilatéraux	Nombre de relations d'aide « significatives »	Nombre de relations d'aide « non-significatives »	Relations d'aide totales	
			(nombre de pays partenaires)	Taux de concentration
	A	B	(A+B)	(A) / (A+B)
BDC	1	0	1	100 %
BERD	3	0	3	100 %
Fonds Spécial BID	1	0	1	100 %
CE	57	4	61	93 %
IDA	48	4	52	92 %
FAD	29	4	33	88 %
PNUD	49	7	56	88 %
FMI (FAS, FASR, FRPC)	20	3	23	87 %
Allemagne	38	9	47	81 %
États-Unis	43	11	54	80 %
FAsD	15	4	19	79 %
Fonds mondial	41	11	52	79 %
Autriche	11	3	14	79 %
Japon	43	12	55	78 %
Royaume-Uni	29	9	38	76 %
UNICEF	42	14	56	75 %
ONUSIDA	34	12	46	74 %
FNUAP	41	15	56	73 %
Nouvelle-Zélande	13	5	18	72 %
Portugal	7	3	10	70 %
Fonds nordique de développement	11	5	16	69 %
Irlande	13	6	19	68 %
Pays-Bas	21	10	31	68 %
Suède	21	12	33	64 %
FIDA	26	16	42	62 %
Organismes arabes (3)	28	18	46	61 %
UNTA	37	24	61	61 %
GAVI	31	22	53	58 %
France	27	22	49	55 %
Suisse	19	16	35	54 %
Danemark	17	18	35	49 %
Australie	14	15	29	48 %
Canada	24	26	50	48 %
FEM	10	11	21	48 %
Luxembourg	10	12	22	45 %
Belgique	14	17	31	45 %
Finlande	15	19	34	44 %
Norvège	17	25	42	40 %
Espagne	17	26	43	40 %
Corée	11	23	34	32 %
Grèce	2	5	7	29 %
Italie	12	31	43	28 %
Protocole de Montréal	0	1	1	0 %
UNRWA	0	0	0	n.a.
Multilatéral	524	175	699	75 %
Bilatéral	438	335	773	57 %
Total	962	510	1472	65 %

Source : Rapport 2009 de l'OCDE sur la répartition des tâches. « Addressing Fragmentation and Concentration of Aid across Countries », OCDE 2009.

Tableau A.5. **Versements bruts d'APD multilatérale du CAD**
Moyenne annuelle sur cinq ans (2004-08), en USD constants de 2008

	APD multilatérale totale 2004-08	Part des donateurs dans l'APD multilatérale globale, hors institutions UE	Institutions de l'UE	IDA	Fonds et programmes des Nations unies*	Fonds mondial	BAfD	BAfD	% alloué aux six principaux groupes multilatéraux
<i>Nombre de donateurs du CAD</i>			15	23	23	21	18	22	
Non-membres de l'UE	44 962	28 %	n.a.	34 %	15 %	9 %	6 %	7 %	72 %
Australie	1 772	1 %	n.a.	42 %	7 %	5 %	n.a.	20 %	74 %
Canada	5 673	4 %	n.a.	32 %	13 %	9 %	9 %	6 %	69 %
Japon	15 057	9 %	n.a.	36 %	12 %	3 %	5 %	12 %	67 %
Nouvelle-Zélande	322	0 %	n.a.	16 %	26 %	1 %	n.a.	11 %	52 %
Norvège	4 932	3 %	n.a.	16 %	45 %	4 %	9 %	1 %	75 %
Suisse	2 309	1 %	n.a.	40 %	23 %	1 %	10 %	3 %	77 %
États-Unis	14 899	9 %	n.a.	38 %	8 %	19 %	5 %	5 %	75 %
Membres de l'UE	115 529	72 %	51 %	16 %	9 %	5 %	4 %	2 %	86 %
Allemagne	21 306	13 %	61 %	21 %	2 %	3 %	4 %	1 %	92 %
Autriche	2 318	1 %	60 %	20 %	4 %	n.a.	5 %	2 %	91 %
Belgique	4 037	3 %	59 %	21 %	4 %	2 %	4 %	1 %	91 %
Danemark	4 933	3 %	26 %	10 %	28 %	3 %	3 %	1 %	71 %
Espagne	8 967	6 %	55 %	14 %	5 %	4 %	4 %	2 %	85 %
Finlande	2 083	1 %	44 %	11 %	22 %	0 %	5 %	1 %	83 %
France	20 556	13 %	58 %	12 %	2 %	8 %	4 %	1 %	86 %
Grèce	1 390	1 %	77 %	11 %	1 %	0 %	n.a.	n.a.	89 %
Irlande	1 756	1 %	39 %	16 %	22 %	3 %	n.a.	2 %	82 %
Italie	13 678	8 %	58 %	11 %	3 %	6 %	3 %	2 %	84 %
Luxembourg	562	0 %	29 %	9 %	15 %	2 %	n.a.	10 %	66 %
Pays-Bas	8 609	5 %	32 %	13 %	23 %	4 %	4 %	2 %	79 %
Portugal	1 089	1 %	70 %	10 %	2 %	1 %	6 %	3 %	93 %
Royaume-Uni	17 780	11 %	49 %	22 %	8 %	4 %	4 %	1 %	88 %
Suède	6 466	4 %	23 %	17 %	31 %	6 %	6 %	1 %	84 %
Total CAD sauf Corée	160 491	99 %	37 %	21 %	10 %	6 %	4 %	3 %	82 %
Corée	938	1 %	n.a.	32 %	4 %	n.a.	7 %	17 %	61 %

* UNICEF, PNUD, FNUAP, HCR, PAM et UNRWA. Ne comprend pas les institutions spécialisées des Nations unies ni la CNUCED, PNUCID, PNUE, UNIFEM, UNV, FENU et UN-Habitat, organismes pour lesquels les contributions au budget central ne sont pas ventilées dans la base de données du CAD.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme de ses composantes.

Source : Statistiques agrégées du CAD, 2010.

Tableau A.6. **Versements bruts d'APD multilatérale sous forme de contributions au budget central et de contributions extrabudgétaires**

2006-08, en millions USD constants de 2008

	2006	2007	2008
Contributions totales aux budgets centraux du système multilatéral			
Pays du CAD	32 547	32 455	30 387
Pays du CAD (à l'exclusion des contributions aux institutions de l'UE)	20 864	20 158	22 266
Institutions de l'UE	656	331	324
Corée	100	177	263
Contributions extrabudgétaires totales au système multilatéral*			
Pays du CAD	12 000	11 466	13 846
Pays du CAD (à l'exclusion des contributions aux institutions de l'UE)	11 962	11 435	13 707
Institutions de l'UE	1 906	1 524	1 807
Corée	6	17	33
Utilisation totale du système multilatéral			
Pays du CAD	44 547	43 851	49 500
Pays du CAD (à l'exclusion des contributions aux institutions de l'UE)	32 826	31 592	35 972
Institutions de l'UE	2 562	1 855	2 130
Corée	107	194	296
Part des contributions aux budgets centraux dans l'utilisation totale du système multilatéral (%)			
Pays du CAD	73	74	71
Pays du CAD (à l'exclusion des contributions aux institutions de l'UE)	64	64	62
Institutions de l'UE	26	18	15
Corée	94	91	89
Part des contributions extrabudgétaires dans l'utilisation totale du système multilatéral (%)			
Pays du CAD	27	26	28
Pays du CAD (à l'exclusion des contributions aux institutions de l'UE)	36	36	38
Institutions de l'UE	74	82	85
Corée	6	9	11
Utilisation totale du système multilatéral en % de l'APD totale			
Pays du CAD	41	39	40
Institutions de l'UE	20	15	14
Corée	23	31	36
Total non-core as % of total ODA			
Pays du CAD	11	10	12
Institutions de l'UE	15	12	12
Corée	1	3	4

* Les données relatives aux contributions extrabudgétaires pour 2006 correspondent à des engagements et non pas à des versements.

Source : Statistiques agrégées du CAD et Système de notification des pays créanciers du CAD, 2010.

Annexe B

Note méthodologique : les données sur l'aide multilatérale extrabudgétaire peuvent être trouvées dans la base de données du Système de notification des pays créanciers du CAD. L'aide multilatérale extrabudgétaire est notifiée en tant qu'aide bilatérale, une organisation multilatérale étant identifiée dans le code canal. Quelques donateurs ne fournissent pas de code canal détaillé au-delà du code global pour les organisations multilatérales de 40000. C'est pourquoi, on s'est efforcé d'examiner les noms de canal des apports d'APD bilatérale afin d'obtenir un tableau plus précis des versements d'aide sous forme de contribution extrabudgétaire versée aux organisations multilatérales. En conséquence, les requêtes du système de notification des pays créanciers peuvent donner des résultats légèrement différents de ceux présentés dans les tableaux figurant dans l'annexe B.

Tableau B.1. Versements des membres du CAD au titre de l'APD multilatérale brute et des contributions extrabudgétaires versées aux organisations multilatérales

Millions USD en prix constants de 2008 (hors allègement de dettes)

Donneur	(A)	Aid bilatérale totale	(B)	dont: acheminée par organismes multilatéraux (contributions extrabudgétaires)	Contribution totale aux budgets centraux du système multilatéral (C)	Utilisation totale du système multilatéral (B+C)	Part dans l'APD		Part des contributions des budgets centraux dans l'utilisation totale du système multilatéral (%)	
							total des contributions aux budgets centraux et des contributions extrabudgétaires (%) (C/(A+C))	total des contributions aux budgets centraux et des contributions extrabudgétaires (%) ((B+C)/(A+C))	(C/(B+C))	(C/(B+C))
Allemagne	7 753		349		4 918	5 267	39	42		93
Australie	2 361		563		337	900	13	33		37
Autriche	508		80		480	560	49	57		86
Belgique	1 378		180		1 010	1 189	42	50		85
Canada	3 263		814		1 428	2 243	30	48		64
Danemark	1 765		98		975	1 073	36	39		91
Espagne	4 724		1 913		2 065	3 978	30	59		52
États-Unis	24 430		3 614		2 992	6 606	11	24		45
Finlande	691		200		473	673	41	58		70
France	6 675		45		4 643	4 687	41	41		99
Grèce	312		23		391	414	56	59		94
Irlande	931		215		397	613	30	46		65
Italie	1 174		276		3 022	3 299	72	79		92
Japon	11 892		1 085		2 756	3 841	19	26		72
Luxembourg	279		57		136	193	33	47		71
Nouvelle-Zélande	278		47		70	117	20	34		60
Norvège	2 993		983		928	1 911	24	49		49
Pays-Bas	5 366		1 132		1 793	2 925	25	41		61
Portugal	379		31		247	278	39	44		89
Royaume-Uni	7 260		1 554		4 167	5 721	36	50		73
Suède	3 145		726		1 589	2 315	34	49		69
Suisse	1 463		209		487	696	25	36		70
Total CAD	89 020		14 195		35 305	49 500	28	40		71
Corée	568		33		263	296	32	36		89
Institutions UE*	14 655		1 807		324	2 130	2	14		15

* Le CAD est en train d'étudier la nature de l'aide multilatérale des institutions de l'Union européenne et comment il convient de la classer, en particulier l'aide aux agences, fonds et programmes des Nations Unies et aux banques multilatérales de développement.

Source : données agrégées du CAD 2010 (colonnes A et C) et Système de notification des pays créanciers du CAD 2010 (colonne B).

Tableau B.2. Versements des membres du CAD en 2008 au titre de l'APD multilatérale brute et de l'APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires (à l'exclusion des contributions versées aux institutions de l'Union européenne et transitant par celles-ci)

Millions USD en prix constants de 2008 (hors allègement de dette)

Donneur	Aid bilatérale totale (A)	dont: acheminée par organismes multilatéraux (contributions extrabudgétaires) (B)	Contribution totale aux budgets centraux du système multilatéral (C)	Part dans l'APD totale des contributions aux budgets centraux et des contributions extrabudgétaires (%)		Part des contributions des budgets centraux dans l'utilisation totale du système multilatéral (%) (C/(B+C))	
				Utilisation totale du système multilatéral (B+C)	((B+C)/(A+C))		
Allemagne	7 753	349	2 106	2 455	21	25	86
Australie	2 361	563	337	900	13	33	37
Autriche	492	64	187	251	27	36	74
Belgique	1 363	165	460	626	25	34	74
Canada	3 263	814	1 428	2 243	30	48	64
Danemark	1 765	98	704	803	29	32	88
Espagne	4 688	1 876	1 029	2 905	18	50	35
États-Unis	24 430	3 614	2 992	6 606	11	24	45
Finlande	682	191	261	453	27	48	58
France	6 675	45	2 115	2 159	24	25	98
Grèce	300	11	152	164	33	35	93
Irlande	931	215	242	458	21	39	53
Italie	1 174	276	1 309	1 586	53	64	83
Japon	11 892	1 085	2 756	3 841	19	26	72
Luxembourg	278	57	101	158	27	42	64
Nouvelle-Zélande	278	47	70	117	20	34	60
Norvège	2 990	979	928	1 907	24	49	49
Pays-Bas	5 344	1 111	1 163	2 274	18	35	51
Portugal	378	30	86	115	18	25	74
Royaume-Uni	7 253	1 547	2 134	3 681	23	39	58
Suède	3 127	708	1 219	1 927	28	44	63
Suisse	1 463	209	487	696	25	36	70
Total CAD	88 881	14 056	22 266	36 321	20	33	61
Corée	568	33	263	296	32	36	89
Institutions UE*	14 655	1 807	324	2 130	2	14	15

* Le CAD est en train d'étudier la nature de l'aide multilatérale des institutions de l'Union européenne et comment il convient de la classer, en particulier l'aide aux agences, fonds et programmes des Nations Unies et aux banques multilatérales de développement.

Source : données agrégées du CAD 2010 (colonnes A et C) et Système de notification des pays créanciers du CAD 2010 (colonne B).

Allemagne

Tableau B.3. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	2 813	9
Groupe de la Banque mondiale	1 136	15
Programme et fonds des Nations Unies*	93	131
<i>dont :</i>		
PAM	-	80
PNUD	41	35
HCR	8	11
UNRWA	10	2
FNUAP	26	2
UNICEF	8	1
Autres Nations Unies	202	66
<i>dont :</i>		
FAO	21	14
OMS	31	10
OIT	4	8
UNESCO	14	1
Banques régionales de développement	270	-
Autres organisations multilatérales	405	128
Total	4 918	349

Graphique B.1. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

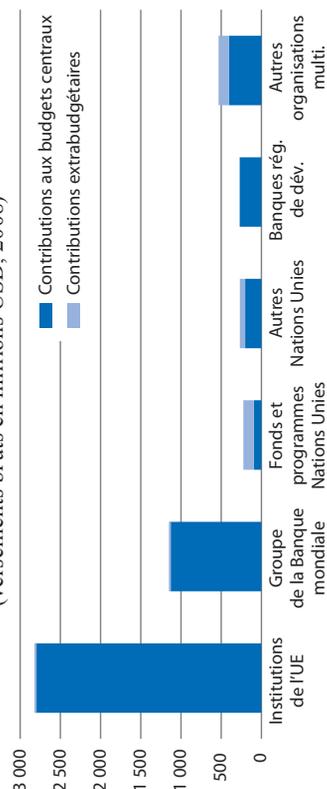


Tableau B.4. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Allemagne	
Bilatéral, non affecté/non précisé	99	28 %
Spécifique à un pays/lune région	250	72 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	12	5 %
Moyen-Orient	22	9 %
Amériques du nord et centrale	1	0.5 %
Nord du Sahara	16	7 %
Océanie	1	1 %
Asie du Sud et Asie centrale	101	40 %
Sud du Sahara	91	36 %
Amérique du Sud	6	2 %
Europe	0.2	0.1 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	111	32 %
Infrastructures et services économiques	35	10 %
Production	31	9 %
Destination plurisectorielle/transversale	23	7 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	33	10 %
Aide humanitaire	115	33 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	140	65 %
Non-fragile	75	35 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Australie

Tableau B.5. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Groupe de la Banque mondiale	146	214
Programme et fonds des Nations Unies*	41	235
dont :		
PAM	-	104
PNUD	10	56
UNICEF	12	47
HCR	7	15
UNRWA	7	10
FNUAP	5	3
Autres Nations Unies	55	47
dont :		
OMS	24	12
Banques régionales de développement	34	42
Autres organisations multilatérales	61	25
Total	337	563

Graphique B.2. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

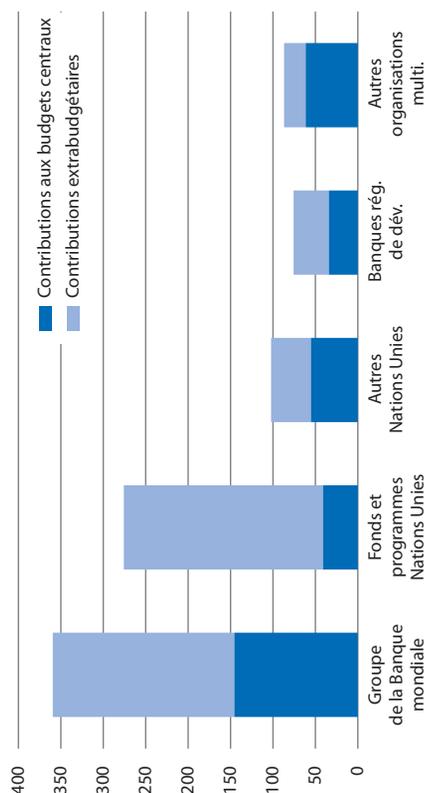


Tableau B.6. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Australie	
Bilatéral, non affecté/non précisé	146	26 %
Spécifique à un pays/lune région	416	74 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	135	32 %
Moyen-Orient	45	11 %
Amériques du nord et centrale	0.02	0.01 %
Nord du Sahara	0.2	0.1 %
Océanie	56	13 %
Asie du Sud et Asie centrale	143	34 %
Sud du Sahara	37	9 %
Amérique du Sud	-	-
Europe	-	-
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	162	29 %
Infrastructures et services économiques	49	9 %
Production	19	3 %
Destination plurisectorielle/transversale	88	16 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	83	15 %
Aide humanitaire	162	29 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	214	58 %
Non-fragile	156	44 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Autriche

Tableau B.7. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	293	16
Groupe de la Banque mondiale	122	23
Programme et fonds des Nations Unies*	20	13
<i>dont :</i>		
PNUD	9	4
UNRWA	1	4
PAM	6	2
HCR	1	2
UNICEF	2	1
FNUAP	2	1
Autres Nations Unies	22	9
<i>dont :</i>		
OIT	0.5	1
Banques régionales de développement	9	5
Autres organisations multilatérales	14	14
Total	480	80

Graphique B.3. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

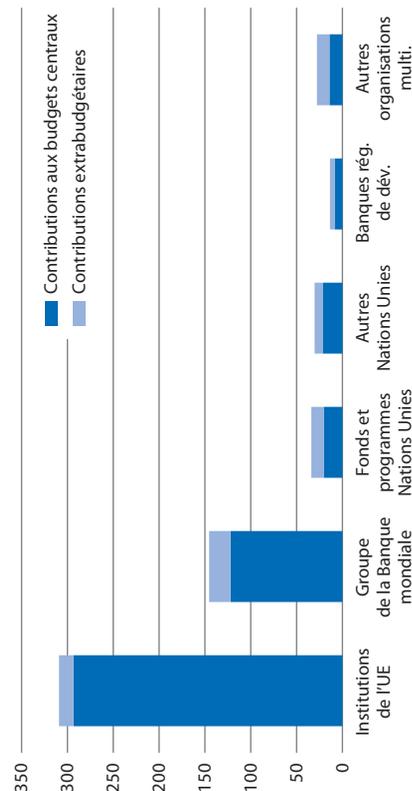


Tableau B.8. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Autriche
Bilatéral, non affecté/non précisé	15
Spécifique à un pays/une région	65
RÉGIONS	
Extrême-Orient	1
Moyen-Orient	6
Amériques du nord et centrale	3
Nord du Sahara	1
Océanie	24
Asie du Sud et Asie centrale	13
Sud du Sahara	15
Amérique du Sud	0.1
Europe	1
SECTEURS	
Infrastructures et services sociaux	25
Infrastructures et services économiques	27
Production	7
Destination plurisectorielle/transversale	12
Aide programme général et aide sous forme de produits	1
Aide humanitaire	9
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**	
Fragile	9
Non-fragile	24

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Belgique

Tableau B.9. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	549	14
Groupe de la Banque mondiale	275	8
Programme et fonds des Nations Unies*	40	84
<i>dont :</i>		
PAM	1	30
PNUD	20	24
HCR	5	15
UNICEF	5	10
UNRWA	5	5
FNUAP	4	1
Autres Nations Unies	38	56
<i>dont :</i>		
FAO	3	14
OMS	4	7
OIT	1	6
FIDA	5	6
Banques régionales de développement	43	-
Autres organisations multilatérales	64	17
Total	1 010	180

Graphique B.4. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

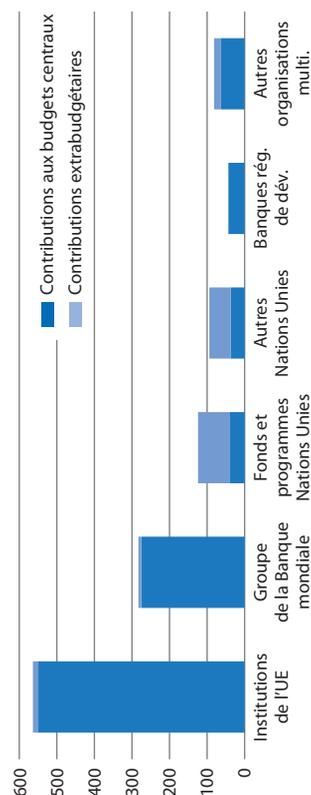


Tableau B.10. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Belgique
Bilatéral, non affecté/non précisé	34
Spécifique à un pays/lune région	146
RÉGIONS	
Extrême-Orient	3
Moyen-Orient	25
Amériques du nord et centrale	0
Nord du Sahara	1
Océanie	1
Asie du Sud et Asie centrale	12
Sud du Sahara	100
Amérique du Sud	3
Europe	0.04
SECTEURS	
Infrastructures et services sociaux	59
Infrastructures et services économiques	8
Production	18
Destination plurisectorielle/transversale	25
Aide programme général et aide sous forme de produits	0.002
Aide humanitaire	70
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**	
Fragile	97
Non-fragile	26

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Canada

Tableau B.11. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Groupe de la Banque mondiale	689	138
Programme et fonds des Nations Unies*	130	505
dont :		
PAM	18	251
PNUD	53	122
UNICEF	17	89
HCR	13	27
UNRWA	14	10
FNUAP	16	6
Autres Nations Unies	99	112
dont :		
OMS	-	23
FAO	7	6
OIT	2	1
Banques régionales de développement	286	10
Autres organisations multilatérales	225	50
Total	1 428	814

Graphique B.5. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

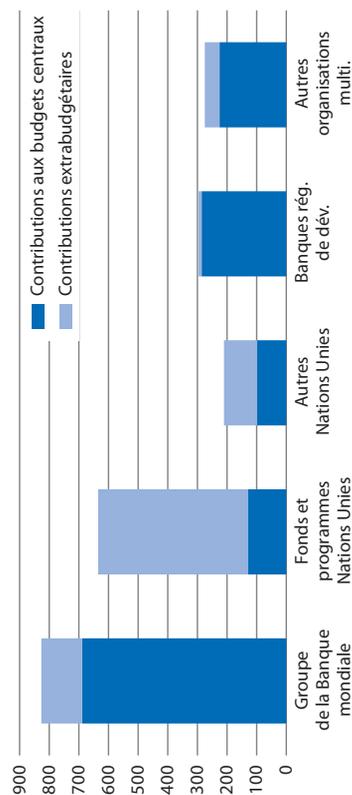


Tableau B.12. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Canada
Bilatéral, non affecté/non précisé	33
Spécifique à un pays/une région	782
RÉGIONS	
Extrême-Orient	53
Moyen-Orient	47
Amériques du nord et centrale	71
Nord du Sahara	1
Océanie	4
Asie du Sud et Asie centrale	202
Sud du Sahara	369
Amérique du Sud	37
Europe	-
SECTEURS	
Infrastructures et services sociaux	424
Infrastructures et services économiques	37
Production	18
Destination plurisectorielle/transversale	4
Aide programme général et aide sous forme de produits	85
Aide humanitaire	246
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**	
Fragile	516
Non-fragile	161

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Tableau B.13. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Groupe de la Banque mondiale	79	2
Programme et fonds des Nations Unies*	9	9
dont :		
PNUD	4	4
PAM	0.1	2
UNICEF	3	2
FNUJAP	0.1	1
HCR	2	0.4
Autres Nations Unies	37	13
dont :		
OMS	8	2
OIT	1	1
UNESCO	3	1
FAO	3	1
FIDA	1	0.3
Banques régionales de développement	126	0.2
Autres organisations multilatérales	12	10
Total	263	33

Graphique B.6. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

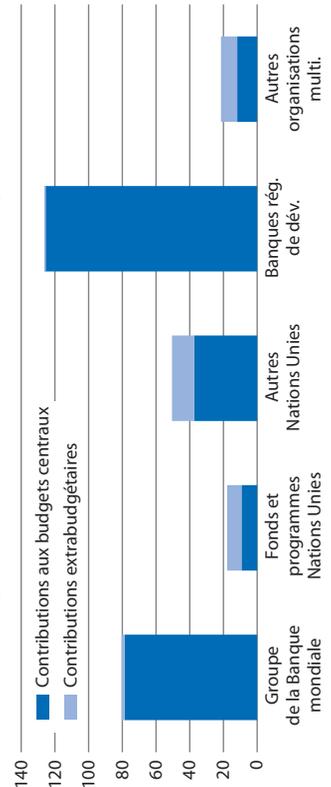


Tableau B.14. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Corée	
Bilatéral, non affecté/non précisé	13	40 %
Spécifique à un pays/lune région	20	60 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	11	57 %
Moyen-Orient	0.2	1 %
Amériques du nord et centrale	0.03	0.1 %
Nord du Sahara	-	0 %
Océanie	0.3	1 %
Asie du Sud et Asie centrale	1	6 %
Sud du Sahara	7	33 %
Amérique du Sud	0.3	1.3 %
Europe	-	0 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	12	36 %
Infrastructures et services économiques	5	14 %
Production	2	6 %
Destination plurisectorielle/transversale	8	23 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	2	5 %
Aide humanitaire	6	17 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	4	79 %
Non-fragile	1	21 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUJAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Danemark

Tableau B.15. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	271	0.1
Groupe de la Banque mondiale	183	2
Programme et fonds des Nations Unies*	233	74
<i>dont :</i>		
PAM	28	27
PNUD	35	22
HCR	38	14
UNRWA	74	5
FNUAP	45	4
UNICEF	14	2
Autres Nations Unies	113	11
<i>dont :</i>		
UNESCO	2	0.3
Banques régionales de développement	44	-
Autres organisations multilatérales	130	11
Total	975	98

Graphique B.7. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

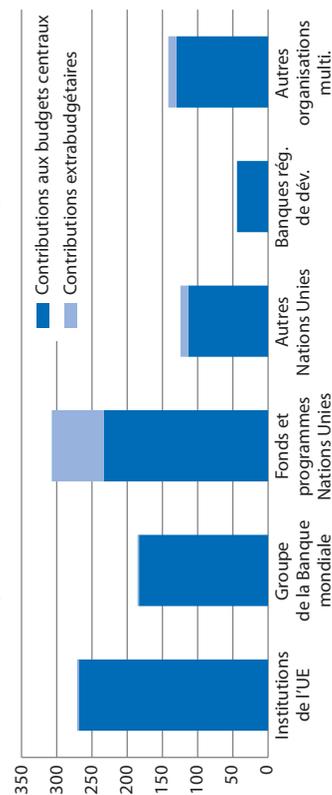


Tableau B.16. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Danemark
Bilatéral, non affecté/non précisé	17
Spécifique à un pays/une région	81
RÉGIONS	
Extrême-Orient	4
Moyen-Orient	9
Amériques du nord et centrale	0.3
Nord du Sahara	0.0002
Océanie	-
Asie du Sud et Asie centrale	20
Sud du Sahara	48
Amérique du Sud	1
Europe	-
SECTEURS	
Infrastructures et services sociaux	31
Infrastructures et services économiques	0.4
Production	1
Destination plurisectorielle/transversale	5
Aide programme général et aide sous forme de produits	-
Aide humanitaire	61
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**	
Fragile	55
Non-fragile	11

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Espagne

Tableau B.17. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	1 037	37
Groupe de la Banque mondiale	342	210
Programme et fonds des Nations Unies*	149	696
dont :		
PNUD	61	414
UNICEF	26	109
PAM	15	106
FNUJAP	20	33
HCR	15	20
UNRWA	12	14
Autres Nations Unies	118	296
dont :		
FAO	6	60
UNESCO	4	18
OIT	1	12
FIDA	7	5
Banques régionales de développement	183	462
Autres organisations multilatérales	237	213
Total	2 065	1 913

Graphique B.8. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

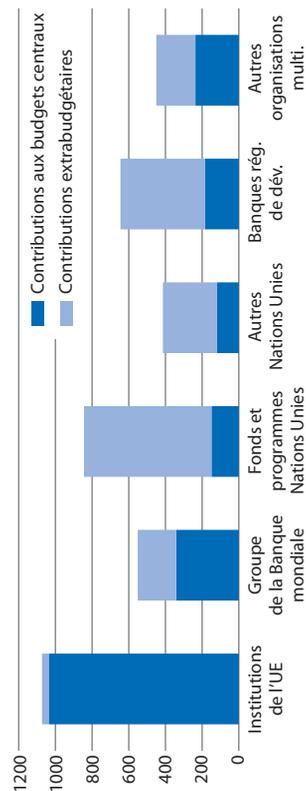


Tableau B.18. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Espagne	
Bilatéral, non affecté/non précisé	337	18 %
Spécifique à un pays/lune région	1 575	82 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	128	8 %
Moyen-Orient	94	6 %
Amériques du nord et centrale	109	7 %
Nord du Sahara	24	2 %
Océanie	23	1 %
Asie du Sud et Asie centrale	82	5 %
Sud du Sahara	442	28 %
Amérique du Sud	672	43 %
Europe	2	0.1 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	1 106	58 %
Infrastructures et services économiques	52	3 %
Production	64	3 %
Destination plurisectorielle/transversale	142	7 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	78	4 %
Aide humanitaire	471	25 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	353	50 %
Non-fragile	353	50 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUJAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

États-Unis

Tableau B.19. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Groupe de la Banque mondiale	848	223
Programme et fonds des Nations Unies*	225	2 716
dont :		
PAM	-	1 768
HCR	-	509
UNICEF	128	199
UNRWA	-	185
PNUD	97	55
Autres Nations Unies	467	308
dont :		
OMS	77	155
OIT	11	44
UNESCO	20	3
Banques régionales de développement	241	-
Autres organisations multilatérales	1 210	368
Total	2 992	3 614

Graphique B.9. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

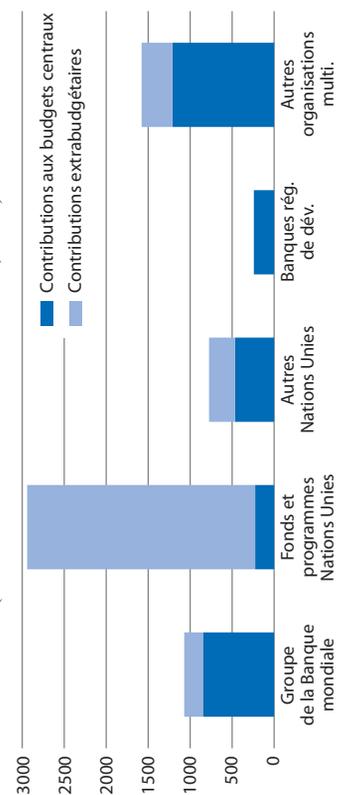


Tableau B.20. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	États-Unis	
Bilatéral, non affecté/non précisé	497	14 %
Spécifique à un pays/une région	3 118	86 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	125	4 %
Moyen-Orient	483	15 %
Amériques du nord et centrale	71	2 %
Nord du Sahara	23	0,7 %
Océanie	21	1 %
Asie du Sud et Asie centrale	533	17 %
Sud du Sahara	1 775	57 %
Amérique du Sud	86	3 %
Europe	1	0,04 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	763	21 %
Infrastructures et services économiques	49	1 %
Production	68	2 %
Destination plurisectorielle/transversale	46	1 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	16	0,4 %
Aide humanitaire	2 673	74 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	2 103	83 %
Non-fragile	435	17 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Finlande

Tableau B.21. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	211	9
Groupe de la Banque mondiale	36	35
Programme et fonds des Nations Unies*	92	61
dont :		
PAM	9	19
HCR	10	15
PNUD	25	10
UNICEF	22	8
FNUJAP	23	7
UNRWA	4	2
Autres Nations Unies	40	54
dont :		
OMS	2	9
FIDA	-	3
FAO	2	1
OIT	0.3	1
Banques régionales de développement	47	9
Autres organisations multilatérales	46	33
Total	473	200

Graphique B.10. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

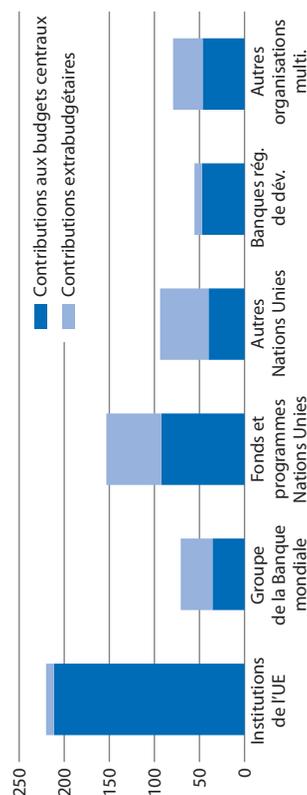


Tableau B.22. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Finlande
Bilatéral, non affecté/non précisé	77
Spécifique à un pays/lune région	123
RÉGIONS	
Extrême-Orient	14
Moyen-Orient	10
Amériques du nord et centrale	3
Nord du Sahara	0.4
Océanie	0.1
Asie du Sud et Asie centrale	41
Sud du Sahara	46
Amérique du Sud	8
Europe	1
SECTEURS	
Infrastructures et services sociaux	64
Infrastructures et services économiques	4
Production	32
Destination plurisectorielle/transversale	33
Aide programme général et aide sous forme de produits	0
Aide humanitaire	66
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**	
Fragile	52
Non-fragile	29

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUJAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

France

Tableau B.23. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	2 528	-
Groupe de la Banque mondiale	540	-
Programme et fonds des Nations Unies*	102	37
<i>dont :</i>		
PAM	5	32
UNRWA	9	4
UNICEF	18	1
Autres Nations Unies	172	7
<i>dont :</i>		
OIT	4	4
FAO	16	3
Banques régionales de développement	244	-
Autres organisations multilatérales	1 056	-
Total	4 643	45

Graphique B.11. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

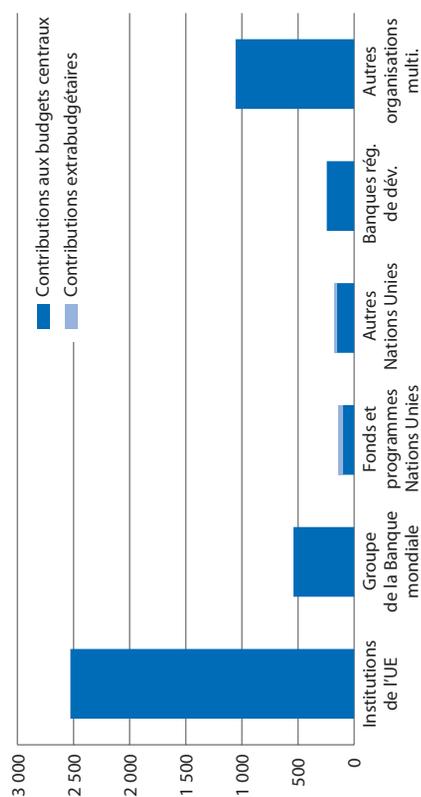


Tableau B.24. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	France	
Bilatéral, non affecté/non précisé	-	0 %
Spécifique à un pays/une région	45	100 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	-	0 %
Moyen-Orient	8	17 %
Amériques du nord et centrale	4	9 %
Nord du Sahara	-	0 %
Océanie	-	0 %
Asie du Sud et Asie centrale	6	12 %
Sud du Sahara	27	61 %
Amérique du Sud	-	0 %
Europe	-	0 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	4	9 %
Infrastructures et services économiques	-	0 %
Production	-	0 %
Destination plurisectorielle/transversale	-	0 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	41	91 %
Aide humanitaire	-	0 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	40	99 %
Non-fragile	1	1 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Grèce

Tableau B.25. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	239	-
Groupe de la Banque mondiale	80	0.3
Programme et fonds des Nations Unies*	2	17
dont :		
PAM	-	10
PNUD	1	5
HCR	1	1
UNICEF	0.3	1
Autres Nations Unies	13	4
dont :		
FAO	1	1
OMS	2	1
UNESCO	1	0.2
Banques régionales de développement	-	-
Autres organisations multilatérales	58	2
Total	391	23

Graphique B.12. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

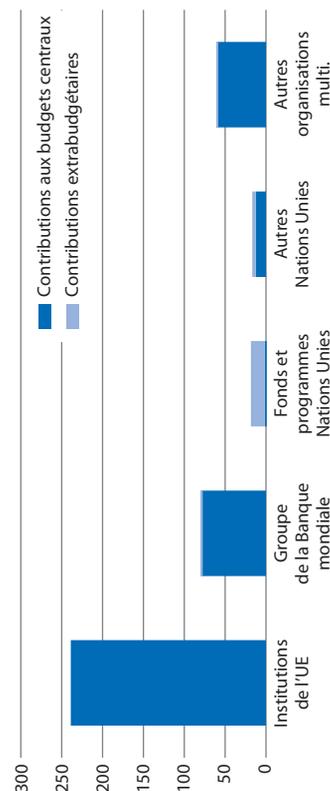


Tableau B.26. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Grèce	
Bilatéral, non affecté/non précisé	5	20 %
Spécifique à un pays/lune région	18	80 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	1	8 %
Moyen-Orient	2	9 %
Amériques du nord et centrale	1	3.6 %
Nord du Sahara	0.1	0.3 %
Océanie	0.1	0.4 %
Asie du Sud et Asie centrale	4	20 %
Sud du Sahara	11	59 %
Amérique du Sud	-	0 %
Europe	0.01	0.1 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	7	31 %
Infrastructures et services économiques	0.1	1 %
Production	3	11 %
Destination plurisectorielle/transversale	-	0 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	6	26 %
Aide humanitaire	7	31 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	9	61 %
Non-fragile	6	39 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Institutions de l'Union européenne

Tableau B.27. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Groupe de la Banque mondiale	-	278
Programme et fonds des Nations Unies*	95	931
dont :		
PNUD	-	314
PAM	-	314
HCR	-	120
UNRWA	95	85
UNICEF	-	82
FNUAP	-	16
Autres Nations Unies	2	476
dont :		
FAO	1	79
Banques régionales de développement	-	65
Autres organisations multilatérales	226	57
Total	324	1807

Graphique B.13. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

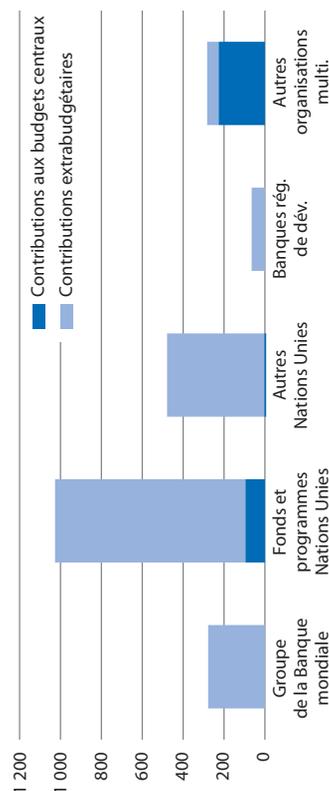


Tableau B.28. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Institutions de l'Union européenne
Bilatéral, non affecté/non précisé	150
Spécifique à un pays/lune région	1 656
RÉGIONS	
Extrême-Orient	146
Moyen-Orient	156
Amériques du nord et centrale	24
Nord du Sahara	48
Océanie	82
Asie du Sud et Asie centrale	472
Sud du Sahara	691
Amérique du Sud	32
Europe	4
SECTEURS	
Infrastructures et services sociaux	579
Infrastructures et services économiques	52
Production	80
Destination plurisectorielle/transversale	131
Aide programme général et aide sous forme de produits	147
Aide humanitaire	818
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**	
Fragile	815
Non-fragile	602
	58 %
	42 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Irlande

Tableau B.29. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions	
	aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	155	0,03
Groupe de la Banque mondiale	46	31
Programme et fonds des Nations Unies*	103	87
dont :		
PNUD	32	35
PAM	14	22
UNICEF	24	15
HCR	18	12
FNUAP	8	3
Autres Nations Unies	31	81
dont :		
OMS	2	13
OIT	0,3	5
FAO	1	4
UNESCO	0,4	1
Banques régionales de développement	11	-
Autres organisations multilatérales	53	16
Total	397	215

Graphique B.14. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

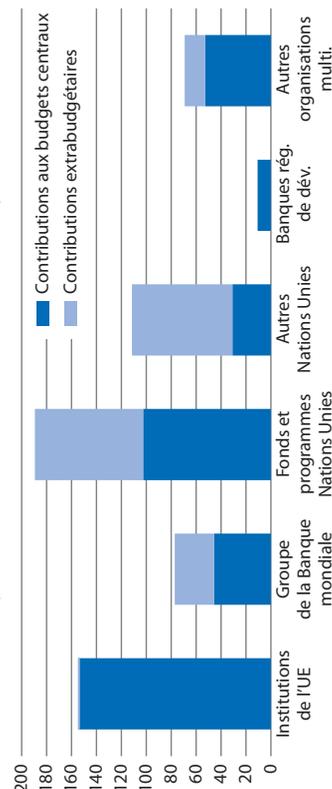


Tableau B.30. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Irlande	
Bilatéral, non affecté/non précisé	59	27 %
Spécifique à un pays/lune région	156	73 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	28	18 %
Moyen-Orient	3	2 %
Amériques du nord et centrale	1	1 %
Nord du Sahara	-	0 %
Océanie	3	2 %
Asie du Sud et Asie centrale	13	8 %
Sud du Sahara	109	70 %
Amérique du Sud	-	0 %
Europe	-	0 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	82	38 %
Infrastructures et services économiques	3	1 %
Production	14	6 %
Destination plurisectorielle/transversale	2	1 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	1	0,4 %
Aide humanitaire	114	53 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	81	72 %
Non-fragile	32	28 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Italie

Tableau B.31. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	1 713	-
Groupe de la Banque mondiale	645	50
Programme et fonds des Nations Unies*	58	95
<i>dont :</i>		
PAM	32	45
PNUD	8	28
UNICEF	5	16
HCR	9	4
UNRWA	-	2
FNUAP	3	1
Autres Nations Unies	152	31
<i>dont :</i>		
FAO	57	7
OMS	25	4
OIT	-	2
UNESCO	11	1
Banques régionales de développement	339	2
Autres organisations multilatérales	116	99
Total	3 022	276

Graphique B.15. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

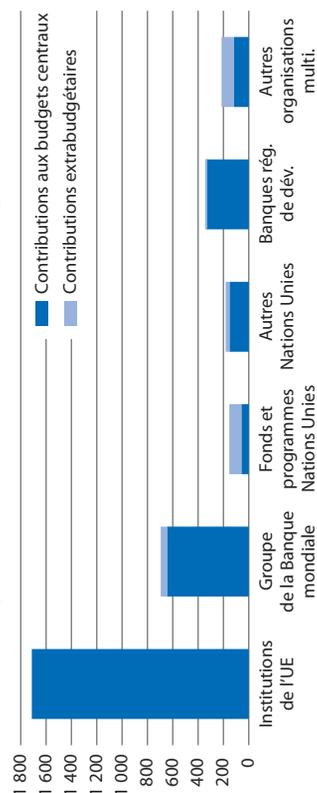


Tableau B.32. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Italie	
Bilatéral, non affecté/non précisé	5	2%
Spécifique à un pays/une région	271	98%
RÉGIONS		
Extrême-Orient	7	3%
Moyen-Orient	67	25%
Amériques du nord et centrale	6	2%
Nord du Sahara	12	5%
Océanie	2	1%
Asie du Sud et Asie centrale	77	28%
Sud du Sahara	81	30%
Amérique du Sud	19	7%
Europe	-	0%
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	115	42%
Infrastructures et services économiques	3	1%
Production	24	9%
Destination plurisectorielle/transversale	66	24%
Aide programme général et aide sous forme de produits	38	14%
Aide humanitaire	31	11%
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	168	70%
Non-fragile	72	30%

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Japon

Tableau B.33. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions	
	aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Groupe de la Banque mondiale	1 251	0,3
Programme et fonds des Nations Unies*	147	615
dont :		
PAM	10	191
PNUD	73	165
UNICEF	23	135
HCR	10	107
UNRWA	-	9
FNUJAP	31	8
Autres Nations Unies	434	62
dont :		
UNESCO	26	14
FAO	41	7
OIT	9	2
OMS	41	1
Banques régionales de développement	581	290
Autres organisations multilatérales	343	118
Total	2 756	1 085

Graphique B.16. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

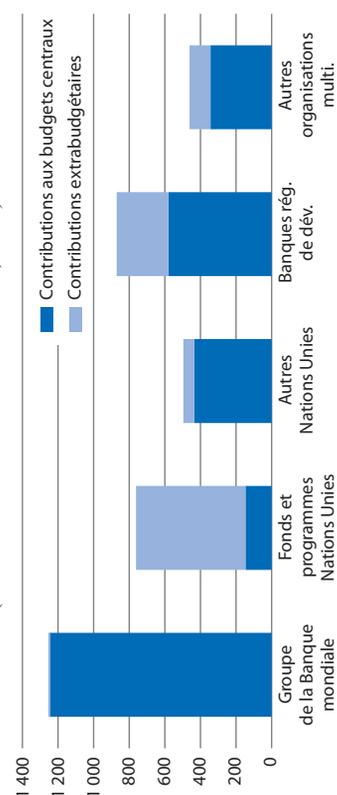


Tableau B.34. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Japon	
Bilatéral, non affecté/non précisé	3	0 %
Spécifique à un pays/lune région	1 082	100 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	21	2 %
Moyen-Orient	52	5 %
Amériques du nord et centrale	8	1 %
Nord du Sahara	-	0 %
Océanie	79	7 %
Asie du Sud et Asie centrale	168	16 %
Sud du Sahara	753	70 %
Amérique du Sud	1	0,1 %
Europe	-	0 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	210	19 %
Infrastructures et services économiques	290	27 %
Production	98	9 %
Destination plurisectorielle/transversale	92	9 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	166	15 %
Aide humanitaire	228	21 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	493	86 %
Non-fragile	83	14 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUJAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Luxembourg

Tableau B.35. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008 (versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	35	0.2
Groupe de la Banque mondiale	16	1
Programme et fonds des Nations Unies*	36	44
dont :		
PAM	12	12
PNUD	7	11
HCR	4	9
UNRWA	3	8
FNUAP	7	3
UNRWA	3	2
Autres Nations Unies	33	10
dont :		
FAO	0.2	3
OIT	1	2
OMS	12	2
FIDA	1	0.2
Banques régionales de développement	2	-
Autres organisations multilatérales	15	1
Total	136	57

Graphique B.17. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008 (versements bruts en millions USD, 2008)

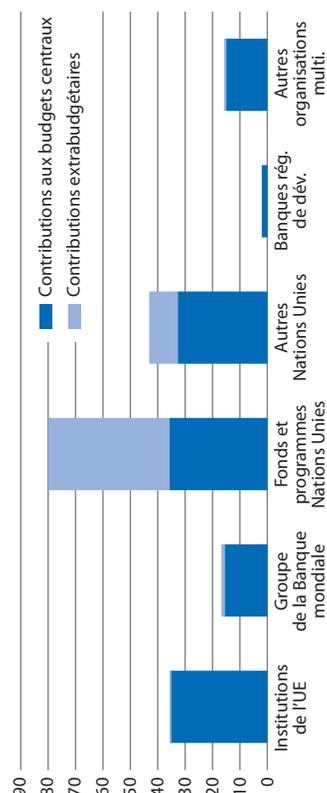


Tableau B.36. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008 (en millions USD, 2008)

	Luxembourg	
Bilatéral, non affecté/non précisé	2	3%
Spécifique à un pays/une région	55	97%
RÉGIONS		
Extrême-Orient	10	18%
Moyen-Orient	2	3%
Amériques du nord et centrale	3	6%
Nord du Sahara	-	0%
Océanie	0.2	0.4%
Asie du Sud et Asie centrale	7	12%
Sud du Sahara	33	60%
Amérique du Sud	1	1%
Europe	-	0%
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	29	51%
Infrastructures et services économiques	1	1%
Production	4	7%
Destination plurisectorielle/transversale	0.4	1%
Aide programme général et aide sous forme de produits	3	5%
Aide humanitaire	20	36%
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	16	32%
Non-fragile	35	68%

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Nouvelle-Zélande

Tableau B.37. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions	
	aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Groupe de la Banque mondiale	13	8
Programme et fonds des Nations Unies*	18	20
dont :		
PNUD	6	10
PAM	5	5
UNICEF	3	3
HCR	-	1
FNUAP	3	1
Autres Nations Unies	17	9
dont :		
UNESCO	0.4	3
OMS	2	2
FAO	1	1
OIT	0.1	1
Banques régionales de développement	6	0.4
Autres organisations multilatérales	16	9
Total	70	47

Graphique B.18. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

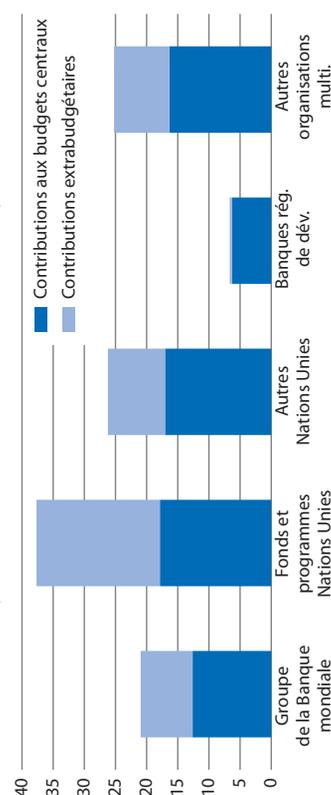


Tableau B.38. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Nouvelle-Zélande	
Bilatéral, non affecté/non précisé	2	5%
Spécifique à un pays/lune région	44	95%
RÉGIONS		
Extrême-Orient	16	36%
Moyen-Orient	1	3%
Amériques du nord et centrale	0.1	0.2%
Nord du Sahara	0.1	0.3%
Océanie	16	36%
Asie du Sud et Asie centrale	4	10%
Sud du Sahara	5	11%
Amérique du Sud	2	4%
Europe	-	0.1%
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	23	50%
Infrastructures et services économiques	2	4%
Production	6	12%
Destination plurisectorielle/transversale	3	7%
Aide programme général et aide sous forme de produits	2	5%
Aide humanitaire	10	22%
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	12	46%
Non-fragile	14	54%

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Tableau B.39. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008 (versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	-	4
Groupe de la Banque mondiale	147	274
Programme et fonds des Nations Unies*	360	364
<i>dont :</i>		
PNUD	138	172
UNICEF	70	139
PAM	25	23
FNUJAP	58	14
HCR	42	9
UNRWA	26	7
Autres Nations Unies	148	198
<i>dont :</i>		
OMS	40	21
FAO	2	21
OIT	0.3	14
FIDA	12	5
Banques régionales de développement	97	44
Autres organisations multilatérales	176	99
Total	928	983

Graphique B.19. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008 (versements bruts en millions USD, 2008)

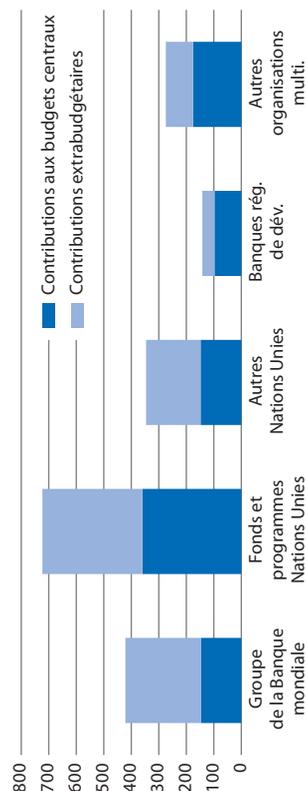


Tableau B.40. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008 (en millions USD, 2008)

	Norvège
Bilatéral, non affecté/non précisé	449
Spécifique à un pays/une région	534
RÉGIONS	
Extrême-Orient	32
Moyen-Orient	76
Amériques du nord et centrale	13
Nord du Sahara	0.04
Océanie	8
Asie du Sud et Asie centrale	152
Sud du Sahara	241
Amérique du Sud	11
Europe	0.40
SECTEURS	
Infrastructures et services sociaux	440
Infrastructures et services économiques	44
Production	73
Destination plurisectorielle/transversale	175
Aide programme général et aide sous forme de produits	58
Aide humanitaire	193
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**	
Fragile	338
Non-fragile	119

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUJAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Pays-Bas

Tableau B.41. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	630	21
Groupe de la Banque mondiale	316	325
Programme et fonds des Nations Unies*	408	387
<i>dont :</i>		
PNUD	133	175
UNICEF	50	124
FNUJAP	84	44
PAM	58	25
HCR	61	10
UNRWA	22	9
Autres Nations Unies	167	276
<i>dont :</i>		
FAO	6	21
OMS	30	18
UNESCO	2	9
OIT	11	6
FIDA	25	1
Banques régionales de développement	0,4	38
Autres organisations multilatérales	272	85
Total	1 793	1 132

Graphique B.20. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

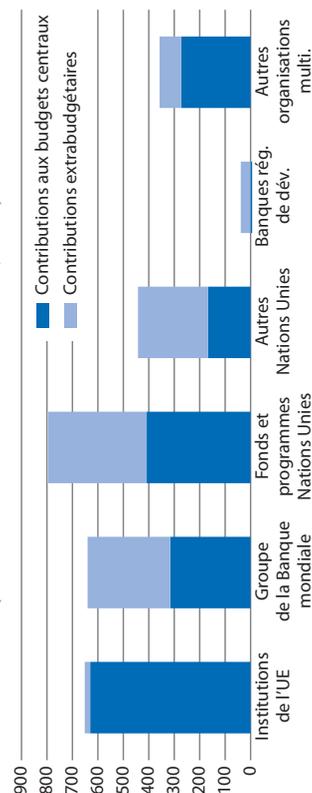


Tableau B.42. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Pays-Bas	
Bilatéral, non affecté/non précisé	328	29 %
Spécifique à un pays/une région	804	71 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	135	17 %
Moyen-Orient	49	6 %
Amériques du nord et centrale	17	2 %
Nord du Sahara	3	0,4 %
Océanie	8	1 %
Asie du Sud et Asie centrale	164	20 %
Sud du Sahara	406	50 %
Amérique du Sud	16	2 %
Europe	7	1 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	603	53 %
Infrastructures et services économiques	38	3 %
Production	38	3 %
Destination plurisectorielle/transversale	64	6 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	71	6 %
Aide humanitaire	317	28 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	499	66 %
Non-fragile	258	34 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUJAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Portugal

Tableau B.43. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	160	1
Groupe de la Banque mondiale	41	1
Programme et fonds des Nations Unies*	4	3
<i>dont :</i>		
PNUD	2	3
UNRWA	-	0.1
HCR	2	0.1
Autres Nations Unies	7	25
<i>dont :</i>		
OIT	0.3	1
Banques régionales de développement	24	-
Autres organisations multilatérales	11	0.4
Total	247	31

Graphique B.21. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

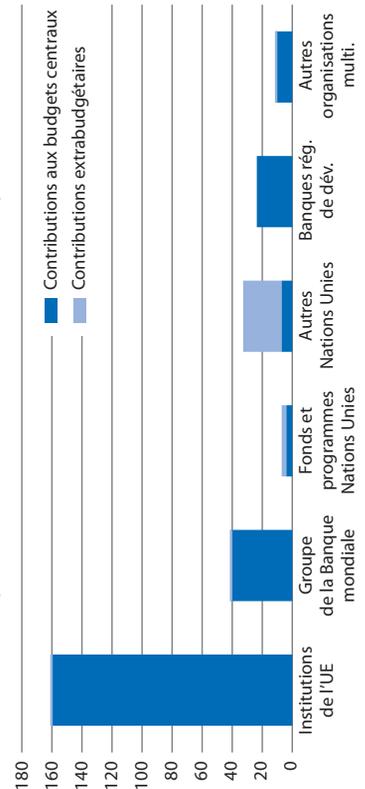


Tableau B.44. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Portugal	
Bilatéral, non affecté/non précisé	1	4 %
Spécifique à un pays/une région	30	96 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	18	62 %
Moyen-Orient	0.1	0.3 %
Amériques du nord et centrale	0.2	0.6 %
Nord du Sahara	-	0 %
Océanie	1	3 %
Asie du Sud et Asie centrale	3	12 %
Sud du Sahara	7	22 %
Amérique du Sud	-	0 %
Europe	-	0 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	29	95 %
Infrastructures et services économiques	0.1	0.3 %
Production	-	0 %
Destination plurisectorielle/transversale	1	2 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	-	0 %
Aide humanitaire	1	3 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	23	82 %
Non-fragile	5	18 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Royaume-Uni

Tableau B.45. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	2 034	7
Groupe de la Banque mondiale	1 072	674
Programme et fonds des Nations Unies*	268	640
dont :		
PNUD	156	314
UNICEF	38	175
PAM	5	109
FNUAP	0	24
HCR	36	18
Autres Nations Unies	201	165
dont :		
OMS	42	38
FIDA	28	10
FAO	6	5
OIT	6	1.3
UNESCO	10	0.5
Banques régionales de développement	304	54
Autres organisations multilatérales	287	15
Total	4 167	1 554

Graphique B.22. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

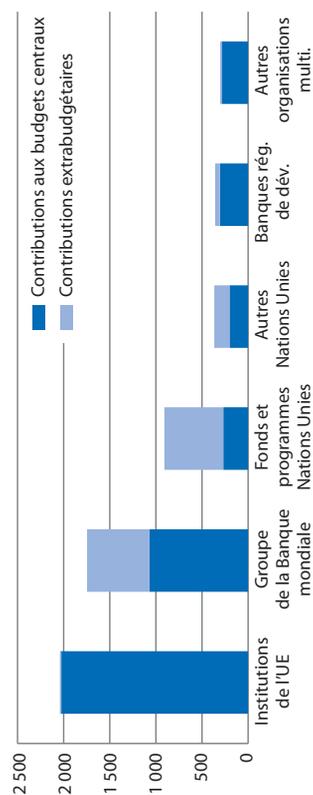


Tableau B.46. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Royaume-Uni
Bilatéral, non affecté/non précisé	293
Spécifique à un pays/lune région	1 261
RÉGIONS	
Extrême-Orient	132
Moyen-Orient	95
Amériques du nord et centrale	15
Nord du Sahara	-
Océanie	0.4
Asie du Sud et Asie centrale	398
Sud du Sahara	583
Amérique du Sud	1
Europe	-
SECTEURS	
Infrastructures et services sociaux	906
Infrastructures et services économiques	86
Production	76
Destination plurisectorielle/transversale	43
Aide programme général et aide sous forme de produits	32
Aide humanitaire	411
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**	
Fragile	839
Non-fragile	328

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Tableau B.47. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	370	18
Groupe de la Banque mondiale	320	116
Programme et fonds des Nations Unies*	429	243
dont :		
PNUD	108	97
UNICEF	69	90
UNRWA	41	25
HCR	84	18
PAM	67	8
FNUAP	60	5
Autres Nations Unies	185	192
dont :		
FAO	3	30
OMS	3	24
UNESCO	2	5
OIT	1	3
Banques régionales de développement	97	0.4
Autres organisations multilatérales	188	156
Total	1 589	726

Graphique B.23. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

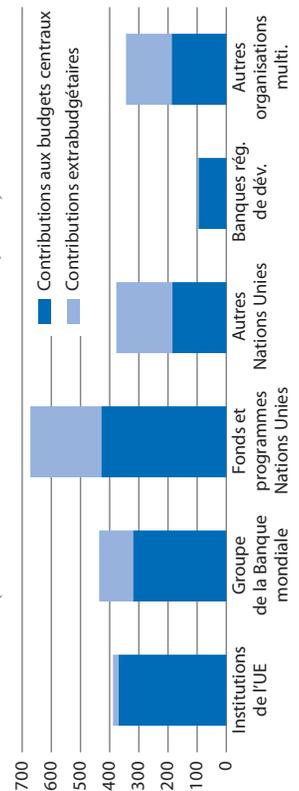


Tableau B.48. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Suède	
Bilatéral, non affecté/non précisé	160	22 %
Spécifique à un pays/une région	566	78 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	59	10 %
Moyen-Orient	37	6 %
Amériques du nord et centrale	27	5 %
Nord du Sahara	-	0 %
Océanie	13	2 %
Asie du Sud et Asie centrale	149	26 %
Sud du Sahara	256	45 %
Amérique du Sud	20	4 %
Europe	6	1 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	364	50 %
Infrastructures et services économiques	36	5 %
Production	30	4 %
Destination plurisectorielle/transversale	82	11 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	0.3	0.04 %
Aide humanitaire	214	30 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	292	61 %
Non-fragile	187	39 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Suisse

Tableau B.49. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en 2008, millions USD)

	Contributions aux budgets centraux	Contributions extrabudgétaires
Institutions de l'UE	-	0.4
Groupe de la Banque mondiale	186	49
Programme et fonds des Nations Unies*	107	81
dont :		
PAM	2	43
PNUD	49	17
HCR	11	12
UNICEF	18	4
UNRWA	14	4
FNUJAP	13	0.3
Autres Nations Unies	51	45
dont :		
FAO	3	5
OMS	10	4
OIT	1	2
UNESCO	2	0.4
FIDA	6	0.05
Banques régionales de développement	59	2
Autres organisations multilatérales	85	32
Total	487	209

Graphique B.24. APD multilatérale et contributions extrabudgétaires aux organisations multilatérales, 2008
(versements bruts en millions USD, 2008)

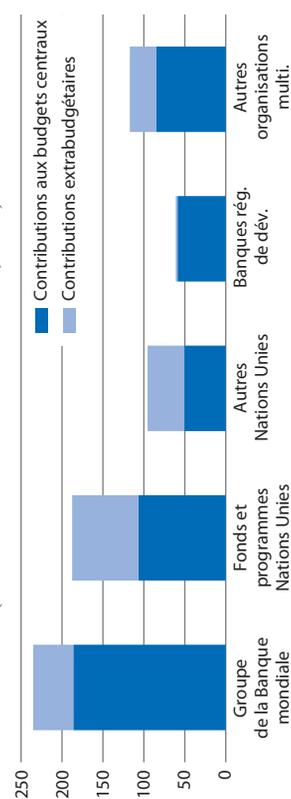


Tableau B.50. APD multilatérale sous forme de contributions extrabudgétaires par région, secteur et situation de fragilité, 2008
(en millions USD, 2008)

	Suisse	
Bilatéral, non affecté/non précisé	63	30 %
Spécifique à un pays/une région	146	70 %
RÉGIONS		
Extrême-Orient	15	11 %
Moyen-Orient	11	8 %
Amériques du nord et centrale	9	6.5 %
Nord du Sahara	3	2 %
Océanie	6	4 %
Asie du Sud et Asie centrale	46	32 %
Sud du Sahara	46	31 %
Amérique du Sud	8	5 %
Europe	1	1 %
SECTEURS		
Infrastructures et services sociaux	55	26 %
Infrastructures et services économiques	34	16 %
Production	25	12 %
Destination plurisectorielle/transversale	20	10 %
Aide programme général et aide sous forme de produits	0.2	0.1 %
Aide humanitaire	75	36 %
PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ**		
Fragile	64	52 %
Non-fragile	59	48 %

* Les contributions aux six Fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNRWA, PAM, HCR et FNUJAP) sont identifiables séparément dans les notifications des membres du CAD. Les autres fonds et programmes des Nations Unies sont rassemblés dans la catégorie « Autres institutions des Nations Unies ».

** Fondé uniquement sur l'aide allouée à des pays déterminés.

Annexe C

Tableau C.1. Sources potentielles de financement de la lutte contre le changement climatique

Formules possibles	Recettes annuelles (en milliards USD)	Propre à l'atténuation, à l'adaptation ou à la technologie	Dans le cadre de la Convention	Contribution définie	Transite par le budget de l'État
Accroître l'ampleur des mécanismes existants					
Fonds d'affectation spéciale du FEM	Actuellement 0.25	N	O	O	O
SCCF* et FPMA	Actuellement 0.10	Ad	O	N	O
MDP et autres mécanismes possibles d'allocation de crédits	Actuellement 3-10	Att	O	N	N
Fonds pour l'adaptation	0.50-2	Ad	O	N	N
Nouveau fonds bilatéraux et multilatéraux					
Initiative « Cool Earth »	2	N	N	N	O
Initiative internationale sur le climat	0.15	N	N	O	O
Fonds pour les technologies propres	1-2	N	N	N	O
Propositions financées par des contributions définies des pays développés					
Fonds pour l'adaptation, Fonds pour la technologie et Mécanisme d'assurance		N	O	O	O
Fonds d'adaptation et Fonds multilatéral d'acquisition de technologies	170	N	O	O	O
« Efficiency Penny »	20	Att	N	O	O
Propositions financées par des contributions des pays développés et des pays en développement					
Fonds mondial de lutte contre le changement climatique	10	N	O	O	O
Fonds d'adaptation multilatéral	18	Ad	O	O	O
Engagements plus rigoureux souscrits par les paOs développés					
Vente aux enchères des Unités de quantité attribuées	5	Ad	O	O	N
Actions d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA)		Att	O	N	N
Autres sources de financement					
Extension du prélèvement de 2 % sur les crédits	0.5 ou 5	N	O	O	N
Taxe sur le transport aérien international pour l'adaptation (IATAL)	13	Ad	N	O	N
Plan de réduction des émissions maritimes internationales	3	N	N	O	N
Mise aux enchères de quotas d'émissions pour le transport aérien et maritime international	20 à 40	N	N	N	N
Fonds pour l'investissement de réserves de devises	jusqu'à 200	Att	N	N	N
Accès aux programmes d'énergies renouvelables dans les pays développés	0.5	Att	N	N	N
Taxe Tobin	15 à 20	N	N	O	N
Droits de tirage spéciaux à titre de dons	18	N	N	N	N
Conversion de dettes en investissements dans des énergies propres		Att	N	N	O

* Fonds spécial pour les changements climatiques.

Note : Ad = adaptation, Att = atténuation, N = non et O = oui.

Source : Haïtes (2008), « Negotiations on Additional Investment and Financial Flows to Address Climate Change in Developing Countries », PNUD. New York, juillet, tableau 6, p. 35.

Propositions pour le financement de la lutte contre le changement climatique

Proposition de la Chine relative à un prélèvement de 0.5%-1 % du PIB

Les pays développés devraient fournir chaque année des financements à l'appui de l'action que mènent les pays en développement pour faire face au changement climatique. La proposition de la Chine qui porte sur un prélèvement compris entre 0.5 % et 1 % du PIB, générerait entre 185 et 402 milliards USD par an.

Fonds multilatéral de lutte contre le changement climatique proposé par le Mexique

Les contributions seraient déterminées grâce à une formule prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre, la population et le produit intérieur brut. Les pays développés ne pourraient effectuer de retraits que s'ils sont contributeurs. Il s'agirait de mobiliser pas moins de 10 milliards USD par an. Les pays les plus pauvres disposeraient d'un quota de ressources sans avoir à verser de contributions au Fonds.

Prélèvement sur les ventes aux enchères dans le cadre du marché du carbone

Vente aux enchères d'un pourcentage des droits annuels d'émissions au profit d'activités de lutte contre le changement climatique.

Mécanisme pour un développement propre

Défini à l'article 12 du Protocole de Kyoto, ce mécanisme aide à financer des activités d'atténuation dans les pays en développement grâce à la vente de crédits ou URCE équivalant chacune à une tonne de CO₂ pour les réductions certifiées des émissions (RCE) obtenues. Les crédits délivrés pour chaque projet et le prix du marché des URCE sont faciles à obtenir, mais les acheteurs s'engagent souvent par contrat à acquérir des crédits générés sur un certain nombre d'années au début de la vie d'un projet. Deux pour cent du produit de la vente des URCE délivrées pour un projet du MDP vont au **Fonds pour l'adaptation**. Le 16 septembre 2009, 1.13 million d'URCE avaient été vendues, générant ainsi quelque 18.7 millions USD de recettes.

Organismes de crédit à l'exportation

Les OCE offrent en règle générale des prêts ou des garanties pour faciliter les exportations vers des marchés plus risqués*. Le montant net des crédits à l'exportation consentis par des gouvernements des pays de l'OCDE, ou pour leur compte, à des pays en développement est notifié à l'OCDE. Les crédits à long terme (remboursement sur une période de cinq ans ou plus) sont notifiés en fournissant des précisions sectorielles devant permettre d'évaluer le montant des crédits qui sont alloués à des secteurs pertinents pour l'atténuation. Entre 2002 et 2008, 16.9 milliards USD (soit 54 % du total) sont allés, en moyenne annuelle, à des secteurs pertinents pour l'atténuation. Comme c'est le cas pour l'APD, tous les crédits destinés aux secteurs considérés ne vont pas, dans les faits, à l'atténuation. C'est ainsi que moins de 20 % des crédits alloués au secteur de l'énergie vont à des technologies énergétiques sobres en carbone, comme l'énergie nucléaire, hydroélectrique, géothermique, solaire, éolienne, marémotrice ou encore tirée de la biomasse.

Proposition suisse de taxe carbone internationale pour l'adaptation

Prélèvement mondial uniforme de 2 USD par tonne de CO₂ sur toutes les émissions de combustibles fossiles. Les pays émettant moins de 1,5 tonne de CO₂ par habitant seraient exonérés de taxe. Les recettes devraient être de l'ordre de 48.5 milliards USD par an.

Mécanisme international pour le financement de la lutte contre le changement climatique de l'UE

Dans l'esprit de la Facilité financière internationale, développer le marché mondial du carbone en émettant des obligations sur les marchés financiers contre des engagements juridiquement contraignants concernant le remboursement futur par les pays (donneurs), permettant ainsi un déblocage immédiat des financements.

Proposition norvégienne

À l'échelle internationale, un petit pourcentage des « Unités de quantité attribuées » pourrait être prélevé sur les quotas nationaux alloués et vendu aux enchères par l'institution compétente. Les recettes devraient être de l'ordre de 14 milliards USD par an.

Mécanisme de partage des charges

Ce mécanisme qui est également connu sous l'appellation de « Projet d'adaptation de Tuvalu », consiste à collecter des fonds au moyen de prélèvements sur le transport aérien et maritime international. Les prélèvements concernant les pays visés à l'Annexe B devraient rapporter quelque 40 millions USD et ceux concernant les parties ne figurant pas dans l'Annexe A quelque 30 millions USD.

Prélèvement sur le transport aérien international pour l'adaptation

Pour recueillir des fonds, une taxe est perçue sur le prix des billets d'avion pour les vols internationaux. De cette manière, les riches pollueurs aident les individus moins bien lotis qui sont victimes des émissions liées au transport aérien. Ce prélèvement devrait permettre de collecter 8 à 10 milliards USD par an.

Programme de réduction des émissions maritimes internationales

Une taxe mondiale serait perçue sur les combustibles de soute des navires afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports maritimes. Cette taxe serait fondée sur le prix mondial moyen du carbone et pourrait générer 9 milliards USD par an si elle est appliquée à l'échelle mondiale.

* Corfee-Morlot, J., B. Guay et K.M. Larsen (2009), « Financing Mitigation Support: Towards a Framework for Measurement, Reporting and Verification », Section 3.1.4, p. 21, OCDE/AIE, Paris.

Source : Site web CCNUCC, Müller, B. (2008), « International adaptation finance: the need for an innovative strategic approach », document d'orientation concernant le « Climate Strategies Project on Post-2012 Policy Framework », Oxford Institute for Energy Studies, Royaume-Uni, et Climate Funds Update : www.climatefundsupdate.org.

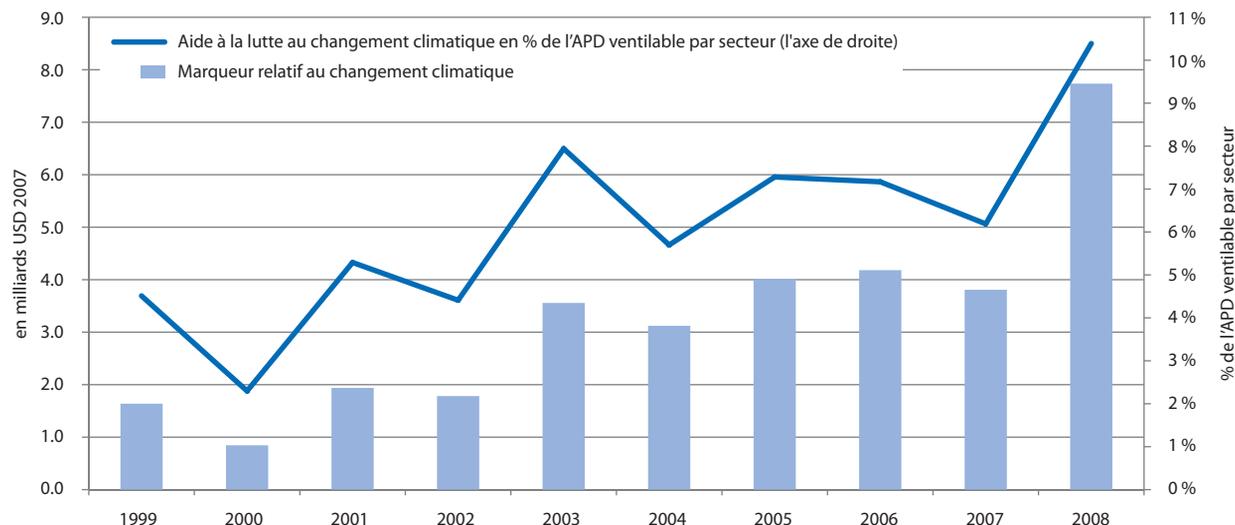
Marqueur Rio relatif au changement climatique

Lorsque les pays développés ont signé les trois Conventions de Rio en 1992, ils sont convenus d'aider les pays en développement à les mettre en œuvre. Dans le cadre du présent rapport, les données de suivi de la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont les plus pertinentes. Depuis 1998, le CAD assure un suivi des apports d'aide visant la réalisation des objectifs des Conventions de Rio en intégrant les « marqueurs Rio » dans son Système de notification des pays créanciers (SNPC).

A la fin de 2009, la Banque mondiale a commencé à notifier ses dépenses multilatérales au moyen du « marqueur Rio » relatif au changement climatique. Les autres institutions multilatérales (à l'exception des institutions de l'UE) n'utilisent pas ce marqueur, mais elles décideront peut-être de le faire dans l'avenir. Comme c'est le cas pour tous les marqueurs de politiques, les marqueurs Rio ne sont pas applicables au soutien budgétaire général qui, par définition, n'est pas ventilable par secteur. A ce jour, le Japon et l'Allemagne ont des comptes combinés pour la majeure partie des apports expressément destinés à la lutte contre le changement climatique. Si les activités à l'appui de l'adaptation ne peuvent pas encore être recensées séparément dans les statistiques du CAD, les membres ont entrepris de mettre au point un marqueur statistique pour recenser les investissements visant l'adaptation au changement climatique.

Le graphique C.1 montre l'évolution de l'aide affectée par les membres du CAD (y compris les institutions de l'UE), ainsi que par la Banque mondiale à la lutte contre le changement climatique. En 2008, les activités totales affectées du marqueur « changement climatique » ont représenté 7.7 milliards USD, soit environ 10.5 % de l'APD totale enregistrée cette année là. Étant donné l'introduction relativement récente du marqueur changement climatique, il est toutefois difficile de déterminer les tendances à un stade aussi précoce.

Graphique C.1. L'utilisation du marqueur Rio relatif au changement climatique



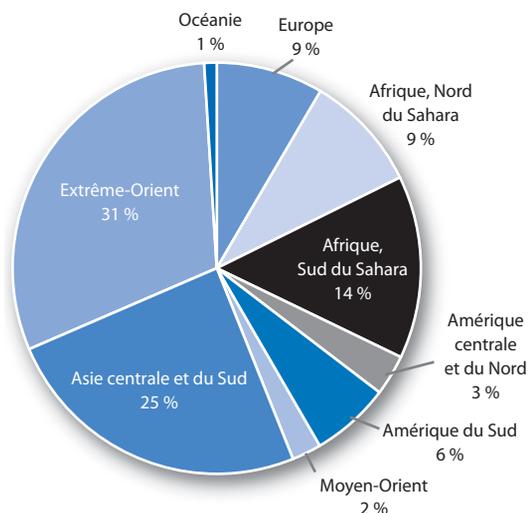
Note : Ne prend pas en compte les données pour la période 1998-2001 ressortant d'une étude pilote spéciale réalisée en 2002, ce qui accroîtrait les montants à compter de 1999-2001. Ne prend pas non plus en compte les données concernant la Corée qui a comptabilisé 205 millions USD au titre de l'atténuation en 2008, ni celles concernant la Banque mondiale (IDA) qui a décaissé, pour les années considérées, 244 millions USD pour des activités affectées du marqueur « atténuation du changement climatique ».

Source : Statistiques agrégées du CAD et Système de notification des pays créanciers du CAD, 2010.

Graphique C.2. Parts par région de l'APD affectée du marqueur Rio pour la période 2006-08

(en millions USD 2007)

Parts de l'APD par région pour les apports affectés du marqueur « changement climatique », moyenne = 5.5 milliards USD

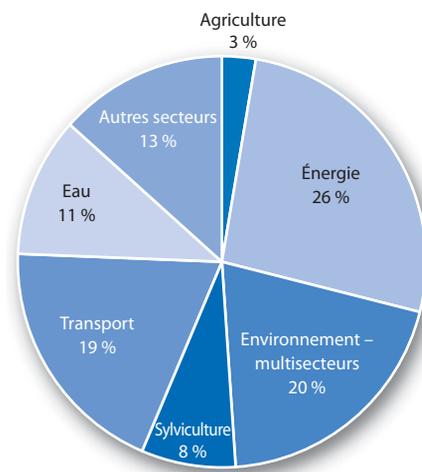


Source : Système de notification des pays créanciers du CAD, 2010.

Graphique C.3. Répartition sectorielle de l'aide pour le marqueur relatif au changement climatique

(en millions USD 2007)

Parts de l'APD par région pour les apports affectés du marqueur « changement climatique », moyenne = 5.5 milliards USD



Source : Système de notification des pays créanciers du CAD.

Dans la pratique, le marqueur « changement climatique » présente des limites étant donné qu'il n'est applicable qu'à l'atténuation¹. Il n'est pas appliqué aux apports d'aide en faveur de l'adaptation, qui ont pour objet d'aider les pays à s'adapter par suite du changement climatique et non pas d'influer sur ce dernier. Le Secrétariat du CAD étudie actuellement les moyens de mettre en œuvre le marqueur relatif à l'adaptation qui a été récemment adopté. De plus, les organismes multilatéraux (en dehors des institutions de l'UE et de la Banque mondiale) n'utilisent pas le marqueur lorsqu'ils notifient leurs apports au CAD.

Les marqueurs Rio ont connu une longue phase pilote et les notifications demeurent incomplètes. Trois membres (Norvège, Luxembourg et États-Unis) n'ont pas utilisé le marqueur relatif au changement climatique dans leurs notifications au SNPC au cours de la période 2005-08. Qui plus est, il convient de comparer les données concernant les différents pays avec prudence étant donné que chaque membre peut interpréter et appliquer le marqueur Rio à sa manière. C'est la raison pour laquelle le présent rapport n'inclut pas d'informations générées par le marqueur Rio dans les comparaisons entre pays. Toutefois, les données du marqueur permettent une meilleure estimation des objectifs des politiques d'aide même si elles ne permettent pas de quantifier automatiquement les apports en question.

Apports de ressources de l'OCDE à la lutte contre le changement climatique, par destination et par secteur

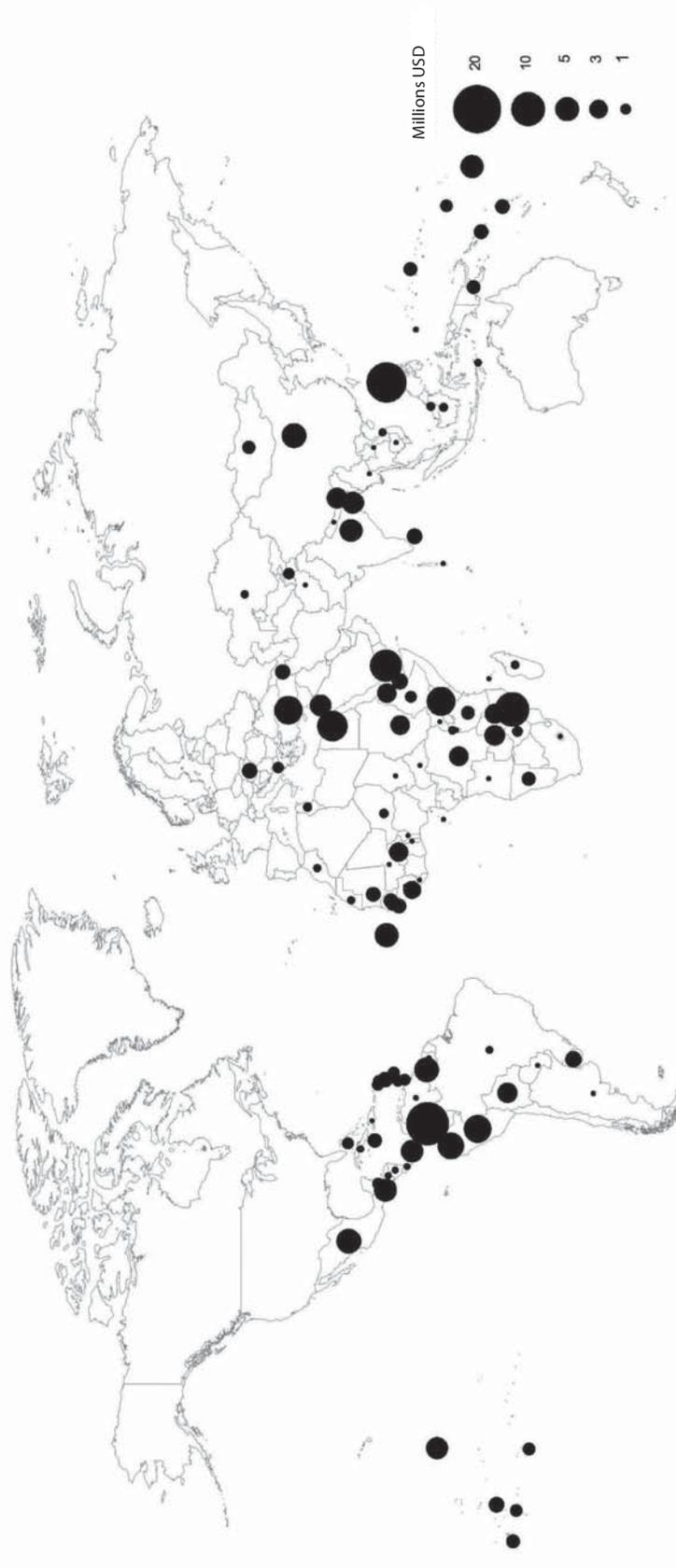
L'APD affectée du marqueur atténuation du changement climatique a eu tendance à profiter à l'Extrême-Orient (Chine, Indonésie, etc.) ou à l'Asie du Sud et du Centre (Inde), suivis de l'Afrique subsaharienne et de l'Europe (Turquie) à parts égales avec l'Afrique du Nord. Cela concorde plus ou moins avec les décaissements en faveur de l'atténuation provenant des fonds mis en place (voir les cartes sur les deux pages suivantes), qui sont allés principalement à des pays à revenu intermédiaire.

Répartition sectorielle des apports d'aide affectés du marqueur « changement climatique »

Les apports d'aide affectés du marqueur atténuation du changement climatique se voient attribuer un code principalement pour les secteurs de l'énergie, des transports et de l'environnement (code plurisectoriel). Cela est logique compte tenu de l'importance accordée à l'atténuation du changement climatique et de l'objectif consistant à réduire les sources d'émissions de gaz à effet de serre en optant pour des sources d'énergie renouvelables, en utilisant les combustibles de manière plus efficace et en augmentant les puits de carbone. (On pourrait raisonnablement s'attendre à ce que le code plurisectoriel pour l'environnement englobe certains de ces éléments de la capture ou du stockage du carbone qui recourent plusieurs secteurs).

Point sur la destination des apports d'aide affectés à la lutte contre le changement climatique :

Adaptation

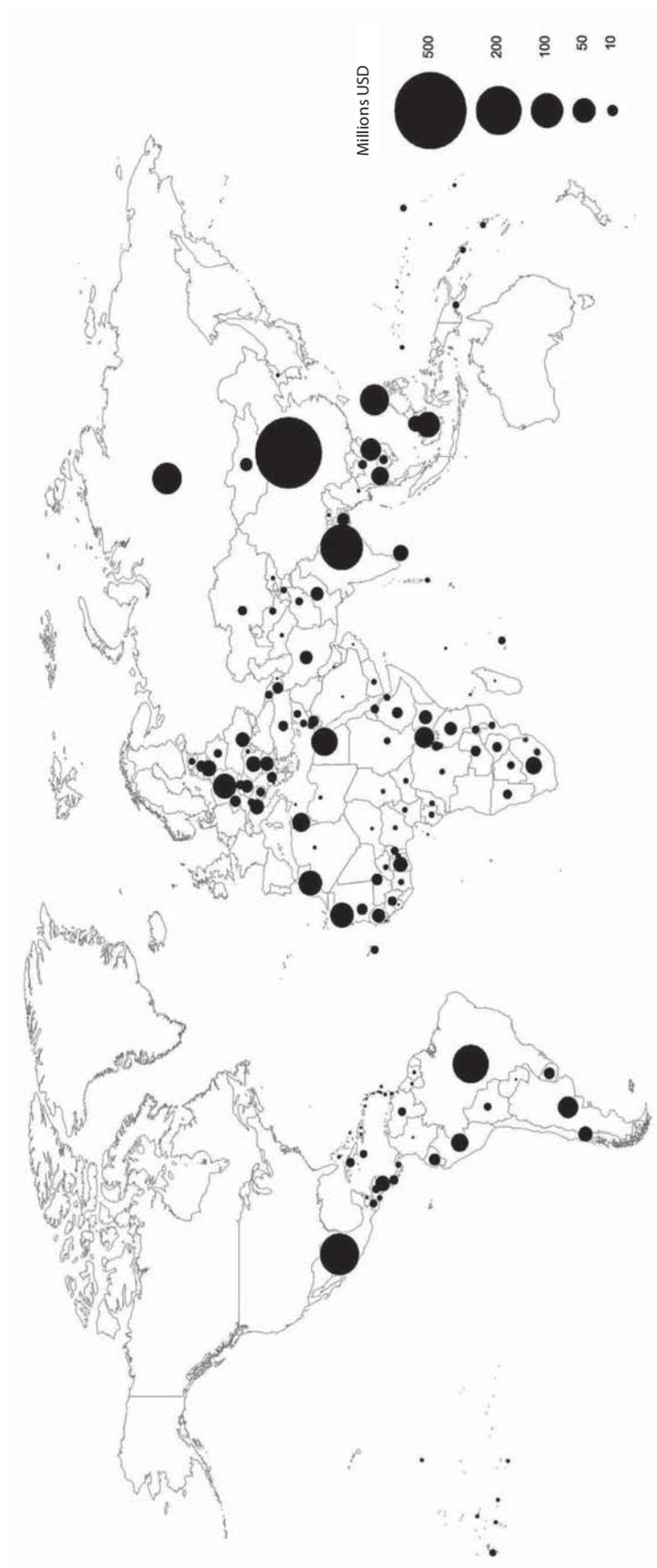


Versements totaux en faveur de l'adaptation = 255.3 millions USD

Le montant des versements en faveur de l'adaptation a été calculé à partir de données provenant de la Priorité stratégique « adaptation » (PSA), du Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), du Fonds pour la réalisation des OMD et du Fonds d'affectation spéciale du FEM. Les chiffres indiqués pour les différents pays renvoient au nombre de projets/programmes financés.

Source : Établi par le Secrétariat du CAD à partir de données tirées de la « Climate Funds Update », 2010 (www.climatefundsupdate.org)

Atténuation



Versements totaux en faveur de l'atténuation = 2.4 milliards USD

Le montant des versements en faveur de l'atténuation a été calculé à partir de données provenant de la Priorité stratégique « adaptation » (PSA), du Fonds pour les PMA (FPMA), du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), du Fonds pour la réalisation des OMD et du Fonds d'affectation spéciale du FEM. Les chiffres indiqués pour les différents pays renvoient au nombre de projets/programmes financés.

Source : Établi par le Secrétariat du CAD à partir de données tirées de la « Climate Funds Update », 2010 (www.climatefundsupdate.org).

Note

1. Si le marqueur Rio relatif au changement climatique renvoie essentiellement à l'atténuation, les activités types qui sont données en exemple dans la définition pourraient aussi être considérées comme visant l'adaptation, d'où la difficulté pour les services déclarants de déterminer ce qu'il convient d'inclure dans cette catégorie.

Annexe D

Augmentations générales du capital et reconstitutions des ressources en 2010

Examen de la situation du capital de la BIRD

Selon les prévisions établies par la Banque mondiale pour l'après-crise, la demande de prêts de la BIRD va continuer à augmenter en vue de répondre à la progression du nombre de nouveaux pauvres dans les pays à revenu intermédiaire, de soutenir le programme d'action relatif aux biens publics mondiaux et de faire face aux futures crises. Afin de commencer à accroître sa capacité financière, la BIRD a déjà pris des mesures pour pouvoir étendre l'utilisation de son capital actuel au financement de ses prêts. En même temps, elle travaille activement avec les actionnaires concernés, afin d'obtenir de leur part le versement du capital libéré en monnaie nationale¹. Elle a en outre procédé à une augmentation générale des taux des prêts de 20 points de base, ce qui, selon les prévisions du scénario retenu, devrait accroître d'environ 2 milliards USD les fonds propres utilisables de la BIRD à la fin de l'exercice 19. En dépit de ces efforts, il devrait subsister, dans la base de capitaux propres de la BIRD, un déficit qui se situera entre 4.8 et 6.3 milliards USD à l'exercice 19. Les mesures susceptibles d'être prises pour combler ce déficit sont une augmentation sélective de capital (ASC), une augmentation générale du capital (AGC) et un nouveau relèvement du tarif des prêts de longue durée. Lors des réunions annuelles de 2009, le Comité du développement a demandé que soit effectué un nouvel examen portant, notamment, sur une éventuelle augmentation générale du capital du Groupe de la Banque mondiale. À la réunion du printemps 2010 du Comité du développement, les membres ont entériné une augmentation générale du capital de la BIRD de 58.4 milliards USD, dont une fraction de 6% de capital libéré, soit 3.5 milliards USD.

Examen de la situation du capital de l'IFC

La crise financière a eu des effets négatifs sur la rentabilité de l'IFC et mis à mal la situation de son compte de capital. Afin de faire face à l'insuffisance de capitaux à laquelle l'IFC est ainsi confrontée, il est envisagé d'adopter une solution à deux étapes. Durant la période transitoire, les actionnaires apporteraient un soutien rapide à la stratégie de croissance de l'IFC au moyen de ce que l'on appelle le « capital hybride² ». Celui-ci serait ensuite remplacé par un capital complémentaire libéré par les actionnaires de l'IFC. On estime qu'une augmentation du capital dans une fourchette de 1.8 milliard à 2.4 milliards USD permettrait à l'IFC de porter son portefeuille d'investissements à un niveau se situant entre 47 et 49 milliards USD dans les prochaines années sans mettre en péril sa cote de crédit (AAA). Lors de sa dernière réunion (avril 2010), le Comité du développement a adopté un dispositif visant à renforcer la capacité financière de l'IFC, dont la prise en considération d'un instrument hybride à long terme pour les actionnaires, sous réserve de l'examen des conditions par le Conseil, et la non-distribution des bénéfices³.

16^e reconstitution des ressources de l'IDA (IDA 16)

Les délégués auprès de l'IDA se sont réunis à Bamako du 15 au 18 juin 2010 pour la deuxième réunion consacrée à la 16^e reconstitution des ressources de cet organisme (IDA 16). La plupart des participants ont approuvé les thèmes spécifiques retenus, à savoir les États fragiles et les pays touchés par un conflit, la problématique hommes-femmes, la réponse à la crise et le changement climatique, mais ils ont insisté sur la nécessité de les inscrire dans le contexte plus général de la recherche de résultats en matière de développement. Lors de l'examen à mi-parcours de l'IDA 15, qui s'est récemment achevé, il a été indiqué qu'au cours des quinze premiers mois de la période couverte par l'IDA 15 (juillet 2008 à octobre 2009), les engagements de l'IDA ont atteint le niveau sans précédent de 16.9 milliards USD, soit une augmentation de 50% par rapport à la partie correspondante de la période couverte par l'IDA 14. Étant donné que l'IDA dispose d'une enveloppe déterminée pour la période sur laquelle porte un exercice donné de reconstitution de ses ressources, ce vigoureux effort a principalement tenu au fait que les pays ont concentré leur aide en début de période. Par conséquent, pour le reste de la période couverte par l'IDA 15, le niveau des ressources sera moins élevé.

Les participants ont réaffirmé qu'ils étaient très favorables à la proposition d'axer l'IDA 16 sur les résultats en matière de développement. Dans ce contexte, ils se sont réjouis des efforts visant à renforcer encore le système de mesure des résultats défini par l'IDA, et ont encouragé les responsables à étudier des moyens complémentaires d'évaluer les performances de cette dernière, qui permettent en même temps de préserver l'appropriation à l'échelon local et la transparence. Ils ont approuvé le programme en cours de réforme interne, et certains d'entre eux ont demandé instamment à la Banque mondiale d'accélérer la mise en œuvre de la réforme des prêts d'investissement au cours de la période couverte par l'IDA 16, notamment de prendre des dispositions en vue d'aider à accroître l'utilisation des systèmes nationaux. Les participants se sont félicités du caractère réaliste des scénarios de financement proposés, et plusieurs d'entre eux ont salué les efforts de mobilisation des ressources internes, notamment les transferts de la BIRD. La prochaine réunion relative à la 16^e reconstitution des ressources de l'IDA aura lieu au moment où se tiendront les réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI⁴.

Banque africaine de développement : sixième augmentation générale du capital

Lors des assemblées annuelles qui se sont tenues à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le 27 mai 2010, un comité des gouverneurs représentant les actionnaires de la Banque africaine de développement (BAfD) a entériné le triplement du capital de cette dernière, qui sera ainsi porté de 33 milliards USD à 99 milliards USD. Une fraction de 6% de cette augmentation de 66 milliards USD, soit 4 milliards USD, devra être versée par les actionnaires sous forme de capital libéré. La dernière augmentation générale du capital (AGC) a eu lieu en 1998, et la stratégie à moyen terme de la Banque (2008-12) n'en prévoit pas de nouvelle avant 2013. Or, devant l'impact exercé par la crise économique mondiale sur l'Afrique, la demande de mesures propres à atténuer les effets de celle-ci s'est faite plus forte, et si la Banque poursuit son action au rythme actuel, elle aura épuisé 90% de son capital risque en 2012.

Fonds africain de développement

Lors des assemblées annuelles qui ont eu lieu en mai 2009 à Dakar, au Sénégal, le Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement a adopté une résolution visant à l'ouverture de pourparlers sur une augmentation générale du capital (AGC) de la

Banque et la reconstitution des ressources de son « guichet concessionnel », le Fonds africain de développement (FAD). Celles-ci sont reconstituées tous les trois ans par 26 pays donateurs. Les négociations concernant la dernière reconstitution des ressources du FAD (la 11^e, ou FAD 11), qui couvrait la période 200810, s'étaient achevées en décembre 2007 et avaient abouti à un montant sans précédent de 8.9 milliards USD. Parmi les principales priorités stratégiques du Fonds au titre de la FAD 11 figurent les infrastructures, la gouvernance, l'aide aux États fragiles et l'intégration régionale. Lors de l'examen à mi-parcours de la FAD 11, qui a eu lieu en octobre 2009, les participants se sont montrés très favorables à un regroupement et à un renforcement des priorités stratégiques actuelles, afin d'en faire l'axe essentiel du cycle de la FAD 12 qui doit débiter en janvier 2011. De plus, le FAD a été engagé à faire de la sécurité alimentaire et du changement climatique des questions transversales. Les délégués ont en outre souligné la nécessité pour la Banque de continuer à renforcer ses capacités d'exécution, en insistant particulièrement sur la qualité, la décentralisation, la mise en valeur des ressources humaines et l'efficacité de l'aide. Le processus relatif à la 12^{ème} reconstitution des ressources du FAD (FAD 12) sera achevé en septembre 2010.

Banque interaméricaine de développement : neuvième augmentation générale du capital

Au cours des quinze années qui ont suivi la huitième augmentation générale des ressources de la Banque interaméricaine de développement (BID 8), cette dernière est devenue la principale source de financement du développement pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le montant des prêts approuvés s'élevant à 108.6 milliards USD. Le Fonds pour les opérations spéciales a apporté une somme de 6.6 milliards USD sous la forme de prêts assortis de conditions de faveur aux pays les plus pauvres de la région, ce qui a fait de lui la principale source de prêts de cette nature au niveau multilatéral. À compter de 2007 et, plus récemment, par suite des efforts visant à atténuer l'impact de la crise économique mondiale, l'activité de prêt s'est fortement intensifiée, ce qui a suscité un examen des propres besoins de la Banque en capital. En octobre 2009, le Conseil des gouverneurs a décidé de procéder à la dernière étude relative à la nécessité d'une augmentation générale des ressources du Capital ordinaire et d'une reconstitution des ressources du Fonds pour les opérations spéciales. Le 22 mars 2010, lors de sa réunion annuelle, le Conseil des gouverneurs de la BID a engagé le processus afférent à la neuvième augmentation générale du capital (AGC 9), en vue d'un accroissement de 70 milliards USD des ressources du Capital ordinaire de la Banque, hausse la plus importante de l'histoire de cette organisation. Il est en outre convenu de mettre en place un dispositif sans précédent de soutien financier pour Haïti, ainsi que de reconstituer les ressources du Fonds pour les opérations spéciales, qui finance les activités menées dans les pays les plus pauvres de la région.

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme : reconstitution des ressources en 2010

Créé en 2002, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme était financé au départ au moyen des contributions (principalement annuelles) apportées par près de 50 pays, ainsi que des fondations privées, des entreprises et des particuliers. Le renforcement des programmes mis en place dans plus de 140 pays a sensiblement accru la nécessité de disposer d'un soutien durable et prévisible, ce qui a conduit le Conseil d'administration du Fonds mondial à prendre la décision d'adopter un modèle de financement reposant sur des exercices périodiques de reconstitution des ressources. Deux de ces exercices ont eu lieu à ce jour, le premier pour la période 200607, et le second pour la période 200810.

Depuis que le Fonds mondial existe, les donateurs publics, privés et non gouvernementaux ont pris dans leur ensemble des engagements de financement qui représentent un montant total de 22.1 milliards USD sur la période 2001-15 (quoique, pour l'heure, les promesses faites par la majorité des donateurs ne vont que jusqu'à la fin de 2010). Le Conseil d'administration du Fonds mondial a entériné la décision de procéder à une troisième reconstitution des ressources qui couvrirait la période 2011-13. A l'occasion de la conférence consacrée aux engagements cette troisième reconstitution qui a eu lieu en octobre 2010 à New York, les donateurs ont promis de contribuer 11,7 milliards USD au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour la période 2011-13.

Bien qu'il soit élevé, le montant total des promesses volontaires ne représente qu'une partie des 40 à 90 milliards USD que les experts jugent nécessaire d'obtenir de la part de toutes les sources pour chacune des années de la période 2010-15, en vue de prévenir la contamination par le VIH, la tuberculose et le paludisme et de traiter efficacement les personnes touchées à l'échelle mondiale⁵. Des dispositions ont été prises pour obtenir plus de ressources financières en mettant davantage à contribution le secteur privé et en utilisant des mécanismes de financement novateurs. Les responsables du Fonds mondial s'efforcent de réaliser des gains d'efficacité de 10%, comme ils en ont été chargés par le Conseil d'administration. Le cadre mis en place en 2009 pour les indicateurs de résultats clés du Fonds mondial permet d'évaluer l'ensemble des performances de ce dernier dans quatre domaines : la performance opérationnelle, les résultats des subventions, l'efficacité (le fait que l'aide apportée par le Fonds mondial permet ou non d'obtenir des résultats en matière de développement, de renforcer les systèmes de santé et d'assurer une utilisation optimale des ressources) et l'impact produit.

Fonds pour l'environnement mondial : cinquième reconstitution des ressources (FEM 5) en 2010

Créé en 1991, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) constitue aujourd'hui la principale source de financement des projets visant à améliorer l'état de l'environnement à l'échelle mondiale. Il constitue le mécanisme de financement de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD). Il apporte aussi un soutien pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Par conséquent, il assure l'octroi de dons aux pays en développement et aux pays en transition pour le financement de projets dans plusieurs domaines étroitement liés les uns aux autres, qui concernent la diversité biologique, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des terres, la couche d'ozone et les polluants organiques persistants.

La cinquième reconstitution des ressources du FEM (FEM 5) a été vigoureusement approuvée par les participants à la COP 15 qui s'est récemment tenue à Copenhague, ainsi que par la communauté des ONG. Les négociations relatives à la FEM 5, qui couvrira la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2014 (exercice 1-exercice 14) se sont achevées en mai 2010. Le montant visé, de 4.2 milliards USD, représente une augmentation de 34% par rapport au niveau de la FEM 4, laquelle permettra de procéder à une légère hausse des apports pour tous les domaines d'intervention. Selon le *Final GEF5 Programming Document*, la part du changement climatique se situera probablement aux alentours de 1.4 milliard USD pour quatre ans, et sera presque entièrement consacrée aux mesures d'atténuation.

Notes

1. Selon les Statuts de la BIRD, les États membres ne sont tenus d'apporter que 10% du capital libéré en USD, ce montant pouvant être librement utilisé par la BIRD dans le cadre de ses opérations. Les 90% restants peuvent être libellés dans la monnaie nationale de l'État membre souscripteur. La BIRD a pour l'heure obtenu des indications selon lesquelles serait versée la somme de 0.5 milliard USD, sur un montant total de 2 milliards USD de capital libéré en monnaie nationale non versé.
2. Placement, auprès des actionnaires, de titres de dette subordonnée à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, avec éventuellement des mécanismes déclencheurs de versements et de remboursements liés à l'adéquation du capital de l'IFC, en vue de remplacer à court terme une augmentation de capital.
3. Banque mondiale (2010), « Communiqué du Comité du développement », Banque mondiale, Washington, DC, 25 avril.
4. Banque mondiale (2010), « Chairperson's Summary: IDA Deputies' Meeting, Bamako, Mali, June 16-19, 2010 ».
5. The Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria (2010), p. 5.

Annexe E

Liste des organisations internationales bénéficiaires de contributions susceptibles d'être comptabilisées, en tout ou en partie, dans l'APDO

Code de la catégorie du canal	Code canal	Acronyme (français)	Nom complet (français)	Coefficient appliqué aux contributions au budget central	Destination sectorielle
40000	40000		INSTITUTIONS MULTILATÉRALES		
41000	41000		AGENCES, FONDS ET COMMISSIONS DES NATIONS UNIES		
	41101	CCD	Convention sur la lutte contre la désertification	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	41102	OLCP-EA	Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est Africain	100	Secteurs de la production
	41103	CEA	Commission économique pour l'Afrique	100	Infrastructure et services sociaux
	41104	CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	100	Infrastructure et services sociaux
	41105	CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	100	Infrastructure et services sociaux
	41106	CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	100	Infrastructure et services sociaux
	41107	AIEA-FTC	Agence internationale de l'énergie atomique (Contributions au Fonds de Coopération Technique uniquement)	100	Infrastructure et services économiques
	41108	FIDA	Fonds international de développement agricole	100	Secteurs de la production
	41109	INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	100	Infrastructure et services sociaux
	41110	ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA	100	Infrastructure et services sociaux
	41111	FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies	100	Infrastructure et services économiques
	41112	CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	100	Secteurs de la production
	41114	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	41116	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	41118	CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	41119	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population	100	Infrastructure et services sociaux
	41120	UN Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	41121	HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	100	Aide humanitaire
	41122	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	100	Infrastructure et services sociaux

Liste des organisations internationales bénéficiaires de contributions susceptibles d'être comptabilisées, en tout ou en partie, dans l'APDO

Code de la catégorie du canal	Code canal	Acronyme (français)	Nom complet (français)	Coefficient appliqué aux contributions au budget central	Destination sectorielle
	41123	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	100	Secteurs de la production
	41124	UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	100	Infrastructure et services sociaux
	41125	UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	41126	UNMAS	Service de l'action antimines des Nations Unies	100	Infrastructure et services sociaux
	41127	OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire	100	Aide humanitaire
	41128	UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	100	Infrastructure et services sociaux
	41129	UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	100	Infrastructure et services sociaux
	41130	UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	100	Aide humanitaire
	41131	UNSSC	Ecole des cadres du système des Nations Unies	100	Infrastructure et services sociaux
	41132	UNSCN	Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies	100	Infrastructure et services sociaux
	41133	UNSI	Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique	100	Infrastructure et services sociaux
	41134	UNU	Université des Nations Unies (y compris le Fonds de dotation)	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	41135	UNV	Programme des volontaires des Nations Unies	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	41136		Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	100	Infrastructure et services sociaux
	41137		Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme	100	Infrastructure et services sociaux
	41138		Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	100	Infrastructure et services sociaux
	41140	PAM	Programme alimentaire mondial	100	Aide-programme et aide sous forme de produits
	41141	PBF Guichet deux	Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (Guichet deux: contributions réservées)	100	Infrastructure et services sociaux
	41142	FNUD	Fonds des Nations Unies pour la démocratie	100	Infrastructure et services sociaux
	41143	OMS-CVSOD	Organisation mondiale de la santé - compte de contributions volontaires sans objet désigné	100	Infrastructure et services sociaux
41300	41300		AUTRES NATIONS UNIES (Contributions comptabilisables pour partie)		
	41301	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	51	Secteurs de la production
	41302	OIT	Organisation internationale du travail	15	Infrastructure et services sociaux
	41303	UIT	Union internationale des télécommunications	18	Infrastructure et services économiques
	41304	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	44	Infrastructure et services sociaux

Liste des organisations internationales bénéficiaires de contributions susceptibles d'être comptabilisées, en tout ou en partie, dans l'APDO

Code de la catégorie du canal	Code canal	Acronyme (français)	Nom complet (français)	Coefficient appliqué aux contributions au budget central	Destination sectorielle
	41305	ONU	Organisation des Nations Unies	12	Destination plurisectorielle ou transversale
	41306	UPU	Union postale universelle	16	Infrastructure et services économiques
	41307	OMS-obligatoires	Organisation mondiale de la santé - contributions obligatoires	76	Infrastructure et services sociaux
	41308	OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	3	Infrastructure et services sociaux
	41309	OMM	Organisation météorologique mondiale	4	Infrastructure et services sociaux
	41310	UNDPKO	Département des Nations Unies des opérations de maintien de la paix (à l'exclusion de l'ONUST, UNMOGIP, UNFICYP, FNUOD)	7	Infrastructure et services sociaux
	41311	PBF Guichet un	Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (Guichet un: contributions sans conditions)	80	Infrastructure et services sociaux
	41312	AIEA-obligatoires	Agence internationale de l'énergie atomique - contributions obligatoires	33	Infrastructure et services économiques
	41313	HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (contributions extrabudgétaires uniquement)	64	Infrastructure et services sociaux
	41314	CEE-ONU	Commission économique des Nations unies pour l'Europe (contributions extrabudgétaires uniquement)	89	Infrastructure et services sociaux
42000	42000	INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE			Destination plurisectorielle ou transversale
	42001	CE	Commission européenne - partie du budget affectée au développement	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	42003	FED	Commission européenne - Fonds européen de développement	100	Infrastructure et services sociaux
	42004	BEI	Banque européenne d'investissement (subventions d'intérêts seulement)	100	Infrastructure et services économiques
	42005	FEMIP	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat	100	Infrastructure et services économiques
	42006	GEEREF	Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	100	
43000	43000	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL			
	43001	FMI-FRPC	Fonds monétaire international - Facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	43002	FMI-FRPC-PPTE	Fonds monétaire international - Facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance - Pays pauvres très endettés (y compris les comptes PPTE, FRPC et FRPC-PPTE)	100	Actions se rapportant à la dette
	43003	FMI-ENDA	Fonds monétaire international - Aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles	100	Aide humanitaire
44000	44000	GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE			
	44001	BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	44002	IDA	Association internationale de développement	100	Destination plurisectorielle ou transversale

Liste des organisations internationales bénéficiaires de contributions susceptibles d'être comptabilisées, en tout ou en partie, dans l'APDO

Code de la catégorie du canal	Code canal	Acronyme (français)	Nom complet (français)	Coefficient appliqué aux contributions au budget central	Destination sectorielle
	44003	IDA-PPTE	Association internationale de développement - Fonds fiduciaire de l'IDA en faveur des pays pauvres très endettés	100	Actions se rapportant à la dette
	44004	SFI	Société financière internationale	100	Infrastructure et services économiques
	44005	AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements	100	Infrastructure et services économiques
	44006	AMC	Garanties de marché	100	Infrastructure et services sociaux
	44007	IDA-IADM	Association internationale de développement - Initiative d'allègement de la dette multilatérale	100	Actions se rapportant à la dette
45000	45000	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE			
	45001	OMC-CCI	Centre du commerce international de l'Organisation mondiale du commerce	100	Secteurs de la production
	45002	OMC-COLO	Centre consultatif sur la législation de l'Organisation mondiale du commerce	100	Secteurs de la production
	45003		Organisation mondiale du commerce - Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement	100	Secteurs de la production
46000	46000	BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT			
	46001	FSA	Fonds de solidarité africaine	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	46002	BAfD	Banque africaine de développement	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	46003	FAD	Le Fonds africain de développement	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	46004	BAfD	Banque asiatique de développement	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	46005	BAfD F. Sp.	Banque asiatique de développement: fonds spécial	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	46006	BSTDB	Black Sea Trade and Development Bank	61	Destination plurisectorielle ou transversale
	46007	BCAIE	Banque centroaméricaine d'intégration économique	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	46008	CAF	Société andine de développement	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	46009	BDC	Banque de développement des Caraïbes	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	46012	BID	Banque interaméricaine de développement, Société interaméricaine d'investissements, Fonds multilatéral d'investissements	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	46013	BID F. Sp.	Banque interaméricaine de développement: Fonds spécial d'opérations	100	Destination plurisectorielle ou transversale
47000	47000	AUTRES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES			
	47001	ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique	100	
	47002	APO	Organisation asiatique de productivité	100	

Liste des organisations internationales bénéficiaires de contributions susceptibles d'être comptabilisées, en tout ou en partie, dans l'APDO

Code de la catégorie du canal	Code canal	Acronyme (français)	Nom complet (français)	Coefficient appliqué aux contributions au budget central	Destination sectorielle
	47003	ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est - coopération économique	100	Infrastructure et services sociaux
	47004	ANASE (FC)	Fonds culturel de l'ANASE	100	Infrastructure et services sociaux
	47005	UA	Union Africaine (à l'exclusion de la Facilité de soutien à la paix)	100	Infrastructure et services sociaux
	47008	AVRDC	Centre international de cultures maraichères	100	Secteurs de la production
	47009	CAMES	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur	100	Infrastructure et services sociaux
	47010	CAPAM	Agence du Commonwealth pour l'administration et la gestion publiques	100	
	47011	CARICOM	Secrétariat de la Communauté des Caraïbes	100	Infrastructure et services sociaux
	47012	CAREC	Centre épidémiologique des Caraïbes	100	Infrastructure et services sociaux
	47013	CF	Fondation du Commonwealth	100	Infrastructure et services sociaux
	47014	CFTC	Fonds du Commonwealth pour la coopération technique	100	
	47015	CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	100	Secteurs de la production
	47016	CI	Institut du Commonwealth	100	
	47017	CIAT	Centre international d'agriculture tropicale	100	Secteurs de la production
	47018	CIFOR	Centre de recherche forestière internationale	100	Secteurs de la production
	47019	CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes	100	Secteurs de la production
	47020	CIMMYT	Centre international d'amélioration du maïs et du blé	100	Secteurs de la production
	47021	CIP	Centre international de la pomme de terre	100	Secteurs de la production
	47022	CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47023	CLAS	Service juridique du Commonwealth	100	Infrastructure et services sociaux
	47024	CMDF	Fonds du Commonwealth pour le développement des médias	100	Infrastructure et services sociaux
	47025	COL	Commonwealth of Learning	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47026	CPLP	Communauté des pays de langue portugaise	100	
	47027	CP	Plan de Colombo	100	
	47028	CPTM	Partenariat pour la gestion technique (Commonwealth)	100	
	47029	CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest	100	
	47030	CSC	Comité scientifique du Commonwealth	100	
	47031	CSSO	Bureau du Commonwealth pour les petits États	100	
	47032	CTIAF	Fonds du Commonwealth pour le commerce et l'investissement	100	Secteurs de la production
	47033	CYP	Programme du Commonwealth pour la jeunesse	100	Infrastructure et services sociaux
	47034	CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	100	Infrastructure et services sociaux
	47035	ENDA	Environnement et développement du Tiers-monde	100	Destination plurisectorielle ou transversale

Liste des organisations internationales bénéficiaires de contributions susceptibles d'être comptabilisées, en tout ou en partie, dans l'APDO

Code de la catégorie du canal	Code canal	Acronyme (français)	Nom complet (français)	Coefficient appliqué aux contributions au budget central	Destination sectorielle
	47036	OEPP	Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes	100	Secteurs de la production
	47037	EROPA	Organisation régionale de l'Orient pour l'administration publique	100	Infrastructure et services sociaux
	47038		Fonds d'assistance et de support technique aux pays en développement d'INTERPOL	100	
	47040	FFA	Agence des pêches	100	Secteurs de la production
	47041	FFTC	Centre des techniques de l'alimentation et des engrais	100	Secteurs de la production
	47042	FIT	Fondation pour la formation internationale dans les pays du tiers monde	100	Infrastructure et services sociaux
	47043		Global Crop Diversity Trust	100	Secteurs de la production
	47044	FEM	Fonds pour l'environnement mondial	96	Destination plurisectorielle ou transversale
	47045	Fonds mondial	Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la paludisme	100	Infrastructure et services sociaux
	47046	OIF	Organisation internationale de la Francophonie	100	
	47047	IIA	Institut international africain	100	
	47048	IAII	Institut indianiste interaméricain	100	
	47049	BIE	Bureau international d'éducation – Service international d'informations et d'études sur les innovations éducatives	100	Infrastructure et services sociaux
	47050	CCIC	Comité consultatif international du coton	100	Secteurs de la production
	47051	ICARDA	Centre international de recherche agricole dans les zones arides	100	Secteurs de la production
	47053	ICDDR,B	Centre international de recherche sur la santé et la population	100	Infrastructure et services sociaux
	47054	ICIPE	Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes	100	Secteurs de la production
	47055	ICRA	Centre International pour la Recherche Agricole orientée vers le développement	100	Secteurs de la production
	47056	ICRAF	Centre mondial de l'agroforesterie	100	Secteurs de la production
	47057	ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides	100	Secteurs de la production
	47058	IDEA	International Institute for Democracy and Electoral Assistance	100	Infrastructure et services sociaux
	47059	IDLO	Organisation internationale de droit du développement	100	Infrastructure et services sociaux
	47060	IIC	Institut international du coton	100	Secteurs de la production
	47061	IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture	100	Secteurs de la production
	47062	IITA	Institut international d'agriculture tropicale	100	Secteurs de la production
	47063	ILRI	International Livestock Research Institute	100	Secteurs de la production
	47064	INBAR	Réseau International sur le bambou et le rotin	100	Secteurs de la production
	47065	COI	Commission océanographique intergouvernementale	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47066	OIM	Organisation internationale des migrations	100	Destination plurisectorielle ou transversale

Liste des organisations internationales bénéficiaires de contributions susceptibles d'être comptabilisées, en tout ou en partie, dans l'APDO

Code de la catégorie du canal	Code canal	Acronyme (français)	Nom complet (français)	Coefficient appliqué aux contributions au budget central	Destination sectorielle
	47067	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47068	APFIC	Commission Asie-Pacifique des pêches	100	Secteurs de la production
	47069		Biodiversity International	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47070	IIRR	Institut international de recherche sur le riz	100	Secteurs de la production
	47071	ISTA	Association internationale d'essais de semences	100	Secteurs de la production
	47073	OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux	100	Secteurs de la production
	47074	IIV	Institut international de vaccins	100	Infrastructure et services sociaux
	47075	IWMI	Institut international de gestion des ressources en eau	100	Infrastructure et services sociaux
	47076	JSCA	Centre d'études sur la justice dans les Amériques	100	Infrastructure et services sociaux
	47077	MRC	Commission du Mékong	100	Infrastructure et services sociaux
	47078	Protocole de Montréal	Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47079	OEA	Organisation des États américains	100	Infrastructure et services sociaux
	47080	OCDE	Organisation de Coopération et de développement économiques (contributions aux fonds spéciaux pour les activités de coopération technique uniquement)	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47081	OCDE-Centre de dév.	OCDE Centre de développement	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47082	OECO	Organisation des États des Caraïbes orientales	100	Infrastructure et services sociaux
	47083	OPS	Organisation panaméricaine de la santé	100	Infrastructure et services sociaux
	47084	PAIGH	Institut panaméricain de géographie et d'histoire	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47085	ACPF	Association du Congrès panaméricain des chemins de fer	100	Infrastructure et services économiques
	47086	PIDG	Private Infrastructure Development Group	100	Infrastructure et services économiques
	47087	SFIP	Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique	100	Infrastructure et services sociaux
	47088	RN	Relief Net	100	Aide humanitaire
	47089	SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe	100	Infrastructure et services sociaux
	47090	SATCC	Commission des transports et communications de l'Afrique australe	100	Infrastructure et services économiques
	47091	SCAAP	Programme spécial d'aide à l'Afrique du Plan de Colombo	100	
	47092	SEAFDC	Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est	100	Secteurs de la production
	47093	SEAMEO	Organisation des Ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est	100	Infrastructure et services sociaux
	47094	SOPAC	Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées	100	
	47095	SPBEA	Conseil d'évaluation du Pacifique Sud pour l'éducation	100	Infrastructure et services sociaux
	47096	CPS	Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique	100	Destination plurisectorielle ou transversale

Liste des organisations internationales bénéficiaires de contributions susceptibles d'être comptabilisées, en tout ou en partie, dans l'APDO

Code de la catégorie du canal	Code canal	Acronyme (français)	Nom complet (français)	Coefficient appliqué aux contributions au budget central	Destination sectorielle
	47097	PROE	Programme régional océanien de l'environnement	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47098	UNPO	Organisation des peuples et des nations non représentés	100	Infrastructure et services sociaux
	47099	USP	Université du Pacifique Sud	100	Infrastructure et services sociaux
	47100	UMOA	Union monétaire ouest-africaine	100	Infrastructure et services économiques
	47101	ADRAO	Centre du riz pour l'Afrique	100	Secteurs de la production
	47102	OMD-prog. De bourses	Organisation mondiale des douanes, programme de bourses	100	Secteurs de la production
	47103	UMM	Université maritime mondiale	100	Infrastructure et services économiques
	47104	WorldFish Centre	Centre international pour l'aménagement des ressources bioaquatiques	100	Secteurs de la production
	47105		Fonds commun pour les produits de base	100	Infrastructure et services économiques
	47106	DCAF	Centre de contrôle démocratique des forces armées - Genève	100	Infrastructure et services sociaux
	47107	IFFIm	Facilité internationale de financement pour la vaccination	100	Infrastructure et services sociaux
	47108	MDRP	Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration	100	Infrastructure et services sociaux
	47109	APEC-ASF	Fonds de soutien de la coopération économique Asie-Pacifique (hors lutte contre le terrorisme)	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47110	BSEC	Organisation de coopération économique de la mer Noire	78	
	47111		Fonds pour l'adaptation	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47112	CEI-Climate Fund	Initiative de l'Europe centrale - Fonds Spécial pour la protection climatique et environnementale	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47113	CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale	100	Infrastructure et services économiques
	47116	CI	Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	100	Secteurs de la production
	47117	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	100	Infrastructure et services sociaux
	47118	CREFIAF	Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone Subsaharienne	100	
	47119	OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47120	SAARC	Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale	100	Destination plurisectorielle ou transversale
	47121	CGLUA	Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique	100	Infrastructure et services sociaux
	47122	GAVI	Alliance mondiale pour la vaccination et l'immunisation	100	Infrastructure et services sociaux
	47123	CIDHG	Centre International de Déminage Humanitaire Genève	100	Infrastructure et services sociaux

Liste des organisations internationales bénéficiaires de contributions susceptibles d'être comptabilisées, en tout ou en partie, dans l'APD0

Code de la catégorie du canal	Code canal	Acronyme (français)	Nom complet (français)	Coefficient appliqué aux contributions au budget central	Destination sectorielle
	47125	BERD-ETC	Banque européenne de reconstruction et de développement - Initiative en faveur des pays en transition précoce	100	Infrastructure et services économiques
	47126		Banque européenne de reconstruction et de développement - Fonds spécial pour les Balkans occidentaux	100	Infrastructure et services économiques
	47127	OLADE	Organisation latino-américaine de l'énergie	100	Infrastructure et services économiques

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Aide multilatérale 2010

Table des matières

- Chapitre 1. Tendances générales du système multilatéral et conséquences pour les politiques à suivre
- Chapitre 2. Les contributions extrabudgétaires versées aux organisations multilatérales
- Chapitre 3. Les contributions extrabudgétaires versées à la Banque mondiale et au Programme des Nations Unies pour le développement
- Chapitre 4. Le développement dans la perspective de l'avènement d'une architecture du financement de la lutte contre le changement climatique après Copenhague
- Chapitre 5. Évolution du système multilatéral en 2009-10
- Chapitre 6. Aide multilatérale : stratégies et évaluation en 2009-10

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2011), *Aide multilatérale 2010*, Éditions OCDE.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264048737-fr>

Cet ouvrage est publié sur *OECD iLibrary*, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation. Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.